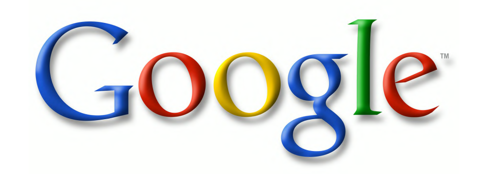

Google

TROISIÈME ÉDITION

BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE

ALEXANDRE DUMAS FILS

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NOUVEAUX ENTR'ACTES

PREMIÈRE SÉRIE



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1890

ŒUVRES COMPLÈTES

D'ALEXANDRE DUMAS FILS

NOUVEAUX ENTR'ACTES

ŒUVRES COMPLÈTES

D'ALEXANDRE DUMAS FILS

NOUVEAUX ENTR'ACTES



NOUVEAUX ENTR'ACTES

UNE LETTRE

RÉPONSE A M. H. FERRY DE PIGNY

A Monsieur le directeur du FIGARO.

Cher monsieur,

Je lis dans votre numéro d'aujourd'hui une lettre de M. H. Ferry de Pigny, propriétaire à Brie, près Versailles (Seine-et-Oise). Cette lettre tend à insinuer que mon père pourrait bien avoir... puisé le sujet de sa comédie : *la Jeunesse de Louis XIV*, dans une pièce en vers de l'illustre historien Ernest Charrière, pièce que celui-ci aurait communiquée, sur le conseil du Théâtre-Français, à l'auteur de *Mademoiselle de Belle-Isle*.

Puisque M. H. Ferry de Pigny, beau-frère de feu Charrière, est dépositaire de tous les papiers de ce dernier, il doit avoir entre les mains le manuscrit de la pièce de son beau-frère. Il n'avait plus alors qu'à se procurer chez Michel Lévy, 3, rue Auber, ou boulevard des Italiens, au coin de la rue de Grammont, *la Jeunesse de Louis XIV*, représentée à Bruxelles en 1854, imprimée quelque temps après, à une époque où feu Charrière lui-même était peut-être encore vivant. En tous cas, son héritier et protecteur aurait pu comparer les deux textes et s'assurer tout de suite s'il avait le droit de réclamer quelque chose.

Cette combinaison, bien simple et à la portée de toutes les intelligences, eût été plus logique, plus prudente, et plus courtoise que l'hypothèse de M. Ferry de Pigny. Celui-ci aurait pu encore s'adresser à moi dont le nom est peut-être arrivé jusqu'à lui, ne fût-ce, ainsi que celui de mon père, que *comme argué de complicité dans ce dévergondage moderne*, et je me serais empressé de lui répondre directement.

Maintenant, cher monsieur, permettez-moi à mon tour et à ce propos, une réflexion et un renseignement qui regardent feu M. Charrière, ainsi que tous ceux qui ont la prétention *de faire du théâtre.*

A distance, rien ne paraît plus facile que notre art, et nombre de gens, les uns pour occuper leurs loisirs, les autres pour gagner leur vie, écrivent des ouvrages dramatiques, la renommée, quand on peut l'obtenir, y étant très rapide et très fructueuse. Une fois sa pièce écrite, l'auteur nouveau cherche à la faire représenter. Deux théâtres subventionnés s'offrent à lui : le Théâtre-Français et l'Odéon, et les administrateurs de ces deux scènes savent ce qu'on leur apporte de vulgarités et de redites au milieu desquelles, une fois par hasard, ils rencontrent une œuvre, sinon digne d'être représentée, du moins méritant d'être entendue. Les comités se réunissent avec le plus vif désir, quoi qu'on dise, de découvrir et de révéler un talent inconnu. Il est cependant bien rare qu'ils reçoivent d'emblée une œuvre nouvelle, parce que cet art du théâtre est un art tout particulier qui demande des facultés spéciales et tout à fait individuelles. On peut être un très bon historien, comme feu Charrière, un très grand poète comme Lamartine, ou un très grand romancier comme Balzac, et n'avoir aucune aptitude pour la scène. On peut ne pas savoir écrire le français, être le dernier des poètes, le plus piètre historien, être incapable de composer quoi que ce soit dans les autres formes littéraires, et être un auteur

dramatique de premier ordre, c'est-à-dire être doué de cette faculté naturelle et rare de mettre en forme et en action, en un mot de dramatiser ses idées à soi et même celles des autres.

L'auteur nouveau, avant d'être refusé par un théâtre ou après qu'il l'a été, s'adresse à l'un de ces hommes privilégiés, je l'admets, par la nature, mais enfin privilégiés, et lorsque ce privilégié a une grande notoriété, une grande réputation, imméritée, je l'admets encore, il reçoit à peu près quarante ou cinquante manuscrits par an, presque tous en cinq actes.

L'auteur nouveau vient ordinairement à lui avec deux sentiments bien contradictoires, mais facilement reconnaissables, à savoir : un vif désir d'utiliser à son profit la faculté particulière de l'auteur connu, et un grand mépris pour cette faculté qui lui paraît secondaire. Il est convaincu qu'il possède l'observation, la pensée, l'originalité, le style, et il est fort étonné, fort humilié même d'être forcé de subir les exigences implacables d'un métier auquel, au fond, il se figure que l'auteur connu doit tout son succès.

Lorsque l'auteur connu est bon, avenant, fécond, doué à la fois de la faculté de critique, de synthèse et d'assimilation, comme était mon père, il accueille le nouveau et lui fait lire sa pièce à haute voix, ce qui le prépare, le nouveau, lors-

qu'il a quelque intelligence et quelque bonne foi, à se juger lui-même ; car, en s'entendant lire devant quelqu'un, il n'est plus seulement auteur, c'est-à-dire partial pour son œuvre, il devient acteur, auditeur, spectateur, et il sent ses défaillances, ses longueurs, ses contradictions, ses obscurités. Quand il est orgueilleux et sot, ce qui est bien rare évidemment, mais ce qui enfin arrive quelquefois, il va tout droit devant lui, comme un sourd, et vous déclame la chose avec gestes et cris.

Quant au maître, au bout de deux ou trois scènes, il sait si son lecteur est né ou non pour la forme scénique, et il n'écoute plus le reste que par intérêt ou par complaisance. Si l'auteur nouveau est doué, on se comprend tout de suite de part et d'autre. En quelques mots, le maître met le débutant au courant, il lui apprend ce qui lui manque encore, et le débutant se tire d'affaire tout seul. Il entre un peu plus tôt, un peu plus tard dans la carrière, mais il y entre certainement. Il devient un confrère, un rival ; mais, comme il est intelligent, il reste un ami. L'ingratitude de Racine envers Molière est exceptionnelle, aussi exceptionnelle du reste que le génie de ces deux hommes.

Si le nouveau n'est pas doué, si la pièce est

mauvaise, dans la conception et l'exécution, comme on est quelque peu agacé d'avoir perdu son temps, on le dit à l'auteur avec politesse, mais avec franchise, et on a un ennemi spontané. Si, à travers une mauvaise exécution qu'il sera incapable de rendre meilleure, le nouveau apporte une idée originale, une situation imprévue, l'homme de théâtre, loyal et bienveillant, ce n'est pas très rare non plus, encourage le nouveau, extrait le germe de tout ce qui l'enveloppe, le gêne et le dénature, se laisse entraîner par le désir d'être agréable et utile, par le plaisir de donner la vie et le mouvement à un embryon, explique à son élève, encore respectueux, clairement mais rapidement et par plans bien distincts et bien nets, ce qu'il faut enlever, ce qu'il faut ajouter, ce qu'il faut mettre dessous pour étayer son idée ou sa situation, ce qu'il faut mettre autour et dessus pour la développer et la résoudre. Il lui dit : « Travaillez et rapportez-moi votre pièce refaite dans le sens que je viens de vous indiquer. » Le nouveau s'en va tout joyeux et reconnaissant, et au lieu de devenir, tout de suite, l'ennemi de l'ancien, il ne le devient qu'un peu plus tard. Et voici comment :

Une fois rentré chez lui, comme il n'a pas la

faculté spéciale en question, il a beau se casser la tête, il ne trouve rien et fait encore plus mauvais. Il n'en apporte pas moins au maître un second travail, et quelquefois celui-ci, touché de la peine que le pauvre garçon se donne inutilement et des raisons, des bonnes raisons que la misère et l'impuissance énoncent si bien, il dit au jeune homme : « Laissez-moi votre manuscrit ; je vous arrangerai cela. »

C'est alors que la situation devient terrible — pour l'ancien. On ne sait pas ce que c'est qu'un homme qui a écrit une première pièce et à qui on a dit : « Il y a quelque chose là dedans, laissez-moi ça, je vous l'arrangerai. » Cet homme, quelquefois né avec les meilleurs sentiments, tendre pour sa famille, doux avec les enfants et les animaux, capable de dévouement pour ses amis, devient le plus acharné de vos persécuteurs. Il vient vous voir, il vous écrit surtout ; si vous le rencontrez, il vous dit : « Pensez-vous à moi ? » et enfin comme vous avez eu la maladresse de prendre un engagement avec lui, c'est-à-dire de lui constituer un droit, il arrive un jour où il vous somme très poliment, mais très nettement et très fièrement, de lui répondre oui ou non.



Si vous avez autre chose à faire, si vous n'avez pas le temps, si ce monsieur vous ennuie ;

et que vous répondiez : « Décidément, non », je n'ai pas besoin de vous dire quel sentiment pour vous cette réponse fait naître en l'auteur évincé... « Vous vous êtes moqué de lui, vous lui avez fait manquer sa carrière, vous n'avez pas de cœur, vous n'avez même pas de talent, vous n'êtes qu'un mauvais *carcassier* (sic) » et, un beau matin, vous êtes vilipendé dans le feuilleton d'un petit journal où le pauvre diable est parvenu à se glisser pour dîner quelquefois, ce qui est bien légitime, et pour se venger en même temps, ce qui est bien juste ; car vous n'avez que ce que vous méritez.

Si vous dites oui, et que, d'après le souvenir de votre première impression, vous vous mettiez effectivement à l'œuvre et que vous essayiez de remanier et de corriger cette pièce, savez-vous ce qui arrive ? A peine avez-vous mis la pioche dans cette bâtisse que tout s'écroule, non pas en morceaux, mais en poussière. Rien, absolument rien ne peut vous servir ; vous balayez tout cela et vous faites une tout autre pièce à côté, et qui n'a souvent aucun rapport avec la première, ni comme expression ni comme développement, ni comme caractère ni comme sujet. On vous a apporté un drame, vous rendez une comédie, et *vice versâ*. Impossible d'adapter. On transforme, on détruit et on se substitue, par la force enva-

hissante et irréductible de l'individualité. N'importe, la première donnée appartient à un autre; il devient donc votre collaborateur occulte ou public. Jusqu'à ce que la pièce soit représentée, il trouve que la sienne était meilleure; la pièce une fois représentée, si elle réussit, il déclare qu'il a tout fait. Les amours-propres se dressent, les revendications commencent, la brouille surgit, et le tout se termine par une polémique ridicule, quelquefois par un duel plus ridicule encore. C'est charmant.

La Rochefoucaud a dit: « Il y a de bons mariages, il n'y en a pas de délicieux. » Il aurait pu en dire autant de la collaboration; mais elle n'existait guère de son temps, elle n'existait même pas par le fait. On était sans doute retenu par ce mot de La Bruyère: « Il n'y a pas de chef-d'œuvre à deux. » On n'avait peut-être pas beaucoup d'idées à cette époque, mais on les avait à soi seul, et on les exprimait, seul, le mieux possible. La collaboration est née de cette production à outrance qui est le caractère de notre temps, et qui épuise et amoindrit le producteur en le forçant à s'éparpiller et à se répéter. L'appât du gain facile y est bien aussi pour quelque chose. Est-ce à dire qu'en face des éventualités

que je viens de signaler, il faut refuser, quand on est arrivé, son appui et ses conseils à ceux qui se mettent en route? Non, certainement; mais il est bon que conseilleurs et conseillés sachent à quoi ils s'exposent, et c'est ce renseignement que M. H. Ferry de Pigny me fournit l'occasion et le prétexte de leur donner ici.

Que ceux qui font une première pièce sachent donc bien que, même avec la protection et la garantie des auteurs les plus autorisés, rien ne sera plus difficile que de la faire représenter. Excepté le Théâtre-Français et l'Odéon, qui ne peuvent pas, naturellement, accueillir tous les ouvrages qu'on leur envoie, les théâtres sont des entreprises particulières, lesquelles ont besoin non seulement de faire leurs frais qui sont énormes, mais de faire des bénéfices, sous peine de faillite et de ruine. Les directeurs de théâtre qui s'enrichissent, ceux même qui arrivent à joindre les deux bouts, comme on dit vulgairement, sont rares. Nul n'a donc le droit de demander à ces négociants d'un ordre particulier de courir la chance d'une grosse perte d'argent en faveur d'un inconnu et d'un étranger. Pour qu'ils s'y décident, il faut ou qu'il y ait une grande disette ou qu'ils croient à l'œuvre elle-même. Il ne faut pas plus compter sur la seconde hypothèse que sur la première. En général, les di-

recteurs n'ont pas d'autre opinion que celle du public et ils tiennent à ne lui servir que ce qu'il aime. La question d'art et de poétique leur est parfaitement indifférente, ou, s'ils y sont accessibles, ils sont forcés de la sacrifier à leurs intérêts et au goût de la foule.

Le directeur qui, en son particulier, admire le plus *le Misanthrope*, ne le représenterait pas si on le lui apportait demain tel qu'il est et tout neuf, ou bien il dirait à l'auteur : « Faites remanier ça par X*** ou par Z***, qui ont autorité sur le public, et obtenez qu'il se nomme avec vous. »

Si, d'un autre côté, étant en position apparente de le faire, vous allez trouver ce directeur et lui recommandez une œuvre que vous jugez valable, il vous répond : « — Vous la trouvez vraiment digne d'être représentée ? — Oui. — Eh bien, signez-la. — Non, je ne veux signer que ce que je fais tout seul. — Alors, mon cher monsieur, faites-moi une pièce tout seul et je la reçois d'avance ; mais pourquoi voulez-vous que j'expose mon argent quand vous ne voulez pas exposer votre nom ? »

D'où il résulte que le seul moyen pour l'auteur connu d'être utile à l'auteur nouveau, c'est d'entrer en collaboration avec lui, et, sans parler encore des conséquences que j'ai indiquées plus

haut, tous les auteurs connus ne sont pas disposés à compromettre leur nom, à changer leurs habitudes de travail et à s'amoindrir par la collaboration.

Quel conseil donnerai-je donc aux débutants? Je leur donnerai le conseil de commencer par le commencement, c'est-à-dire, au lieu d'attaquer le théâtre par de grandes pièces en cinq actes qui exigent une trop grande confiance et un trop grand sacrifice de la part des directeurs, de l'attaquer par des œuvres de proportion plus modeste, en un acte ou deux actes. Qui peut le plus peut le moins.

C'est ainsi que Scribe, Augier, Sardou, Meilhac et d'autres encore ont commencé. Meilhac et Halévy, dans ces derniers temps, ont montré quelle importance, quel attrait peut avoir et quel produit peut donner une pièce en un acte. Le tout, c'est d'avoir une idée originale et de l'inonder de mots d'esprit, comme disait le plus grand collaborateur de ce siècle, l'auteur de *la Chaîne* et de *la Camaraderie*.

Cela fait, le débutant s'adressera aux auteurs que je viens de nommer et même à celui qui écrit cette lettre. Il n'est pas un de nous qui ne sera heureux, si sa pièce est bonne, de la pa-

tronner, et les directeurs, pour qui une pièce en un acte peut être une bonne affaire quelquefois, sans jamais en être une mauvaise, seront plus accessibles et plus indulgents.

La pièce une fois représentée, la critique, qui a cent voix aujourd'hui et qui est encore plus heureuse de découvrir de nouveaux talents que d'acclamer les anciens, donnera son opinion, prônera le débutant. Il sera entré dans la carrière modestement, par la petite porte, sans déranger personne, mais il y sera entré. Il ne devra rien ou presque rien à ses grands confrères ; il se sera fait tout seul ; les amours-propres seront intacts, les disputes seront inutiles, les duels resteront chez les armuriers, et l'héritier d'une pièce inédite en cinq actes et en vers ne viendra pas, vingt ans après qu'elle a été écrite et communiquée à cinq juges compétents qui ont dû la trouver mauvaise, soupçonner publiquement un des auteurs à qui elle a été communiquée et qui a un bagage de trois cents volumes et de soixante pièces en cinq actes, à peu près, d'avoir soustrait justement celle-là.

Comme dernier renseignement, j'indiquerai même ici le procédé bien simple pour faire du théâtre que je tiens de l'auteur soupçonné, qui fut mon père et mon maître. Il disait : « Si vous

voulez faire des pièces, n'oubliez pas ceci : le premier acte clair — le dernier acte court — et de l'intérêt partout. »

Croyez, cher monsieur, à la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

1873.

UN DISCOURS INÉDIT

Aujourd'hui 10 juin 1876, nous venons pieusement confier à ce petit coin de terre, presque inconnu et à jamais célèbre, la dépouille mortelle de la plus grande individualité féminine qui ait jamais existé. La postérité nous enviera l'honneur et la joie que nous avons eus de vivre dans le même temps que cette femme illustre, de l'avoir connue, de l'avoir entendue, de l'avoir contemplée, de l'avoir aimée et d'avoir été aimés d'elle; elle nous enviera jusqu'au chagrin que cette morte nous cause aujourd'hui. C'est que les plus obscurs et les plus humbles paraissent plus grands aux yeux de ceux qui

leur succèdent, rien que pour avoir été contemporains de ces esprits et de ces âmes qui doivent retentir et rayonner dans l'éternité des siècles.

Ces contemporains sont plus grands, en effet, puisque c'est la mission des génies prédestinés de laisser après eux leur pays et leur époque plus grands qu'ils ne les avaient trouvés. A l'heure où je vous parle, des millions de bouches prononcent le nom de George Sand, l'immortalité définitive vient de naître de cette mort imprévue, le monde civilisé sent déjà que quelque chose lui manque et qu'il vient de perdre un de ses meilleurs amis. Tous ceux de l'Europe et du Nouveau-Monde qui entretiennent les peuples des véritables intérêts de l'humanité, leur parlent, à cette heure, et leur parleront longtemps encore de cette femme qui n'a eu d'égale dans aucun temps et dans aucun pays.

Aussi, messieurs, n'ai-je ni l'orgueil ni l'espérance de vous la rappeler comme il faudrait qu'on le fît. Ce n'est pas sous le coup d'une telle mort et pendant les quelques heures qui la suivent que l'on peut peindre, ni même esquisser une telle vie. Il faudrait bien des jours, bien des mois de recueillement et de travail pour arriver seulement à faire une étude à peu près digne du sujet. Cette étude, d'autres la feront, et bien mieux que moi, pour ceux qui n'ont pas connu

George Sand, pour ceux qui n'osent pas porter tout seuls un jugement sur les œuvres et les actes d'un penseur, d'un écrivain, d'un philosophe de cette nature.

Il y aura longtemps que nous serons morts à notre tour que l'on discutera encore les idées, les théories, les tentatives de cette vaste intelligence. Moi, je n'en ferai rien, surtout dans ce pays où elle est née, où elle a vécu, où elle a souffert, où elle a aimé, où elle venait oublier qu'elle était illustre, où son inépuisable bonté s'efforçait de cacher son inépuisable génie, dans ce pays où elle a voulu mourir, où elle a voulu reposer éternellement au milieu des siens et où il n'est pas un de vous qui ne la revoie en lui-même, mieux que qui ce soit ne pourrait la montrer.

Si cette femme extraordinaire, à qui Paris eût fait des funérailles de reine, a toujours demandé à dormir son dernier sommeil dans ce petit cimetière, à côté des plus modestes et des plus obscurs de ses compatriotes, sous ces grands arbres qui vont la cacher et la défendre, à quelques pas de son berceau et du berceau de ses enfants et de ses petits-enfants, c'est qu'elle voulait, son œuvre faite, sa journée finie, se dérober le plus vite possible à sa propre renommée, et ne vivre sa vie éternelle que loin de tous les regards, dans

l'amour et le souvenir de ceux qui lui étaient chers.

Nous tous qui l'avons connue, ne nous semble-t-il pas qu'elle nous dit en ce moment : « Mes bons et chers amis, je suis aise de vous sentir autour de moi si respectueux et si émus. J'ai accompli ma tâche, j'ai fait mon devoir jusqu'à ma dernière heure ; j'ai vaillamment accepté les conditions de cette terre, j'ai porté ma charge d'épreuves, de douleurs, d'amertumes aussi patiemment, aussi noblement que qui que ce soit ; je n'ai pas déposé, la mort seule m'a retiré des mains l'instrument de travail que Dieu m'avait choisi et confié. Je suis venue tous les jours à mon champ. J'ai labouré ma terre, j'ai semé mon meilleur grain, et je n'ai pris que bien peu pour moi sur la moisson que je vous laisse. J'ai lutté, j'ai combattu pour ce que j'ai cru être le bon, le juste et le vrai : si je vous ai de temps en temps consolés, ne m'en remerciez pas, j'en étais plus heureuse que vous ; si je me suis trompée quelquefois, pardonnez-moi, je n'étais qu'une créature humaine, sujette à l'erreur comme toutes les créatures humaines, et je l'ai bien expié. Je n'ai pas demandé le repos ; j'étais prête à travailler encore pour les miens, pour ceux qui m'aimaient, pour ceux qui ne me connaissaient pas, pour ceux même qui croyaient devoir me

combattre et me haïr, enfin, pour tous ceux qui souffrent, qui espèrent, qui cherchent, qui attendent.

» La nature veut que je m'arrête, rendez-moi à elle, doucement, simplement. Faites le moins de bruit possible autour de mon lit. Je n'ai pas plus demandé la mort que je n'ai souhaité la vie ; je les accepte toutes les deux comme des ordres du Dieu dont je viens et auquel je retourne. Mais puisque la mort me visite tout à coup, qu'elle soit la bien reçue. Elle a quelque chose à me dire de plus grand que tout ce que j'ai entendu et que tout ce que j'ai dit. Laissez-nous ensemble, ne nous troublez pas, surtout avec le bruit qu'a fait mon nom.

» Rappelez vous ce que je vous ai répété si souvent : Sur ce coin voilé pour nous d'un ciel toujours pur par lui-même, il y a un mot écrit de toute éternité, le mot de la création incessante et du renouvellement continu. Je ne sais dans quelle langue il est tracé ; est-ce dans celle des métaphysiciens, des prêtres, des poètes, des philosophes, des naturalistes ? De quelque façon qu'on l'entende, il se traduira toujours par le mot : *Aimer*, et je vous ai bien aimés. Adieu, au revoir, et ce qui vous reste de moi, couvrez-le d'ombre, de fleurs et de silence. »

Voilà tout ce qu'il m'a semblé entendre pendant

cette longue nuit que je viens de passer sous le toit de cette grande morte. Je savais que j'aurais à parler d'elle ce matin, devant vous. J'invoquai d'abord toutes les immortelles créations de cet esprit si puissant et si varié ; mais, après avoir répondu à mon appel, elles s'éloignaient en souriant et en me disant à leur tour : N'essaye pas de nous retenir ; n'essaye pas de nous compter ; ne nous nomme même pas. Nous sommes toutes nées dans cette maison, nous sommes toutes filles de ce pays. Notre mère nous a faites des parfums que tu respires, du chant des oiseaux que tu entends, de la brise qui court dans les feuilles des arbres, du rayon de soleil qu'elles abritent; tout le monde ici nous connaît. Tu n'as pas besoin de parler de nous ; nous parlerons éternellement d'elle [1].

1. Ce discours n'a pas été prononcé sur la tombe de madame Sand. Je l'avais écrit pendant la nuit qui a précédé les obsèques, à Nohant, dans la chambre contiguë à celle où reposait la grande morte. Le lendemain, Paul Meurice étant arrivé avec un discours de Victor Hugo, je me suis respectueusement retiré devant la parole du maître. Trois ans après, le *Figaro* a publié ce discours dont j'avais donné le manuscrit à un de mes amis. Je l'imprime ici, comme un bien modeste mais bien sincère hommage à la mémoire de l'auteur d'*Indiana* et de *la Mare au Diable*.

A. D.

LES FEMMES QUI TUENT

ET

LES FEMMES QUI VOTENT

A Jules Claretie.

20 août 1880.

Mon cher Claretie,

Vous avez publié le 24 août un long article dans le *Temps*, sur les derniers procès de mademoiselle Dumaire et de madame de Tilly. Cet article contenait à la fin les lignes suivantes :

Je m'attendais à ce que M. Dumas prît la parole dans ce vif et poignant débat. Il est le grand avocat consultant de ces causes saignantes, et je ne sais pas de président qui puisse résumer

comme lui les faits de semblables procès et en déduire toutes les conséquences. Il doit s'applaudir d'avoir si hardiment et tant de fois soulevé de pareilles questions, lorsqu'il voit que la vie, sévère comme un problème de mathématique, en rend la solution de plus en plus nécessaire chaque jour. Sans doute la comédie est écrite, la Princesse Georges *a tout dit; mais j'aurais voulu savoir ce que pensait de la comtesse de Tilly — cette princesse Georges au vitriol — le philosophe du théâtre contemporain.*

Chose curieuse, quand cet article m'est arrivé de votre part, j'avais, depuis trois ou quatre jours, commencé le travail que vous attendiez de moi, et j'en étais juste à une phrase, que vous retrouverez dans cette lettre, où je parlais de l'auteur de *la Princesse Georges*. Il y avait là une sympathie manifeste, des atomes crochus visibles ; aussi, je vous demande la permission de vous adresser et de vous dédier ce travail. Ce me sera, de plus, une occasion de vous témoigner publiquement toute l'affection et toute l'estime que j'ai pour votre personne, votre caractère et votre talent.

Et puis, nous sommes tout à fait à l'aise pour causer de ce sujet, étant du même avis, car vous dites encore dans le même article :

Il y a eu, comme toujours, débordement de

sympathie pour les exécutrices; *et les victimes, selon l'usage, ont semblé fort peu intéressantes. Il y a à cela une raison morale; car cet enthousiasme pour la brutalité serait ironique s'il n'était que le produit d'une admiration malsaine pour les êtres qui, se plaçant au-dessus de la loi, ont l'audace de se faire justice eux-mêmes. La raison de toutes ces acclamations saluant une meurtrière, c'est que la femme, décidément, n'est pas suffisamment protégée par la loi, qui est essentiellement et uniquement une* loi mâle, *si je puis dire. L'auteur de* la Princesse Georges *l'a fort bien montré, dramatiquement et philosophiquement à la fois, lorsqu'il nous présente l'épouse trompée s'adressant tour à tour à sa mère, c'est-à-dire à la famille, puis à la loi, c'est-à-dire à la société, pour leur réclamer une consolation ou un secours. De consolation, il n'y en a point; de secours, il n'en faut attendre de personne. Faut-il donc souffrir, éternellement souffrir dans son amour et dans son amour-propre, dans sa dignité de femme, dans la sécurité même de sa vie, car la ruine matérielle est possible après cette terrible ruine morale? Que faut-il faire, enfin?*

Mais tout le monde ne pense pas comme nous, mon cher ami, et, pour tout dire, j'avais d'abord pris la plume pour répondre à un article d'un de vos confrères, M. Racot, lequel, dans le *Fi-*

garo, exprimait des idées, sinon toutes contraires, du moins très opposées aux nôtres. Je fais donc, comme on dit, d'une pierre deux coups: c'est à vous que je m'adresse, et c'est à M. Racot et à ceux qui pensent comme lui que je réponds.

Votre confrère ne se contentait pas, lui, de parler de mademoiselle Virginie Dumaire et de madame de Tilly: il parlait aussi de madame Hubertine Auclert, et il paraissait même conclure, philosophiquement, contre cette dernière en faveur de madame de Tilly. C'était vif; mais il résumait quelques-unes des idées que j'ai émises dans la préface de *Monsieur Alphonse*, et l'enchaînement de son idée concordait parfaitement avec l'enchaînement des miennes. Selon moi, les femmes qui tuent mènent aux femmes qui votent. De là ce titre dont on a déjà fait dans la presse des jeux de mots que j'avais prévus; car, en annonçant la brochure à mon éditeur, je lui disais: « Recommandez bien à l'imprimeur de ne pas se tromper, et de ne pas mettre les femmes qui, etc. »

J'ai donc déjà eu, à ce propos, l'esprit de tout le monde, et je l'ai eu plus tôt; c'est d'un excellent augure. Un ami à moi m'a écrit pour me conseiller de supprimer au moins la seconde partie du titre; je n'en fais rien. Le titre prête à rire, tant mieux! cela le popularisera; et puis

le rire est bon. D'ailleurs, nous trouverons encore, de temps en temps, l'occasion de rire, en route, je vous le promets. Si notre esprit ne nous suffit pas, la bêtise des autres nous viendra en aide.

Maintenant qu'on a bien ri du titre, entrons dans le sujet.

M. Racot, tout en s'étonnant et en s'alarmant de ces nouveaux symptômes d'abaissement dans l'ordre moral, ne conclut pas comme nous l'avons déjà fait, vous et moi, dans le passé; il reste toujours l'adversaire du divorce, et il demande, par exemple, ce qu'au point de vue de l'équité, de la justice et de la réparation, madame de Tilly aurait gagné à ce que le divorce existât. Il ajoute: « Supposons le divorce établi avant la scène du vitriol, *le mari avait le droit de divorcer et était libre d'épouser la femme qui faisait le désespoir de la première.* »

On peut avoir de très bonnes raisons personnelles, dans sa conscience, son idéal et ses traditions, pour être l'adversaire du divorce; mais il ne faut pourtant pas le combattre avec des propositions aussi facilement réfutables que celle-là, et nous ne pouvons, n'est-ce pas, laisser circuler cette première assertion, sans lui barrer le chemin.

Dans aucun des pays où le divorce existe,

même en Amérique où il jouit de facilités exceptionnelles, la loi n'eût autorisé M. de Tilly à divorcer d'avec sa femme, et à épouser ensuite mademoiselle Maréchal. Si la loi sur le divorce, même aussi étendue que M. Naquet l'a proposée, existait en France, aucun des articles de cette loi, si habilement interprété ou contourné qu'il fût par l'avocat le plus subtil ou l'avoué le plus retors, ne pourrait servir à un homme comme M. de Tilly pour répudier une femme telle qu'était madame de Tilly avant l'attentat qu'elle a commis, attentat que certaines raisons psychologiques peuvent expliquer, mais, disons-le tout de suite, qu'aucune bonne raison morale n'excuse, malgré cette sympathie un peu trop aveugle dont la coupable a le bénéfice et qui rentre dans ce que Lamartine appelait les surprises du cœur.

J'ajouterai : la loi sur le divorce existant, — pas plus après cet attentat acquitté par le jury, qu'auparavant, — M. de Tilly ne pourrait encore user du divorce, et, dans l'état actuel de la législation, il n'aurait même pas pu obtenir la séparation légale, puisqu'il n'avait rien à reprocher ni à la conduite ni au caractère de madame de Tilly comme mère et comme épouse, et qu'aujourd'hui même, puisqu'elle est déclarée, sinon innocente, du moins non coupable, il n'au-

rait pas encore le droit ni de divorcer ni de se séparer. A la demande de M. Racot, voilà la réponse à faire, et le premier venu aurait pu la faire comme moi; elle est claire, simple, irréfutable.

L'erreur de M. Racot et de beaucoup d'autres de nos adversaires vient de ce que, comme tous les partisans de l'indissolubilité du mariage, il aime à se contenter, un peu trop facilement, des arguments à l'aide desquels l'Église veut mettre les femmes de son côté. Elle leur dit, en effet, sur tous les tons, comme on peut le voir dans le livre de M. l'abbé Vidieu auquel j'ai répondu: « Le jour où le divorce sera rétabli, le mari pourra répudier sa femme quand bon lui semblera et contracter immédiatement d'autres liens. »

Non seulement il n'y a rien de vrai, mais il n'y a rien de possible dans une pareille assertion, et il faut toute la candeur et toute la foi féminines pour la croire et la propager. Si le divorce avait existé, non seulement M. de Tilly n'aurait pu s'en servir contre sa femme, mais c'est madame de Tilly qui aurait pu s'en servir contre lui, au lieu d'en arriver comme moyen suprême de garantie, à l'action lâche et dégradante qu'elle a commise. Elle aurait demandé une protection à la loi, au lieu de demander une

vengeance à l'acide sulfurique, et le Code l'eût libérée d'un mariage qu'elle ne méritait pas, au lieu de la libérer de la prison qu'elle avait bien méritée. Je m'arrête là. Je n'ai nulle envie de recommencer une croisade pour le divorce. Il sera toujours temps, si cela est nécessaire, de reprendre la parole quand le projet sera discuté à la Chambre. Mais si les crimes, les catastrophes de toute sorte, nés de l'indissolubilité du mariage, continuent dans la progression signalée par les dernières statistiques, la question aura fait toute seule de tels progrès, qu'il n'y aura plus besoin de rien dire et que la nécessité de la loi sera péremptoirement démontrée par les faits.

En attendant, nous sommes en vacances, les questions politiques sont momentanément ajournées, la controverse centrale n'existe pas, le gouvernement se promène et se repose : sénateurs et députés sont éparpillés sur les routes ; gens du monde et bourgeois sont à la campagne, aux bains de mer, aux eaux ; nul ne se soucie, en apparence, des questions d'ensemble, et chacun se contente, en lisant son journal au grand air, des nouvelles du jour, des accidents de chemin de fer, des assassinats et des éboulements. Pour moi, tout au contraire, ce moment me semble toujours opportun pour soulever certaines discussions et tâcher de faire pénétrer quelques idées

soi-disant subversives ou tout au moins paradoxales dans des esprits et des consciences non influencés par leur milieu habituel et disposés à la conciliation par une digestion lente et réparatrice. Pour parler sérieusement, la solidarité des intérêts, des passions, des habitudes, des traditions, des compromis, des ignorances est rompue; le grand seigneur, le millionnaire, l'homme du monde, le bourgeois, le fonctionnaire, l'employé, le rentier, le négociant redeviennent, par quarante degrés de chaleur, des hommes à peu près semblables les uns aux autres, dégagés de l'influence des groupes sociaux auxquels ils appartiennent, et, en se reposant en face de la nature dont l'impassible éternité les domine, ils sont, individuellement et à leur insu, accessibles à ces mêmes idées dont ils se seraient indignés quelques semaines auparavant. Il y a certainement alors une détente, un laisser aller, une complaisance réciproque tenant à plus de bien-être, à plus d'espace, à plus d'horizon, à plus de santé. Les journaux eux-mêmes trahissent plus d'éclectisme, ils se montrent plus accommodants; les adversaires, du mois de février ou de mars, semblent tout près de s'accorder. « Après tout, entend-on dire çà et là dans les deux camps, après tout, ce républicain a du bon; ce libre penseur n'est pas si méchant qu'on le croit. — Ce curé de campagne

a une bonne figure; cette petite église, ce petit cimetière sont bien poétiques et bien touchants. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de concilier définitivement les traditions du passé et les besoins de l'avenir, les souvenirs de l'enfance et la raison de l'âge mûr? Ce serait possible, certainement, s'il n'y avait pas cette question des jésuites! Je vous le demande un peu, qu'est-ce qu'ils ont contre les jésuites? Ce sont de très braves gens. Certainement il y a eu bien des abus, mais enfin tout pourrait s'arranger, avec quelques concessions mutuelles. C'est un peu la faute de M. Thiers. S'il avait voulu, à un certain moment, en 1872, on ne demandait que ça en France; mais aussi les d'Orléans ne bougent pas; et l'autre avec son drapeau blanc! Ah! sans ça, les choses se seraient arrangées! Ça aurait peut-être mieux valu. Nous verrons aux élections prochaines. Moi, je crois que ça marchera bien. Ah! il fait bon! La belle journée! »

Eh bien, mon cher ami, ce moment de repos, de paresse, de façon de voir à la Pangloss, de justice inconsciente et d'indépendance d'esprit pour ainsi dire involontaire est tout à fait propice si l'on veut avoir quelque chance d'inculquer à tant de gens ordinairement distraits, hostiles, ignorants, les idées que l'on croit vraies et utiles. La nature elle-même n'a pas d'autre procédé à

l'égard du corps humain; elle lui communique, pendant cette même période, les éléments vitaux dont il a besoin pour se reconstituer et durer un peu plus longtemps. Or il en est du monde moral comme du monde physique: les lois de l'un sont enchaînées et implacables comme les lois de l'autre. A cette heure où je vous écris, le vent de de la mer fouette les vitres de ma chambre; il soulève en même temps les flots et enfle les voiles de ceux qui savent se servir de cette colère apparente; il pousse sur le continent les vapeurs qui retomberont en rosée ou en pluie; il transporte et répand dans les champs des milliards de germes invisibles, fécondants ou destructeurs, selon la disposition particulière des sols où ils vont tomber; il fortifie les uns, et tue les autres; rien ne l'arrête ni ne le détourne; il fait ce qu'il a à faire, précipitant la mort de ce qui doit périr, créant, accélérant, prolongeant la vie de ce qui doit vivre. Il en est de même des idées. Elles partent d'un point de l'horizon et elles vont droit devant elles, fécondes pour les sociétés prêtes à les recueillir, mortelles pour celles qui les repoussent ou les dénaturent. Comment naissent-elles? D'où viennent-elles? Comment se fait le vent? D'où vient-il? Des attractions et des dilatations morales, du mouvement, de la pression, du va-et-vient incessant des esprits, établissant ainsi des

courants irrésistibles. Tout ce mouvement est une des conditions, une des lois de l'humanité, laquelle ne saurait rester immobile dans cet univers où tout se meut, évolue, se transforme et se combine autour d'elle. Tempêtes dans la nature, révolutions dans les sociétés, telles sont les conséquences immédiates et inévitables de la résistance inerte, inutile et finalement vaincue, à ces courants naturels traversant dans tous les sens le monde physique et le monde moral.

Une similitude entre les deux mondes me frappe encore, c'est celle-ci : ces germes invisibles, transportés par le vent, prennent, un beau jour, une forme; la végétation se produit là où ils sont tombés; l'herbe pousse; l'arbre s'élève; la forêt s'étend. Même mécanisme pour les sociétés. Au bout d'un certain temps que des idées, nouvelles à première vue (tandis qu'elles ne sont jamais que des phénomènes consécutifs d'autres idées antérieures et du même ordre), au bout d'un certain temps que des idées nouvelles sont répandues dans l'air, discutées, niées, repoussées par les mœurs et les lois des peuples routiniers, elles se condensent tout à coup en une réalité palpable et visible, pensante et agissante; elles prennent une forme humaine, elles deviennent *une personne* avec laquelle il faut compter parce qu'elle produit subitement une action matérielle et con-

tradictoire à un état social incompatible. Bref, quand une idée doit vivre, elle se fait homme. C'est tout bonnement le mystère de l'incarnation.

Ceux qui haussaient les épaules ou qui pouffaient de rire quand cette idée était purement théorique, s'arrêtent étonnés et entrent bientôt en fureur, quand ils la voient en chair et en os, marchant à un but déterminé. On honnit d'abord ce précurseur, cet apôtre, ce prophète; on le tue souvent; mais il a fait immédiatement des disciples, il a suscité des croyants, des auxiliaires, des vengeurs, et la lutte commence. L'idée triomphe toujours, et, quand elle est enfin acceptée et consacrée depuis longtemps, quand elle est devenue officielle et banale, elle cherche à s'étendre encore, en raison de besoins nouveaux. On croit à une innovation quand ce n'est qu'une déduction logique et une conséquence fatale de l'idée première. Nouvelle résistance des masses stationnaires, nouvelle incarnation, nouvelle lutte, nouveau progrès. Si une idée ne produit pas *son homme* elle est creuse; si une idée ne produit plus son homme, elle est morte. Les religions, les philosophies, les politiques, les sciences, les libertés ne se sont pas développées autrement. Regardez bien : où l'incarnation fait défaut, signe de dépérissement et de mort prochaine.

Sans nous aventurer ici dans les grands exem-

ples historiques, présents d'ailleurs à l'esprit de tous nos lecteurs, et pour nous en tenir aux personnages, hier inconnus, mis en lumière par de récents procès, mademoiselle Marie Bière, mademoiselle Virginie Dumaire, madame de Tilly, que représentent ces personnages? Sont-ce des êtres isolés, séparés de la vie commune par leur tempérament, leurs mœurs, leurs crimes particuliers et purement individuels? Non. Ce sont des incarnations vivantes, effectives et inconscientes, en même temps, de certaines idées émises par des penseurs, des moralistes, des politiques, des écrivains, des philosophes, idées justes, logiques, tutélaires, auxquelles, de l'aveu de ces hommes de réflexion, le temps est venu de faire droit.

Que répond la société française à ces idées présentées seulement sous toutes les formes théoriques et immatérielles? Que ceux qui les présentent sont des fous, des rêveurs, des révolutionnaires, des utopistes, des gens dangereux. Ces hommes signalent cependant des dangers visibles, ils proposent d'indispensables réformes; ils disent aux législateurs : « Vous devriez faire des lois protégeant l'innocence de la jeune fille, la dignité de la femme, la vie de l'enfant, les droits de l'époux, et punissant quelquefois les coupables au lieu de punir toujours les innocents. » Les législateurs ne répondent même pas. Alors, au milieu des obser-

vations des uns, de l'indifférence des autres, un fait brutal se produit, un crime se commet, une victime tombe, un assassin se montre, et, sans transition apparente, on assiste au déplacement complet de tous les plans sociaux, au renversement de toutes les lois juridiques et morales. La victime devient odieuse, l'assassin devient intéressant, la conscience des jurés s'embarrasse, la magistrature se trouble, la loi hésite, la justice officielle désarme devant la foule qui s'impose comme dans une assemblée populaire ou dans un théâtre.

C'est l'incarnation de l'idée qui se dresse tout à coup en face des vieilles traditions obstinées et insuffisantes, et elle vient, par le feu et le sang, poser sa revendication personnelle et nécessaire contre des lois jadis excellentes, mais qui, les mœurs s'étant modifiées, apparaissent subitement comme des injustices et des barbaries.

Le meurtrier a-t-il discuté ces questions comme nous le faisons ici? A-t-il lu ce qu'on écrivait sur ces matières avant qu'il commît son crime? Obéit-il à un raisonnement? Non. Il obéit aveuglément à sa passion, ce n'est pas douteux. Mais sa passion satisfaite vient, en plein tribunal, faire appel à un droit naturel, humain, incontestable, dont la société aurait dû tenir compte et dont elle ne s'est pas souciée.

L'acquittement des coupables, prononce par

le tribunal, imposé par l'opinion, est-il juste ? Non. Mais ce qui fait l'acquittement des coupables arrêtés, c'est que la loi ne peut pas sévir contre les véritables coupables qu'elle couvre depuis trop longtemps, et que, ne pouvant pas appliquer la justice absolue, elle est condamnée elle, la loi, à n'appliquer que la justice relative, ce qui est bien près de l'injustice.

Vous vous rappelez sans doute l'affaire Morambat, il y a trois ou quatre ans? J'écrivais à ce propos, dans l'*Opinion nationale*, une lettre comme celle-ci. J'y annonçais l'acquittement inévitable du meurtrier, et je demandais à la loi de protéger la virginité des filles, virginité que j'appelais leur capital. Le mot fit beaucoup rire. Toujours ! En France, nous rions des choses sérieuses ; c'est même de celles-là, je crois pouvoir l'affirmer, qu'on rit le plus. Moi, c'est un goût particulier, j'aime mieux rire des choses qui ne sont pas sérieuses, et qui n'en ont pas moins la prétention de l'être. Ma conscience se trouve ainsi en repos, je suis sûr d'avoir plus longtemps des sujets de gaieté et d'avoir finalement raison. Vive le rire ! mon cher ami, quand il ne se trompe pas.

Si j'évoque aujourd'hui cette affaire Morambat, c'est pour m'aider à montrer les incarnations successives, variées, de plus en plus rappro-

chées les unes des autres, de plus en plus menaçantes et triomphantes, de l'Idée proposée de certaines réformes dans de certaines lois. Cette affaire se résumait en ceci (soyez tranquille, je serai bref) : Une jeune fille, ouvrière laborieuse et d'une conduite irréprochable jusque-là, s'était laissé, faut-il dire séduire, disons plutôt entraîner par un jeune homme, commis dans le magasin où elle était en apprentissage. Elle était devenue enceinte, ce que voyant, le jeune homme l'avait abandonnée. Voilà le commencement et le milieu de l'histoire. C'est vieux, c'est banal, c'est connu, le soleil aussi est vieux, banal, connu, et il reparaît toujours et on ne s'en déshabitue pas. Mais il passe tout à coup, par l'esprit, par le cœur, par la conscience du père de la jeune fille de modifier le dénouement traditionnel, aussi vieux, aussi banal, aussi connu que le soleil et les débuts de l'histoire et qui consistait, pour la jeune fille, à se désoler, à cacher sa honte dans un coin, à élever son enfant avec ses seules ressources ou à lui tordre le cou, à se tuer elle-même ou à se prostituer, tout cela parce que le Code avait oublié de faire une loi qui protégeât le capital moral des femmes comme le capital matériel et qui condamnât un homme qui leur aurait pris leur honneur comme elle condamnerait le voleur

qui leur aurait pris leur montre ou leur parapluie.

Il advint donc, cette fois, une chose nouvelle. Le père de mademoiselle Morambat se trouvait être un très honnête ouvrier; il adorait sa fille, et il ne permit pas aux choses de finir selon la coutume. Il cacha un couteau sous son vêtement, s'en alla trouver le commis, lui demanda s'il voulait épouser sa fille, et, sur les refus réitérés de celui-ci, il le frappa en pleine poitrine. La vie du jeune homme fut en danger; on arrêta l'assassin; grande émotion dans Paris; instruction; procès.

Si vous voulez bien donner un peu d'attention à ce cas particulier, mon cher ami, vous y remarquerez facilement un fait curieux. Dans ce procès, prévenu, plaignant, victime, tout le monde était coupable, et, nantie de toutes les lois imaginables pour punir tous les attentats possibles, la justice a dû s'avouer publiquement impuissante et inutile.

Voyons comment.

Nous voici daus la salle de la cour d'assises. Rien n'y manque pour que le droit soit respecté, pour que l'équité rayonne, pour que la solennité soit imposante, pour que la leçon soit profitable. Foule énorme, avec sergents de ville, pour la contenir et au besoin la disperser si elle

manque de respect au tribunal, si elle proteste ou si elle applaudit; gendarmes aux deux côtés de l'accusé, pour qu'il ne puisse ni s'enfuir, ni sauter sur les juges, ni se tuer ; avocats réunis autour de la cause, pour s'éclairer dans leurs consciences et leur art, comme des carabins autour d'un cadavre dans un amphithéâtre d'anatomie; conseillers en robe rouge, avocat général chargé de soutenir l'accusation et de venger la morale et la société compromises; avocat célèbre à la barre de la défense, ayant mission de défendre et de sauver le prévenu; jury choisi au sort parmi les citoyens les plus recommandables de leurs quartiers, peintures allégoriques représentants le crime terrassé, l'innocence protégée, Thémis en péplum bleu et blanc tenant en équilibre les deux plateaux de sa balance; enfin, au fond de la salle, en face du public, des témoins, du jury et des accusés, au-dessus des juges et de tous, le Christ mourant pour la justice et la vérité, et sur lequel témoins et jurés vont faire le serment, les uns de ne dire que la vérité, rien que la vérité, les autres de n'avoir en vue que la justice, rien que la justice.

Ceci posé, donnons en quelques mots le résumé philosophique et les conclusions morales du procès.

LA LOI, représentée par le Président, s'adressant à la jeune fille :

Mademoiselle, vous étiez une personne honnête et laborieuse, tout le monde l'atteste.

LA JEUNE FILLE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Vous avez été séduite par ce jeune homme ?

LA JEUNE FILLE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Il vous avait promis le mariage ?

LA JEUNE FILLE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Il vous a abandonnée ?

LA JEUNE FILLE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Quand il a su que vous étiez enceinte ?

LA JEUNE FILLE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

C'est bien de lui que vous étiez enceinte ?

LA JEUNE FILLE.

Oui, monsieur,

LA LOI.

Vous le jurez ?

LA JEUNE FILLE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Vous avez causé le désespoir et le crime de votre père. Vous allez mettre au monde un enfant sans père, sans état civil, probablement sans morale et sans instruction, puisque vous êtes sans ressources, enfant qui va être un danger ou une charge pour la société, tout cela parce que vous n'avez pas su résister à votre passion. C'est abominable ce que vous avez fait là; mais nous n'y pouvons rien, rasseyez-vous. — Qu'on amène le jeune homme.

LA LOI, au jeune homme.

Vous avez été l'amant de cette jeune fille?

LE JEUNE HOMME.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Vous étiez le premier?

LE JEUNE HOMME, après hésitation.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Elle est enceinte de vous?

LE JEUNE HOMME, toujours après hésitation.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Vous refusez de l'épouser?

LE JEUNE HOMME, sans hésitation.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Vous refusez de reconnaître votre enfant?

LE JEUNE HOMME.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Vous avez déshonoré une jeune fille, vous l'abandonnez, ainsi que votre enfant ; c'est abominable ce que vous faites là ! nous n'y pouvons rien. Rasseyez-vous. — Faites lever le père.

LA LOI, *au père.*

Vous reconnaissez que vous avez voulu tuer ce jeune homme ?

LE PÈRE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Parce qu'il avait séduit votre fille ?

LE PÈRE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Alors vous avez pris un couteau ?

LE PÈRE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Avec l'intention de tuer cet homme s'il vous refusait d'épouser votre fille ?

LE PÈRE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Avec préméditation alors ?

LE PÈRE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Et vous l'avez frappé avee la ferme intention de lui donner la mort ?

LE PÈRE.

Oui, monsieur.

LA LOI.

Vous avez voulu vous faire justice vous-même, ce qui est défendu par toutes les lois ; vous avez voulu tuer, ce qui est défendu par toutes les morales, humaine et divine ; vous avez frappé d'un couteau, vous avez accompli volontairement, sans hésitation, sans remords, un homicide, un crime, ce qui doit être puni de l'échafaud ou des galères. C'est abominable ce que vous avez fait là ! mais nous n'y pouvons rien. Ne vous rasseyez pas ; vous pouvez tous rentrer chez vous.

Alors, magistrats, jury, gendarmes, huissiers, Code civil, justice, allégories mythologiques, menaçantes et rassurantes, Christ en croix, qu'est-ce que vous faites là ? Pourquoi tout cet appareil inutile, toute cette solennité vide, toute cette dépense, tout ce dérangement ? Ces trois individus coupables, tous les trois, de délits et de crimes qui compromettent non seulement leur propre honneur, leur propre morale, mais la morale universelle et la sécurité des citoyens électeurs, pourquoi les renvoyez-vous finalement chez eux, sans condamnation, sans flétrissure, sans amende même ?

Parce que, me répondrez-vous, c'est là un cas exceptionnel. Cette jeune fille était vraiment sympathique par sa bonne conduite antérieure, le

père par l'honnêteté de toute sa vie : il n'a pas pu résister à sa douleur et à sa colère, devant la froide ingratitude et la cynique cruauté de ce jeune homme, nous l'avons compris et nous l'avons acquitté.

Non ; ces raisons-là, vous les donnez parce que vous ne pouvez pas, vous ne voulez pas donner les vraies raisons. Les vraies raisons, les voici : ne pouvant pas punir les vrais coupables, vous êtes fatalement amenés à absoudre ceux dont le crime n'est que la conséquence directe de cette culpabilité non seulement impunie, mais dont, dans certains cas, il ne vous est pas permis de connaître, dont il vous est interdit de faire mention, que vous devez respecter en un mot, qui vous est sacrée pour ainsi dire, comme la réputation la plus intacte, comme le dogme le plus révéré. Il est tel cas où vous n'avez même pas le droit de prononcer le nom du véritable coupable, et où vous ne pouvez punir que l'innocent et même la victime.

J'ai assisté, il y a deux ou trois ans, à un procès criminel où la coupable, du moins la personne amenée à la barre, était une jeune femme. Elle s'était mariée, enceinte, avec un jeune homme, lequel ignorait absolument ce détail. Elle accoucha, à terme, sans que son mari se fût douté de cette grossesse et en l'absence de ce

mari. Elle se délivra elle-même ; puis elle perdit la tête et tua son enfant, dont elle cacha le corps dans une armoire. Le crime fut découvert et la jeune femme arrêtée et traduite devant les assises.

L'homme qui l'avait rendue mère était marié, c'est-à-dire doublement coupable ; il l'avait eue sous sa protection, ce qui le rendait triplement coupable ; il l'avait garantie comme la plus honnête fille du monde au jeune homme, lorsque celui-ci était venu lui demander des renseignements, ce qui le constituait quadruplement coupable ; ni l'accusée, ni l'accusation, ni la défense n'avaient le droit de prononcer le nom de cet homme, le premier, le seul coupable, parce que la recherche de la paternité est interdite par nos lois. Cet homme était négociant. S'il n'avait pas payé un de ses billets, vous lui auriez saisi ses meubles et tout ce qu'il possédait ; vous l'auriez déclaré en faillite ; en faillite frauduleuse, si ses livres n'avaient pas été bien en règle, et vous l'auriez condamné à la prison. Il avait trahi le mariage, trahi la tutelle, trahi la confiance d'un honnête homme, donné le jour à un enfant illégitime ; il était la cause d'un meurtre, du meurtre de son propre enfant ; l'action qu'il avait commise amenait la femme qu'il avait dit aimer sur les bancs de la cour d'assises, la faisait condamner aux

galères, car elle fut condamnée ; condamnait le mari de cette femme à la honte, au désespoir, au ridicule, au célibat, à la stérilité, à n'avoir plus d'épouse légale, à n'avoir plus d'enfant légitime, et vous ne pouviez rien contre le vrai coupable, à peine le réprimander, dans le vide, et encore anonyme. S'il plaisait à ce coupable de se reconnaître dans ce que j'écris en ce moment, il pourrait m'attaquer en diffamation ; je ne pourrais pas faire la preuve, et vous me condamneriez comme diffamateur, probablement à un franc d'amende, ce qui ne serait pas cher, mais ce qui serait encore une condamnation supérieure à celle que vous pouviez lui infliger.

Qui avez-vous donc véritablement puni du double crime commis par cet homme et par cette fille? Celui qui n'en avait commis aucun, le mari, l'honnête homme, l'innocent. L'amant n'a même pas été inquiété ; l'infanticide, son temps fait, redeviendra libre, et très probablement elle n'aura fait que la moitié de son temps, si elle s'est ce qu'on appelle bien conduite, depuis son emprisonnement. Quant au mari, à qui vous n'avez rien à reprocher que d'avoir eu confiance, que d'avoir voulu aimer selon les lois, d'avoir voulu constituer la famille, le foyer, l'exemple, ce qui est recommandé par toutes les religions et toutes les morales dont vous vous déclarez les

défenseurs, il reste et demeure éternellement la victime de cet homme adultère et de cette femme infanticide, Et si, demain, il avait un enfant d'une autre femme que celle-là, vous condamneriez cet enfant à n'avoir jamais ni famille régulière, ni nom légal, à moins que sa mère n'eût l'idée comme l'autre de le tuer, auquel cas, le mari, devenu à son tour adultère et père illégal et dénaturé, n'encourrait, comme coupable, aucune des peines qui lui ont été infligées comme innocent !

Vous me répondrez encore : « Ce sont là des exceptions très rares dont la loi n'a pas à tenir compte. » Où avez-vous vu cela ? Le caractère fondamental, la propriété spécifique d'une loi veulent que même une seule injustice ne puisse pas être commise en son nom, et, tant que cette injustice peut être commise, cette loi est incomplète, par conséquent insuffisante, de là préjudiciable, et le premier venu. comme moi, peut l'attaquer et en demander la revision.

Et, comme cette revision demandée ne se fait fait pas, les faits, depuis quelques années que ces questions ont été de plus en plus débattues par l'opinion publique, les faits concluant en faveur de cette revision se succèdent et se précipitent les uns sur les autres ; les *incarnations* se multiplient avec une rapidité, une éloquence,

un retentissement, une plus-value de scandales effrayants, et la Providence paraît être absolument décidée à vous forcer la main.

Du reste, pour les vrais observateurs, ce qu'on appelle la Providence a des procédés qui devraient commencer à être connus. Quand une société ne voit pas ou ne veut pas voir ce qu'elle doit faire, cette Providence le lui indique d'abord par de petits accidents symptomatiques et facilement remédiables. Puis, l'indifférence ou l'aveuglement persistant, elle renouvelle ses indications par des phénomènes périodiques, se rapprochant de plus en plus les uns des autres, s'accentuant de plus en plus, jusqu'à quelque catastrophe d'une démonstration tellement claire, qu'elle ne laisse aucun doute sur les volontés de ladite Providence. C'est alors que la société imprévoyante s'étonne, s'épouvante, crie à la fatalité, à l'injustice des choses et se décide à comprendre. Ce qui est encore à constater au milieu de tout cela, c'est l'obstination que mettent non seulement la masse des gens, mais les hommes chargés de veiller à la moralité et au salut des sociétés, à donner pour cause aux drames et aux crimes nés de l'insuffisance des lois, les examens et les propositions philosophiques que, tout au contraire, cette insuffisance inspire à certains esprits, Pour tous les routi-

niers, les auteurs de la démoralisation sociale sont ceux qui la découvrent et la dénoncent à l'avance. Quand on a dit à une société : « Prends garde ! si tu continues tels ou tels errements, tu provoqueras telle ou telle catastrophe ; » on est pour cette société, qui ne veut pas reconnaître ses torts, la cause même de cette catastrophe, le jour où elle se produit. L'Église catholique en est encore à nous dire que ce sont les mauvaises passions et les détestables conseils de Luther qui ont fait tant de mal au catholicisme ; elle oublie de se rappeler ou de rechercher les causes qui ont produit Luther et nécessité la Réforme. Les défenseurs de la monarchie de droit divin et des traditions féodales nous disent que c'est l'esprit diabolique de Voltaire et des encyclopédistes qui a produit la Révolution et les excès du XVIIIe siècle ; ils se gardent bien de reconnaître et d'avouer les faits qui ont suscité les attaques de Voltaire et de l'Encyclopédie. Même observation en littérature. Ce sont les écrivains qui écrivent contre les mœurs immorales de leur temps qui démoralisent leur temps. On commence par prétendre que le mal dont ils parlent n'existe pas ; puis, quand il est notoire, que ce sont leurs écrits qui l'ont fait naître ; puis, quand il gagne de plus en plus, qu'il vaut mieux n'en rien dire.

Ainsi, celui qui écrit ces lignes (formule ingénieuse trouvée par un grand orgueilleux qui n'osait pas dire *moi* aussi souvent qu'il l'aurait voulu), ainsi celui qui écrit ces lignes a, de cette façon, beaucoup contribué à la démoralisation de son époque; seulement ceux qui emploient le mot démoralisation, à propos de moi ou de tout autre, l'emploient à tort et le confondent souvent, trompés qu'ils sont par un phénomène purement extérieur, avec un autre mot qui, du reste, n'existe pas et que l'on ferait peut-être bien de créer.

Une société dont on dit qu'elle se démoralise, ce que l'on a dit d'ailleurs de toutes les sociétés depuis que le monde existe, une société qui se démoralise n'est pas toujours une société qui modifie sa morale, mais une société qui modifie ses mœurs, ce qui n'est pas la même chose, et ce qui est même à l'avantage de la morale éternelle, dont on ne peut pas plus supprimer un des principes fondamentaux qu'on ne peut supprimer un des éléments qui composent l'air respirable.

Aucun révolutionnaire, aucun novateur, aucun radical n'aura jamais l'idée de proclamer que l'on doit, que l'on peut tuer, voler, manquer à sa parole d'honneur, tricher, séduire les jeunes filles, abandonner sa femme, délaisser ses en-

ants, renier, trahir et vendre sa patrie. Celui qui soutiendrait une pareille thèse passerait pour fou, et tout le monde lui tournerait le dos. La morale ne s'altère donc pas, mais elle s'élargit, elle se développe, elle se répand, et, pour cela, elle brise ces formules étroites et partiales dans lesquelles elle était inégalement contenue et dosée et qu'on appelle les mœurs et les lois.

Les esprits soi-disant révolutionnaires ou subversifs sont ceux qui aident la morale éternelle, inaliénable, à briser ces formules particulières, locales, à se frayer un chemin à travers les plaines stériles qu'elle doit fertiliser. Quand nous demandons, par exemple, la recherche de la paternité, ou le divorce, ou le rétablissement des tours, c'est-à-dire que les innocents ne souffrent plus pour les coupables, quand alors il s'élève des clameurs contre nous, ce n'est pas la morale qui s'indigne, car ce que nous demandons est de la morale la plus élémentaire, ce sont les mœurs et les lois qui s'effrayent. Nous avons contre nous les Lovelaces de toute classe, pour qui ces mœurs et ces lois sont un privilège dont leur égoïsme et leurs passions peuvent user sans représailles, les prud'hommes de tous rangs pour lesquels le monde finit à leurs habitudes, à leurs traditions, à leurs idées, à leur famille, et qui ne se sentant pas atteints,

et convaincus qu'ils ne pourront jamais l'être par les calamités que ces mœurs produisent, ne voient pas qu'il y ait lieu de changer quoi que ce soit aux lois qui les protègent ; nous avons encore contre nous les ignorants qui ne veulent rien apprendre, les hypocrites qui ne veulent rien avouer, les gens de foi et même de bonne foi qui croient leur Dieu compromis dès qu'on leur parle d'un progrès en contradiction avec leur dogmes religieux, les timides qui ont peur d'un changement, les contribuables qui redoutent une dépense; autrement dit, nous avons contre nous les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de nos compatriotes. Mais c'est sans aucune importance, puisque le centième auquel nous appartenons, a fait faire depuis le commencement du monde aux quatre-vingt-dix-neuf autres toutes les réformes dont ils se trouvent, d'ailleurs, très bien aujourd'hui, tout en protestant contre celles qui restent à faire. C'est par suite de tout ce malentendu sur la signification et la valeur réelle des institutions, des faits et des mots qu'après l'acquittement de mademoiselle Marie Bière, un conseiller à la cour, qui avait assisté aux débats à côté de *celui qui écrit ces lignes*, disait à ce dernier, d'une voix véritablement émue, avec l'accent amical mais convaincu du reproche et de l'inquiétude : « Voilà pour-

tant ce dont vous êtes cause avec votre *Tue-la !* »

Ainsi, c'est moi qui, en écrivant la lettre qui se terminait par ce mot, et en l'écrivant après l'assassinat de madame Dubourg par son mari ; c'est moi qui suis cause que M. Dubourg a tué sa femme ! Ainsi, voilà un magistrat des plus honorables, des plus intelligents et, comme homme privé, des plus spirituels et des plus fins, qui aime mieux croire à la pernicieuse influence d'un écrivain isolé qu'à une insuffisance de la loi ancienne et à une revendication des mœurs nouvelles ! Où sont les sociétés qui suivent le conseil d'un homme, si ce conseil ne répond pas, d'une manière quelconque, à ses besoins ?

Mais si on a reproché à l'auteur de *l'Homme-Femme* d'avoir dit : *Tue-la !* on n'a pas moins reproché à l'auteur de *la Princesse Georges* de n'avoir pas été, dans son dénouement, jusqu'au meurtre du mari par sa femme, et le public aurait volontiers crié à l'héroïne : *Tue-le !* La presse l'a crié le lendemain pour le public, et l'auteur a été forcé, dans une préface, d'expliquer pourquoi il n'y avait pas eu mort d'homme. Il a donné ses raisons, bonnes ou mauvaises, là n'est pas la question. Ce qui est certain, c'est qu'il a dû s'expliquer, s'excuser même de n'avoir pas fait tuer par une honnête femme indignement sacri-

fiée, un mari qui la trompait pour une drôlesse. Croyez-vous que madame de Tilly avait vu ou lu *la Princesse Georges*, et qu'elle se soit dit : « Eh bien, moi, je vais aller plus loin que l'héroïne de M. Dumas, et je vais brûler la figure à madame de Terremonde ? »

Non, n'est-ce pas ? N'admettons donc pas, comme le conseiller à la cour et tous ceux qui s'en prennent aux effets au lieu de s'en prendre aux causes, n'admettons donc pas que la littérature ait la moindre influence sur les mœurs. Tandis que la corruption du XVIIIe siècle se peint dans *Manon Lescaut*, le besoin d'idéal qui domine toutes les sociétés, quel que soit le numéro du siècle, se traduit dans *Paul et Virginie*. On pleure sur Manon, on pleure sur Virginie ; on ne devient ni meilleur ni pire ; on a deux points de comparaison et deux chefs-d'œuvre de plus, voilà la vérité, et voilà le bénéfice pour l'humanité pensante.

Cependant, si la littérature, par le drame ou le roman, est incapable de produire un mouvement des idées et de les faire naître, elle est capable, par le plus ou moins d'émotion qu'elle produit, en traitant certains sujets, de faire voir et de constater où les idées en sont de leur mouvement naturel, et le chemin parcouru depuis une certaine époque, et l'imminence de certains

dangers, et la nécessité de certaines préoccupations, de certaines études, de certains efforts. Ainsi à ne prendre *l'Homme-Femme* et *la Princesse Georges* que pour ce qu'ils valent au point de vue de la moralisation ou de la démoralisation de la société, à ne les prendre que comme thermomètres particuliers chargés de mesurer la température morale de notre société actuelle, il résulterait de l'expérience, surtout si l'on y ajoute le mauvais accueil fait à *la Femme de Claude*, que, il y a déjà huit ans, le public ne voulait pas qu'on tuât la femme coupable, en matière d'amour, mais que, pour l'homme coupable en cette même matière, il voulait qu'on le tuât.

Il faut tenir compte aussi, je le sais bien, dans ce jugement du public, des inégales influences atmosphériques du théâtre et du livre, du spectateur collectif et du lecteur individuel, ce qui peut supposer un écart de quinze degrés sur vingt, la chaleur cérébrale développée par la discussion imprimée, par la déduction philosophique d'un cas ne pouvant jamais atteindre à celle que développe le même cas, mis en forme et en action par des personnages des deux sexes devant des spectateurs mâles et femelles. Il faut faire aussi la part des raisons secrètes et spécieuses que les gens d'esprit, mêlés à une foule, dans une proportion très modeste, il est vrai,

mais cependant toujours appréciable, peuvent avoir de confirmer l'opinion de la foule instinctive et de première impression. Ces raisons, on peut les traduire ainsi :

« Le péché d'amour adultère dont si peu
» d'hommes sont ou se savent les victimes, et
» dont tant d'autres hommes sont ou peuvent
» être les bénéficiaires, mérite-t-il qu'on inflige
» à la femme un châtiment aussi dispropor-
» tionné que la mort et qui peut priver tant
» de gens d'un bonheur éphémère mais recher-
» ché que cette femme aurait pu donner encore?
» Car, évidemment, elle devait être jeune, jolie,
» et destinée, dans un avenir prochain, à trahir
» son amant comme elle avait trahi son mari,
» soit qu'elle eût à se venger d'un abandon tou-
» jours facile à prévoir, soit qu'elle se fût lassée
» d'une distraction dont la continuité devient
» une servitude? Le meurtre, dans ce cas, serait
» donc cause d'une non-valeur qu'on ne doit
» jamais autoriser.

» D'un autre côté, il n'y aurait pas justice
» égale entre les deux parties, puisque, tandis
» que l'on conseillerait le meurtre de la femme,
» si facile à surveiller, à suivre et à surprendre,
» on ne saurait conseiller à la femme, être
» faible et timide, ne sachant se servir d'aucune
» arme à feu, de tuer son mari adultère, celui-

» ci ayant, d'ailleurs, tous les moyens de se » soustraire à ses recherches, et allant où bon » lui semble, sans avoir jamais à lui en demander » la permission ni à lui en rendre compte.

» Pour ces motifs, il ne nous coûte pas du » tout, à propos de la pièce de M. Dumas, dans » laquelle mademoiselle Desclée est si remar- » quable, de donner une petite satisfaction aux » femmes, en déclarant que l'auteur de *l'Homme-* » *Femme* a eu tort de dire : *Tue-la !* et que l'au- » teur de *la Princesse Georges* a eu tort de ne » pas dire : *Tue-le !* »

Eh bien, nous le répétons, en mêlant comme des cartes de toutes couleurs les raisons de toute nature, évidemment un grand mouvement s'était opéré dans l'opinion ; on commençait à reprocher le trop d'indulgence pour les passions de l'homme et le *pas assez* de pitié pour les souffrances et même pour les faiblesses de la femme.

C'est alors qu'après les incarnations littéraires, symptômes sympathiques et précurseurs, appartenant au monde fictif, se sont produites des incarnations vivantes, appartenant au monde réel, incarnations dont les dernières ont été, en quelques mois et coup sur coup, mademoiselle Marie Bière, mademoiselle Virginie Dumaire, madame de Tilly. Il n'est pas besoin d'être prophète pour en prédire d'autres, dans de très brefs délais, et en-

core plus effrayantes, encore plus significatives que celles dont nous nous occupons en ce moment.

Soyons donc donc sérieux en face des faits réels.

Ici, nous ne sommes plus au théâtre, nous sommes en pleine vie; il ne s'agit plus d'esthétique et de thèses, il s'agit de crimes et de sang; ce ne sont plus des comédiens débitant leurs rôles que nous allons applaudir ou siffler, ce sont des victimes et des bourreaux que nous allons condamner ou absoudre; il s'agit de la liberté, de l'honneur et de la vie; le bagne et l'échafaud sont là.

Regardons bien attentivement, nous allons voir les mêmes causes, les mêmes effets, les mêmes conséquences se produire. Ces trois criminelles vont formuler la même plainte, proclamer la même injustice, en appeler à la même revendication, et cependant elles appartiennent toutes les trois à des milieux tout à fait différents, tout à fait opposés même. La première est une femme de théâtre, la seconde une servante, une prostituée, dit-on, la troisième une femme du monde; l'une était vierge, l'autre avait déjà eu un enfant d'un autre homme, la dernière était une femme mariée qui avait des enfants légitimes, qui les aimait et qui avait toujours été digne de tous les

respects comme fille, comme épouse, comme mère.

Si ces trois crimes n'avaient pas été commis, si les choses avaient suivi leur cours naturel, si la fille de mademoiselle Bière avait vécu, et que, plus tard, le fils de mademoiselle Virginie Dumaire la prostituée eût voulu l'épouser, mademoiselle Marie Bière ne l'aurait pas voulu.

Si l'un des enfants de madame de Tilly avait voulu s'allier avec l'enfant de Marie Bière ou de Virginie Dumaire, madame de Tilly s'y serait opposée. Avant leurs crimes respectifs, la première se croyait hiérarchiquement en droit de mépriser la seconde, la dernière de mépriser les deux autres.

Les voici cependant sur les mêmes bancs, entre les mêmes gendarmes, ayant à répondre à la même aecusation, inspirant la même sympathie. Pourquoi? Parce que, arrivées là, elles ne sont plus la comédienne, la servante, la femme du monde, elles ne sont plus telles ou telles femmes, elles sont la Femme, qui vient violemment et publiquement demander justice contre l'homme et à qui l'opinion, mise en demeure de se prononcer, accorde cette justice, avec des manifestations telles que la loi en est réduite à s'incliner.

Or quel est cet homme, contre lequel ces trois femmes viennent demander justice? On l'appelle ici M. G..., là M. P..., plus loin M. T... Sont-ce

trois hommes différents? Non. C'est un seul homme, toujours le même, sous des noms divers, c'est l'Homme, non pas tel que le veulent la nature et la morale, mais tel que nos lois l'autorisent à être.

En effet, la nature dit à l'homme : « Je t'ai donné des curiosités, des besoins, des désirs, des passions, des sentiments que peut seul satisfaire cet être nommé femme à qui j'ai donné un cœur, une imagination et quelquefois des sens qui la disposent à se laisser convaincre et entraîner par toi. Prends cette femme. Une fois tes curiosités, tes besoins, tes désirs, tes passions satisfaits, si tu sais te servir de l'intelligence, de la conscience, des sentiments dont je t'ai doué, tu aimeras cette femme, tu feras d'elle la compagne de toute ta vie, la mère de tes enfants. S'il y a une chance de bonheur pour toi, sur cette terre, elle est là. »

La morale dit ensuite à cet homme : « Ce n'est pas assez. Cette femme, tu l'as choisie, tu l'aimes, tu veux la posséder et la rendre mère? N'attends pas la possession et la maternité pour te l'attacher à tout jamais. Tu ne dois pas seulement avoir de l'amour pour elle, mais aussi du respect; il n'y a pas d'amour durable sans cela, et pourquoi ton amour ne serait-il pas durable, puisque tu le déclares irrésistible? Prouve donc l'un et l'autre à cette personne, en lui donnant

d'avance ce que d'autres ne lui donnent qu'après, en te bornant à elle, en l'honorant de ton nom, en travaillant pour elle et les enfants qui naîtront de vous deux. »

Les mœurs et les lois disent ensuite au même homme : « Méfie-toi ; il y a là une amorce décevante, une solidarité douteuse, un bonheur incertain. Prends le plaisir, laisse le mariage, c'est une chaîne ; laisse l'enfant, c'est une charge ; et recommence avec d'autres femmes tant que tu pourras. Tu auras ainsi le plaisir, et tu garderas la liberté. Personne n'aura le droit de te rien dire, mais si, par hasard, on te demande des comptes, sois sans honte et sans crainte, nous sommes là, lois et mœurs, nous répondrons pour toi et de toi. »

Et nombre d'hommes, surtout parmi les plus civilisés, laissent de côté ce que les principes de la morale ont d'assujettissant, et joignant directement ce que les invitations de la nature ont d'agréable à ce que les insuffisances de la loi ont de commode, ces hommes, depuis des siècles, se sont mis et ont continué et continuent à prendre des filles sans fortune, sans famille, sans défense sociale, à les posséder tant qu'elles leur plaisent et à les abandonner quand elles ne leur plaisent plus. La chose étant acceptée ainsi, la prostitution et le suicide feront le reste. Par le suicide,

la société est débarrassée d'un souci et d'un reproche; par la prostitution, d'autres hommes, plus *moraux*, plus méthodiques, plus garantis encore, *moralement*, se procurent un plaisir de seconde main, moins raffiné, mais souvent plus agréable que le premier. Le commerce des carrossiers et des couturières s'en trouve d'ailleurs très bien, ce qui fait que l'économie sociale gagne d'un côté ce que la morale et la dignité humaine perdent de l'autre. Les grandes civilisations ont besoin, paraît-il, de ces échanges « et après tout, dirait M. Prud'homme, qui apparaît toujours quand il s'agit de résoudre les problèmes momentanément insolubles, ces demoiselles n'étaient pas si intéressantes; pourquoi se ne sont-elles pas mieux défendues? Elles devaient bien prévoir le résultat; elles savaient bien qu'elles faisaient le mal, puisqu'elles le faisaient en cachette; il est tout naturel que le mal soit puni. Elles ont eu les agréments de l'amour sans en accepter les devoirs, elles en ont les chagrins sans en avoir les droits, elles ont ce qu'elles méritent. »

Il y a du vrai; il y en a toujours dans ce que dit M. Prud'homme, sans quoi il ne serait pas si universel et si triomphant. Les choses continuaient donc leur marche ascendante et il n'y avait ni à espérer ni à craindre un changement de route, quand, tout à coup, un troisième personnage est

intervenu dans la question, personnage toujours muet, quelquefois mort, et cependant d'une éloquence terrifiante. Voyons comment il procède celui-là, depuis quelque temps; voyons ce qui ressort, en substance, des débats récents où il intervient avec obstination.

LA JUSTICE, à mademoiselle Bière.

Pourquoi avez-vous frappé cet homme?

L'ACCUSÉE.

Parce que l'enfant que j'avais eu de lui est mort par lui, et que, mon enfant étant mort, et son père m'ayant abandonnée, je voulais que cet homme mourût.

LA JUSTICE.

Pourquoi, étant dans ces idées, avez-vous renoué des relations avec cet homme?

L'ACCUSÉE.

Parce que j'aurais voulu avoir un autre enfant.

LA JUSTICE.

Expliquez-nous cela.

L'ACCUSÉE.

Je ne peux pas; mais toutes les mères me comprendront...

Depuis le mot de Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, jamais l'âme de la femme traquée par la férocité de l'homme n'avait trouvé un mot plus profond, plus troublant, plus vrai.

Passons à mademoiselle Virginie Dumaire.

LA JUSTICE, à l'accusée.

Vous avez tué votre amant?

L'ACCUSÉE.

Oui.

LA JUSTICE.

Vous regrettez d'avoir donné la mort à cet homme?

L'ACCUSÉE.

Non; ce serait à recommencer que je recommencerais.

LA JUSTICE.

Pourquoi l'avez-vous tué?

L'ACCUSÉE.

Parce que j'avais un enfant de lui et que je voulais qu'il reconnût cet enfant et que je ne voulais pas qu'il l'abandonnât.

LA JUSTICE.

Mais vous avez déjà eu un enfant d'un autre homme?

L'ACCUSÉE.

C'est vrai, mais il était mort.

LA JUSTICE.

Ainsi, vous aviez appartenu déjà à d'autres hommes?

L'ACCUSÉE.

Oui, mais j'avais un enfant vivant de celui-là.

Passons à madame de Tilly.

LA JUSTICE, à l'accusé.

Vous avez jeté du vitriol au visage de mademoiselle Maréchal.

L'ACCUSÉE.

Oui.

LA JUSTICE.

Parce qu'elle était la maîtresse de votre mari?

L'ACCUSÉE.

Non. S'il n'y avait eu que cette raison, j'aurais pardonné.

LA JUSTICE.

Pourquoi alors?

L'ACCUSÉE.

Parce que j'ai des enfants et que mon mari, leur père, n'attendait que ma mort pour faire de cette femme la mère de mes enfants; il me l'avait dit: et je ne voulais pas que mes enfants eussent d'autre mère que moi, même moi morte.

Voilà donc les enfants, ou plutôt l'enfant qui entre dans le débat, et qui, par la voix de la femme, de la mère, de celle qui, comédienne, servante, grande dame, dans la honte ou la glorification, dans le secret ou en pleine lumière, a mis cet enfant au monde, au risque de sa propre vie, au milieu des angoisses, des terreurs, des tortures et des cris, voilà l'enfant qui entre dans le débat, et qui, légitime ou non, vivant ou mort, du sein de sa mère, du fond de son berceau ou du fond de sa tombe, prend la défense de sa mère, que vous voulez condamner, contre son père, qui vous échappe. Et le voilà défiant la loi qui recule.

Est-ce clair?

C'est que vous aurez beau faire et surtout beau dire, les lois de la nature resteront toujours antérieures aux lois du Code et même de la morale; c'est qu'elles seront, en définitive, les plus fortes et que vous n'aurez de repos et de sécurité véritables que quand vous aurez mis d'accord ces trois termes: la nature, la morale et la loi. Il y en a deux qui s'entendent, la loi et la morale; mais la nature n'est pas admise dans leur convention et il faut qu'elle le soit.

C'est peut-être très moral et surtout très simple de dire: « Les enfants naturels n'auront pas le droit de rechercher leur père; nous ne reconnaîtrons comme ayant des droits quelconques que les enfants nés d'un mariage ou reconnus par acte authentique, et encore ceux-ci n'auront que des droits restreints à la notoriété, à l'estime, à l'héritage; il n'y a de femme respectable et pouvant invoquer notre protection que la femme mariée; à partir de quinze ans et trois mois, la jeune fille qui aura cédé à un homme, sans que celui-ci ait employé le rapt ou la violence, n'aura rien à nous demander si cet homme la rend mère ou l'abandonne; le meurtre volontaire est puni de prison ou des galères: s'il est accompagné de préméditation, il est puni de mort, etc. »

Tout cela est très moral, très simple, très clair, très joli, si vous voulez, mais cela n'a aucun rapport avec les instincts, les besoins, les exigences de la création universelle. Ce sont des vues particulières, des menaces inutiles dont elle ne tient, dont elle ne peut tenir aucun compte dans son évolution providentielle et progressive. Et, lorsque cette grande lutte du masculin et du féminin, lutte dans laquelle, comme mâles, nous nous sommes donné tous les droits, vient finalement aboutir au champ clos du tribunal, la femme, sacrifiée depuis des siècles à vos combinaisons sociales comme fille, comme épouse, comme mère, se révolte et vous dit en face, entre deux gendarmes, sans repentir, menaçante, prête à recommencer :

« Eh bien, oui, j'ai aimé ; oui, j'ai ce que vous appelez failli, c'est-à-dire cédé à la nature ; oui, je me suis donnée à un homme, à plusieurs même ; oui, j'ai ensuite prémédité un crime, je me suis exercée à manier les armes des mâles ; oui, j'ai attendu cet homme et je l'ai frappé par surprise, lâchement, dans le dos et en pleine rue ; oui, j'ai demandé à celui-ci un dernier baiser, et, tandis qu'il me serrait dans ses bras et qu'il ne pouvait m'échapper, je lui ai brûlé la cervelle ; oui, j'ai marqué mon mari infidèle et ingrat sur le visage de sa complice, de cette

jeune fille qui ne m'avait rien fait personnellement, qui ne me devait rien, qui ne se défiait pas de moi, qui ne pouvait pas me croire capable, moi femme du monde et respectée, d'une lâcheté et d'une ignominie ; tout cela est vrai ; mais je suis la mère, l'être sacré s'il n'a jamais failli, l'être racheté s'il aime l'enfant né de sa faute.

» Eh bien, ce que j'ai fait, je l'ai fait au nom de mon enfant qui est innocent, quelle que soit sa mère, que vous auriez dû protéger et que vous ne protégez pas. Vous avez permis à l'homme de me prendre vierge, de me rendre mère, de me rejeter ensuite déshonorée et sans ressources, et de me laisser à la fois la honte et la charge de son enfant ; vous lui avez permis aussi, quand il m'avait épousée, de me trahir, d'avoir d'autres femmes, contre lesquelles vous ne pouvez pas ou vous ne voulez pas me défendre, de me prendre ma fortune, celle de mes enfants pour la porter à l'autre, et vous m'avez condamnée à être éternellement la femme de cet homme, tant qu'il vivrait, si misérable qu'il fût. Vous me ridiculisez si je reste fille ; vous me déshonorez et me conspuez, si, en restant fille, je deviens mère ; vous m'emprisonnez et m'annihilez si je me constitue épouse pour devenir mère ; soit, j'en ai assez, et je tue.

Vous avez permis que mon enfant, illégitime ou légitime, puisse ne pas avoir de père; emprisonnez-lui ou tuez-lui maintenant sa mère : il ne nous manque plus que ça; allez! »

Qu'est-ce que vous pouvez répondre? Qu'on n'a pas le droit de se faire justice soi-même? Que l'homicide volontaire est prévu par tel article du Code pénal et doit être puni de telle et telle peine par tel autre? Essayez.

Les criminelles sont-elles donc véritablement dans leur droit? Non; mais elles montrent l'homme dans son tort, la loi dans son tort, et alors c'est la foule, c'est-à-dire l'instinct naturel qui devient l'arbitre et qui vous force à rendre votre verdict au nom de l'innocent qui est l'enfant. Et ce sentiment naturel et cette émotion sont montés à un tel degré, que, si celui que vous appelez le ministère public, le défenseur de vos lois, le protecteur de la morale, l'organe de la justice (un incident nouveau se produisant qui peut donner aux débats un cours moins favorable à l'accusée), si ce magistrat inquiet, responsable, demande un surcroît d'enquête pour mieux connaître de la vérité, le public présent proteste comme dans une salle de spectacle, l'opinion s'irrite, la presse s'indigne. On ne rend pas assez tôt à la liberté cette femme qui a tué, cette meurtrière qui ne nie pas son crime, qui

ne le regrette pas, qui le recommencerait si elle l'avait manqué. Et c'est le magistrat, c'est l'accusateur qui devient pour ainsi dire l'accusé.

Qu'est-ce que cela signifie vraiment? Où en est la majesté de la justice ? Que devient le respect dû à la loi? Celui-ci a reçu deux balles dans les reins ; il peut en mourir d'un moment à l'autre, on vous l'a dit. Celui-là est mort assassiné ; c'est encore plus net et plus sûr. Ces hommes aussi avaient une mère, une famille; le dernier avait une profession, il servait à quelque chose; il n'avait ni volé ni tué, il n'avait commis aucun des délits que les législateurs, dans leurs longues et minutieuses méditations, ont prévus, numérotés, flétris, frappés d'une peine infamante ou taxés d'une réparation matérielle. Cette autre est défigurée, estropiée, condamnée à la honte, au célibat, à la misère et à la maladie. Ces trois personnes n'ont cependant agi comme elles l'ont fait qu'avec l'autorisation et la garantie de vos lois ; elles n'ont commis ni un des crimes, ni un des délits, ni une des contraventions que vous avez incriminés ou même signalés comme immoraux et justiciables d'une forte ou d'une petite peine ; elles seraient en droit de vous dire : « Vous ne nous avez pas renseignés ; vous ne nous avez pas indiqué nos devoirs ; vous nous avez même dévolu des droits ; nous ne pensions pas mal agir,

puisque votre Code, si clair et si détaillé à la fois, n'indique nulle part que notre conduite soit répréhensible. La religion à laquelle nous avons été voués par nos parents en venant au monde et la morale qu'on nous a inculquée depuis, nous apprenaient bien que notre conduite n'était pas très régulière, puisque nous pratiquions l'amour autrement que dans le mariage; mais les habitudes et les mœurs autorisent de tous côtés, autour de nous, ce que vos lois ne punissent ni ne défendent, et, d'ailleurs, la religion et la morale défendent tout aussi bien la séduction, l'abandon des enfants, les vengeances et les meurtres dont nous sommes victimes. Puis cette religion et cette morale n'ont aucun moyen coercitif à leur disposition, et, n'ayant plus à discuter qu'avec notre conscience, nous étions toujours sûrs, tant que nos forces physiques resteraient à la disposition de nos fantaisies, de trouver cette conscience aussi élastique et accommodante que la société au milieu de laquelle nous vivons. En outre, cette religion et cette morale tenant le repentir à notre service sans lui fixer d'époque, nous avions cru devoir remettre cette formalité aux derniers moments de cette vie terrestre et réjouir ainsi le ciel plus que ne le feraient les justes qui n'ont jamais péché. »

Voilà ce que ces trois personnes seraient en

droit de vous dire si vous les écoutiez; mais vous en êtes réduits à ne plus les écouter, et, après leur avoir donné tant de droits de faire le mal, à ne pouvoir les défendre contre celui qu'on leur fait. La loi de Lynch tout bonnement. Les représailles personnelles, la justice par soi-même, œil pour œil, dent pour dent, voilà où vous en êtes, avec votre Code, objet d'admiration pour tous les peuples !

Et tous ces désordres, tous ces crimes, tous ces scandales, toutes ces illégalités parce que vous n'avez pas le courage, car ce n'est pas le temps qui vous manque, de faire des lois qui assurent à l'honneur des filles les mêmes garanties qu'à la plus grossière marchandise, qui rendent la même justice à tous les enfants de la même espèce, de la même patrie, de la même destinée, et qui autorisent celui des deux époux que l'autre déshonore, abandonne, ruine ou trahit, à reprendre sa dignité, sa liberté, son utilité, sans avoir recours à l'adultère, à la stérilité, au suicide ou au meurtre. Alors, faute d'équité prévoyante et de justice préventive, maris qui égorgent leurs femmes, filles qui tuent leurs amants, épouses qui mutilent leurs rivales, applaudissements de la foule, prédominance des instincts, défaite de la loi — et triomphe de l'idée.

Car tout se tient. Cette incarnation nouvelle de l'idée dans les *femmes qui tuent* n'est pas la seule à laquelle vous allez avoir à répondre, et nous en voyons déjà une autre, sœur de la première, poindre dans les brumes de l'horizon, du côté où le soleil se lève.

Dieu sait si, dans notre beau pays de France, raisonnable, prévoyant, logique comme nous venons essayer de le démontrer une fois de plus, Dieu sait s'il y a des gens qui se tordent de rire chaque fois qu'on avance cette proposition : que les femmes, ces éternelles mineures des religions et des codes, ces êtres tellement faibles, tellement incapables de se diriger, ayant tellement besoin d'être guidés, protégés et défendus que la loi a mieux aimé y renoncer, voyant qu'elle aurait trop à faire, Dieu sait, disons-nous, s'il y a des gens qui se tordent de rire à cette seule proposition que les femmes pourraient bien, un jour, revendiquer les mêmes droits politiques que les hommes et prétendre à exercer le vote tout comme eux. Jusqu'à présent, cette proposition n'avait été énoncée et soutenue que dans des journaux rédigés par des femmes et le seu retentissement qu'elle avait eu était dans le rire presque universèl dont elle avait été accueillie Ceux qui ne riaient pas, les personnages sérieux haussaient les épaules; quelques-uns, dont je

suis, se demandaient tout bas si les réclamantes n'avaient pas raison. A vrai dire, la réclamation était faite le plus souvent dans des termes tellement exaltés, proclamant si haut la supériorité intellectuelle, morale, civile de la femme sur l'homme, qu'en effet elle disposait au rire. Mais, de ce qu'un droit est maladroitement revendiqué, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit point un droit. Tous les jours, un créancier sans instruction, dans une lettre dont l'orthographe aussi fait pouffer de rire, réclame ce qui lui est dû pour son travail, et, si comique que soit la forme de la réclamation, il n'en faut pas moins y faire droit et payer la créance.

En janvier 1879, je trouvais et relevais, dans un journal, une proclamation, et, comme en ce moment-là même, avec cette manie de prévoir que l'on a pu facilement constater dans mes habitudes, je touchais à la question dans la préface de *Monsieur Alphonse*, j'imprimai en note cette proclamation que je vais reproduire ici pour en arriver où je veux.

APPEL AUX FEMMES

« *Après ce dernier appel au triomphe de la*
» *République, voici venir l'heure de conquérir*
» *notre liberté. La question politique tranchée, on*
» *va s'occuper de la question sociale. Si nous*

» *ne sortons pas de notre indifférence, si nous*
» *ne réclamons pas contre notre situation de*
» *mortes civiles, la liberté, l'égalité viendront*
» *pour l'homme; pour nous femmes, ce sera*
» *toujours de vains mots.*

» *Les ministères se succéderont, la République*
» *de nom deviendra la République de fait; si la*
» *femme se contente d'être résignée, elle conti-*
» *nuera sa vie d'esclave sans pouvoir se rendre*
» *indépendante de l'homme, dont le droit seul est*
» *reconnu, le travail seul rétribué.*

» *Femmes de France,*

» *Trois projets de loi qui vous concernent sont*
» *en ce moment soumis aux Chambres. Eh bien,*
» *pas une de nous ne pourra les soutenir ou les*
» *amender. Une assemblée d'hommes va faire des*
» *lois pour les femmes comme on fait des règle-*
» *ments pour les fous. Les femmes sont elles donc*
» *des folles auxquelles on puisse appliquer un*
» *règlement ?*

» *L'homme fait les lois à son avantage, et nous*
» *sommes forcées de courber le front. Parias de la*
» *société, debout ! Ne souffrons plus que l'homme*
» *commette ce crime de lèse-créature de donner*
» *à la mère moins de droits qu'à son fils. Enten-*
» *dons-nous pour revendiquer la liberté et la*
» *faculté de nous instruire, la possibilité de vivre*

» *indépendantes en travaillant, la libre accession*
» *à toutes les carrières pour lesquelles elles jus-*
» *tifieront des capacités nécessaires ;*

» *L'association et non la subordination dans*
» *le mariage ;*

» *L'admission des femmes aux fonctions de*
» *juges consulaires, de juges civils, de jurés ;*

» *Le droit d'être électeurs et éligibles dans la*
» *commune et dans l'État.*

» *Femmes de Paris, il ne tient qu'à nous de*
» *changer notre sort. Affirmons nos droits, récla-*
» *mons-les avec persévérance et insistance. Nos*
» *sœurs de la province nous suivront, et les*
» *républicains sincères nous donneront leur con-*
» *cours à la tribune et au scrutin, parce que*
» *émanciper la femme, c'est affranchir la géné-*
» *ration naissante, c'est républicaniser le foyer.* »

Tel est cet appel, resté et devant rester sans écho. En le transcrivant dans ma préface, je le faisais suivre de cette seule réflexion :

Le rédacteur du journal qui a cité cette proclamation trouve cela drôle. S'il est encore de ce monde dans vingt ans, il reconnaîtra que cela n'était pas aussi drôle qu'il le croyait le 23 janvier 1879.

Reprenons aujourd'hui cette proclamation, tenons-la pour une expression sincère et jugeons-

la avec l'impartialité à laquelle tout ce qui est sincère a droit, quelle que soit la forme ; tâchons d'établir le vrai, le faux, les contradictions, les résultats d'un pareil manifeste et mettons toute la méthode, toute la justice, toute la clarté, toute la logique possibles dans cette discussion. Ce n'est pas très facile quand on discute de la femme telle qu'elle doit être avec la femme telle qu'elle est, telle que nous l'avons faite, avouons-le, nous les hommes; car nous l'autorisons, tantôt par notre despotisme, tantôt par notre admiration, tantôt par notre mépris, à dire que tout ce qu'elle a de bon vient d'elle et que tout ce qu'elle a de mauvais vient de nous. Prenons le fond même des choses et traitons-les avec le même sérieux que l'auteur du manifeste.

La question n'est pas nouvelle. Cette revendication politique des femmes, ce désir de vouloir être associées à l'homme et même substituées à lui dans le gouvernement de l'État, date de loin. Il y a deux mille trois cents ans, Aristophane écrivait sur ce sujet une de ses meilleures comédies, et la tentative féminine a maintes et maintes fois été répétée depuis lors. Prenons la dernière, elle est restée et restera longtemps peut-être sans acquiescement, du moins parmi les femmes. Les raisons de l'insuccès sont bien simples et bien faciles à donner.

D'abord, nombre de femmes n'ont pas lu ce manifeste; mais, toutes les femmes de l'univers l'eussent-elles lu, le résultat obtenu eût été absolument le même. Dans quel groupe féminin eût-il pu trouver de l'approbation èt de l'appui? Voyons comment se répartit l'espèce féminine dans notre pays et dans tous les pays civilisés.

Il y a d'abord (à tout bonheur tout honneur), il y a d'abord les femmes heureuses dans l'état actuel des choses. Celles-là non seulement ne demandent pas la moindre réforme, mais elles la redoutent et elles traitent de folles ou de déclassées celles qui en demandent une. Il est vrai de dire que le bonheur personnel n'est pas un argument dans une question générale, ce n'est qu'un privilège et il devient aisément de l'égoïsme. Nombre d'hommes aussi avaient trouvé le bonheur dans l'état social au milieu duquel ils vivaient; cela n'a pas empêché d'autres hommes, ayant à souffrir de cet état social, de faire des révolutions nécessaires, et ce n'est pas fini, quels que soient la satisfaction et le profit que des hommes nouveaux tirent des reformes nouvelles. Il n'y a donc pas à compter sur l'adhésion des femmes heureuses, du moins tant qu'elles seront heureuses, et, en attendant, si elles se comptent, elles verront qu'elles sont loin d'être la majorité.

Il y a les femmes habiles, intelligentes, si vous

aimez mieux, qui, munies de certaines qualités physiques et morales, ont tourné l'obstacle, comme on dit, et faisant ce qu'elles veulent du milieu qu'elles occupent, tiennent les hommes pour des êtres inférieurs et déclarent que celles qui ne se tirent pas d'affaires, comme elles, sont des niaises et des maladroites. Il n'y a pas non plus à compter sur celles-là, encore moins que sur les premières. Non seulement elles ne se plaindront jamais de l'état des choses, mais elles le trouvent parfait et comptent bien qu'il n'y sera rien changé. En tout cas, si le changement arrivait, elles seraient toutes prêtes à en tirer parti comme de ce qui est. Mais, dans cette discussion, la ruse n'est pas plus un argument irréfutable que le bonheur.

Il y a, et c'est la masse, les femmes du peuple et de la campagne, suant du matin au soir pour gagner le pain quotidien, faisant ainsi ce que faisaient leurs mères, et mettant au monde, sans savoir pourquoi ni comment, des filles qui, à leur tour, feront comme elles, à moins que, plus jolies, et par conséquent plus insoumises, elles ne sortent du groupe par le chemin tentant et facile de la prostitution, mais où le labeur est encore plus rude. Le dos courbé sous le travail du jour, regardant la terre quand elles marchent, domptées par la misère, vaincues par l'habitude,

asservies aux besoins des autres, ces créatures à forme de femme ne supposent pas que leur condition puisse être modifiée jamais. Elles n'ont pas le temps, elles n'ont jamais eu la faculté de penser et de réfléchir. A peine un souhait vague et bientôt refoulé de quelque chose de mieux ! Quand la charge est trop lourde, elles tombent, elles geignent comme des animaux terrassés, elles versent de grosses larmes à l'idée de laisser leurs petits sans ressources, ou elles remercient instinctivement la mort, c'est-à-dire le repos dont elles ont tant besoin. Il n'y a donc pas à compter sur l'adhésion de ces malheureuses. Si le journal où se trouve l'*Appel aux femmes* leur tombe entre les mains, elles en enveloppent le morceau de hareng salé ou de fromage à manger à la hâte sur un morceau de pain dur, et elles ne le liront pas même après, par la meilleure de toutes les raisons : elles ne savent pas lire. Vienne l'émeute, quelques-unes, dans les grandes villes, assassineront, incendieront et se feront fusiller dans le vin, le pétrole et le sang, voilà tout ; mais l'ignorance, la misère et la servitude ne sont pas plus que le bonheur et la ruse des arguments en faveur du maintien des choses.

Il y a les femmes honnêtes, esclaves du devoir, pieuses. Leur religion leur a enseigné le sacrifice. Non seulement elles ne se plaignent

pas des épreuves à traverser, mais elles les appellent pour mériter encore plus la récompense promise, et elles les bénissent quand elles viennent. Tout arrive, pour elles, par la volonté de Dieu, et tout est comme il doit être, dans cette vallée de larmes, chemin de l'éternité bien heureuse. Non seulement celles-là ne réclameraient dans aucun cas, ce que l'*Appel aux femmes* demande, mais elles ne l'accepteraient pas si on le leur offrait. D'ailleurs, elles ne lisent ni les journaux ni les livres où il est question de ces choses-là ; cette lecture leur est interdite. Si, par hasard, elles avaient connaissance de pareilles idées, suggérées certainement par l'esprit du mal, elles en rougiraient, elles en souffriraient pour leur sexe, et elles prieraient pour celles qui se laissent aller à propager de si dangereuses erreurs et à donner de si déplorables exemples. Il ne faut donc pas non plus compter sur celles-là, quoi qu'elles aient à souffrir de notre état social, puisque la soumission est leur règle, le sacrifice leur joie, et le martyre leur espérance. Mais, pas plus que le bonheur, la ruse, l'ignorance, la misère et la servitude, — la foi aveugle, l'extase et l'immobilité volontaire de l'esprit ne sont des arguments sans réplique.

Il y a celles qui ne sont ni heureuses, ni adroites, ni abruties, ni pieuses, qui ont assez

de dignité pour vouloir rester dans le bien, assez d'intelligence pour pouvoir être associées à n'importe quel homme, ou pour entrer seules dans n'importe quelle carrière, où il n'est besoin que de volonté, de patience, d'énergie, de probité ; assez d'idéal, de tendresse, et de dévouement pour être épouses et mères ; assez de réserve et de respect d'elles-mêmes pour ne jamais récriminer, et qui, parce qu'elles sont femmes, et femmes ou moins belles, ou moins hardies, ou moins riches surtout que d'autres, se voient refuser, non seulement les sentiments et les joies, mais les positions, les moyens d'existence auxquels elles pourraient prétendre. Trop affinées par l'éducation pour le travail des manœuvres, trop fières pour la domesticité ou la galanterie, trop timides pour la révolte ou l'aventure, trop *femmes* pour les vœux monastiques sous la pression régulièrement pesante, circulaire et infranchissable de l'égoïsme collectif, celles-là voient, de jour en jour, en sondant l'horizon toujours le même, s'effeuiller dans l'isolement, dans l'inaction, dans l'impuissance, les facultés divines qui leur avaient d'abord fait faire de si beaux rêves et dont il leur semble que l'expansion eût pu être matériellement et moralement si profitable aux autres et à elles-mêmes. Elles sentent qu'elles auraient pu donner, au moins, autant de bonheur

qu'elles en auraient reçu, et elles meurent sans avoir été ni amantes, ni épouses, ni mères. De temps en temps, elles font une tentative individuelle, isolée, avec leurs seules ressources et leurs seules forces dans quelqu'une de ces carrières ou de ces entreprises des mâles, où l'appui si nécessaire de l'homme et de l'argent leur manque presque toujours et qui avorte, ajoutant des soucis pour l'avenir aux tristesses du présent et du passé. Quelquefois une espérance secrète de revanche par le cœur, par l'amour, amène un écart mystérieux, une faute désintéressée et touchante cruellement et silencieusement expiée sans recours à l'assassinat. S'il est un groupe de femmes auquel l'*Appel aux femmes* devrait s'adresser, où il devrait trouver des alliées, c'est celui-là. Mais il ne faut pas compter non plus sur ces femmes. Leur intelligence, leur instruction, leurs chagrins, leurs déceptions sans cesse renouvelées, tout leur dit qu'il y aurait autre chose à faire d'elles et pour elles que ce qu'on fait; mais leur modestie, l'habitude de l'effort inutile, la peur du bruit et du scandale ne leur permettent que des adhésions secrètes et des complicités tout intérieures. Elles souffrent, elles doutent, elles se taisent, et, passé un certain âge, elles n'espèrent même plus.

Enfin, il y a les femmes intelligentes, dont

l'intelligence, grâce à la fortune ou à l'indépendance matérielle, n'a pas besoin d'aller jusqu'à l'habileté; ces femmes ne se considèrent pas seulement comme des êtres de sentiment, de fonction et de plaisir : elles s'intéressent aux grandes questions humaines et sociales; elles lisent, s'éclairent, vivent, sans le pédantisme fustigé par Molière, dans le commerce des esprits supérieurs, et, se faisant accessibles aux idées de progrès et de civilisation en dehors des formules traditionnelles et consacrées, dites « bonnes pour les femmes », elles se tiennent pour aussi capables que les hommes de comprendre, de réfléchir, de savoir et de juger. Ces femmes-là ne doutent pas que la femme, en qualité de personne humaine, douée d'un cœur et d'un cerveau, tout comme l'autre personne humaine, ne doive avoir un jour les mêmes droits et la même action que celle-ci. Seulement, elles savent que ce progrès, elles ne sauraient le conquérir de prime abord par elles seules, que c'est là, au commencement, œuvre d'homme, et que ce progrès ne peut être que retardé à être violemment et publiquement revendiqué par elles. Dans le groupe des hommes où ces questions de l'avenir s'agitent et qui sont appelés à les traiter un jour dans la politique, groupes qu'elles traversent constamment, elles sont, par leur éducation, par

leurs aptitudes, par leur droiture, par leur morale élevée, large, conciliante, par leurs qualités intellectuelles et morales, par leurs perceptions fines et leur interprétation ingénieuse des choses, elles sont le meilleur exemple et le plus puissant témoignage en faveur de l'égalité sociale, morale, légale de l'homme et de la femme. Mais ces femmes ne sont pas nombreuses, et l'appel public qui leur est fait ne doit pas compter sur leur adhésion publique. La question, pour elles, est à la fois trop sérieuse, trop complexe et trop délicate pour être livrée aux hasards des discussions en plein air, et compromise par les utopies des impatientes et des excessives, sur lesquelles seulement un tel manifeste pouvait compter, de sorte que les auxiliaires qu'il recrute et qui adhèrent à lui publiquement sont justement celles qui le compromettent et qui éloignent les autres.

D'où viennent l'impatience, l'exagération, l'agitation extérieure de ces adhérentes dangereuses? De convictions sincères, nous n'en doutons pas, mais plus souvent nées de souffrances, de déceptions, d'erreurs individuelles que d'observations désintéressées. « Ce sont ceux qui souffrent qui crient! » diront ces femmes. Ce n'est pas douteux; et, si ceux qui souffrent ne criaient pas, on ne saurait pas qu'ils souffrent,

et personne ne songerait à soulager les maux ou à réparer les injustices dont ils ont à se plaindre, c'est tout aussi évident. Mais la souffrance par elle seule n'est pas plus un argument rréfutable que le bonheur. Toute souffrance a droit à la pitié et à l'assistance ; mais elle est quelquefois la conséquence logique et le châtiment fatal d'une imagination exaltée, d'une insoumission irréfléchie, d'un rêve irréalisable, d'un orgueil trop grand, d'un manque d'énergie et de volonté.

On n'arrive, très souvent, homme ou femme, à craindre et à tenter de détruire un état social, qu'après l'avoir longtemps exploité tel qu'il était. On n'a donc à lui reprocher que de ne s'être pas prêté à certaines combinaisons peut-être trop exigeantes. Ce n'est pas là une raison suffisante pour ceux que l'on veut troubler dans leur repos et leurs habitudes. De la cette résistance instinctive et naturelle à des réformes radicales dont la cause peut être attribuée aux intérêts purement personnels et même mal définis de ceux qui les réclament. « Il faut voir, » disent les gens sans parti pris ; mais, pour bien voir, il faut du temps, et les impatients déclarent qu'ils ont bien vu pour tout le monde. Cela n'est pas toujours convaincant.

La personne humaine, homme ou femme, est

continuellement à la recherche du bonheur; mais le bonheur est relatif et dépend des tempéraments, des caractères, des milieux. Chacun se rêve un bonheur particulier, et celui-là serait le fou des fous qui croirait qu'en donnant à chacun le bonheur particulier qu'il désire, on constituerait le bonheur universel. D'un autre côté, disons-le, au risque de passer pour un esprit paradoxal, si nous ne pouvons pas toujours nous procurer le bonheur que nous souhaitons, nous pouvons toujours nous soustraire aux malheurs qui nous frappent, lesquels ne sont jamais, passez-moi le mot, que des bonheurs qui n'ont pas voulu *se laisser faire.*

Il n'y a pour l'homme que deux malheurs involontaires, qu'il puisse qualifier d'immérités, dont il ait vraiment le droit de se plaindre et auxquels la société doive vraiment assistance et pitié; ce sont ceux qu'il peut trouver à sa naissance : la misère et la maladie. En dehors de ces fatalités congénitales, ce qu'il appelle son malheur est toujours son œuvre. La vie ne réalise pas toutes ses espérances, et alors il se déclare malheureux. Il veut le plaisir, il veut la fortune, il veut l'amour, il veut la gloire, il veut la famille! Un jour, le plaisir se dérobe, la fortune échappe, l'amour trompe, la gloire trahit, la famille se dissout par l'ingratitude ou la mort;

alors l'homme maudit la destinée, il crie à l'injustice.

En réalité le malheur de l'homme se réduit à ceci : qu'il n'a pas été aussi heureux qu'il comptait l'être, qu'il s'attribuait le droit de l'être. Si cet homme qui se plaint tant, avait su pour lui-même ce qu'il savait si bien pour les autres, et ce qu'il leur disait si bien, quand il les entendait gémir en lui demandant de les consoler : que le plaisir est éphémère, que la fortune est changeante, que l'amour est volage, que la gloire est trompeuse, que l'enfant est mortel et souvent ingrat, il n'aurait pas connu les malheurs qu'au lieu et place du bonheur espéré lui ont infligés la famille, la gloire, l'amour, la fortune et le plaisir. Il a joué, avec l'espoir de gagner, il a perdu, il paye. Qu'y faire? Il n'avait qu'à ne pas jouer.

Un homme qui ne se marie pas est sûr d'échapper aux ennuis, aux dangers, aux chagrins du mariage ; un homme qui n'a pas d'enfants est sûr de ne pas en perdre et de ne pas les voir ingrats; un homme qui a de quoi vivre, qui s'en contente et qui ne cherche pas à devenir millionnaire est sûr de ne pas perdre ce qu'il possède ; un homme qui n'a pas de maîtresse est sûr de ne pas être trahi par elle ; un homme qui n'a pas l'ambition des hautes destinées est

sûr de ne pas être précipité des sommets, et il se soucie fort peu que la Roche Tarpéienne soit près du Capitole. Ce n'est pour lui que de la géographie et de l'architecture. Ce qui fait le malheur de l'être humain, toujours en dehors de la misère et de la maladie natives, c'est qu'il met son bonheur dans les choses périssables, lesquelles, en se désagrégeant par la loi des épuisements et des métamorphoses, laissent dans le vide, dans la stupeur et dans le désespoir ceux qui se sont attachés à elles. Tout être qui ne s'attachera qu'aux choses éternelles ne connaîtra pas ces malheurs-là. De là cette sérénité des grands religieux et des grands philosophes ; de là leur mépris bienveillant, charitable et doux pour les infortunes humaines dont ils ont trouvé la cause dans les erreurs et les faiblesses du petit désir humain. Pas de déceptions, pas de fatalités, pas de récriminations pour ceux qui se vouent à l'amour exclusif, sans calculs et sans ambitions terrestres, de la nature, de Dieu, de l'art, de la science, de l'humanité.

Alors, me direz-vous, plus d'action, plus de mouvement, plus d'idéal, plus d'espérances, plus de but, plus de liens, plus de familles, plus de sociétés par conséquent ! La vie, non pas même des animaux, lesquels obéissent encore à des instincts, à des besoins, à des sensations, mais

des automates et des machines. Ou alors, un monde de raisonneurs, de saints, de contemplatifs, s'extasiant devant la Création sans rien demander, sans rien comprendre à la créature, et, en définitive, la stérilité et la mort pour éviter l'illusion, la faute et la douleur. Voilà ce que vous nous demandez ?

Moi, je ne vous demande rien. J'établis tout bonnement ce qu'on appelle un état de situation. Je me trouve en face de personnes qui se plaignent et qui accusent la société de tous les maux dont elles souffrent. Je cherche si, en effet, collectivement, les hommes sont aussi coupables que certaines personnes le disent, de leurs malheurs particuliers. Je trouve et je prouve que l'initiative personnelle y entre pour beaucoup, je démontre mathématiquement qu'il n'y a vraiment que deux malheurs involontaires et immérités, et — ce point établi — que nous ne saurions poursuivre la réalisation du bonheur humain à travers tous les *aléas* de ce monde, sans avoir la chance de nous égarer et de nous perdre. J'indique le moyen certain, bien connu, qui est et restera peu usité de n'avoir rien à redouter des douleurs communes, et après ce préliminaire indispensable à mes conclusions, j'en reviens à l'*Appel aux femmes*, et je m'occupe de discerner en toute conscience, avec ceux qui ne se croient pas le

droit de tout railler à première vue, ce qu'il faut prendre, ce qu'il faut laisser des revendications féminines qui, par des actes violents ou des manifestes libellés, se proposent et vont bientôt s'imposer à la discussion politique.

Établissons avant tout ceci :

Quand la femme demande à ne pas être esclave de l'homme, et quand, en même temps, elle croit pouvoir être indépendante de l'homme, elle a tort.

D'abord, la femme n'est esclave de l'homme que quand elle le veut bien, quand elle l'épouse, et rien, légalement, ne la force de l'épouser. Ensuite, elle ne peut pas avoir une vie à part, indépendante de l'homme, puisque l'homme remplit certaines fonctions matérielles qu'elle ne peut remplir, et sans lesquelles sa vie à elle, sa vie à part, sa vie indépendante comme elle la voudrait, n'aurait aucune sécurité, aucune possibilité d'être. Ainsi l'homme est soldat et la femme ne l'est pas. Elle dépend donc de l'homme, même si elle reste célibataire, pour la défense de son foyer. Quant à son esclavage, il est, nous le répétons, volontaire; elle est légalement libre, aussi libre, plus libre que l'homme, à partir de vingt et un ans et aucun pouvoir au monde ne saurait lui prendre la moindre parcelle de cette liberté légale, si elle veut la garder, liberté

bien autrement étendue, bien autrement avantageuse, toujours légalement, que la nôtre.

En effet, à vingt et un ans, la femme peut se marier sans le consentement de ses parents ou plutôt en passant outre. A vingt-cinq ans seulement, l'homme peut se marier dans les mêmes conditions; autrement dit, il est, pendant quatre ans de plus qu'elle esclave de la Loi et, sur ce point, dans l'état social, inférieur à la femme. Ce n'est pas tout. L'homme est astreint non de son plein gré, mais par un de ces règlements que la femme l'accuse d'avoir dirigés contre elle seule, l'homme est astreint au service miltaire et, s'il déserte, s'il se révolte, les galères ou la mort. De cet esclavage qui pèse sur l'homme et dont elle est dispensée, la femme ne parle pas. Cette dispense vaut cependant bien quelque chose. La femme est donc mal venue à demander son admission aux fonctions de juge civil et de juré; il n'y a pas plus lieu de lui accorder le droit de diriger l'État qu'il n'y a lieu de lui imposer le devoir de le défendre. Qu'elle soit soldat d'abord, elle sera juge, consul ou juré ensuite.

Voilà donc, dans ces lois faites par les hommes, de grands avantages sur les hommes concédés à la femme. En les lui attribuant, les lois se sont conformées aux indications de la nature. La

femme leur a paru être organiquement plus précoce, musculairement plus faible que l'homme. La Loi a tenu compte de sa précocité, quant au mariage, de sa faiblesse, quant aux fonctions. La femme lui paraissant plus faible que l'homme, la Loi, dans le mariage, a voulu la mettre non pas sous la puissance, mais sous la protection de l'homme. Là encore, elle a suivi les indications de la nature. L'enfantement, l'allaitement, les soins assidus à donner à l'enfant pendant son enfance, c'est-à-dire pendant dix ou douze ans, tout cela, joint à la faiblesse naturelle de la femme exigeait la tutelle du mari. Cette tutelle devient facilement du despotisme, de la tyrannie, parce que la Loi a dû compenser pour l'homme les trop grands privilèges que, dans l'union conjugale, la nature accorde à la femme et qui sont un danger incessant pour le mari. En effet, avec un peu d'habileté, qui n'est pas rare, la femme peut introduire dans le foyer commun, investir du nom et appeler à la succession de son époux, l'enfant d'un autre homme, tandis que l'homme ne peut jamais, quoi qu'il fasse, imposer légalement à sa femme l'enfant d'une autre femme. L'homme s'est donc attribué certains droits ou plutôt certaines garanties qui ne le garantissent pas toujours, bien qu'il en abuse souvent à l'égard de ces femmes irréprochables et sacrifiées,

en faveur desquelles nous demandons le divorce. La femme peut donc avoir à se plaindre de l'homme dans le mariage; mais alors elle rentre dans les *aléas* de la recherche du bonheur, communs aux deux sexes. Elle a espéré être heureuse par le mariage, elle ne l'est pas; elle s'est trompée; elle paye son erreur. L'homme est soumis comme elle à la même déception, s'il a commis la même faute. Ce n'est pas là une loi spéciale prise en défaut, c'est une loi générale, sans infaillibilité pour les uns et les autres. La femme pouvait éviter les chagrins du mariage; elle n'avait qu'à ne pas se marier. Rien ne l'y forçait. Elle a cédé à l'espérance d'être plus heureuse par le mariage que par le célibat, soit. La loi humaine, jusque-là, n'a rien à se reprocher.

Savez-vous ce qui fait le malentendu dans cette interminable discussion de la revendication des droits des femmes ? C'est que les femmes se trompent de mot dans l'exposé de cette revendication et qu'elles s'en prennent aux lois de ce qui est, encore une fois, l'œuvre des mœurs. Voilà, je crois, la vérité. Les droits accordés par les lois sont identiques pour elles comme pour l'homme, et, même, nous l'avons dit, s'il y a un avantage, il est en faveur de la femme. La loi lui permet tout ce qu'elle permet à l'homme. Elle lui donne toute la liberté compatible avec la

sécurité publique, et l'homme n'en a pas plus qu'elle. C'est seulement quand la femme a fait une chose, non pas commandée, mais recommandée par les mœurs, lesquelles n'ont pas de règlement fixe ni de moyens matériels de contrainte, c'est seulement enfin lorsque la femme a cédé aux conseils et à l'influence des mœurs, toujours avec l'espérance de les utiliser à son profit, c'est alors seulement qu'il lui vient l'idée d'accuser la Loi de son insuccès ou de son erreur. La Loi n'impose à la femme aucun mode particulier d'existence; elle se borne à les prévoir tous, autant que possible, pour le cas où, une difficulté survenant par suite de la mauvaise exécution d'un contrat particulier volontaire, signé par les deux parties, une des deux parties vient réclamer l'intervention du Juge. La femme n'a donc pas à revendiquer les mêmes droits légaux que les hommes; elle les a. La femme majeure, comme l'homme majeur, est complètement libre : elle peut quitter sa famille, aller, venir, voyager, s'expatrier, se marier, ne pas se marier, acheter, vendre, négocier, entrer dans toutes les carrières en accord avec son intelligence, son instruction, ses aptitudes, ses forces, son sexe. Elle peut vivre à sa fantaisie et avoir même autant d'enfants qu'il lui plaît, si la nature s'y prête, avec qui bon lui semble.

« Mais cette femme qui vit selon sa fantaisie,
» qui a des enfants avec qui bon lui semble,
» elle est compromise, déshonorée, honnie. »

Par qui ? Pas par les lois ; par les mœurs.

L'homme qui reçoit un soufflet et ne se bat pas est déshonoré aussi, sans que la Loi s'en mêle. Les mœurs ont établi cette convention que l'homme serait brave et que la femme serait chaste ; les lois n'y sont pour rien.

Mais la femme dit : « Le mépris qui tombe sur moi, après ma faute, l'homme qui a été le complice de cette faute, ne le partage pas. Je continue ma route, la tête basse ; il va où il veut, la tête haute. Et si j'en appelle à la Loi, la Loi me répond qu'elle ne peut rien pour moi ni pour mon enfant. C'est une injustice, c'est une infamie. » La femme se trompe quand elle parle ainsi. Elle a usé, en abandonnant sa personne, de la liberté que la Loi consacre, mais elle n'a pas accepté les charges et les devoirs que la Loi protège. La Loi n'a rien à voir à cet acte privé. La femme sait que la Loi ne reconnaît que les unions légitimes, elle n'a qu'à ne pas en contracter une autre. Quand elle demande à la Loi de la tirer d'affaire, la Loi lui répond : « Cela ne me regarde pas. Tu as cru devoir te passer de moi avant, passe-toi de moi après. Ton amant t'abandonne, il ne fallait pas le

prendre ; ton enfant n'a ni nom ni moyens d'existence, il ne fallait pas le faire! Je ne te condamne pas, je ne t'absous pas, je ne te dis rien. Le jour où ton amant voudra t'épouser et légitimer ton enfant, je serai là pour te constituer des droits ; le jour où tu joueras du couteau, du pistolet ou du vitriol, je serai là pour te punir. Jusque-là et ce jour-là même, tu ne devras t'en prendre qu'aux mœurs qui t'avaient condamnée avant que tu m'eusses forcée d'intervenir. »

La Loi est logique quand elle répond ainsi à la femme. La fourmi aussi est logique quand elle répond à la cigale. Mais il s'agit de savoir si la logique a vraiment réponse à tout. Tant que la Loi a correspondu aux mœurs, les choses ont bien marché, ou tant bien que mal, mais la Loi est faite par quelques-uns et les mœurs sont faites par *Tout le monde*. Or, *Tout le monde* n'a pas tant de logique. *Tout le monde* obéit au tempérament, au caprice, à la passion, aux circonstances, et voilà que les mœurs se sont mises à être beaucoup moins sévères. Les impulsions naturelles ont pris le dessus sur les conventions sociales, sur les arguments légaux, au nom de la liberté proclamée par la Révolution, au nom de la pitié proclamée par la philosophie, au nom du sentiment proclamé par les littératures et

propagé par cette grande voix du théâtre, l'éternel complice des fautes de l'amour.

Et l'on a commencé à plaindre celles qu'on avait pris l'habitude de mépriser et de repousser sans discussion. En même temps, il faut bien le dire, les mœurs ne se faisaient pas seulement plus indulgentes, mais plus faciles, en haut comme en bas. La presse a publié par milliers les scandales des hautes classes. Les mauvais exemples donnés dans *le monde* sont devenus des excuses dans le peuple. Le public a comparé, arbitré, jugé, et le jury, pris dans ce public, a quelquefois imposé, comme nous l'avons vu, aux procès Bière, Dumaire et Tilly, le résultat d'appréciations nouvelles. Voilà, en pleine cour d'assises, le conflit engagé entre les mœurs et la loi, et voilà enfin pourquoi, quand la femme, poussée à bout par la lâcheté de l'homme et la sauvagerie de la loi, et se faisant lâche comme l'un et sauvage comme l'autre, tue et mutile, voilà pourquoi la justice en est réduite à l'absoudre, devant l'opinion qui l'acclame.

Mais toutes les femmes abandonnées par leur amant, trahies par leur mari, victimes de l'ingratitude ou de l'égoïsme de l'homme, ne peuvent pas jouer du revolver ou du vitriol et elles n'en souffrent pas moins, pour avoir une douleur moins retentissante et moins meurtrière. C'est

alors que certaines femmes, à qui ces moyens répugnent, posent dans des manifestes exagérés, maladroits, ridicules, des conclusions irréalisables. Elles veulent déclarer à l'homme, dans les lois, la guerre que l'homme leur fait dans les mœurs ; elles veulent lui prouver qu'elles peuvent être moralement et intellectuellement leurs égales ; qu'elles peuvent même lui être supérieures. Lasses de voir l'homme, leur prendre impunément l'honneur, la liberté, l'amour, elles veulent lui prendre ses travaux et ses places, et elles s'étonnent du silence ou du rire qui leur répondent. C'est que, tout le monde le sait, et elles le savent tout aussi bien, les femmes ne tiennent en aucune façon à faire le métier des hommes ; leur métier de femmes leur suffit parfaitement. Seulement, celui-là, elles veulent le faire et le faire complètement, en quoi elles ont raison. Alors, elles disent aux hommes : « Ou donnez-nous ce que la nature vous a dit de nous donner, l'amour, le respect, la protection, la famille régulière, ou donnez-nous ce que vous avez gardé pour vous seuls, la liberté complète dans les lois et *dans les mœurs.* » Ce dilemme a du bon. Voyons comment cette liberté réclamée par la femme lui arrivera.

Évidemment, au train que suivent les choses,

l'homme va de moins en moins donner l'amour, le respect, la protection, la famille régulière à la femme. Emporté par la liberté qu'il s'adjuge de plus en plus, il va tendre à supprimer de plus en plus toutes les entraves et toutes les attaches; il va vouloir de plus en plus être maître de lui. Je ne l'en blâme pas. Croire, espérer qu'au milieu de l'ébranlement, de la décomposition et de l'éparpillement de toutes les choses du passé, l'homme va faire un retour sur lui-même à l'endroit de la femme, et se mettre à reconstituer la famille sur les bases de l'idéal, de l'amour et de l'unité, c'est une erreur nouvelle à joindre à toutes les erreurs connues. La femme va donc être de plus en plus dans son droit de se plaindre et de réclamer. Les revendications personnelles deviendront plus nombreuses et plus inquiétantes; la justice légale ayant déjà désarmé plusieurs fois, les justices individuelles et arbitraires se feront jour et place de plus en plus. L'opinion sera constamment appelée en témoignage, l'émotion sera sollicitée par des avocats habiles, désireux de s'illustrer et de s'enrichir; la question posée dans les faits et souvent, toujours résolue en faveur des accusées, va donc s'imposer à la Loi. Les scandales seront si grands, si contagieux, si applaudis, qu'il faudra se décider à prendre un

parti. Quand, en dehors du mariage, les femmes auront égorgé un plus grand nombre d'hommes et tordu le cou à un plus grand nombre d'enfants; quand, dans le ménage, les hommes et les femmes qui auront été assez bêtes pour contracter des unions indissolubles, auront enrichi les armuriers et les épiciers à force de se tirer des coups de fusil ou de revolver et de se jeter du vitriol au visage, il faudra bien s'apercevoir qu'il y a un vice fondamental de construction dans ce beau monument du Code civil, y faire quelques réparations, y changer quelques pierres de place et aérer davantage les articles trop étroits et devenus inhabitables. De temps en temps, la justice officielle essayera de ressaisir son autorité et de rendre quelques jugements destinés à inspirer une salutaire terreur et à enrayer le mouvement; elle verra alors ce qui se passera. Les jurés et les magistrats seront sifflés, hués, maltraités peut-être. Notre magistrature, *que l'étranger nous envie,* sera compromise; notre belle institution du jury, soit qu'elle reste dans la sentimentalité, soit qu'elle tourne à la résistance, sera traitée d'institution caduque et grotesque; personne ne voudra plus être juré, pas même l'auteur du manifeste qui nous occupe, et la réforme, depuis longtemps nécessaire, obstinément refusée, se fera, comme, hélas! se font

chez nous toutes les réformes, par la violence et les excès.

Dans le mariage, le divorce sera rétabli, fatalement, inévitablement[1].

Le divorce étant rétabli, la femme étant par conséquent moins opprimée, elle n'aura plus d'excuses de recourir à l'adultère et elle aura moins besoin d'être consolée. L'amant se trouvera éliminé, le prêtre sera remis à son plan respectif, et la femme, ayant conquis plus de droits, aura ainsi acquis plus de valeur.

Voilà pour le mariage, qui, équilibré par des devoirs et des droits équipollents, comme eût dit Montaigne, deviendra pour les contractants à la fois plus attrayant, plus moral et plus sûr.

Quant aux amours libres, ils ne vont faire que croître et embellir, pour une foule de raisons que j'ai développées autre part[2] et qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici. La prostitution de la femme va perdre peu à peu son caractère d'autrefois. Sauve qui peut, après tout, dans une société où personne ne s'occupe de son voisin que pour l'entraver, le mépriser ou le détruire. Ce qui fut jadis une honte pour quelques-unes,

1. A l'heure où nous corrigeons les épreuves de cette nouvelle édition, c'est chose faite depuis longtemps.

2. Préface de *Monsieur Alphonse*.

un danger pour quelques autres, va devenir une carrière, un fait, un monde, avec lesquels la civilisation devra compter, et qui amèneront d'abord des modifications imprévues dans les mœurs, encore plus imprévues dans les lois. Cette carrière, toujours disponible pour les filles pauvres douées de jeunesse, de beauté, d'esprit; ce champ de la sensation et du plaisir toujours ouvert aux hommes jeunes ou vieux, dotés d'appétits et d'argent; ce monde étrange, sans droits et sans devoirs, à mesure qu'il se développera, se prendra au sérieux comme tous les autres mondes coïncidant avec un état nouveau des sociétés, comme l'aristocratie, comme la bourgeoisie, comme la démocratie actuelle, dont il a émergé. Semblable à ces îles, jaillissant tout à coup d'une mer tourmentée par quelques mouvements géologiques et devenant un jour des forêts, puis des cités, ce monde aura bientôt son autonomie, ses institutions, ses intérêts communs, ses sentiments de progrès et de solidarité, son idéal, sa morale même. C'est certain. Ce sera une colonie comme beaucoup d'autres, fondées par des exilés, des criminels et des parias. Au bout d'un certain temps les colons ont oublié leur origine dans la fortune acquise, et ils réclament et ils obtiennent le droit de s'appeler État ou Nation. Il vient même un moment où

ces colonies traitent avec les grandes puissances. Il en sera de même de la prostitution féminine, dont le luxe, la notoriété, l'accroissement déjà considérables, depuis un quart de siècle, permettent de prévoir ce que j'annonce aujourd'hui.

Des hommes du monde, des millionnaires, des princes, ont déjà épousé quelques-unes des indigènes; et nombre des filles de ces dernières, sans rougir encore de la profession maternelle, n'ont plus besoin de l'exercer et viennent, par des unions régulières dès le commencement, féconder de leurs dots l'industrie, le commerce, les affaires et quelquefois redorer et même nettoyer des blasons historiques. Ce n'est pas tout; et la nature humaine a des enchaînements inconscients, mystérieux, bien intéressants à étudier. Ces femmes n'ont pas de remords, elles n'ont même pas de regrets; elles sont maintenant trop nombreuses, trop groupées, trop riches, trop célèbres pour cela. Le monde qui les exclut et qui souvent les envie, ne leur manque pas du tout. Non seulement elles y exercent des représailles sur les hommes, mais quelquefois elles font de bonnes recrues parmi les femmes. Tout irait donc pour le mieux, si elles ne vieillissaient pas. Malheureusement, dans ce monde, on vieillit encore plus vite que dans l'autre. Il s'agit donc d'occuper les années

du crépuscule et du soir. Arrive alors le désir d'imiter les femmes comme il faut, le besoin de faire parler de soi autrement que par le passé, une sorte de préoccupation du mystère de la mort, peut-être un vague et secret espoir d'un rachat par la charité, espoir déposé à temps et utilement entretenu dans leur âme par un bon prêtre subitement intervenu, indulgent et attentif.

> Dieu lui-même ordonne qu'on aime,
> Sauvez-vous par la charité.

L'Évangile finit par demander le concours de Béranger !

Tout cela joint à la sensibilité naturelle à leur sexe, développée par le bien-être, tout cela fait que ces femmes appliquent, à l'étonnement de tous, une part de leur fortune à des œuvres pies. Voilà tout à coup ces filles du mal qui se passionnent pour le bien, plein d'attraits souvent pour les consciences attardées. Cela les *amuse* d'être utiles, et la nouveauté de cet amusement leur tient lieu de traditions et d'habitude. Elles donnent aux églises de leurs villages, elles couronnent des rosières dans leurs communes natales ou dans le village voisin de leurs domaines, et elles finissent par fonder des établissements de secours, de refuge, d'éducation pour *les leurs*

et les enfants *des leurs* qui ont eu moins de chance ou de prévoyance qu'elles.

Les voilà donc déjà en rapport avec l'administration, non pour en subir comme autrefois les règlements particuliers, mais pour lui communiquer ceux qu'elles font. Voilà cette administration garante, auxiliaire, respectueuse. Voilà ces femmes patronnesses, quêteuses, utiles, mêlées à la civilisation, à la religion ou du moins à l'Église, à la morale publique, sans rien changer à leur genre de vie. Elles n'ont imposé à leurs *vieillards* ou à leurs *enfants* recueillis aucune formule religieuse particulière. Enfants et vieillards catholiques, protestants, israélites, musulmans, libres penseurs, athées, tous bien venus, surtout s'ils viennent on ne sait d'où. Elles gardent pour elles leur foi particulière, elles ne l'exigent pas de leurs obligés. Qui fait la charité sans préférence et sans exclusion, a toutes les Églises et toutes les philosophies pour soi. Ne sommes-nous pas dans l'ère de l'indulgence et de la conciliation ?

Leurs pauvres augmentent de plus en plus ; elles ne peuvent plus ou elles ne veulent plus suffire, elles seules, aux besoins croissants des œuvres. Parmi les orphelins, les abandonnés dont on s'occupe là, beaucoup d'enfants naturels, adultérins de gens de théâtre, de petits artistes

misérables ou morts. Cela donne le droit d'invoquer l'assistance et de demander le patronage de quelques grandes et honorables célébrités féminines. On organise des concerts, des représentations, des fêtes, des tombolas. Le secours de la presse est sollicité et obtenu. Quelques articles bien faits, les larmes coulent; le public est convoqué, au nom du plaisir et de la charité réunis. Les amants... — pardon! ne parlons plus des amants, ce serait de mauvais goût en un pareil sujet! — les amis de ces dames, enchantés d'avoir une nouvelle occasion de parler d'elles et de les vanter, après avoir pris part à leur première organisation, après les avoir aidées de leur bourse, et après avoir bien ri ensemble de les voir dans ce rôle nouveau et tout à fait imprévu, leurs amis leur apportent l'offrande, les encouragements, les conseils de leurs autres amies du monde, de leurs parentes, de leurs sœurs, de leurs mères, de leurs femmes, en attendant que ces dames, charitables aussi, et curieuses, autorisent, provoquent des rencontres, dont elles reviennent en disant: « Il y a vraiment, parmi ces créatures, des femmes très intelligentes, très bonnes, très distinguées. » Voyez-vous les contacts, les infiltrations, les enchevêtrements, les concessions, les indulgences, les sympathies, les intérêts, les mélanges, — l'égalité.

Mais ce n'est pas là, heureusement, pour le féminin opprimé par les mœurs et les coutumes, le seul débouché ouvert à son évolution instinctive et providentielle. Il prend maintenant d'autres routes, plus dures, dans le commencement, que celle-là, plus solitaires, plus tristes, mais sûres pour toute énergie et toute persévérance, et où l'homme qui la rencontre devient un auxiliaire et non un ennemi.

Je ne parle même pas du théâtre, où la femme trône et passionne à ce point, qu'il faut révoquer des diplomates qui abandonnent le char de l'État pour s'atteler au sien, où elle s'enrichit si vite et par le théâtre seul, qu'elle peut donner un million pour racheter sa liberté conjugale, acheter des résidences royales, fonder des hôpitaux et des écoles dans les pays qu'elle traverse. Je ne parle pas non plus des autres arts, comme la peinture et la sculpture, où elle forme un groupe qu'on pourrait appeler l'école des femmes et dont Rosa Bonheur est le chef illustre et respecté. Elle est déjà dans le théâtre, dans l'atelier, comédienne, peintre, statuaire. Nous allons la voir bachelier, étudiant en droit, élève en médecine, clerc et carabin. En effet, elle tente aujourd'hui l'étude des sciences réservées jadis à l'autre sexe. J'en suis désolé pour Molière, mais Chrysale a tort : la femme trouve décidément que son esprit

a mieux à faire que de se hausser à connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausses. Elle ne borne plus son étude et sa philosophie à faire aller son ménage, à avoir l'œil sur ses gens, à former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants, à savoir comment va le pot dont son mari a besoin, par la raison bien simple qu'elle perdait sa jeunesse à attendre le ménage qui ne venait pas, et qu'elle ne pouvait ni surveiller les gens qu'elle n'avait pas le moyen d'avoir, ni former aux bonnes mœurs l'esprit des enfants qu'aucun mari ne songeait à lui donner. Entre Chrysale, qui ne voulait pas d'elle, et don Juan, dont elle ne voulait pas, elle a pris le parti d'essayer de se suffire à elle-même et d'escalader toute seule *les hautes régions de la science et de la philosophie.* Voyant son âme mal comprise et son corps mal convoité, elle a immolé son sexe et elle en a appelé à son esprit. Elle prend ses inscriptions; elle subit des examens dans les sciences et dans les lettres, dans la médecine et dans le droit; elle troque la robe de la faiseuse en renom contre la robe noire de Pancrace et de Marphurius.

Le bourgeois dont riait Molière a beaucoup ri en voyant cela, comme il fait toujours quand il voit quelque chose de nouveau; mais, lorsque ce n'est pas Molière qui rit des choses, les choses ne courent aucun danger. S'il vivait de nos jours,

il n'en rirait pas. Molière avait le grand bonheur de vivre dans une époque où l'on pouvait rire de la sottise humaine sans être forcé d'y chercher remède. Le poète riait, le roi riait, la cour riait, la chose dont on riait était tenue pour risible. Aujourd'hui, il n'en va plus tout à fait de même. Non seulement le roi ne rit plus, mais il a disparu, la cour a disparu, et Molière a fait comme eux, malheureusement, car cet esprit profond et sagace verrait certainement, le mieux du monde, ce qu'alors il ne pouvait même pas prévoir.

Voilà donc la femme ou plutôt une des formes de la femme se dérobant à la domination de l'homme par le travail jusqu'alors attribué à l'homme et dont l'homme seul passait pour être capable ; la voilà non pas lui déclarant la guerre, mais réclamant et venant prendre sa place dans le domaine où il croyait pouvoir à tout jamais rester seul occupant. A-t-elle, pour cela, demandé l'intervention des lois ou une loi nouvelle? Non. Elle a tout simplement usé de son droit et de ses facultés intellectuelles qui se sont trouvées être à la hauteur de son ambition, sans qu'elle s'en fût doutée auparavant, prise qu'elle était dans les classements arbitraires des dominations politiques et religieuses. Cette femme nouvelle va faire souche, et son schisme va avoir ses consé-

quences non seulement dans l'ordre social, mais même dans l'ordre psychologique.

Dans toutes les classes de la société, la jeune fille, riche ou pauvre, belle ou laide, était élevée ou dressée en vue non pas du mari, entendons-nous bien, mais d'un mari. Sans ce mari, rêvé, espéré, cherché çà et là, elle ne pouvait rien être. Si le mari ne se présentait pas, mélancolie, ridi cule, stérilité physique et intellectuelle pour la pauvre créature.

Elle voyait toutes ses contemporaines partir en riant pour les régions soi-disant enchantées du mariage et de la liberté, et elle restait seule sur le rivage désert où Thésée non seulement ne revenait pas la prendre, mais ne venait même pas l'abandonner. Elle n'avait d'Ariane que le désespoir; elle n'avait pas ses souvenirs.

Aujourd'hui, la femme commence, et, si quelqu'un l'approuve, c'est bien moi, à ne plus faire du mariage son seul but et de l'amour son seul idéal. Elle peut se passer de l'homme pour conquérir la liberté; elle entrevoit ce possible sans pour cela faire abandon de sa pudeur et de sa dignité: tout au contraire, en développant son intelligence, en élargissant son domaine. Et la liberté qui lui viendra par le travail sera bien autrement réelle et complète que la liberté purement nominale qui lui venait par le mariage.

Quant à l'amour, il perd ainsi à ses yeux beaucoup de ses tentations premières, dont les nécessités sociales où elle était parquée lui exagéraient énormément l'importance. Réduit à sa seule valeur de sentiment, il faut bien le dire, l'amour fait souvent assez piètre figure. Il est volage, dominateur, éphémère, ingrat, aveugle; il est d'amorce séduisante, mais voilà tout. La nature s'en sert très habilement pour la création universelle et indispensable; les sociétés s'en servent religieusement et politiquement, s'efforçant d'en tirer le mariage, c'est-à-dire le groupement des êtres, rendus plus soumis et plus producteurs par le stationnement et les solidarités locales de la famille. Si on l'examine de près, on voit qu'il produit, somme toute, plus d'inquiétudes, de déceptions, de douleurs que de joies. Aussi a-t-il besoin d'une forte doublure pour être un peu durable et résister aux intempéries de l'âme humaine.

Il a fallu, pour arriver à le rendre d'apparence éternelle, le flanquer, quant à l'homme, d'une compensation matérielle, d'une dot, et, quant à la femme, d'une garantie légale, en dehors de l'espérance non avouée d'une liberté plus grande. Les religions et les philosophies le tiennent pour si méprisable, qu'elles ont pour premier principe d'essayer d'en dégager com-

plètement l'homme. En dehors des religieux et des philosophes, tous les grands esprits ayant vraiment quelque chose à faire dans ce monde ou le tiennent pour dangereux ou monotone, ou en font un culte secret, s'alliant avec leur génie et leur liberté, avec le mystère et l'idéal, avec le rêve et la forme, avec l'imagination et l'infini. Héloïse, Béatrix, Laure, Léonore, la Fornarine, Victoria Colonna, sont les incarnations supérieures de cette combinaison particulière, inaccessible à la masse des hommes.

Les femmes qui vont aux arts, aux sciences, aux professions libérales, sont des femmes auxquelles le mariage ne vient pas, parce qu'elles manquent de la dot compensatrice pour l'homme, ou parce qu'elles ne se sentent aucun goût pour cette association. Du moment qu'elles font le travail, qu'elles entrent dans les carrières et qu'elles aspirent au talent des hommes, c'est pour conquérir comme eux la fortune ou la liberté, ou l'une et l'autre. Une fois la fortune et la liberté acquises, que leur représentera le mariage, sinon une dépossession, le mari étant le chef de la communauté, et un esclavage, la femme devant obéissance au mari ? Tout cela était bon quand il n'y avait pas d'autre moyen pour la femme d'accomplir sa destinée sexuelle et sociale ; mais, maintenant, elle perdrait trop

à rentrer volontairement dans les compartiments du passé. « L'amour l'y ramènera ? » Le croyez-vous ? Ce doit être l'orgueil d'un homme qui me fait cette objection. Êtes-vous sûr que les femmes aiment *tant que ça* les hommes ?

Il y avait dans l'Église catholique un grand prélat qui me faisait quelquefois l'honneur de philosopher avec moi en dehors du dogme, et tout en maudissant mes hérésies. Un matin du mois d'août, sous les grands arbres de son jardin épiscopal, nous devisions, et je me permettais de soutenir cette proposition, à savoir : « qu'il n'y a pour la femme, au milieu de toutes ses transformations naturelles et sociales, que deux états, bien différents l'un de l'autre, auxquels elle aspire véritablement, qu'elle comprenne bien, et dont elle jouisse pleinement : c'est l'état de maternité ou l'état de *liberté*. La virginité, l'amour et le mariage sont pour elles des états passagers, intermédiaires, sans données précises, n'ayant qu'une valeur d'attente et de préparation. »

— Il y a du vrai dans ce que vous me dites, me répondait mon illustre interlocuteur. J'ai pu constater que, sur cent jeunes filles dont j'avais fait l'éducation religieuse et qui se mariaient, il y en avait au moins quatre-vingts qui, en revenant me voir, après un mois de mariage, me

disaient qu'elles regrettaient de s'être mariées.

— Cela tient, monseigneur, à ce que le mariage, surtout au bout d'un mois, n'a pas encore initié la femme ou à la maternité qu'elle souhaite ou à la *liberté* qu'elle rêve.

Sautons de là chez les Mormons, c'est-à-dire aux antipodes. Ce peuple m'intéresse beaucoup; je l'ai beaucoup étudié, sans me contenter d'en rire tout de suite, parce que toute société qui se forme contient toujours pour l'observateur des bases intéressantes d'expérimentations physiologiques, les instincts naturels s'y mouvant à leur aise. Chez les Mormons, où la polygamie existe, l'homme ne peut épouser une seconde femme qu'avec le consentement de la première; une troisième qu'avec le consentement des deux autres, et ainsi de suite. Jamais ce consentement n'a été refusé, bien que la femme ne puisse, elle, avoir plusieurs maris, et il y a eu, en vingt ans deux cas seulement d'adultère féminin et de prostitution. Pas un seul adultère d'homme. Mais les femmes mormonnes aiment et soignent les enfants les unes des autres. Ce n'est pas tout; non seulement elles donnent leur consentement à leur mari, quand il le leur demande pour un nouveau mariage, mais elles sont quelquefois les premières à lui proposer une nouvelle femme qui a, disent-elles, des qualités nécessaires à la

communauté; en réalité, pour augmenter un peu la possession d'elles-mêmes, c'est-à-dire leur liberté. Je ne serais pas étonné que les missionnaires mormons qui viennent chercher des femmes en Europe pour les hommes du lac Salé finissent par emmener beaucoup de nos filles françaises, lasses d'attendre le mari français. Cela vaudrait beaucoup mieux que la stérilité des unes et la prostitution des autres. Les missionnaires mormons ne font pas plus de prosélytes femmes chez nous, parce qu'ils s'y prennent mal. Nous avons en France, grâce à nos lois et à nos mœurs, un féminin considérable à leur disposition.

En attendant, il semble démontré, par cette nouvelle expérience de la polygamie, que la femme se contente très bien d'une portion d'homme et n'est même pas fâchée de voir d'autres femmes lui prendre une part de ce qu'elle appelle ses sentiments et ses droits, surtout dans les pays où les devoirs lui paraissent trop lourds. En somme, chez nous, coutume, curiosité, nécessité sociale et morale, voilà ce qui décide les jeunes filles au mariage; mais d'amour dans le véritable sens du mot, point. Une femme mariée peut dire qu'elle aime son mari ou un autre homme, elle sait bien ce que veut dire le mot *amour*, elle sait ce qu'elle fait

et où elle va; une jeune fille, je parle des plus droites, des plus innocentes et en même temps des plus enthousiastes, une jeune fille ne peut jamais dire avec certitude qu'elle aime son fiancé. Une jeune fille qui fait ce qu'on appelle un mariage d'amour n'aime pas l'homme qu'elle épouse, elle le préfère, ce n'est pas la même chose. De là ce mot beaucoup plus juste : mariage d'inclination. Comment saurait-elle, la pauvre enfant, à n'en pouvoir douter, à quoi reconnaîtrait-elle sûrement qu'elle aime? L'amour n'est pas fait que de rêve, d'idéal, d'espérance, de sympathie : il est fait de réalités physiologiques qui ne se révèlent qu'après le mariage, qui peuvent fortifier et compléter l'amour dans le cœur de la jeune fille, mais qui peuvent aussi ramener au confessionnal, avec des regrets au taux de quatre-vingts pour cent, certaines natures délicates qui ne les avaient pas prévues. L'homme sait toujours comment, pourquoi, avec quoi il aime ; la femme l'ignore. De là le conflit si fréquent et quelquefois si rapide dans les mariages d'amour.

L'amour ne ramènera donc pas au mariage les femmes libérées par le travail, la connaissance et la liberté des mâles. Qui sait même si 'amour subsistera en elles? Parmi les grandes artistes vivantes dont nous parlions tout à l'heure,

nous en pourrions nommer une arrivée aujourd'hui à soixante ans, qui ne sait pas plus qu'il y a des hommes que Newton arrivé au même âge ne savait qu'il y avait des femmes. Si, au contraire, l'amour subsiste, s'il est un vrai besoin de la nature de ces femmes émancipées par les professions libérales, elles aimeront selon la loi, dans le cas où la loi aura été modifiée de façon à rendre le mariage supportable pour les contractants : sinon, elles aimeront selon la nature et s'en tiendront aux unions libres, dont la durée reposera purement et simplement sur la volonté et la loyauté de chacun. L'étude et le travail diminuent considérablement les proportions des légalités réputées nécessaires aux sentiments comme ils diminuent, il faut bien le reconnaître, l'importance de ces mêmes sentiments. Quand on ne regarde plus qu'avec son cerveau, on voit de plus haut et de plus loin. Quiconque s'est donné la peine d'étudier un peu attentivement la nature de l'homme dans le fonctionnement social, sait que, là où le sentiment vrai existe, aucune légalité ne l'arrête, et que, là où il est mort, aucune légalité ne le réveille. Une légalité peut contraindre un être vivant à traîner éternellement un cadavre avec lui, mais ce sera tout. Est-ce absolument nécessaire? « Oui, pour les intérêts sociaux et moraux de ceux qui sont

nés du rapprochement de cet être vivant et de ce cadavre, vivant aussi jadis. » Mais, si une nouvelle légalité a pourvu à ces intérêts, la première n'aura plus sa raison d'être, et cette nouvelle légalité va bien être forcée de se produire par suite des mouvements nouveaux que nous constatons. Le Code fera comme le Dictionnaire, il subira et il sanctionnera l'usage.

Enfin la science, et, principalement, la recherche des causes et des fins de l'homme, des moyens et du but de la nature, la science va faire, sous l'impulsion et sous la garantie de la liberté, des progrès rapides, effrayants pour tout ce qui est de révélation purement sentimentale et surnaturelle. La science est la religion de l'avenir, Auguste Comte et Littré sont ses prophètes, le positivisme est son dogme fondamental. Vous aurez beau faire, vous n'y échapperez pas ; cela est évident pour tout esprit de bonne foi, n ayant pas d'intérêt à voir autre chose que ce qui est. Cette religion, comme toutes les autres, va avoir ses fanatiques, ses apôtres, ses martyrs. Le docteur Tanner, s'il n'est pas une invention américaine, est déjà là pour le prouver. S'il est une invention, un autre le prouvera bientôt et les sectaires suivront. Ces sectaires, on ne les comptera pas seulement parmi les hommes, mais aussi parmi les femmes, les curieuses par excellence,

dérobeuses de pommes comme Ève, ouvreuses de boîtes comme Pandore, et toujours prêtes pour le nouveau, pour l'imprévu, pour tout ce qui les fait sortir de la pure fonction sexuelle, de l'état *terrien*. Une fois entraînées par certains exemples, une fois leur cadre conventionnel brisé, les femmes vont donc se jeter dans la science comme elles se jettent dans tout ce qui les passionne, la tête en avant, à corps perdu, c'est le vrai mot. Prenant leur revanche de l'immobilité séculaire à laquelle on les a condamnées, elles vont courir, par n'importe quels chemins, à côté de l'homme, devant lui si elles peuvent, contre lui s'il le faut, à la conquête d'un nouveau monde. En matière de sensation, la femme est l'extrême, l'excès de l'homme. Quand on sait avec quel mépris de toute raison et de toute souffrance, la femme va à l'hallucination et au martyre, dès qu'elle est vraiment dans la foi; avec quel oubli de toute dignité et de toute pudeur elle va à la soumission et à la débauche dès qu'elle est vraiment dans l'amour, on peut prévoir l'audace et la frénésie avec lesquelles elle tentera la découverte et affrontera le fait lorsqu'elle sera vraiment dans la science. Elle se soumettra comme l'homme aux plus rudes travaux, aux expériences les plus douloureuses, aux épreuves les plus étranges pour trouver le mot

de l'énigme. Elle se laissera arracher les seins comme sainte Agathe, si cela peut révéler le mystère de la lactation; elle passera son enfant à sa voisine, comme sainte Félicité allant se livrer aux bêtes, et elle le fera, non pour prouver que Jésus a dit la vérité, mais pour savoir si Darwin a raison.

Jeune homme de quinze ans, qui lisez ces pages en cachette, vous vivrez peut-être encore soixante ans; je vous le souhaite, car il va être à la fois de plus en plus difficile et de plus en plus intéressant de vivre jusqu'à soixante-quinze ans. Aujourd'hui, nous réclamons la création d'établissements destinés à recueillir les enfants nés illégitimement des hommes et des femmes; vous entendrez probablement, un jour, un de mes futurs confrères formuler les mêmes réclamations au profit des enfants nés des hommes et des guenons, des femmes et des singes. La première fois que vous entendrez cette réclamation, venez sur ma tombe, frappez-la trois fois du fer de votre canne et dites tout haut : « C'est fait! » Quelque passant vous demandera peut-être de quoi il s'agit; vous le lui expliquerez, si toutefois à cette époque il passe encore quelqu'un dans les cimetières et s'il y a encore des tombes!

Jusque-là, tenons-nous-en aux phénomènes présents, de constatation évidente.

Donc, développement du meurtre, de la prostitution, du travail intellectuel, c'est-à-dire représailles contre l'homme, exploitation de l'homme, concurrence à l'homme. Telle est la triple indication nouvelle et symptomatique que nous donne la femme moderne.

Mais tout s'enchaîne, nous le répétons, tout est de logique et de déduction, dans le monde moral comme dans le monde physique, et nous avons vu la revendication politique de la femme se produire parallèlement à ces diverses revendications morales. Nous allons voir maintenant ces idées politiques éparses, informes, commencer à s'incarner dans une personne humaine, Corps et Verbe, comme doit être toute incarnation et venir publiquement et résolument mettre opposition et faire résistance à la Loi. En un mot, une femme, mademoiselle Hubertine Auclert, a refusé tout à coup de payer l'impôt, prétendant, puisque les femmes n'étaient pas admises à le voter, qu'il n'y avait pas de raisons pour qu'elles le payassent ; que, du moment qu'on les oblige aux mêmes charges que les hommes, on devait leur reconnaître les mêmes droits qu'à eux, et qu'elle demandait finalement que les femmes eussent le droit de voter, comme les hommes, puisqu'elles payent l'impôt comme eux. *On a beaucoup ri*, et la Loi a passé outre.

L'officier public est venu saisir les meubles et objets appartenant à mademoiselle Hubertine Auclert, pour qu'elle eût à payer ce qu'elle doit à l'État. Elle a payé, mais en protestant et en prenant acte de cet abus de pouvoir. On a encore beaucoup ri.

La Loi a passé outre, parce que le terrain n'était pas suffisamment préparé pour cette lutte légale. La Loi n'est pas toujours si fière, même dans les pays où elle a le plus d'autorité. Quand elle rencontre un adversaire bien résolu et bien armé sur un terrain bien choisi, elle bat en retraite immédiatement, cet adversaire fût-il aussi seul que l'était mademoiselle Hubertine Auclert.

Il y a toujours eu, de par le monde, mais en ce moment plus que jamais, une foule de gens qui ne croient pas à la Bible comme livre divin. Ces gens ont raison. La Bible est, par endroits, un beau livre de conception religieuse, d'autorité sacerdotale, de théocratie politique, mais que Dieu n'a pas plus dicté qu'il n'a dicté les livres sacrés indous, les Védas, dont la Bible est sortie, ainsi que toute la mythologie grecque. Cependant l'Angleterre ayant fait retour, avec Henri VIII, après Luther, à la religion pure, a tenu et déclare tenir encore ce livre pour la parole même de Dieu. On le donne à toutes les jeunes filles, et les nobles membres du Parle-

ment, quand ils entrent pour la première fois à la Chambre, font vœu de fidélité et de respect à la reine et aux lois sur un exemplaire, probablement très ancien, de ce livre. Dernièrement M. Bradlaugh, nommé membre du Parlement, eut à prêter le serment traditionnel. Il refusa, non parce qu'il ne voulait pas être fidèle à la reine et soumis aux lois, mais parce que, ne croyant pas à la Bible comme livre divin, il refusait justement de prêter un serment dans lequel il voulait qu'on eût de la confiance sur un livre dans lequel il n'en avait pas. M. Bradlaugh était prêt à faire le serment exigé, mais tout simplement sur son honneur, dont il était plus sûr que du Dieu d'Abraham et de Jacob. Grand émoi. Un Anglais envoyé par ses électeurs au Parlement, chargé par conséquent de faire respecter les lois anciennes, tout en en faisant de nouvelles, dès son entrée dans la Chambre, refusait de se soumettre à la loi qui en gardait la porte ! Un Anglais de la grande Angleterre protestante rejetait et niait l'autorité de la Bible consacrée. Et le livre divin attendait ! Parmi les miracles qu'il relate, il ne s'en trouvait pas un pour forcer la langue de M. Bradlaugh. Ni l'ange avec son épée de feu, ni Moïse avec sa verge de fer, ni Samson avec sa mâchoire d'âne ne pouvaient venir à bout de ce

mécréant. Il fallut recourir aux moyens humains, à la menace d'exclusion. Exclure le délégué d'un groupe nombreux d'électeurs qui ne le déléguaient que parce qu'ils pensaient probablement comme lui, c'était grave; mais renier la Bible, c'est sérieux aussi, en Angleterre surtout. On vote : M. Bradlaugh est exclu. Il proteste. On lui ordonne de sortir. Il refuse. « Je suis ici par la volonté du peuple, je ne sortirai que par la force. » Toujours Mirabeau. Seulement ce n'est pas, cette fois, un des trois ordres qui parle ainsi ; c'est un homme seul, tout seul, mais fort de sa conviction et de son bon sens, en face d'une coutume d'un autre âge, d'une loi surannée, en contradiction absolue avec l'esprit des temps modernes. On met la main sur l'épaule du parlementaire et on le pousse hors de la salle des séances : voilà qui est fait. Le livre triomphe. Trois mois après, M. Bradlaugh est réintégré sur son siège et donne à son serment la forme qu'il préférait. Comme c'est simple! On avait reconnu qu'il était dans son droit, que cela n'empêchait pas la Bible d'être un livre divin, surtout pour ceux qui le croient, mais qu'à l'avenir elle ne serait plus associée au serment politique, probablement pour qu'elle ne fût plus exposée aux mêmes désagréments. Le livre divin rentra dans la bibliothèque, M. Brad-

laugh rentra dans le Parlement, et tout fut dit.

Voilà donc la loi du serment sur la Bible abrogée en Angleterre après des siècles d'existence. La libre pensée, incarnée politiquement en M. Bradlaugh, a eu raison, en trois mois, d'une tradition séculaire. David, avec sa petite fronde, a de nouveau tué Goliath. Pourquoi? Parce que ce que M. Bradlaugh venait dire tout haut, tout le monde qui pense, le pensait depuis longtemps et le disait tout bas. A son interpellation subite et résolue, la légende, la coutume, la routine, ont fait leur résistance accoutumée en pareil cas; puis elles se sont évanouies et ont disparu dans les brumes où elles étaient nées.

Eh bien, mademoiselle Hubertine Auclert fait aujourd'hui chez nous au sujet de l'impôt, pour le vote des femmes, ce que M. Bradlaugh vient de faire là-bas contre le serment biblique. Seulement mademoiselle Hubertine Auclert n'a ni le sexe reconnu, ni le lieu consacré, ni l'arrière-garde indispensable pour ces sortes de déclarations de guerre. Elle est femme, elle proteste en plein air, en son nom seul, sans groupe d'électeurs ayant fait une première élection avec une intention formelle qu'ils sont prêts à confirmer par une ou plusieurs élections semblables. Mademoiselle Hubertine Auclert est donc battue.

Est-ce parce que le payement de l'impôt est plus admiré et surtout plus aimé en France, que le serment biblique en Angleterre ? Non, certainement. L'impôt est tout ce qu'il y a de plus impopulaire chez nous ; seulement il a pour lui un argument hors de toute discussion : aucune société ne peut fonctionner sans lui. Il faut donc le payer quand même. Est-ce parce que les hommes votent si bien tout ce qui concerne la destinée des femmes, qu'il n'y a pas besoin que les femmes s'en mêlent ? C'est peut être ça.

Aussi mademoiselle Hubertine Auclert ne refuse-t-elle pas de payer l'impôt ; seulement elle demande à savoir pourquoi on le lui fait payer ; elle demande à prendre part aux droits des citoyens dont on lui impose les charges. En un mot, elle demande à être assimilée aux hommes, qui payent aussi l'impôt, mais qui le votent, directement ou par délégation. Elle consent à donner son argent, mais elle voudrait donner son avis. Bref, elle réclame ses droits politiques, qu'elle borne pour le moment au droit de voter. Elle ne demande pas, comme l'auteur de la proclamation, à être juge consulaire, juge civil, juré, éligible, elle demande à être électeur.

Eh bien, pourquoi ne serait-elle pas électeur,

elle et toutes les autres honnêtes femmes de France? Quel empêchement y voyez-vous? Quelles raisons péremptoires peut-on opposer à cette revendication?

Mademoiselle Hubertine Auclert dit : « Je ne dois pas payer l'impôt puisque je ne le vote pas, ni par moi-même, ni par des délégués nommés par moi. » C'est une raison, mais ce n'est pas la meilleure. Les orphelins mineurs et propriétaires payent aussi l'impôt sans le voter ni par eux-mêmes, ni par leurs délégués. Mademoiselle Hubertine Auclert aurait pu ajouter : « Je ne dois pas payer l'impôt comme les hommes, parce que la société, qui me réclame cet impôt, me fournit moins qu'aux hommes le moyen de le gagner, et que les moyens personnels que j'ai de le gagner sont inférieurs à ceux des hommes. » C'est une meilleure raison que la sienne, mais ce ne serait toujours pas la meilleure.

La meilleure de toutes les raisons est qu'il n'y a aucune raison pour que les femmes ne votent pas comme les hommes.

En 1847, des hommes politiques, peu exigeants en vérité, demandaient au gouvernement l'abaissement du cens électoral et l'adjonction des capacités. Le gouvernement refusait. De bonnes raisons, il n'en donnait pas non plus. Je ne sais même pas s'il en donnait de mauvaises. Cette

résistance fut la cause de la révolution de 1848, qui ne se contenta naturellement pas du projet, c'était son droit de révolution, et qui nous dota du suffrage universel, c'est-à-dire du cens nul et de l'adjonction non seulement de toutes les capacités masculines, mais de toutes les incapacités possibles du même sexe. Aujourd'hui, bien ou mal, le suffrage universel fonctionne pour les hommes et rien ne le supprimera plus. Les femmes arrivent à leur tour et disent : « Et nous? Nous demandons l'adjonction de nos capacités. » Quoi de plus conséquent? Quoi de plus raisonnable? Quoi de plus juste?

Quelle différence constatez-vous entre l'homme et la femme, pour refuser à celle-ci le droit de voter, quand vous l'avez donné à celui-là? Aucune différence.

— Et le sexe?

— Quel sexe?

— Le sexe de la femme.

— Qu'est-ce qu'il a à faire là dedans, le sexe de la femme? Rien; pas plus que le nôtre. La femme n'a pas la barbe de l'homme, mais l'homme n'a pas les cheveux de la femme. Quant aux autres dissemblances, elles sont tellement à l'avantage de la femme, que nous ferons mieux de ne pas en parler.

— Soyons sérieux.

— Je le veux bien.

— Il ne s'agit pas de son sexe physique, il s'agit de son sexe moral.

— Je ne comprends pas.

— C'est pourtant bien clair. Par son sexe, la femme est plus faible que l'homme, et la preuve, c'est que l'homme est continuellement forcé de la défendre.

— Nous la défendons si peu que, comme vous venez de le voir plus haut, elle est forcée de se défendre toute seule à coups de revolver, et nous avions pris si peu de précautions en sa faveur, que nous sommes ensuite forcés de l'acquitter.

— *Ce sont des cas exceptionnels;* mais il est notoire que, comme intelligence, la femme est inférieure à l'homme. Vous l'avez écrit vous-même.

— Si je l'ai écrit, j'ai écrit une bêtise, et je change d'opinion aujourd'hui. Je ne serai pas le premier qui aura écrit une bêtise, ni le premier qui aura changé d'opinion, voilà tout. Mais, cette bêtise, je ne l'ai jamais dite; on me l'aura fait dire, ce qui n'est pas équivalent, mais ce qui est très commode dans la discussion.

— Si vous n'avez pas écrit, non pas cette bêtise, mais cette vérité, vous avez eu tort; car elle est écrite et démontrée, dans tous les livres de religion, de philosophie, de médecine.

» Nos livres de religion nous disent que la femme a fait perdre le paradis à l'homme, ce qui n'est peut être pas bien sûr et ce qui, en tout cas, prouverait qu'à l'origine du monde, si l'on en croit cette Bible à laquelle M. Bradlaugh ne veut pas croire, la femme non seulement n'était pas inférieure, mais était supérieure à l'homme puisqu'elle lui faisait faire ce qu'elle voulait. C'est peut-être pour cela que vous ne voulez pas la laisser voter, dans la crainte qu'elle ne vous fasse encore perdre le paradis que nous avons reconquis et que nous habitons, comme chacun peut voir. Mais les livres de religion, indous, antérieurs aux livres de notre religion de sept ou huit mille ans, disent, au contraire, qu'Adam a perdu le paradis malgré les conseils de sa femme Ève, qui ne voulait pas lui laisser franchir les limites que Dieu avait fixées à ce paradis. Je trouve aussi dans nos livres de religion, quand j'y reviens, que la femme écrasera la tête du serpent, tout en étant mordue au talon. Prenez donc garde; les livres de religion ne s'entendent pas très bien; en tout cas, l'homme y paraît bien au-dessous de la femme. Quant aux livres de philosophie, ils nous conseillent d'éviter le plus possible le commerce des femmes, parce que ces êtres séduisants sont capables d'écarter l'homme de ses grandes destinées et de le dissoudre dans le sentiment. Les

philosophes constatent ainsi, non pas l'infériorité certaine de la femme, mais la faiblesse possible de l'homme. Pour les livres de médecine, ils établissent tout bonnement que l'homme et la femme sont deux êtres de fonctions différentes, apportant chacun dans la fonction qu'il accomplit les forces nécessaires à cette fonction. Ils vous démontreront ensuite que, si la force musculaire de l'homme est plus grande que celle de la femme, la force nerveuse de la femme est plus grande que celle de l'homme; que, si l'intelligence tient, comme on l'affirme aujourd'hui, au développement et au poids de la matière cérébrale, l'intelligence de la femme pourrait être déclarée supérieure à celle de l'homme, le plus grand cerveau et le plus lourd comme poids étant un cerveau de femme, lequel pesait 2200 grammes, c'est-à-dire 400 grammes de plus que celui de Cuvier. On ne dit pas, il est vrai, que cette femme ait écrit l'équivalent du livre de Cuvier sur les fossiles.

» Mais, comme, pour déposer un vote dans une urne, il n'est pas plus nécessaire d'avoir inventé la poudre, comme le prouvent suffisamment les sept millions d'électeurs que nous avons en France, que de porter 500 kilos sur ses épaules, je ne vois pas en quoi l'infériorité musculaire de la femme, défalcation faite,

cependant, des femmes de la halle, des porteuses de galets et des acrobates femelles, je ne vois pas en quoi l'infériorité musculaire de la femme lui interdirait de voter. En revanche, je vois beaucoup de raisons pour le contraire. Si madame de Sévigné vivait de nos jours, elle n'amènerait certainement pas d'un coup de poing le 500 sur la tête du Turc, à la fête des Loges; est-ce pour cela qu'elle ne voterait pas? car madame de Sévigné ne voterait pas, et maître Paul, son jardinier, voterait. Pourquoi? — Quel inconvénient verriez-vous à ce que madame de Sévigné votât tout comme son jardinier?

— Mais, madame de Sévigné *est une exception*, et on ne modifie pas les coutumes, les idées et les lois de tout un pays pour une exception.

— Et, sa grand'mère, madame de Chantal? Et madame de La Fayette? Et madame de Maintenon? Et madame Dacier? Et madame Guyon? Et madame de Longueville? Et madame du Châtelet? Et madame du Deffand? Et madame de Staël? Et madame Rolland? Et madame Sand?

— *Toujours des exceptions.*

— Un sexe qui fournit de pareilles exceptions a bien conquis le droit de donner son

avis sur la nomination des maires, des conseillers municipaux et même des députés. Mais les exceptions ne s'arrêtent pas là. Et Clotilde, qui a fait convertir les Francs, et nous, par conséquent, au catholicisme, croyez-vous qu'elle ait eu quelque influence sur Clovis et les destinées de notre pays? Et Anne de Beaujeu et la bonne reine Anne, et Blanche de Castille, et Élisabeth de Hongrie, et Élisabeth d'Angleterre, et Catherine la Grande, et Marie-Thérèse?

— C'étaient des reines.

— Cela ne change pas leur sexe, et, si elles ont régné comme elles l'ont fait, elles ont prouvé qu'elles pouvaient régner par l'intelligence et l'énergie aussi bien que les hommes. Jamais on ne me fera croire que des femmes qui peuvent être reines comme celles-là, malgré leur sexe, ne puissent pas être électeurs à cause de leur sexe.

— Mais enfin il n'y a pas que ces femmes-là; il y a la masse des femmes, n'ayant aucune idée et aucun sens de la politique et du gouvernement.

— Sens peu difficile à acquérir, si j'en juge par les hommes qui prétendent l'avoir. En effet, il y a la masse des femmes, c'est-à-dire toutes celles dont tous les hommes distingués disent : « Ma mère était la plus intelligente et

la plus honnête des femmes; sans elle, je ne serais pas ce que je suis. » Je ne sais pas pourquoi tant de femmes obscures, mais honnêtes et intelligentes, ne voteraient pas aussi justement que tous les gredins et imbéciles d'un autre sexe.

— Mais, enfin, vous le disiez tout à l'heure, ici même, deux cents lignes plus haut, les devoirs doivent être égaux aux droits, et les femmes ne font pas et ne peuvent pas faire la guerre comme les hommes.

— Et Jeanne de France, et Jeanne de Flandres, et Jeanne de Blois et Jeanne Hachette, à propos de laquelle Louis XI donna le pas aux femmes sur les hommes dans les processions de la fête de Beauvais, qu'elle avait si bien défendu, à la tête des autres femmes de la ville, contre Charles le Téméraire? Et Jeanne d'Arc, enfin? Alors aucune de ces femmes, ayant fait de nos jours ce qu'elles ont fait de leur temps, ne serait admise à élire des représentants dans le pays qu'elles auraient sauvé? C'est bien comique.

— Ces femmes ont été très extraordinaires certainement, et elles font grand honneur à leur sexe; mais *ce sont des exceptions*, et plus elles ont été extraordinaires plus elles ont prouvé que ce qu'elles faisaient était en dehors

de leur sexe. Quelques femmes ont été braves et héroïques, comme des hommes de guerre, mais toutes les femmes ne peuvent pas être soldats, tandis que tous les hommes le sont.

— Où avez-vous vu cela? Et ceux qui n'ont pas un mètre cinquante-quatre centimètres de taille, ce qui est, je crois, la taille réglementaire pour être enrôlé? Et les bossus? Et les bancals? Et les myopes? Et les phtisiques? Et tous les souffreteux? Et les soutiens de famille? Et les fils des septuagénaires. Et les prix de Rome? Et ceux qui tirent un bon numéro, c'est-à-dire trois cent cinquante sur cinq cents et qui ne sont plus astreints qu'à un service que toutes les femmes pourraient faire? Et les cent cinquante mille prêtres de France? Est-ce que tous ces hommes-là portent le fusil? Et cependant ils votent. La femme ne doit pas être soldat parce qu'elle a mieux à faire que de l'être : elle a à l'enfanter, et, quand il passe un conquérant comme Napoléon qui lui tue dix-huit cent mille enfants, si elle n'a pas eu, comme femme, le droit de voter contre cette forme de gouvernement, elle a bien gagné comme mère, par sa fécondité, ses angoisses et ses douleurs, le droit de voter contre lui s'il voulait revenir. Non; toutes les objections que l'on fait contre ce droit que réclame mademoiselle Hubertine Auclert et que

bien d'autres réclameront prochainement, toutes ces objections sont de pure fantaisie.

» Quand la loi française déclare la femme inférieure à l'homme, ce n'est jamais pour libérer la femme d'un devoir vis-à-vis de l'homme ou de la société, c'est pour armer l'homme ou la société d'un droit de plus contre elle. Il n'est jamais venu à l'idée de la Loi de tenir compte de la faiblesse de la femme dans les différents délits qu'elle peut commettre ; au contraire, la Loi abuse de cette faiblesse. Ainsi elle permet à l'enfant naturel de rechercher sa mère, mais non son père ; ainsi elle permet au mari d'aller où bon lui semble, de s'expatrier sans la permission de sa femme, et, en cas d'adultère, de sa part à elle, bien entendu, de lui retirer sa dot et même de la tuer. Quant à la femme veuve ou non mariée, elle est absolument assimilée à l'homme dans toutes les responsabilités imposées à celui-ci. Ce serait bien le moins cependant que, comme l'héroïne de Domremy, ayant été au danger, elle fût à l'honneur. Quand une femme libre exerce une industrie quelconque, elle a besoin d'une patente, elle doit tenir des livres en règle ; si elle ne paye pas ses effets de commerce, on la poursuit, on la met en faillite. Si, comme mademoiselle Hubertine Auclert, elle refuse de payer l'impôt, on

lui fait des sommations avec frais, tout comme à l'homme; on lui vend ses meubles et jusqu'à ses dernières nippes, et elle est forcée de payer. Si elle vole, si elle fait des faux, on l'arrête, on l'emprisonne, on la condamne. Il ne vient jamais à l'idée de la Loi de dire: « Cette pauvre petite femme! elle peut ne pas payer son loyer, ses billets ou ses impositions; elle peut voler dans les magasins et faire des faux en écriture privée ou publique, laissez-la faire, c'est un être irresponsable, faible et inférieur à l'homme. »

» Il commence à lui être permis de tirer des coups de revolver sur les hommes ou de jeter du vitriol à la figure de ses semblables; mais nous avons vu que c'est encore par la faute de la Loi; et c'est justement pour que la Loi et la morale soient plus respectées qu'elles ne le sont que nous demandons que les femmes soient admises, par leur concours au vote et par conséquent aux lois, à la connaissance et par conséquent au respect des lois qu'elles auraient contribué à faire. De deux choses l'une : ou, malgré leur admission au scrutin, la Loi ne sera pas modifiée, en ce qui les regarde, et ce serait bien extraordinaire, car elles auront soin de nommer des hommes décidés à obtenir les modifications nécessaires, urgentes que nous récla-

mons, ou la Loi sera modifiée. Dans le premier cas, la femme saura bien que l'homme a le droit de la prendre à partir d'un certain âge, de la rendre mère, de l'abandonner avec son enfant, sans qu'elle ait le droit de rien lui dire et encore moins de le tuer ou d'estropier les femmes qui passent dans la rue ; et alors vous pourrez condamner ces femmes comme de vulgaires meurtrières qui, après s'être mariées ou données en sachant bien à quoi elles s'exposaient, tuent ou se vengent en sachant bien à quoi elles s'exposent ; dans le second cas, justice sera faite d'avance, et, les droits de l'homme et de la femme étant égaux, leur responsabilité seront les mêmes.

— Alors c'est sérieux ; vous demandez que les femmes votent ?

— Tout bonnement.

— Mais vous voulez donc leur faire perdre toutes leurs grâces, tous leurs charmes ? La femme...

— Nous voilà dans les platitudes ! Soyez tranquille, elles voteront avec grâce. On rira encore beaucoup dans le commencement, puisque, chez nous, il faut toujours commencer par rire. Eh bien, on rira. Les femmes se feront faire des chapeaux à l'urne, des corsages au suffrage universel et des jupes au scrutin secret. Après ? Ce sera d'abord un étonnement, puis

une mode, puis une habitude, puis une expérience, puis un devoir, puis un bien. En tout cas, c'est déjà un droit. Quelques belles dames dans les villes, quelques grandes propriétaires dans les provinces, quelques grosses fermières dans les campagnes, donneront l'exemple et les autres suivront. Elles auront des réunions, des assemblées, des clubs comme nous ; elles diront des bêtises comme nous, elles en feront comme nous, elles les payeront comme nous, et elles apprendront peu à peu à les réparer, comme nous. Un peu plus mêlées à la politique de l'État, elles feront moins de propagande à celle de l'Église, ce ne sera pas un mal.

Nous entendons tous les jours des gens se plaindre, et quelquefois avec raison, du suffrage universel, où nombre d'électeurs ne savent même pas lire le nom qu'ils déposent dans l'urne et pour lesquels il faut le faire imprimer, incapables qu'ils seraient de voter, s'il leur fallait l'écrire. Les gens qui se plaignent réclament le suffrage à deux degrés ; eh bien, voilà une excellente occasion de faire l'expérience de ce suffrage, en l'appliquant aux femmes pour commencer. Enfin la preuve que la chose est possible, c'est qu'elle existe déjà.

Je lis dans un journal :

« *Une loi récente de New-York a donné aux*

» *femmes le droit de participer à l'élection des*
» *directeurs et des administrateurs des écoles pu-*
» *bliques. Les partisans des droits de la femme*
» *font une propagande très active en vue d'obtenir*
» *que, le 12 octobre prochain, les nouveaux élec-*
» *teurs prennent part au scrutin dans les onze mille*
» *districts scolaires de l'État de New-York. Un*
» *premier essai fait ces jours derniers dans quatre*
» *localités, et notamment à Staten-Island, dans*
» *la banlieue de New-York, a donné des résultats*
» *assez satisfaisants. On pense généralement, dit*
» *le* Herald, *que les femmes, quand elles votent,*
» *suivent les indications de leurs maris, à moins*
» *toutefois qu'il ne s'agisse pour elles d'une ma-*
» *nifestation faite en masse contre leur ennemi*
» *commun : l'homme. Cette supposition se trouve*
» *contredite par le résultat du scrutin qui a eu*
» *lieu à Staten-Island. Sauf les cas où le vote*
» *du meeting a été unanime, les voix féminines*
» *ont été généralement partagées ; il y a même eu,*
» *à un moment donné, un mouvement d'hilarité*
» *générale, quand, une femme ayant voté* non
» *immédiatement après que son mari venait de*
» *voter* oui, *celui-ci a félicité sa moitié d'avoir eu*
» *le courage de son opinion.* »

C'est concluant.

Donc, la femme, c'est-à-dire la mère, l'épouse,

la fille, cette moitié de nous-mêmes à tous les âges de la vie, ayant, ainsi que nous, devant la loi, toute la responsabilité de ses devoirs, comme personne publique, ayant, plus que nous, comme personne privée, devant l'opinion, la responsabilité de ses sentiments ; cet être vivant, pensant, aimant, souffrant, ayant un cerveau, un cœur, une âme tout comme nous, si décidément nous en avons une, a aussi des besoins, des aspirations, des intérêts particuliers, des progrès à accomplir, et, par conséquent, des droits à faire valoir, qui veulent, qui doivent être représentés directement dans la discussion des choses publiques, par des délégués nommés par elle.

Établissez cette loi nouvelle du vote des femmes, comme vous l'entendrez, au commencement, avec toutes les précautions et toutes les réserves possibles dans ce pays à qui la routine est si chère ; mettez les élections à un, à deux, à trois degrés, si bon vous semble, mais établissez cette loi.

Il doit y avoir, à la Chambre des députés, des femmes de France.

La France doit au monde civilisé l'exemple de cette grande initiative. Qu'elle se hâte. L'Amérique est là qui va le donner.

Ces premiers députés des femmes ne seront pas, ne doivent pas être nombreux tout d'abord à

l'Assemblée nationale, je l'accorde, mais ils auront un grand avantage sur leurs collègues, ils sauront bien ce qu'ils viennent y faire. Les députés de la République n'étaient pas nombreux non plus en 1854, ils étaient cinq. Ils sont la majorité aujourd'hui.

Les majorités, il est vrai, ne prouvent rien, quand les minorités sont bien convaincues et bien unies.

Les majorités ne sont que la preuve de ce qui est; les minorités sont souvent le germe de ce qui doit être et de ce qui sera.

Avant dix ans, les femmes seront électeurs comme les hommes. Quant à être éligibles, nous verrons après, si elles sont bien sages.

« Mais alors, me demandera à son tour quelque dame pieuse et disciplinée qui croit sincèrement que l'humanité doit se tirer éternellement d'affaire avec les Codes et les Évangiles, avec le droit romain et la foi romaine; mais alors où allons-nous, monsieur, avec toutes ces idées-là? »

Eh! madame, nous allons où nous avons toujours été, à ce qui doit être. Nous y allons tout doucement parce que nous avons encore des millions d'années devant nous et qu'il faut bien laisser quelque chose à faire à ceux qui viendront plus tard.

Pour le moment, nous sommes en train de déli-

vrer la femme; quand ce sera fait, nous tâcherons de délivrer Dieu ; et, comme alors il y aura entente parfaite entre les trois corps d'état éternels, Dieu, l'homme et la femme, nous verrons plus clair et nous marcherons plus vite.

9 septembre 1880.

AMENDE HONORABLE

AU MANÇANAREZ

A Monsieur Ed. Lebey.

Cher monsieur,

Vous me faites l'honneur de me demander quelques lignes pour le numéro spécial que vous consacrez aux inondés de Murcie. Prenez garde, je vous en dirai peut-être trop long, car je suis très fatigué. Or, rien ne repose l'esprit comme les souvenirs joyeux, et c'est en Espagne que j'ai passé certainement quelques-uns des jours les plus heureux de ma vie. Laissez-moi les évoquer, en passant, devant vos lecteurs, et tâcher

de faire servir à soulager tant de misères lointaines les impressions que j'ai rapportées et gardées toujours vivaces de ce pays enchanté. Ces impressions, je les échange souvent encore avec ceux de mes compagnons qui survivent, car il y en a deux qui sont déjà partis pour le voyage qu'on ne raconte pas, et l'un de ces deux compagnons, le plus grand parmi les autres, était le plus cher pour moi.

Savez-vous ce que je faisais, il y a trente-trois ans, à l'heure même où je vous écris ces lignes? J'étais en Espagne, à Séville, et je faisais des vers! *Quantum mutatus ab illo!* comme nous disons à l'Académie quand il y a du monde. Oui, il y a trente-trois ans, à cette heure même je faisais des vers, et comment puis-je le savoir? Par la raison bien simple qu'à partir du 6 novembre de l'année 1846 jusqu'à la fin de décembre, j'ai fait des vers tous les jours, et j'en retrouve une grande partie dans un volume devenu très rare, qui est toujours resté à peu près inconnu, et qui joint aujourd'hui à ce grand avantage celui d'être complètement oublié. Voulez-vous que je vous dise les vers que je faisais le 13 novembre 1846 (je les ai là manuscrits et datés)? Ils ne sont pas plus mauvais que beaucoup d'autres qu'on a faits depuis lors, et ils sont certainement meilleurs que ceux que je ferais maintenant. Il

y en a près de deux cents; vous ne voulez pas, ce serait trop long; n'en parlons plus, ce sera pour un autre malheur. Les malheurs ne manqueront pas.

Je me contenterai aujourd'hui, et quelle meilleure et plus triste occasion en aurais-je? de demander pardon à l'Espagne d'avoir calomnié tous ses fleuves en la personne du Mançanarez. La Segura (quel nom trompeur!) vient de donner le plus éclatant et le plus terrible dementi à la plaisanterie que je fis alors, qui est restée presque proverbiale et que les compatriotes de Calderon et de Lope de Vega m'ont reprochée souvent et avec raison. Ils savaient bien qu'il ne faut pas se fier aux airs inoffensifs de leurs petits cours d'eau parfois invisibles, souvent taris, où, comme dirait Victor Hugo, Dieu met tout à coup ses colères. Mais j'avais vingt ans; je venais d'arriver à Madrid avec mon père et Maquet, le fils adoptif de son esprit, que je considérais comme mon frère aîné; Louis Boulanger, le peintre de Mazeppa, qui avait fait mon portrait quand j'avais six ans, qui obtenait que je posasse en me donnant des gâteaux, et qui est un de ceux que je ne verrai plus que dans ma pensée; Giraud, que je revois encore toujours vaillant et courageux, malgré la mort prématurée d'un fils déjà célèbre; Desbarolles, qui vient de publier à

soixante-dix-huit ans les dernières révélations des mystères de la main, livre rempli de verve et d'entrain, et ce qui vaut mieux encore, car il représente un travail acharné de trente ans, livre plein de renseignements les plus inattendus et les plus précieux pour la science physiologique. J'étais le plus jeune de cette troupe jeune encore: j'étais l'enfant gâté, insouciant, paresseux, de tous ces amis de mon père; je croyais à l'éternelle jeunesse, à l'éternelle force, à l'éternelle gaieté. Je riais tout le jour, je dormais toute la nuit, à moins que je n'eusse une raison de faire des vers.

Quand j'arrivai à Madrid et qu'on me montra le Mançanarez en me parlant des inondations qu'on avait si souvent à redouter de ce fleuve que je voyais absolument à sec et rempli de cailloux dont on eût pu tirer du feu, je fis naturellement toutes les plaisanteries que tout bon Parisien de mon âge et de mon caractère aurait faites en pareil cas, car le propre du Parisien, à cette époque, était de ne croire qu'à ce qu'il voyait. Aujourd'hui, c'est bien changé, il croit à tout ce qu'on lui raconte. Toujours est-il que, le lendemain de notre arrivée, nous courûmes à une course de taureaux. Au moment où j'allais m'asseoir à ma place, je vis un des toreros, Lucas Blanco, tel était son nom, je crois, jeté à

vingt pieds au-dessus du sol par un taureau qui avait fondu sur lui. C'est ainsi que ce malheureux m'apparut pour la première fois, les quatre fers en l'air, dans la pose ridicule et terrifiante que prend le roi de la création quand un animal comme le taureau l'attrape par le bon endroit. Ce pauvre diable retomba lourdement sur la terre, inerte, massif et flasque à la fois comme un simple polichinelle dont tous les fils seraient cassés. Le soleil indifférent faisait étinceler sur ce corps affaissé, aux formes élégantes, les paillettes d'or et d'argent de son vêtement bariolé, et il ne paraissait plus y avoir de vivant en lui que ce qui était inanimé. Pendant ce temps, le marchand d'eau, aussi impassible que les spectateurs, se promenait au milieu d'eux en criant: *Agua fresca! agua fresca!* Je saisis un de ces grands verres qui contiennent chacun près d'un litre d'une belle eau de source glacée, limpide et brillante comme du diamant; j'en avalai quelques gorgées pour me remettre, et je rendis le verre au marchand en lui disant: « Donnez le reste, de ma part, au Mançanarez. »

Pendant ce temps-là, Lucas Blanco avait été transporté hors de l'arène. Tout le monde le croyait mort. Dix minutes après, il était revenu de son évanouissement, et c'était lui qui, à la place même où il était tombé, tuait le taureau

d'un de ces coups d'épée brillants comme l'éclair, rapides et meurtriers comme la foudre, et qu'on ne s'explique pas, même quand on les a vus aussi souvent que moi.

Ma plaisanterie sur le Mançanarez, racontée par mon père dans le récit de son voyage, fit fortune. Aujourd'hui, je reconnais que les Espagnols avaient raison, et que j'ai calomnié leurs fleuves. Je leur fais donc toutes mes excuses, et je vous envoie, cher monsieur, ces quelques lignes écrites au courant de la plume, mais de tout cœur, en vous disant : « Donnez-les de ma part aux inondés de Murcie. »

Décembre 1879.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. MONTIGNY

Mon cher Didier,

Mon cher enfant,

C'est à toi, au milieu de tous les amis de ton père, qui sont déjà ou qui ne demandent qu'à devenir les tiens, que je veux adresser les quelques paroles suprêmes dont ma reconnaissance et ma tendresse doivent l'hommage à cette chère mémoire.

A la place même d'où je te parle, il y a dix-huit mois à peine, ton père, mortellement frappé dans une moitié de son cœur, recevait de tous

ceux que nous revoyons aujourd'hui autour de cette tombe le plus unanime et le plus touchant témoignage de respect et de sympathie.

Si l'émotion et la compassion de toute une ville, presque de tout un peuple étaient suffisants à consoler la douleur d'un père, le tien eût été consolé ce jour-là. Mais tous ceux qui pleuraient ici, avec lui et avec toi, la mort subite et terrible de ce beau jeune homme, au nom si doux et si mérité, savaient bien que leurs larmes étaient impuissantes, et ils prévoyaient et se disaient tout bas que ce vieillard, si souvent éprouvé par la mort, si vaillant qu'il eût toujours été devant elle, s'avouerait enfin vaincu par ce dernier coup, le plus cruel et le plus injuste de tous. Toi-même, le seul survivant de ces trois enfants adorés, tu commenças à douter avec inquiétude des effets de ton amour et de ton dévouement. Tu ne les ménageais cependant pas, et je veux le dire bien haut, pour que tu serves de modèle à d'autres fils, comme celui qui était l'objet de ta sollicitude incessante peut servir de modèle à tant de pères. Et d'ailleurs, de quelle justice et de quelle nécessité serait la mort des êtres honnêtes et bons, si ceux qui survivent ne devaient pas en recevoir un exemple et un profit? Avec quelle délicatesse tu entrepris, non pas la guérison, tu la savais impossible, mais l'adou-

cissement de cette douleur paternelle! Tu te fis patient et pour ainsi dire tout petit pour pouvoir rentrer et reprendre ta place, comme un enfant nouveau, dans ce cœur que la mort de ton frère semblait avoir épuisé comme eût fait la mort d'un fils unique. Comment n'arrivais-tu pas à consoler ce père à qui tu restais? N'eût-il pas été naturel qu'il se réfugiât au contraire dans cette dernière affection que lui accordait la Providence? Pourquoi, puisque tu l'aimais tant, ne reportait-il pas sur toi toute sa tendresse et tout son espoir? Pourquoi s'obstinait-il à faire de celui qui n'était plus le préféré de son cœur au point de se laisser tous les jours attirer par lui un peu plus dans la mort? N'aimait-il pas également ses deux enfants? Si, mais à force de voir la mort frapper ceux qui lui étaient le plus chers, il en était arrivé aux terreurs superstitieuses des âmes trop souvent meurtries. Il n'osait plus aimer, dans la crainte de porter encore malheur à ceux qu'il aimerait. « Il ne m'en reste plus qu'un; si la mort savait combien je l'aime, elle me le prendrait comme les autres. » Voilà ce qu'il pensait; voilà ce qu'il me disait la dernière fois que je le vis; car cet homme, dont l'intelligence, la raison et le bon sens ont été si bienfaisants et si utiles à tant d'entre nous, ne vivait sa vraie vie que par le

9.

cœur. Toutes les voix que tu entendras aujourd'hui répéteront toutes la même chose avec des formes différentes.

Regarde ce grand concours, cette grande sympathie, dans cette église si souvent tendue de noir pour un des tiens, autour de cette tombe si souvent rouverte. Est-ce là seulement cette foule empressée et curieuse toujours prête pour les spectacles du dehors, même lorsque c'est la mort qui les donne? Est-ce le tribut officiel payé à un personnage connu, ayant occupé une place importante dans la carrière qu'il avait choisie? Est-ce l'hommage forcé d'un grand nombre d'hommes ne pouvant pas faire autrement, sous peine d'ingratitude, que de se rendre et de se montrer aux obsèques d'un homme dont ils étaient les associés ou les serviteurs? Est-ce même à cause des grands services que Montigny a rendus aux auteurs et aux artistes dans un art qu'il connaissait si bien sous ses deux faces et qui l'ont fait pendant quarante ans le collaborateur discret et précieux des auteurs et des comédiens réputés les plus originaux?

Oui, chacun en particulier, nous devons quelque chose de notre réputation, de notre fortune, de la valeur qui semble nous être personnelle, à cet esprit intelligent, tout plein de science et de goût,

à ce metteur en scène si expérimenté qui a introduit tant de ressources nouvelles dans notre théâtre moderne, à cet administrateur habile, si digne, si prudent, si généreux, qui supportait seul la mauvaise fortune et qui partageait aussitôt la bonne avec tous ceux qui dépendaient de lui. Mais ce n'est pas le devoir, ce n'est même pas la reconnaissance qui nous réunit ici et nous groupe autour de toi ; c'est la plus sincère amitié, c'est la plus profonde estime pour ce cœur et cette âme qui furent ton père. Sois-en touché jusqu'au fond de tes entrailles, mais sois-en fier en même temps, devant cette tombe qui t'a pris toutes tes amours de fils et de frère. Quelques éloges que l'on donne à la longue et honorable carrière de Montigny, ils viendront tous aboutir à cet éloge universel, à cette conclusion si enviable que tu es le fils du meilleur et du plus honnête des hommes, de la meilleure et de la plus honnête des femmes, de celle dont quelqu'un a pu dire : Elle fut grande actrice et fila de la laine.

Tu sais comme je le sais, moi que ton cher père, dans nos expansions intimes, appelait quelquefois son fils aîné, tu sais, et nous pouvons le divulguer aujourd'hui devant cette foule amie dont l'émotion peut tout comprendre, tu sais quel lien secret, touchant, religieux, continuait à unir à travers la mort ton père et ta mère. Ce n'était

pas seulement le souvenir sacré qu'un pareil vivant garde éternellement d'une pareille morte, c'était une communication régulière, quotidienne, presque visible pour l'un comme pour l'autre, entre ces deux amours qui s'étaient si bien compris. Tous les jours, à moins qu'il ne fût arrêté par la maladie, ton père, au milieu de ses affaires les plus graves, de ses préoccupations les plus grandes, tous les jours, ton père entrait dans une église, là où il se trouvait, église de village ou de grande ville, déserte ou remplie de fidèles, et dans la maison du Dieu auquel il croyait si ardemment, il évoquait ta mère, sa femme, l'épouse éternelle, celle qui avait donné sa vie pour ton frère comme elle l'eût donnée pour lui ou pour toi, et dont l'image souriante et protectrice se retrouvait dans toutes les chambres de votre maison devenue comme le temple de cette sainte disparue. Il conversait avec l'apparition toujours fidèle, et c'était, en dehors de toutes les choses de la terre, dans ce colloque de leurs deux âmes, que ton père venait puiser cette grande énergie et cette grande indulgence devenues les fermes assises de sa puissante nature; c'était de là que venait ce rayon qui a éclairé ses yeux jusqu'au moment où la mort les a fermés, ce sourire d'enfant, presque de femme, qui illuminait ce visage si bienveillant et si loyal

cette foi profonde, inaltérable, qui lui a fait demander la communion avec tant d'impatience et la recevoir avec tant de joie, quelques heures avant la mort qu'il voyait venir, et qui l'a trouvé dans la confiance et la sérénité des plus grands chrétiens. Nous avons à regretter ton père; nous n'avons pas à le plaindre. Nulle vie n'a été mieux remplie que la sienne par des luttes toujours nobles, par des affections toujours saines, par un travail toujours utile et fécond, par une espérance et un idéal toujours supérieurs aux commotions terrestres. N'oublie jamais, mon cher enfant, tout ce que tu auras entendu dire de ton père, dans ce jour de tristesse et de deuil, et que ce soit la lumière de toute ta vie !

Cette tombe, une fois fermée, tu vas te trouver libre, mais seul sur la terre. Tu n'as plus de maître légal, tu n'as plus de guide naturel, mais que d'amis tu vas avoir, tous ceux que ton père t'a faits ! Je suis de ceux-là. Il n'a pas eu besoin de te recommander à nous, il eût craint de nous rappeler ainsi tout ce que nous lui devons. Au nom de tous ces amis, en disant publiquement à ton père ce dernier adieu, je te donne publiquement ce premier conseil : Vis comme lui dans le travail, dans la droiture, dans l'amour de la famille, dans le courage et l'abné-

gation, dans la conscience et dans le bien comme ont vécu ce père et cette mère dont tu descends et qui sont à tout jamais réunis au-dessous et au-dessus de nous. Et tu auras à bénir la Providence si en t'imposant leurs efforts, leurs épreuves, leurs douleurs, elle te donne en même temps leurs vertus, et cette estime universelle dont tous, tant que nous sommes, nous venons témoigner aujourd'hui sur leur tombe.

8 mars 1880.

A MONSIEUR NAQUET

Mon cher monsieur Naquet,

Je descendais tout à l'heure le boulevard Malesherbes, en voiture découverte, quand je fus appelé à plusieurs reprises par M. Livet, un des rédacteurs du *Voltaire*, dont la voiture ne parvenait pas à rejoindre la mienne. Je ne l'avais pas entendu tout d'abord, plongé que j'étais dans la lecture de la *Gazette de Hongrie*, que je venais de recevoir de Pesth. Il faut vous dire que, depuis près d'un mois surtout, je ne lis plus, en dehors du *Paris-Journal* et du *Gil Blas* qui m'ont vaillamment et spontanément défendu et que je suis heureux de remercier ici, je ne lis plus que

les journaux étrangers, la plupart des feuilles parisiennes, les républicaines principalement, étant remplies à mon endroit d'invectives de toutes sortes et de toutes couleurs.

Quand M. Livet m'eut rejoint, il tira de sa poche un numéro du *Voltaire* qu'il m'apportait, et qui contenait, disait-il, un article intéressant pour moi. Je lui répondis que, si cet article avait l'intention de m'être désagréable, il pouvait le garder et que je ne le lirais pas plus que je ne lis les autres. Cet article était de vous, et alors, complètement rassuré, je remplaçai la *Gazette de Hongrie* par le *Voltaire*, et je lus la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

J'allais partir pour la campagne, je retarde mon départ de quelques heures pour vous répondre. Si je vous réponds par une brochure au lieu de vous répondre par le journal où vous écrivez, c'est que je suis plus chez moi ici, et que j'aime bien à être *chez moi*. Et puis, le journal garde ainsi tous les droits possibles de m'attaquer, ce qu'il ne pourrait peut-être pas faire aussi librement s'il était mon obligé. J'ai vu cependant des journaux que cela n'embarrassait pas.

Vous me faites un appel direct, cher monsieur, vous me mettez, comme on dit vulgairement, au pied du mur, et, à propos de la solution heureuse que la question du divorce vient d'avoir

devant la Chambre des députés, vous me sommez, le plus galamment du monde, de vous dire publiquement si je ne vais pas enfin me rallier à cette République à laquelle nous devons une réforme si importante, que nous avons tant demandée, vous et moi, vous avec une logique, une éloquence, une ténacité et une modération remarquables, moi, avec certains sujets dramatiques qui m'ont fait traiter de conférencier (l'heureux temps où l'on s'en tenait là quand on m'attaquait!) et, finalement, avec un livre qui a appelé sur mon front les foudres de l'Église.

Savez-vous que vous me demandez là, cher monsieur, quelque chose de bien gros! Musset a dit:

Je ne crains pas l'âge,
Où les opinions deviennent un remords.

Il est vrai qu'il n'est pas arrivé à cet âge, où, d'ordinaire, leurs opinions premières se retournent contre les gens, entre cinquante et soixante ans. Il est mort à quarante-six ans. Moi, j'ai déjà près de douze ans de plus que lui, et je puis m'appliquer encore ses deux vers que j'ai toujours trouvés de fière allure et de bon conseil; à cinquante-huit ans, je n'ai pas encore changé mes opinions. C'est beau, n'est-il pas vrai? Cela tient peut-être à ce que, pour être sûr de ne

pas en changer, je n'en ai jamais eu. Ne trouvez-vous pas cette situation aussi excellente que rare? Ce Musset avait décidément du bon. Vivent les poètes qui n'ont jamais chanté que l'amour et la nature, le cœur de l'homme et de la femme! ils se trouvent avoir éternellement raison. Maintenant que je m'achemine tous les jours de plus en plus vers la mort, la seule puissance qui ait encore su mettre d'accord les opinions les plus contraires et qui n'ait jamais menti à son programme de liberté, de fraternité et d'égalité, maintenant que j'approche de plus en plus de la mort, j'ai bien envie d'attendre cette suprême conciliation de tous les partis. Si peu de temps que j'aie à passer en ce monde, je tiendrais à l'y passer aussi tranquille que possible.

Me promettez-vous cette tranquillité, si je fais ma confession républicaine?

Oui, évidemment. La forme républicaine la promet à tout le monde, cette tranquillité que j'ambitionne; mais je me souviens que les gouvernements qui ont précédé celui-ci ont fait la même promesse, et il y a eu bien des déboires qui se sont traduits en révolutions, invasions, guerres étrangères et guerres civiles, incendies et massacres.

Tout à l'heure, la *Gazette de Hongrie* ne me rassurait pas du tout, mais pas du tout, sur la

question égyptienne, qui menace de susciter, même pour la République française, bien des difficultés nouvelles.

Si j'étais sûr que mon adhésion à une forme particulière de gouvernement arrêtât les embarras présents et à venir, je me déciderais peut-être, en souvenir de Curtius, mais je crois, au contraire, qu'elle amènerait une complication, très grave pour moi et inutile aux autres.

En effet, le moment, permettez-moi de vous le dire, est mal choisi pour me demander une profession de foi. J'ai déjà à mes trousses un grand nombre d'écrivains d'un talent immense et d'un passé irréprochable, non pour les raisons qu'ils donnent, mais parce qu'il m'est arrivé d'écrire et d'imprimer autrefois que les gens qui ont brûlé Paris et assassiné les otages étaient d'abominables canailles. Je le pense toujours, mais je n'ose plus l'imprimer, comme vous pouvez voir. Or, ceux qui sont d'un avis contraire au mien deviennent tous les jours plus nombreux, puisqu'ils deviennent plus insolents, par conséquent plus forts. Car vous n'ignorez pas que l'insolence est une des plus grandes forces dans ce pays-ci, à cause de la quantité énorme d'imbéciles et de poltrons que nous y voyons grouiller et qui sont toujours prêts à lui obéir. Donc, si je déclare publiquement que je ne suis pas répu-

blicain et que ces gens-là, comme d'aucuns le prophétisent, triomphent sous peu, ils me mettront, eux aussi, au pied du mur; seulement ce sera au pied du mur de la rue Haxo, et, jusqu'à nouvel ordre, je préfère m'en aller autrement, bien que je sois assez pour les morts subites, à la condition toutefois qu'elles resteront imprévues. Si j'étais sûr que ces messieurs n'arrivent au pouvoir que dans une vingtaine d'années, quand, selon mes petites prévisions, je serai mort *moi-même* et bien enterré, je me prononcerais peut-être contre eux avec ce courage propre à tant de gens qui font mentalement cet ingénieux calcul, renouvelé du roi Louis XV : « Après moi la fin du monde! »

Mais ni vous ni personne ne pouvez me garantir ce délai, et la bonne politique consiste peut-être à ne rien dire encore. Il me restera, si je survis et que je me sente défaillir, au dernier moment, la ressource d'écrire une lettre touchante, plate et secrète à celui qui aura le pouvoir. Si c'est M. Henri Rochefort, par exemple, il se souviendra, je l'espère, qu'il faisait aussi des pièces du temps qu'il n'avait que de l'esprit, et s'il ne me fait pas mettre ouvertement en liberté, pour ne pas se compromettre, il me fera évader en secret, alors même que cela devrait lui coûter une petite somme. Quand on a

été confrères, on ne l'oublie jamais complètement. Faut-il vous le dire? J'ai toujours gardé un faible pour ce Méphisto, bon enfant au fond, sans compter qu'il engraisse un peu depuis quelque temps, ce qui me rassure. La graisse pousse à la philosophie et à la clémence. M. Rochefort m'injurie aujourd'hui; je ne lui en veux pas. Il subit là une des tristes conséquences de la politique purement d'instinct; et le plus dur châtiment peut-être de ceux qui la pratiquent est d'être condamnés à insulter des gens qu'ils estiment pour ne pas perdre leur action sur des gens qu'ils méprisent. C'est le cas de M. Rochefort, qui ne déteste personne, hormis, quel qu'il soit, celui qui règne.

D'un autre côté, à l'heure présente, malgré mes attaques, dans le livre du Divorce, contre les erreurs et les prévarications de l'Église, je ne suis guère défendu que par des réactionnaires, infâmes suppôts du trône et de l'autel. Je vous citerai, entre autres, M. Henri de Pène, un de ceux qui honorent la presse parisienne, cœur vaillant, esprit généreux qui, lui aussi, un jour, a voulu faire de la conciliation avec les républicains qui occupaient la place Vendôme. Suivi de bons citoyens comme lui, l'étendard blanc des parlementaires à la main, il a marché bravement, sans armes, la poitrine dé-

couverte, vers ces hommes armés, et, au milieu de la fusillade qui a répondu à cette démonstration pacifique, il a reçu une balle en plein corps. Il en est revenu, et un peu de la vie qu'on lui a laissée, il l'emploie à me défendre. La plus élémentaire reconnaissance me commande de ne pas le désavouer tout de suite et de rester encore quelque temps, sans être de son opinion, avec les vaincus dont il est. Mais c'est là du sentiment, ce n'est pas de la politique, et cela ne me constitue pas plus monarchiste que républicain; cela me maintient galant homme, voilà tout.

La meilleure décision que j'aie à prendre, vous le voyez donc, cher monsieur, est celle que j'ai prise jusqu'à ce jour, de mourir comme j'ai vécu, dans la peau d'un indépendant. Je suis, en effet, en France un des rares hommes tenant une plume, qui sait? peut-être le seul, qui puisse dire absolument tout ce qu'il pense, ou se taire quand il ne veut pas parler, sans avoir à rendre compte à qui que ce soit de ses paroles ou de son silence. Je n'ai pris d'engagement avec personne, avec rien. Je n'appartiens ni à un parti, ni à une école, ni à une secte, ni à une ambition, ni à une haine, ni même à une espérance. J'ai beau être avare, comme chacun sait, il n'y a pas de somme d'argent, si grosse qu'elle fût, qui pourrait me déterminer à écrire

un livre, une pièce, un article, une phrase, si cela ne me convient pas; et, alors que j'étais avare par nécessité et non par goût, alors que j'étais pauvre, je n'ai pas à me reprocher d'avoir écrit un seul mot que je ne pensasse point. Vous qui êtes un de ceux qui ont le plus réclamé la liberté pour tous, monsieur, soyez heureux et fier; je l'ai, cette liberté, complète, définitive, inattaquable, et chacun pourrait la posséder comme moi, sans proclamations, sans tapage, sans émeutes et sans violences. Il y faut tout bonnement du travail, de la patience, du respect de soi-même et des autres. Pour avoir cette liberté individuelle, possible sous toutes les formes de gouvernement, il faut bien vouloir ce que l'on veut, bien savoir où l'on va et ne lui sacrifier, en somme, que ce qui peut lui nuire.

Mais, si l'indépendance que j'ai est le plus grand bien que l'on puisse acquérir, c'est aussi, dans un temps comme le nôtre, une des plus grandes audaces que l'on puisse avoir et l'on ameute contre soi tous les ambitieux d'argent, de places, de glorioles, tous ceux qui veulent arriver à tout sans avoir rien fait, tous les dépendants de quelque chose ou de quelqu'un, c'est-à-dire une masse énorme. Car ceux-là mêmes qui ne crient pas regardent de travers cet individu non semblable aux autres, cet indépendant, c'est-

à-dire ce mauvais exemple qui circule, ce grand reproche qui passe. Et quand j'ai ce bien si exceptionnel et si enviable, quand j'en jouis depuis plus de trente ans, quand je n'ai plus que quelques années, quelques jours, peut-être, à en jouir, vous voulez que j'y renonce et que je m'enchaîne tout à coup! Allons donc! Et, d'abord, quel républicain serais-je? car il faudrait me le dire. Modéré, radical ou intransigeant? Sous quel drapeau servirais-je? Tricolore ou rouge? Avec quel groupe me faudrait-il marcher? Extrémité ou centre? Quel maître me faudrait-il avoir? M. Gambetta ou M. Clémenceau? Serais-je pour une Convention ou pour deux Chambres? Pour un président ou pour pas de président? Jusqu'où faudra-t-il que je m'avance? Où faudra-t-il que je m'arrête? Irai-je respirer les parfums d'une république athénienne sous les colonnes d'un journal rose, ou me faudra-t-il gesticuler et hurler dans les feux de Bengale rouges des feuilles incendiaires?

Non; quand on n'a pas fait ces choses-là de bonne heure, dans l'inexpérience et la fougue de la jeunesse, quand on ne les a pas faites dans l'âge mûr, avec la bonne foi ou l'ambition, il ne faut pas les faire dans les dernières années de la vie. On y est maladroit et mal venu.

De deux choses l'une, ou votre République

durera, et alors elle n'a pas besoin d'une recrue aussi en retard que moi, aussi mal vue chez *les purs;* ou votre République ne durera pas, et alors ce n'est pas la peine que j'emménage dans une maison qui va s'écrouler. « Elle durera! » vous l'affirmez.

Hé! mon Dieu! qu'en savons-nous?

« C'est le gouvernement voulu par le pays! »

En êtes-vous sûr?

J'estime, moi, que la majorité du pays n'a pas plus d'opinion que je n'en ai. Elle veut la sécurité, le travail et l'épargne; elle veut la paix et l'ordre; elle va toujours à la forme gouvernementale qui les lui donne, et elle en a tellement besoin qu'elle se contente quelquefois, après certaines secousses, de celle qui ne peut que les lui promettre.

En raison de ses besoins, le pays est toujours pour le gouvernement qu'il a; il le préfère toujours à un meilleur qu'il pourrait avoir, dont il ne se fait, d'ailleurs, aucune idée préalable ni claire, et auquel il ne va jamais que quand il ne peut plus faire autrement. Après quoi, reprenant ses habitudes de labeur et de prévoyance, il se met immédiatement à préférer son nouveau gouvernement à celui qu'il avait, et ainsi de suite. Ne faisons donc pas fond sur l'opinion apparente et officielle du pays. Si l'on avait dit

à notre pays, la veille du 2 décembre 1851, que le lendemain il serait bonapartiste, on l'aurait bien étonné. Si, lorsqu'il a donné, dix-huit ans après, et pour la seconde fois, 7,500,000 voix à l'Empire, on lui avait dit que, trois mois après, il serait républicain, on l'aurait étonné bien plus encore.

Il peut donc survenir, au moment où l'on s'y attendra le moins, je ne sais quel incident qui rende tout à coup le pays monarchiste. Il s'en est fallu de bien peu que cela n'arrivât, il y a quelques années. Si cela n'est pas arrivé, c'est la faute du roi, qui a été trop royaliste. Le pays serait-il revenu alors, ou reviendrait-il, en cas de restauration, à l'amour de ses princes et au culte de ses anciennes traditions? Non, il serait resté ou il resterait, — sous une autre forme, — dans son éternel besoin de travail et de tranquillité.

Je ne me constitue donc pas en hostilité avec mes compatriotes, parce que je ne me proclame pas républicain comme eux. Je fais tout simplement acte de bonne foi, d'expérience et de sagesse.

A mon sens, mon pays n'est pas plus contenu dans une formule gouvernementale que Dieu n'est contenu dans une formule religieuse. L'un et l'autre restent toujours au-dessus des expressions temporaires que certaines conventions leur

donnent et des mécanismes presque toujours improvisés que certaines impatiences nécessitent. Ce que les hommes leur attribuent ne les engage à rien; ils gardent leur liberté, ni plus ni moins que moi, et il en est un peu de ces formules solennelles et cajoleuses des politiques et des religions comme de ces remèdes nouveaux dont Broussais disait : « Profitez-en pendant qu'ils guérissent. »

Maintenant, cher monsieur, et entre nous, les étiquettes politiques et religieuses vont-elles vraiment continuer à être nécessaires et surtout exigibles? Un homme nouveau va sortir évidemment de toutes les fermentations sociales, morales, religieuses, scientifiques, économiques et internationales qui emplissent l'atmosphère. Cet homme nouveau qui contient déjà en lui tant d'éléments contradictoires, déposés par toutes les révolutions qu'il a traversées et subies, éléments que sa conscience a maintenant besoin de combiner et de répartir, comme fait l'estomac des mets variés, chauds et froids, solides et liquides, dont se compose l'alimentation du corps humain, cet homme nouveau va-t-il, peut-il, doit-il se restreindre à une formule précise, tyrannique, en dehors de laquelle tout ne serait qu'erreur, mensonge et péril? Je ne le crois pas, et il affirmera de plus en plus son individualité.

Ainsi, moi qui vous parle, je me sens un homme nouveau, et cette qualité me crée encore d'interminables malentendus avec un très grand nombre de gens, de très bonne foi, ceux-là, qui s'obstinent et se cramponnent à ce qui, selon moi, doit disparaître. J'ai trouvé, comme ces gens-là, en entrant dans le monde, des compartiments très bien établis et très commodes dans lesquels je n'avais qu'à m'abriter comme le mouton dans sa bergerie et le chien dans sa niche. Au lieu de cela, ayant une tendance innée et irrésistible à la recherche de la vérité, je me suis mis à regarder bien en face les gens, les choses et moi-même, sans tenir aucun compte des étiquettes consacrées. Je me suis aperçu bientôt que, avec la meilleure intention peut-être, on me trompait, on se trompait, sur une foule de points. Alors je me suis livré à un examen toujours attentif, souvent cruel, quelquefois sacrilège, et, toutes les fois que j'ai pu tirer de mes observations un profit pour moi ou pour les autres, dont je ne me sépare jamais, même quand je parle de moi (car je me retrouve dans toute l'humanité et je retrouve toute l'humanité en moi), toutes les fois que j'ai pu tirer profit de mes observations, je l'ai fait. Toutes les fois que j'ai cru reconnaître une vérité, de quelque côté qu'elle m'arrivât, je m'en suis imprégné pro-

fondément et je l'ai dite, pour ou contre, à mes risques et périls, car, à partir de ce moment, elle faisait partie de l'évolution de mon être total. et je l'expirais naturellement comme je l'avais aspirée.

Me voilà donc, ayant recueilli ici et là tout ce que j'ai cru propre à fortifier ma raison, à diriger ma vie, à éclairer ma conscience, me voilà donc en face de sociétés distinctes, régies par des gouvernements différents, presque toujours rivaux les uns des autres, par des religions diverses, toujours en guerre ensemble, chacune de ces sociétés déclarant naturellement que ses institutions politiques sont les bonnes, et que sa tradition religieuse est la seule. Où est la vérité, pouvez-vous me le dire?

Prenons un exemple, celui que vous avez invoqué dans votre lettre. Vous me dites que je dois bénir la République française et me rallier à elle parce qu'elle vient de permettre le rétablissement du divorce pour lequel j'ai eu, en effet, la bonne idée et l'honneur de faire campagne avec vous. Si c'est là un argument en faveur de notre République, n'en est-ce pas un, convenez-en, plus puissant encore en faveur des monarchies, comme l'Angleterre, la Suède, la Norvège, la Russie, la Prusse, où le divorce est établi depuis nombre d'années, tandis que notre

Sénat républicain n'a pas encore voté et ne votera peut-être pas, vous le dites vous-même, votre projet de loi, tout ratifié qu'il est par la Chambre. J'ai hâte, pour tant de gens qui souffrent de l'indissolubilité du mariage, de voir rétablir le divorce. Vais-je, pour cela, passer à l'étranger et me faire naturaliser citoyen du pays où il est le plus largement pratiqué. Dans ce cas, ce n'est pas républicain français que je dois devenir, mais républicain américain. Je n'en ai nulle envie, d'autant moins que, comme petit-fils de mulâtre, je courrais la chance d'être encore plus vilipendé dans ce pays libre que dans le mien.

Cher monsieur, croyez-le bien, malgré l'idéal républicain auquel vous vous êtes toujours si noblement dévoué, sans discussion, sans trouble et sans réserve, croyez-le bien, la vérité indiscutable reste dans la conclusion à laquelle j'ai abouti. Cette conclusion est modeste, prévoyante et toujours extensible ; l'homme nouveau, comme je vous le disais tout à l'heure, s'y ralliera de plus en plus, les nuances infinies de la même opinion devant bientôt exiger une attention trop grande dans une vie si courte et si remplie d'intérêts divers et personnels, l'adhésion à l'une de ces opinions nécessitant, dans beaucoup de cas, une trop humiliante abdication de soi-même.

En ce moment surtout, il n'y a, pour ainsi

dire, plus moyen de se reconnaître. Les faits ont l'air de ne plus savoir ce qu'ils font, et il n'y a pas jusqu'aux mots qui n'aient, dans la mêlée, perdu leur signification originelle.

Si l'on avoue, par hasard, car c'est devenu assez rare, quand on n'y est pas forcé par la politique, si l'on avoue, par hasard, que l'on croit en Dieu, on devient immédiatement un ignoble jésuite bon à fusiller à la prochaine Commune ; si l'on ne se met pas du parti des jésuites, on devient, dans leur camp, un pourceau, un athée, bon à brûler, s'il y avait encore une Inquisition ; si l'on demande la liberté, on est un communard ; si l'on réclame l'ordre et la protection, on est un réactionnaire, un ennemi de la République.

Pourquoi diable voulez-vous qu'un homme sensé, qui ne s'y est jamais trouvé pris, aille, sans aucun bénéfice pour lui ni pour les autres, se jeter dans cette bagarre ? Il se tient à l'écart, il regarde par sa fenêtre ce qui se passe au dehors ; puis, comme il voit les choses d'un peu haut, il crie de temps en temps : « Hé ! voisin, faites attention, vous avez le feu dans votre cheminée ; » et il se tient prêt, si le feu gagne, à faire la chaîne et à essayer de sauver le locataire et même le propriétaire de la maison.

Je trouve encore dans votre lettre ceci :

Avancé par les idées générales, vous êtes en

arrière en politique. Vous avez des préventions contre le suffrage universel et contre la République. Vous ne croyez pas à la puissance productrice de la démocratie. Est-ce que ce fait considérable, le rétablissement du divorce, voté par la Chambre à une majorité de 193 voix ne va pas modifier sur ce point vos opinions? N'allez-vous pas reconnaître que le gouvernement de tous est plus profitable aux idées progressistes que le gouvernement d'un seul? »

Vous admettez que je suis avancé, par les idées générales. Eh bien, cher monsieur, voilà le point important. Le reste n'est qu'un détail. le signe particulier qu'on ajoute, sur un passeport, au signalement d'un voyageur. Si *le gouvernement de « Tous »* amène le progrès des idées et de la civilisation, je suis pour le gouvernement de « *Tous* », en ma qualité d'*avancé;* s'il amène la banqueroute, la guillotine, la Commune, je ne suis plus pour lui, en ma qualité d'honnête homme; si le gouvernement de « *Un seul* », comme après la Terreur et le Directoire, par exemple, m'amène le triomphe, la richesse et la gloire de mon pays, je suis pour le gouvernement de ce « *Un seul* », en ma qualité de patriote; s'il m'amène la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades, je ne suis plus pour lui en ma qualité d'homme avancé.

Mais, comme je ne sais jamais d'avance comment va tourner une forme de gouvernement, et si elle fera le malheur ou le bonheur de mon pays, pourquoi voulez-vous que j'y adhère aveuglément et comment espérez-vous établir un principe absolu en cette matière? Encore faut-il attendre qu'une forme gouvernementale ait fait ses preuves, les bonnes, et, en face de la république actuelle, j'ai encore le droit d'attendre.

Ayons un idéal, demandons des réformes, rêvons la perfection, je le veux bien, mais « *Tous* », le nommé « *Tous* », par quel procédé lui ferons-nous partager notre idéal? Comment l'amènerons-nous à l'intelligence et à la mise en œuvre de nos idées? Comment l'établirons-nous dans l'état de perfection collective? « *Un seul* » a au moins cet avantage qu'on peut arriver plus facilement à le conseiller, à le convaincre que « *Tous* », qu'il peut être plus facilement un esprit ouvert que « *Tous* », et que, s'il résiste trop, on peut, en somme, le chasser comme Charles X, le guillotiner comme Louis XVI ou l'assassiner comme Henri IV. Ceci n'amène jamais les résultats sur lesquels on compte. mais ça change et ça distrait pendant quelque temps, et, comme disait un chirurgien, après avoir coupé la jambe à un client tout en sachant

que l'opération ne le sauverait pas : « Il faut toujours amuser un malade. »

Il y a encore, avec ce « *Un seul* » un autre moyen que l'Angleterre, par exemple, a employé même après avoir coupé la tête à un de ses rois, c'est de conserver tout de même la royauté, dans des limites bien établies et de la maintenir héréditaire afin que tous les aventuriers du pays ne se croient pas aptes à exercer le pouvoir suprême. Ce procédé a du bon; il permet, tout comme un autre, si c'est vraiment ce que l'on a en vue, le développement du progrès, la richesse nationale, et il donne, comme nous le voyons en ce moment, à ceux qui s'en servent une grande influence dans la politique extérieure. Par là-dessus, je ne vois pas que rien permette à la reine Victoria d'être une Elisabeth intolérante et cruelle, et rien, dans le prince de Galles qui doit lui succéder, ne fait pressentir un tigre altéré du sang de ses compatriotes. Je le crois même disposé à demander encore plus de liberté pour les Anglais, si j'en juge par la joyeuse façon dont il pratique la sienne. Admettons que je me trompe, la constitution aura raison de lui et si, par malheur, une fois couronné, il devenait fou comme George III, la régence serait là avec un nouveau Pitt que l'on trouverait peut-être encore.

Car il semble que les grands ministres soient spécialement faits pour les monarchies et enfantés par elles. Notre République française, malgré ses trois incarnations, et bien qu'elle ouvre le champ à toutes les capacités, a eu de grands agitateurs, de grands tribuns, mais elle n'a jamais eu de grands ministres, sauf Carnot, et encore son héroïque amour de l'ordre et de la modération l'eût-il fait certainement se dévouer à la monarchie, si Louis XVI avait pu être sauvé, comme il s'est dévoué à Bonaparte après le 18 Brumaire, et à Napoléon pendant les Cent-Jours.

Nous vivons donc dans un temps où l'on peut avoir raison de « *Un seul* » ne fût-ce que comme les nihilistes viennent de le démontrer; mais « *Tous* » s'il s'insurge, comment aurez-vous raison de lui? Comment vous débarrasserez-vous de ce monstre? Quel moyen de faire que « *Tous* » se subordonne à « *tous* » ? ou même s'entende avec « *Tous* » ? Le moment psychologique venu, on sera peut-être bien aise de trouver « *Un seul* » pour se tirer d'affaire, comme l'a admis et prouvé Carnot. Tout dernièrement ce « *Un seul* » on le cherchait encore et déjà il a failli surgir sous un autre nom que le nom de roi, mais avec la même puissance. Malheureusement, il avait commencé par proclamer le gouvernement de « *Tous* » et « *Tous* »

lui a barré le chemin. A quoi vous me répondrez que ce « *Tous* » a donc quelquefois du bon. J'y consens pour la circonstance.

Évidemment, dans votre théorie, vous comptez sur le développement progressif de « *Tous* » par l'instruction imposée à « *Tous* », mais combien de générations vous faudra-t-il pour cela? Et les besoins matériels de « *Tous* », à qui vous êtes obligé de tant promettre et qui devient de plus en plus exigeant, vous laisseront-ils vos coudées franches? Le suffrage universel, *si discipliné et si intelligent*, fera prendre patience, me direz-vous. Est-ce bien certain?

Vous m'accusez de ne pas croire au suffrage universel. Dernièrement, je causais avec un des grands hommes politiques français, le plus grand, disait-on alors, et je lui demandais, justement, à propos du divorce qui nous intéresse, et que vous louez la Chambre actuelle d'avoir voté, je lui demandais pourquoi, lui, si libéral, et dont la voix avait tant de puissance, il avait voté contre le projet. Il m'a répondu : « Question électorale. Au moment de renouveler la Chambre, il ne fallait pas effaroucher les électeurs. »

Vous voyez qu'on en est encore à flatter le suffrage universel tout comme un roi. C'est un roi, en effet ; c'est le nôtre, à cette heure. Seulement, c'est un roi avec des millions de bras, un

ventre, pas de tête, et une couronne dessus; quelque chose comme un crabe: ça marche toujours de travers.

Pour conclure, cher monsieur, je suis très flatté et vous suis très reconnaissant de l'appel que vous me faites et de la place que vous m'offrez au milieu de vos amis. Mais je garde la mienne. D'abord je ne suis pas sûr que vos amis me feraient l'accueil que vous [illegible] vous, et je ne veux pas [illegible] d'ambitieux, de [illegible] cile à toutes celles [illegible] l'extrême-onction [illegible] à faire avec les [illegible]

Si vous voulez [illegible] sion de foi, je [illegible] lignes.

Je me tiens pour un [illegible] et les plus sincères [illegible] de tout [illegible] bien, quitte à [illegible] m'explique pas [illegible] tisme, avec quelques [illegible] sophie positive. [illegible] preuves.

Je suis pour [illegible] sible des droits [illegible] femelle, mais je [illegible]

1.

Tue la, jusqu'à couper le cou à mes adversaires pour les ranger à mon opinion.

Je veux la revision des lois jusqu'à ce qu'elles n'oppriment plus ni l'enfant, ni la femme, ni un seul innocent, même en faveur de cent mille coupables. Le nombre des criminels ne fait pas l'excuse du crime; après quoi je demande la liberté sans limite pour chacun, en face d'une justice sans préférence pour personne.

Non, je n'aime pas la démocratie, mais seulement, quand elle devient tapageuse et menaçante; quand elle prétend en savoir tout de suite autant et même plus long que les gens qui ont passé leur vie à apprendre et à méditer, et quand elle se proclame supérieure et infaillible comme le pape. En revanche, j'ai pour le labeur de l'ouvrier obscur, honnête et courageux, une estime profonde et une sympathie qui va jusqu'à l'attendrissement. Je veux qu'on fasse le possible et l'impossible pour l'amélioration de son sort matériel, physique, intellectuel, social, moral. Comme écrivain j'y travaille tous les jours de ma plume, et, comme particulier, de ma bourse.

J'aime passionnément mon pays. Je m'efforce, dans la carrière que j'ai embrassée, de servir à son développement intellectuel, à sa grandeur morale, à la propagation des idées que je crois aines et fécondes.

On m'y insulte de temps en temps, on m'y calomnie quelquefois. Qu'importe, l'homme n'est parfait nulle part, même en France, même en République, et nul n'est prophète en son pays, comme a dit Celui qu'on traite en même temps chez nous de Dieu et de saltimbanque.

Enfin, à travers et malgré les obstacles communs à tous, je me suis constitué en dehors de tous les partis, à la fois sans indifférence, sans crainte et sans calcul, cette fière indépendance dont je me vantais tout à l'heure auprès de vous. C'est elle qui m'a permis d'aller vous trouver et de faire, par l'esprit et par le cœur, alliance avec vous sur une question brûlante, à une époque où, tandis que, chez ceux que vous appelez les miens, on vous qualifiait de jacobin sanguinaire, chez ceux qui se disent les vôtres, on me qualifiait de réactionnaire imbécile, soudoyé par l'empire.

Laissez-moi donc mon indépendance ; elle pourra peut-être encore servir au succès de quelques-unes des idées qui nous intéressent. En attendant, elle m'autorise, tant ma sincérité est connue, à donner franchement la main à tous les hommes d'un esprit élevé, d'une âme droite, à quelque parti qu'ils appartiennent, à tous les hommes de bonne volonté, au milieu desquels vous êtes un des plus estimés, des plus

vaillants et des plus utiles. Quant au gouvernement qui régira notre pays, peu m'importe son nom et sa forme.

Qu'il soit ce qu'il voudra ou ce qu'il pourra, pourvu qu'il fasse la France grande, respectée, libre, unie, tranquille et juste Si c'est la république qui nous donne ce résultat, je serai avec la république, et je crois pouvoir vous promettre, alors, par-dessus le marché, tous les honnêtes gens qui ne sont pas encore avec elle.

Veuillez agréer, mon cher monsieur Naquet, l'assurance de mon bien sincère et bien affectueux dévouement.

22 juin 1882.

LES RÉFLEXIONS DE L'ENFANT

L'enfant réfléchit-il ? Avant de répondre à cette question il faudrait bien s'entendre sur la signification ou plutôt sur les significations du mot *réfléchir*, car il en a deux.

La première, dans l'ordre matériel, s'applique à l'action produite sur les corps par d'autres corps dont ils ont été frappés, et à l'impression plus ou moins prolongée que les corps frappés en ressentent. La seconde signification, dans l'ordre abstrait, s'applique à la faculté interne de penser mûrement et plusieurs fois à un sujet quelconque. Dans le premier sens on dit : réfléchir les choses; dans le second : réfléchir sur les choses.

L'enfant commence donc par réfléchir tout bonnement les choses, jusqu'à ce que par l'habitude de cette réflexion physique, inconsciente, souvent répétée sur ses organes délicats, à force de voir, de toucher, d'entendre, de sentir, il passe de la réflexion des choses à la réflexion sur les choses persistantes devant ses sens.

La première réflexion, la réflexion des choses, se fait chez l'enfant, pour ainsi dire, dès qu'il a les yeux ouverts; les objets extérieurs se *réfléchissent* dans ses yeux comme dans un miroir ou une nappe d'eau, sans y laisser d'abord aucune trace. Cependant, comme cet enfant est appelé à jouir plus tard d'une intelligence et d'une âme, éternellement refusées au miroir et à la nappe d'eau, il perçoit peu à peu de cette réflexion matérielle une sensation vague; il en garde un souvenir confus, aussi près de s'effacer complètement en lui, si l'objet réfléchi est à tout jamais retiré de devant ses yeux, que de se fixer pour toujours dans sa pensée, s'il est maintenu à sa portée. Il ne s'agit là que de sa vie de relation, nullement des besoins de sa vie organique, aux exigences de laquelle il est longtemps soumis, comme un simple animal. Cependant, en dehors de ses habitudes de sommeil et d'alimentation, qui sont pour lui les plus importantes, l'enfant contracte bientôt des habitudes secon-



daires, purement mécaniques, mais qui sont déjà l'indice d'un développement affectif et ntellectuel. A la première interruption que vous provoquerez de ces habitudes nouvelles de l'enfant, vous vous apercevrez que de la réflexion des choses, il a, sans que rien nous eût avertis, passé à la réflexion sur les choses.

Ainsi je suppose un enfant âgé de quatre à cinq mois, amené tous les matins par sa nourrice dans la chambre de sa mère et déposé sur le lit où cette mère l'embrasse et joue avec lui. Au bout de qûelque temps qu'on l'amène régulièrement dans cette chambre, il porte involontairement son regard en entrant du côté où il est accoutumé à trouver le lit. Si le lit a été changé de place, l'enfant le remarque parfaitement ; il fait plus, et son regard témoigne qu'il s'en étonne ; il va plus loin, il tourne la tête et cherche autre part. L'enchaînement des idées, et par déduction, se manifeste donc. Si vous cessez tout à coup d'amener l'enfant dans cette chambre, il ne fera connaître par aucun signe son désir d'y revenir, c'est évident, parce qu'il a encore besoin de la présence des objets pour se les rappeler ; mais si, au lieu d'avoir quatre ou cinq mois, il en a douze ou quatorze, si, au lieu d'être porté dans cette chambre par sa nourrice, il a pris l'habitude d'essayer ses premiers pas

en y allant lui-même et de trouver la porte ouverte, le jour où il trouvera la porte fermée, il la heurtera, il voudra la pousser de sa petite main et, si on ne lui répond pas, il reviendra à sa nourrice avec un désappointement visible. Deux ou trois mois après, ce désappointement se traduira par de la colère, des cris ou des larmes.

Ce progrès s'accomplit très vite dans l'enfant. La réflexion sur les choses est inaugurée chez lui bien avant qu'il parle. On dirait même qu'il fait, ce que bien peu d'hommes font, qu'il réfléchit beaucoup avant de se décider à parler. En effet si les hommes réfléchissaient, ils sauraient que l'enfant réfléchit et alors que de choses ils ne diraient pas, ou ne feraient pas devant lui ! Ils croient pouvoir tout dire et même tout faire en présence des enfants ; ils sont convaincus que leurs paroles et leurs actes tombent dans le vide au delà de ces petits témoins inconscients et distraits en apparence, et, un beau jour, actes et paroles reparaissent en formes et quelquefois en principes, en théories, en reproches dans l'esprit de l'enfant devenu jeune homme, comme ces graines ou ces noyaux qu'on a jetés en jouant et qui sont devenus des herbes, et même des arbres là où l'on ne voulait pas en avoir. Avec quelle étonnante rapidité marcherait la civilisation, si les hommes se donnaient tout à coup la peine d'étudier l'enfant



et de suivre les conseils que l'instinct de ces petits êtres et que ses réflexions leur donnent ! Qui de nous n'a été étonné, embarrassé quelquefois par le raisonnement d'un enfant et par la question logique qu'il nous posait à la fin de ses réflexions intérieures ? Que nous arrive-t-il alors devant ce petit sphinx, qui ne veut pas nous laisser passer sans que nous satisfassions sa curiosité ? Ou nous lui répondons par l'explication conventionnelle acceptée de tous ceux qui croient avoir quelque chose de plus important à faire en ce monde que d'étudier et de tâcher de résoudre les grands problèmes dont nous sommes entourés ou que nous portons en nous, ou nous nous contentons de les embrasser sans leur répondre, en disant à ceux qui se trouvent là : « Il est vraiment bien intelligent », ou nous lui imposons silence en lui disant : « Tu parles de ce qui ne te regarde pas; je t'expliquerai cela quand tu seras grand : va jouer. »

Dans les trois cas, nous avons tort. Si la solution exacte de la proposition faite par l'enfant ne nous est pas connue, il faut partir de sa question pour la chercher et nous efforcer de la lui rapporter un jour, le plus tôt possible, car du moment qu'il est capable d'interroger, il est capable de comprendre.

Il n'est pas douteux pour moi que Dieu recom-

mence l'humanité tout entière dans chaque enfant qui naît, et qui est un abrégé de tous les éléments visibles et invisibles épars dans l'univers. Dieu semble dire aux hommes, qui sont déjà sur la terre, et surtout à ceux qui entourent le nouveau-né : « Regardez bien, étudiez bien, et tâchez enfin de comprendre. Tout ce que je veux obtenir de vous, tout ce que vous devez connaître de moi est contenu dans ce petit être. » Il n'y aurait donc qu'à suivre le développement naturel de ce nouveau germe humain pour s'initier davantage et peut-être tout à fait aux rapports du créateur avec sa créature. On n'y songe pas. Au lieu de recueillir ce qu'on pourrait apprendre par l'enfant, on se hâte de lui imposer ce que l'on a la prétention de savoir.

Essayons rapidement cette étude intéressante autant qu'utile.

Nous verrons d'abord l'enfant, comme nous le disions plus haut, dans la réflexion pure et simple des choses matérielles environnantes, dans ce qu'on appelle communément la perception externe, puis la sensibilité se fera jour. Le bercement rythmique, la mélopée lente à demi-voix, la suppression de ses vêtements, suppression par laquelle il se sent ramené à un état plus naturel, l'immersion jusqu'au cou, dans l'eau, à une chaleur bien graduée, les mouvements libres

qu'il fait dans sa baignoire sont autant de jouissances pour lui, jouissances dont il nous donne la preuve par ses regards, ses sourires, ses ébats, tandis que certains bruits trop accentués, certains gestes excentriques, certains objets disproportionnés lui sont désagréables ou lui font peur. Il ferme alors les yeux et cache sa tête dans le sein de la personne qui le porte.

Il réfléchit donc déjà les objets avec leurs qualités et leurs conséquences spéciales, il les reconnaît par la vue ou le toucher ou l'ouïe (je ne parle pas de l'odorat qui est, chez l'enfant, le sens le plus long à s'éveiller); il détermine ainsi les objets et les sensations en question et les classe, par la sensibilité, dans le plaisir ou dans la peine. Voilà par conséquent la mémoire éveillée, et la *comparaison* qui se fait jour avant même que l'enfant ait pu articuler un son. Cette comparaison est le premier phénomène de sa réflexion sur les choses. L'oreille commençant son rôle va éveiller le cerveau sur un autre point. Les mots, maman, papa, dodo, dada, nounou, n'ont pour lui aucune signification technique; ils ne lui représentent pas la qualité particulière de la mère, du père, du lait, du sommeil, du cheval, mais ils lui servent à distinguer et à délimiter les personnes et les choses qu'on lui a désignées dans ces monosyllabes répétés les

uns à côté des autres pour exercer sa mémoire par des consonances, que son oreille retient avec facilité et que sa bouche répète aisément. Si vous luidites : « Où est maman? » il réfléchit une seconde, et du regard ou du doigt, selon son âge, il désigne sa mère, si elle est là. Si elle n'y est pas, il la cherche des yeux et ne désigne pas une autre personne. Ainsi de papa, et de nounou, et des autres personnes qu'il a l'habitude de voir. Ainsi des actes qu'il a coutume de faire en entendant ces espèces d'onomatopées. Un des phénomènes les plus précoces et les plus étonnants de la comparaison chez l'enfant, c'est la plaisanterie. Il prend un très grand et très visible plaisir, de très bonne heure, à la modification, par lui-même, dans certains détails, des personnes qui l'entourent. Par exemple, le lorgnon placé devant les yeux de celui qui le regarde, le préoccupe beaucoup, et quand le visage de celui qui porte le lorgnon est à la portée de la main de l'enfant, on voit celui-ci un beau jour essayer d'enlever ce lorgnon qui a tant fixé son attention. S'il y réussit, il rit; plus on le laisse recommencer, plus son plaisir augmente, et bientôt après, il cherche à replacer ce lorgnon sur le nez où il l'a pris. Si, à votre tour, vous lui mettez ce lorgnon sur son petit nez, il s'y prête et quand il l'a devant les yeux, il essaye

de représenter la personne qui en était affublée auparavant; il prend une attitude particulière, et il paraît autant s'amuser d'avoir transformé son visage à lui qu'il s'amusait d'avoir transformé un visage étranger.

Si vous suivez et si vous étudiez bien cet enfant jusqu'à deux ans, par exemple, vous verrez, après les phénomènes que nous avons signalés, se produire successivement d'autres phénomènes des plus intéressants. L'attention de plus en plus prolongée sur un même objet, la préférence pour certaines couleurs ou certaines formes et enfin la curiosité à laquelle j'avais hâte d'arriver, parce qu'une fois entrée dans l'esprit de l'enfant, elle ne le quittera plus jusqu'à la mort. L'homme étant incessamment à la recherche du bonheur, la curiosité est chargée de le mettre en mouvement, et elle devient la cause secrète de toutes les actions de sa vie, cause si exigeante, si impérieuse qu'elle lui fait élargir constamment le cercle de ses investigations jusqu'à ce que ce cercle dépasse celui de la terre et s'étende à perte de vue dans l'espace et dans l'infini.

Parce qu'on voit l'enfant détériorer et détruire immédiatement et volontairement les jouets qu'on lui donne, arracher les pétales des fleurs qu'il cueille, ou même les plumes des petits oiseaux qu'il peut saisir, on dit : « L'en-

fant est destructeur; cet âge est sans pitié, » selon l'expression de La Fontaine. — On se trompe. — L'enfant n'est pas destructeur, il n'est pas cruel; il est curieux. Il ne veut pas détruire; il veut savoir. La forme extérieure des choses ne lui suffit bientôt plus. Il veut savoir ce qu'il y a dedans et bien avant de pouvoir le demander. Soyez tranquille, dès qu'il pourra parler, voyant qu'il ne peut se renseigner par lui-même, il vous interrogera. Mais prenez garde, c'est ici que vous allez prendre des responsabilités qui auront l'influence la plus grande et peut être la plus néfaste sur la destinée de l'homme en germe dans cet enfant. « Comment? — Pourquoi? » Voilà les deux mots qui reviennent sans cesse sur ses lèvres et auxquels, si vous voulez faire de cet enfant un homme vraiment utile et aussi heureux qu'on puisse l'être en ce monde, il faut absolument que vous répondiez tout de suite et très clairement, car il a une logique impitoyable et il est pressé d'apprendre. Son instinct lui dit que s'il est sur la terre ce n'est que pour apprendre pourquoi il y est. La seule excuse que vous ayez de ne pas le renseigner, c'est que vous n'avez pas de réponse pour vous-même aux questions qu'il vous adresse, c'est que vous ne vous êtes pas occupé de chercher la solution du pro-

blème qu'il vous pose, ou que vous en avez accepté une plus ou moins arbitraire que vous avez reçue de votre famille ou de votre milieu ou de votre éducation, et que vous allez lui donner, lui imposer même, telle que vous l'avez reçue. Pourquoi agissez-vous ainsi? Parce qu'il vous semble que l'explication qui vous a été donnée, ayant tant bien que mal suffi à votre destinée, elle doit être également suffisante pour celui qui est issu de vous; ou parce que cela vous est commode, ou parce que vous avez autre chose à faire que vous croyez plus important, que de donner des explications à un petit être qui saute encore à la corde. Erreur; très grande erreur. Du moment qu'on a appelé un être à la vie, on n'a rien de mieux à faire que de lui dire la vérité sur les raisons de cette vie qu'on lui a donnée, sans qu'il vous la demandât. « Mais, me direz-vous, comme cette vérité, je ne la sais pas, comme je n'ai pas le temps de la chercher, je confie mon enfant à ceux qui la savent. »

C'est ainsi que commencent les délégations de pouvoir et de solidarité faites par le père et la mère au profit apparent, au préjudice presque toujours certain, de l'enfant. Sa mère qui, le plus souvent, s'est mariée sans savoir pourquoi, qui a conçu et engendré sans savoir comment, fait

nourrir son produit d'un lait étranger, le sien étant presque toujours trop pauvre, ou ses fonctions, ses habitudes, ses plaisirs, son monde, ne lui laissant pas le temps de donner le sein. Une mercenaire est chargée de l'allaitement ou de l'alimentation artificielle; elle est chargée aussi de promener l'enfant qu'elle nourrit, de le faire dormir, de l'habiller, de le soigner souvent loin de la surveillance maternelle, quelquefois dans le voisinage, dans l'intimité de la mère, sans que l'enfant y gagne rien. Voilà pour le corps. Arrive ensuite, selon le sexe du nouveau venu, la bonne, la gouvernante, l'instituteur, l'institutrice, l'école, le couvent, le collège, c'est-à-dire toujours des étrangers, qui donnent à l'élève ce qu'on leur a appris, comme la nourrice a donné son lait au nourrisson, machinalement. Voilà pour l'intelligence. Puis arrive le prêtre, le ministre, le rabbin, chargé d'initier le jeune homme ou la jeune fille à l'éternelle et indiscutable vérité. Chacun de ces initiateurs présente cette vérité sous une forme différente, qu'il déclare être la seule vraie, et que les deux autres initiateurs condamnent comme fausse, après quoi la nature, l'histoire, la science déclarent également toutes erronées les formules traditionnelles, quelles qu'elles soient. Comment voulez-vous que l'enfant trouve sa route à travers toutes ces contradictions, tous ces antago-

nismes, que sa raison se fixe et que sa conscience se fasse? Voilà pour l'âme. Et tout cela parce que l'homme et la femme veulent avoir tous les plaisirs, tous les droits, toutes les récompenses de la paternité et de la maternité, en en rejetant le plus possible les charges et les devoirs sur autrui. Enfin, quand l'enfant a dix-huit ans, si c'est un garçon, il a des camarades plus ou moins ignorants, plus ou moins frivoles, des amis de collège ou de rencontre plus ou moins mal élevés, et avec ce besoin de curiosité, qui lui faisait jadis casser ses joujoux ou déplumer ses oiseaux pour voir ce qu'il y avait dedans, il se met en quête d'un autre *inconnu* dont le mystère le trouble tout à coup et il va encore en demander l'explication, au hasard, à la première personne qui passe, pendant que ses parents regardent d'un autre côté ou qu'ils ferment volontairement les yeux pour ne pas voir, par acquiescement irréfléchi à ce dicton stupide : Il faut que jeunesse se passe. Quand la jeunesse est un peu passée, les parents interviennent ; ils s'efforcent de faire entendre raison au jeune homme et le poussent tant qu'ils peuvent au mariage, parce qu'ils voudraient bien revivre une fois de plus dans des petits-enfants. C'est une dernière joie qu'ils voudraient se donner et ils ne manqueront pas, en raison de ce qu'ils appellent leur expé-

rience, d'intervenir le plus possible dans l'éducation de ceux qui vont naître. Le fils se décide quelquefois, à moins qu'il n'ait pris secrètement des engagements indissolubles que les parents auraient dû prévoir, qu'ils auraient pu prévenir et qu'ils ne leur reste plus qu'à maudire ou à supporter. Si le fils consent, ce n'est le plus souvent que quand il a perdu les illusions les plus délicieuses et les forces les plus utiles de la jeunesse. Au lieu d'un fils, s'agit-il d'une fille ? Elle a des parents ou des petites amies de son âge, avec lesquelles elle a fait la dînette jadis, auxquelles elle communique secrètement, à charge de revanche, ses rêves, ses curiosités, son idéal, jusqu'à ce que, dans la sphère où elle se meut, dans le monde où elle va, elle rencontre ou on lui fasse rencontrer un homme plus ou moins jeune, plus ou moins intelligent, plus ou moins riche, plus ou moins désenchanté, dont on ne connaît bien ni le caractère, ni les antécédents, ni les mœurs, ni les relations, ni la santé, et qu'elle épouse parce qu'elle est d'âge à se marier. Voilà pour le cœur. Après quoi les parents, s'ils ont obtenu ces résultats, qu'ils n'obtiennent pas toujours, considèrent qu'ils ont fait leur devoir; qu'ils n'ont rien à se reprocher, et *leurs enfants* mettent à leur tour d'autres enfants au monde, lesquels continuent les mêmes errements. Et alors s'il se

produit des déceptions, des fautes, des catastrophes dans la vie d'un de ces enfants si chers et si aimés, grand étonnement, grandes exclamations, grande douleur. « Comment cela se fait-il ? Je lui ai pourtant tout donné, bonne nourriture par la nourrice, bons soins par la servante, bonne instruction par le professeur, bonne morale par le prêtre. Je n'y comprends rien. »

Ce n'est pourtant pas difficile à comprendre, ou il ne fallait pas mettre d'enfants au monde, ou il fallait faire pour eux, vous-même, ce que vous avez fait faire par les autres. A la première réflexion, à la première question de votre enfant, il fallait être en mesure de lui répondre, de le renseigner, de lui dire la vérité, non pas selon les interprétations courantes de votre milieu, mais avec le courage, la persévérance et la conviction convaincante d'un esprit libre, recueilli, de bonne foi, qui sait ce que c'est que d'avoir charge d'âmes.

La première réflexion que faisait devant vous l'enfant sur un sujet abstrait, le premier *pourquoi* et le premier *comment* qu'il vous posait, devaient vous indiquer la série de questions qu'il allait vous faire et de quelle gravité seraient vos réponses. Il n'y avait donc pas à le renvoyer à d'autres ; il y avait au contraire à le rapprocher de vous, à l'éclairer vous-même, vous le père ou

la mère, qui êtes ses confidents naturels et les instructeurs en qui il a le plus de confiance. A partir de ce moment, vous lui devez la vérité telle que peut la supporter son âge, mais toujours la vérité sans fables, sans hypothèses dont sa logique et son bon sens naturels ne se satisferont pas. Si, voyant sa résistance et son obstination, vous avez recours à la force ou à la ruse pour lui faire accepter ce qui n'est pas vrai, ce que vous savez souvent vous-même ne pas être vrai, attendez-vous à le voir payer cher, et à vous faire payer cher à vous-même un jour, ce facile abus de la force ou ces commodes et séduisantes supercheries.

Moins vous vous déroberez aux réflexions de l'enfant, plus vous les encouragerez, plus vous vous efforcerez d'y répondre, plus vous développerez son esprit, plus vous assurerez sa morale, plus, par conséquent, vous augmenterez ses chances de valeur et de bonheur. Du moment qu'un enfant fait une question, il n'y a jamais à dire qu'on ne peut lui répondre parce qu'elle est au-dessus de son âge. Il a toujours l'âge des questions qu'il fait. Il interroge, répondez, et si vous suivez le travail toujours croissant de ce jeune cerveau, si vous lui donnez les aliments qu'il vous demande, vous serez bientôt émerveillé de la puissance intellectuelle et mo-

rale à laquelle la personne humaine arriverait, si on ne la déroutait pas à chaque instant dans son ascension providentielle.

Il y a des enfants imbéciles par disposition congéniale; il n'y a pas d'enfants bêtes. L'enfant peut avoir l'intelligence plus ou moins prompte, plus ou moins précoce, il peut indiquer des aptitudes ou des antipathies particulières, vous ne l'entendrez jamais dire une bêtise tant que vous ne l'aurez pas trompé, tant que vous ne lui aurez pas fait un mensonge. Il pousse quelquefois l'observation, sans qu'on s'en doute, jusqu'aux dernières limites et son objection est alors des plus originales. Un exemple entre mille: Une femme du monde avait une petite fille de quatre ans qui, portant des robes décolletées, faisait toutes sortes de minauderies, quand on lui adressait des compliments sur ses épaules rondes et blanches.

« Si tu prends tant de plaisir à montrer tes épaules, lui dit un jour sa mère, je le dirai au petit Jésus. — Je lui conseille de parler, au petit Jésus, répond la fillette, lui qui est toujours tout nu! »

Comment avait-elle observé que le petit Jésus était toujours représenté nu? Et qui pouvait dire avoir observé que cette enfant observait? Si la mère n'avait pas adressé le blâme, aurait-on su

jamais que l'enfant avait fait la remarque? Voyez, tout ce qu'il y a déjà dans une cervelle de quatre ans. Que prouve cette anecdote? Que la mère de cette enfant eût mieux fait de ne pas être fière des épaules de sa fille ; qu'en les montrant elle avait rendu l'enfant coquette, et que le jour où, pour la corriger, elle invoquait l'intervention fictive du petit Jésus, elle s'apercevait que l'enfant était plus douée qu'elle de réflexion, de comparaison, de bon sens et d'esprit. Si cette mère n'est pas partie de là pour faire de cette fillette une personne des plus remarquables, intellectuellement et moralement, elle a été bien maladroite et bien coupable. La nature lui fournissait toutes les indications possibles.

Ce sont ces indications qu'il faut suivre. L'enfant ne tient aucun compte des idées et des conventions acceptées par le milieu où il apparaît, il n'en a aucun pressentiment; disons plus, il les rejette dès qu'il ne les comprend pas et il peut tout comprendre tant qu'on ne lui a pas imposé un faux raisonnement. Il faut donc, à mon avis, être bien convaincu en soi-même pour donner à l'enfant, quand il vous interroge, la formule définitive des choses non visibles et non palpables, des choses de l'esprit, de l'âme, de la conscience, qui sont et qui seront de plus en plus le plus haut objet des réflexions et des recherches

de l'humanité. Quand, plus tard, l'enfant sera devenu un homme, quand la raison viendra lui prouver les erreurs dans lesquelles on l'aura poussé, il se verra condamné à des luttes, à des désespoirs, et peut-être, ce qui sera pis encore, à de lâches accommodements, à de basses hypocrisies. Je suis convaincu que les plus grands révolutionnaires, dans l'ordre des idées, ceux qui ont le plus épouvanté les hommes, ceux qui ont fait répandre le plus de sang et de larmes, ont été des enfants aux premières questions desquels on n'a pas répondu ce qu'il fallait répondre.

(Journal *le Nouveau-Né.*)

Février 1883.

re
sa
av
va
pl
do
vo
Pu
jou
Né

DISCOURS FUNÈBRE

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE GUSTAVE DORÉ

Messieurs,

Depuis quelques jours, la mort frappe à coups redoublés ; seulement elle ne frappe pas au hasard ; elle choisit ses victimes avec une cruauté, avec une perfidie flagrantes. Il lui faut les plus vaillants, les plus robustes, les plus sincères, les plus jeunes, car ceux-là étaient encore jeunes dont on attendait encore beaucoup. Il semble, à voir ces morts successives et précipitées, que la Puissance supérieure, à laquelle on donne aujourd'hui tant de noms divers, jusqu'à celui de Néant, ait conçu quelque étrange dessein, et

qu'il lui faille beaucoup de crainte parmi les hommes et beaucoup de place sur le sol pour quelque chose de nouveau. Si célèbre, si aimé, si nécessaire qu'il soit ou qu'il paraisse être, nul n'ose plus croire à son lendemain. Tout ce qui vit est inquiet. A l'heure présente, celui qui fait un projet semble un fou qui veut appeler sur lui la colère du Maître mystérieux et impassible, qui dispose, comme bon lui semble, des espérances humaines.

Si un homme pouvait se croire en droit de compter sur le présent et même sur l'avenir, c'était le prodigieux artiste que nous venons de perdre. Jamais la volonté, l'énergie, la grâce, le talent, jamais la Vie, celle qui a bien l'air de venir d'un Dieu, n'a eu, dans la forme humaine, d'expression plus radieuse et plus convaincante. Qui de nous oubliera le visage de ce jeune homme au front large, aux cheveux rejetés en arrière, aux grands yeux limpides, fiers et doux, à la voix chaude et tendre, au rire étincelant et communicatif, aux traits fins comme ceux d'une femme, qui devaient lui donner, après un demi-siècle, et jusque dans la mort, l'aspect d'un bel adolescent ?

Il fallait la disparition subite de Doré pour causer un nouvel étonnement au milieu de toutes les choses qui nous étonnent à cette heure. Mais

ces choses passeront et l'œuvre de cet infatigable ne passera pas.

Pour ceux qui, comme nous, l'ont connu quand il avait vingt ans, c'est-à-dire quand, depuis près de dix ans déjà, il était célèbre, pour ceux-là, Gustave Doré, avec sa taille svelte, ses membres agiles, ses joues imberbes et roses, sa main fine toujours armée d'un crayon, d'une plume, d'un pinceau, d'une pointe, d'un ébauchoir, Gustave Doré avait véritablement l'air de l'Ange du Travail, quand il s'élançait, j'allais dire quand il volait, de la large table où il a composé des milliers de dessins, aux chevalets et aux échelles où il a exécuté des centaines de tableaux, et aux échafaudages où il pétrissait ses statues et ses groupes.

Quelle rapidité! Quelle originalité de conception! Quelle imagination inépuisable et imprévue! Quelle science miraculeuse de l'ordonnance et de l'effet! Quelle évocation grandiose, dramatique, troublante, de la lumière, des ténèbres, du chaos, du fantastique, de l'invisible, du rêve, de la terre et du ciel! Quel monde de dieux, de déesses, de fées, de saints, de martyrs, d'apôtres, de héros, de vierges, de géants, de spectres, d'archanges, de types monstrueux ou célestes, drolatiques ou divins, prenant tout à coup naissance, forme, couleur, mouvement, vie dans ce



cerveau lumineux, maintenant obscurci! Mais aussi quelle intimité consciente, respectueuse et bien digne de lui, avec la pensée des grands esprits qu'il commentait du bout de son crayon et que tant de gens qui disent tout connaître ne connaîtraient pas sans lui! Songeons, pour nous consoler, aux enchantements que devait éprouver une imagination comme celle-là quand elle entrait en communication directe avec Rabelais, La Fontaine, Milton, Chateaubriand, Balzac, Cervantès, Dante, Shakespeare, la Bible. Comment s'étonner encore de son abondance, de son audace, de sa foi, quand on le voit puisant tous les jours et à toute heure aux sources éternelles du Beau, du Grand et du Vrai!

Aussi regardez comme l'horizon du dessinateur va toujours s'élargissant, comme son idéal grandit, comme il aspire sans cesse à autre chose, comme il a besoin de l'Immense, de l'Infini, dans l'ordre physique comme dans l'ordre intellectuel! Il lui faut multiplier et augmenter toujours son champ de travail, qui ne suffit jamais à sa fièvre de production. Il y ajoute les horizons à perte de vue, les forêts sans fin, les montagnes inaccessibles. Quand il sort de ses ateliers de Paris ou de Londres, il parcourt la Suisse, les Pyrénées, l'Écosse, les Alpes; il descend dans les précipices, il erre dans les solitudes, il se re-

cueille sur les sommets; et, de ses repos magnifiques et de ses visions superbes, il rapporte ces paysages saisissants, que nous connaissons tous, tantôt inondés de lumière, tantôt perdus dans les brumes, avec leurs sapins sinistres, leurs lacs transparents, leurs escarpements vertigineux, leurs abîmes insondables, leurs ciels de saphir, d'opale et d'or, leurs cimes de neige rougissant sous le dernier baiser du soleil, tandis qu'un de ces grands aigles qui font d'un coup d'aile une lieue, comme a dit le poète, traverse la toile et nous emporte avec lui. Quelle création ce créateur mortel laisse après lui! Et ce ne sera vraiment pas trop du calme et du silence qu'on trouve sous nos pieds pour se remettre d'un pareil labeur.

Nous avons tous entendu dire, et malheureusement il l'entendait plus que personne, que, dans cette œuvre colossale, il n'y avait que l'indication d'un grand tempérament, quelque chose comme l'ébauche et l'avortement d'un génie vagabond qui n'avait su ni se restreindre ni se châtier. En France, en France seulement, on passait souvent ironique ou, ce qui est pis, indifférent devant ses grandes toiles dont la composition et l'idée étaient toujours magistrales. Il souffrait horriblement de ne pas être compris. Qui avait tort? Celui qui souffrait ou celui qui ne comprenait pas? L'un et l'autre, et le peintre qui ambitionnait l'applau-

dissement de la foule, et le passant qui le lui refusait.

Qui donc, parmi les contemporains d'un grand artiste, peut porter sur lui et à tout jamais un arrêt définitif? Combien ont quitté ce monde, trompés par le succès que leur votait la masse, avec la certitude qu'ils laissaient une œuvre impérissable, dont le souvenir survivait à peine quelques années à cet accord dont ils étaient si fiers, entre leur œuvre trop facile à comprendre et une foule trop facile à tromper. En revanche, combien d'incompris, de bafoués même, morts désespérés depuis longtemps, nous venons rechercher ici pour les faire entrer dans la gloire que ceux de leur temps leur ont refusée! Notre Panthéon français est pavé de nos repentirs.

Ne nous prononçons donc pas si vite, patientons; laissons quelque chose à faire à la postérité, et surtout soyons respectueux pour ceux qui, comme Doré, n'ayant vécu que cinquante ans, ont pu donner, pendant quarante, le plus grand exemple qu'on puisse donner aux hommes, celui du travail incessant, de la passion de l'Idéal et de l'acharnement à le poursuivre.

Ce n'est pas seulement l'admiration, ce n'est pas seulement l'amitié qui me fait prendre la parole devant la tombe du grand artiste. Avec cet enthousiasme et cette générosité qui faisaient

le fond de sa nature, Doré, quand d'autres hésitaient encore, avait offert spontanément et modestement, d'exécuter en témoignage de son admiration pour le père et de son amitié pour le fils, la statue de l'auteur de *Henri III*, de *Mademoiselle de Belle-Isle*, des *Trois Mousquetaires* et des *Impressions de voyage*. Il ne voulait rien accepter pour ce travail, que le plaisir de le faire, et la gloire tardive ou peut-être l'insulte accoutumée, après l'avoir fait. Il donnait à cette grande composition tout son temps, tout son talent. Il lui a peut-être même donné sa vie. Qui sait si ce monument qui l'absorbait du matin au soir, qui l'obsédait quelquefois la nuit, qu'il a exécuté en six mois, n'a pas déterminé le mal dont il est mort, et qui est celui des ardents et des passionnés?

Depuis six mois, il vivait donc face à face avec cet autre grand producteur, auquel il ressemblait par tant de points, par la fécondité, par l'invention, par la variété, par la puissance, par le désintéressement, par la bonté. Ce cœur, qui devait se rompre si brusquement après l'achèvement de cette œuvre, a battu, filialement ainsi, à l'unisson du mien, pour la consécration de la gloire qui m'est la plus sacrée. L'écrivain et l'artiste étaient si bien faits pour se comprendre! Aussi toute l'âme de l'artiste a-t-elle passé et rayonne-

t-elle dans l'image de l'écrivain et dans les poétiques figures dout il l'a entourée.

Les voilà publiquement et pour jamais unis dans le souvenir des hommes; car les statues des poètes ne sont heureusement pas de celles qu'on abat. Voilà le statuaire contesté, défiant maintenant l'indifférence et l'injustice, forçant la foule à regarder enfin son œuvre, et jeté violemment par la mort, dans l'immortalité terrestre qu'il vient de donner à un autre. Nous voilà enfin, Doré et moi, devenus de la même famille, par le même amour! Aussi est-ce comme un de ses frères que j'apporte ici à sa chère mémoire l'hommage que je ne puis malheureusement pas comme lui couler en bronze, de ma sincère admiration et de ma pieuse et inutile reconnaissance.

25 janvier 1883.

CHRONIQUE THÉATRALE

A propos de la brochure d'Émile Perrin sur la mise en scène,

A Francisque Sarcey.

Mon cher ami,

Vous me demandez mon opinion sur cette question de la mise en scène, contre laquelle vous faites campagne et dont nous parlions dernièrement au Conservatoire quand le commencement des concours est venu nous interrompre. Je crois que mon opinion est la vôtre, celle de tout le monde et même celle de Perrin, avec qui vous avez l'air d'être en désaccord et avec qui vous vous entendez absolument sur le fond des choses, comme il arrive souvent dans les discussions de ce genre. Pour moi, il y a deux

sortes de mise en scène, celle qui s'occupe des décors, des meubles, des accessoires, des costumes, et celle qui traite du jeu des acteurs, de leurs mouvements, de leurs intonations, de leurs gestes, de la place qu'ils occupent sur le théâtre, de la porte par laquelle ils entrent et sortent, enfin de tout ce qui sert à expliquer l'action humaine, à la rendre aussi vraie que possible aux yeux des spectateurs. Autant cette dernière a d'importance, autant l'auteur doit y être attentif et minutieux, autant l'autre me paraît devoir être toujours très secondaire. Que le public, auquel on prête bien des idées et bien des exigences qu'il n'a pas, mais au nom desquelles on espère l'attirer en lui faisant croire qu'il les a, que le public ne se contente plus aujourd'hui de ce dont il se contentait il n'y a pas longtemps encore, ce n'est pas douteux, et il a parfaitement raison. On l'a peu à peu habitué, et c'est à Montigny surtout que revient l'honneur de cette innovation, de ce progrès qui tombe quelquefois dans l'abus, on l'a habitué à ce que la figuration matérielle des choses fût exacte, et aussi conforme que possible à la nature que la littérature dramatique moderne a la prétention de peindre. La convention d'autrefois était vraiment trop élémentaire. Je me souviens qu'avant mon entrée dans la carrière

j'étais étonné et choqué de cette convention que les auteurs les plus forts et les plus habiles ne songeaient même pas à combattre et qui n'était au fond qu'un hommage du théâtre au public, qu'un témoignage de déférence. Les personnages ne s'asseyaient presque jamais. Dernièrement, lorsque je faisais répéter *les Demoiselles de Saint-Cyr*, j'ai été frappé de ce détail. Tout le monde était toujours debout, même Philippe V, même les femmes. Il a fallu refaire une nouvelle mise en scène.

Quand nous avons commencé en 1853, au Gymnase, les répétitions de *Diane de Lys* sur le théâtre, j'entendis Montigny ordonner au machiniste de placer une grande table au beau milieu de la scène, pour le premier acte ; de même pour le second ; de même pour le troisième. Je lui dis alors : « Pourquoi toujours cette table au milieu du salon ? — Parce que, me répondit-il, si je ne fais pas poser cet obstacle, tous les acteurs, qu'ils entrent par le fond ou par le côté, viendront se planter devant le trou du souffleur, ce que je ne veux pas. Ils entrent, ils trouvent une table, cela les force d'aller à droite ou à gauche, et je place alors la scène où bon me semble. » C'est aussi Montigny qui a introduit les chaises changées de place par les personnages, tout en causant, le travail de la

tapisserie pour les femmes pendant le dialogue, quand elles n'avaient jamais à la main, autrefois, qu'un éventail ou un mouchoir. Il est évident que tous ces petits jeux de scène donnent de la vie au dialogue, le font paraître plus vraisemblable, plus rapide, plus court. Je vois encore au Vaudeville, Félix, dans une pièce de Scribe, où il représentait un jeune homme invité à passer la journée à la campagne chez des amis et à y chasser, entrer en scène avec un habit noir, un pantalon noir, des bottes vernies, une cravate blanche, des gants blancs et un fusil de chasse à la main. Je ne suis même pas sûr que ce fusil fût à deux coups. Cela suffisait, et cela ne choquait personne. Au contraire, si Félix eût été habillé en chasseur avec guêtres et veston, il eût semblé qu'il traitait le public bien familièrement en osant paraître devant lui dans un pareil costume. A cette époque-là, il y a trente-deux ou trente-trois ans, un amoureux du Vaudeville ou du Gymnase ne devait jamais paraître qu'en habit noir, comme un chanteur dans un concert. Bref, il était reconnu que l'acteur, quelque rôle qu'il jouât, n'avait jamais à oublier, quand il était devant le public, qu'il était devant son supérieur, et qu'il devait se montrer toujours en tenue d'apparat. Je parle surtout des théâtres qu'on appelle les théâtres de genre.

Cette tradition n'était-elle pas d'ailleurs conforme à une littérature aussi conventionnelle que la *comédie mêlée de chants*, où, la grande situation venue, le héros et l'héroïne se mettaient à chanter ce qu'*il* ou *elle* avait à dire sur un *timbre connu* comme : *T'en souviens-tu, disait un capitaine*, ou comme : *Ah! vous avez des droits superbes!* selon que le couplet était héroïque ou sentimental? Ces couplets intempestifs, en dehors de toute raison, faisaient tellement partie des habitudes, répondaient tellement au goût du public de ce temps-là, que non seulement ils excitaient souvent l'enthousiasme, mais qu'ils provoquaient l'émotion la plus sincère et la plus contagieuse. Ils décidaient presque toujours du succès. Quand il y avait lieu à un duel dans une de ces pièces, un des deux adversaires, quelquefois les deux, arrivait avec une paire d'épées à la main ou une boîte de pistolets, qu'il déposait sur une table ou qu'il cachait derrière son dos quand l'amoureuse entrait. L'objet matériel indiquait bien la péripétie et trahissait le secret, ce qui fournissait à l'amoureux et à l'amoureuse l'occasion de deux couplets, l'un sur l'amour et la douleur, l'autre sur l'honneur et le courage. Et la salle croulait d'applaudissements devant des scènes qui, aujourd'hui, nous feraient pouffer de rire. Ce genre faux et quelquefois charmant

entre les mains d'auteurs ingénieux comme Scribe, Bayard, Melesville, Dumanoir, trônait, par ordre supérieur du reste, au théâtre du Vaudeville quand j'y apportai *la Dame aux Camélias*, dont le Théâtre-Français n'aurait jamais accepté *le réalisme*, devant lequel je crois qu'il recule encore aujourd'hui.

J'ai dû, la pièce étant autorisée spécialement par M. de Morny, maintenir les couplets du premier acte, parce que le privilège accordé au Vaudeville ne permettait sur ce théâtre que des *pièces mêlées de chant*. Si je parle de moi, c'est que *la Dame aux Camélias* a été un peu le point de départ des exagérations qu'on reproche, que vous reprochez et que je désapprouve moi-même souvent dans le théâtre moderne. J'avais l'horreur instinctive, héréditaire, de toutes ces conventions antinaturelles que mon père avait déjà battues en brèche, mais dans des théâtres de drame seulement, et je voulais donner à ma première pièce toute l'apparence possible de la vérité. Cet habit noir qui m'avait tant frappé sur la même scène dans cette pièce de Scribe, je voulais l'exclure le plus possible des scènes intimes, et, au deuxième acte de *la Dame aux Camélias*, bien que cet acte se passât le soir, je fis arriver Fetcher, qui ne demandait pas mieux d'ailleurs, que de se prêter à ces

innovations, puisqu'il devait plus tard essayer de changer la mise en scène de *Tartufe*, en quoi il avait tort, je fis arriver Fetcher chez madame Doche, ou plutôt Armand Duval chez Marguerite Gauthier, en redingote, et en pantalon gris à petits carreaux noirs, c'est-à-dire non pas dans le costume que doit avoir, le soir, un homme qui fait une visite à une femme, mais dans le costume que doit avoir un homme qui ne sortira plus que le matin. Dans ce cas, le costume expliquait un peu ce que l'auteur devait sous-entendre. Cela me fournissait en même temps un contraste, une opposition avec le comte de Giray, qui, lui, sortait du club, et qui, s'il venait chez Marguerite dans les mêmes dispositions, n'y venait pas avec les mêmes certitudes. Il faut voir comment Fetcher fut traité le lendemain par certains journaux, qui, tout en reconnaissant le talent du comédien, n'admettaient pas le sans-façon de ce costume et l'accusaient d'avoir manqué de respect au public.

D'un autre côté, le théâtre du Vaudeville, qui faisait de mauvaises affaires à ce moment-là, avait monté ma pièce où il était souvent question du luxe, de l'élégance et des dépenses folles de l'héroïne, avec les vieux décors, les vieux meubles et les vieux accessoires de ses magasins, un peu remis à neuf pour la circonstance. Au der-

nier acte, par exemple, les rideaux du lit dans lequel mourait Marguerite n'étaient pas pareils aux rideaux des fenêtres ni aux portières, mais ils étaient, les uns et les autres, du plus vulgaire damas de laine à ramages de couleur. C'était là le luxe que M. de Varville avait rendu à la maîtresse d'Armand. Personne ne s'en aperçut. La vérité est que ce n'est pas cela que le public vient chercher à la comédie. Le plus beau décor du monde ne sauve pas une mauvaise pièce, il la fait plutôt paraître plus mauvaise, et, quand la pièce est bonne, tous les décors sont bons.

Personnellement, j'ai une grande prédilection pour les décors et les meubles les plus simples. Toutes mes pièces se passent dans des chambres. Les brochures comme les manuscrits ne portent pas autre chose en tête de chaque acte que ces mots laconiques et élastiques à la fois : Un salon chez tel ou tel personnage. Je ne sais même pas si, quand on doit s'y servir d'une fenêtre, j'ajoute cette indication. Molière n'en dit même pas si long, lui : il ne dit rien du tout. Ce n'est qu'au fur et à mesure que l'action se déroule que le lecteur sait si l'on est dans une chambre ou dans une rue. Cette indifférence du génie pour les objets matériels me plaît infiniment. Je crois que tous ceux parmi nous qui prennent notre art au sérieux sont dans les mêmes idées.

Le décor n'est là que pour enfermer et concentrer l'action. Vous dites, dans votre dernier feuilleton, que les trois unités, maintenues si longtemps au théâtre, viennent peut-être de l'impossibilité où l'on était d'opérer facilement et promptement des changements de décor. C'est possible ; les trois unités avaient du bon, soit dit en passant. Je m'y suis senti ramené plusieurs fois dans *la Princesse Georges*, dans *la Femme de Claude*, dans *Monsieur Alphonse*, et je ne m'y sentais pas gêné du tout. J'ai un vieux fond de classique. Quand je vois des chefs-d'œuvre comme *Tartuffe*, *Britannicus*, *Horace*, se dérouler en une heure trois quarts ou deux heures, toujours dans le même lieu, devant le même décor, avec les mêmes meubles, dans l'espace d'une journée au plus, je suis tout humilié d'avoir besoin de tant de temps et de tant de changements pour dire si peu de chose, et j'essaye de faire comme nos maîtres. Il est vrai que Shakespeare fait tout autrement. Ce qui est difficile, mais vraiment très difficile, mon cher ami, c'est de faire une bonne pièce, que ce soit selon Molière ou selon Shakespeare.

En tout cas, ma préférence serait toujours pour un décor très simple, convenable, suffisant, avec un ameublement dans les teintes neutres, sur lequel les personnages s'enlèvent en vigueur.

Ah! par exemple, il y a un réalisme moderne que j'ai en horreur, c'est la portière, cette portière nécessairement trop courte, toujours mal drapée, toujours étriquée quoi qu'on fasse, et toujours d'un faux ton à côté du décor, dont la peinture à la détrempe ne peut jamais s'harmoniser avec une étoffe réelle. Cette portière dont on sent le placage sur une porte sans épaisseur et sans résistance, qui tremblote au moindre choc, cette portière m'est odieuse. Sans compter que cet accessoire est ce qui prend le plus de temps dans la plantation du décor. J'ai vu faire des entr'actes de vingt-cinq minutes, d'une demi-heure et plus, pour ces portières, qui ne servent absolument à rien. Au moins, quand les cinq actes se passent dans le même lieu, ces abominables portières, dont les directeurs ne veulent pas démordre, sont posées une fois pour toutes et l'on ne fait pas attendre le spectateur. Mais, quand il y a des changements de décor, je voudrais toujours que les portes fussent sans portières. Ornez, dorez, peinturlurez tant que vous voudrez ces portes, mais qu'il n'y ait que des portes encadrant bien le personnage quand il entre et quand il sort. Les salons de styles Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, où l'enjolivement peut être mesuré à la position du propriétaire du lieu, me paraissent toujours devoir être d'adaptation

facile, sauf les cas spéciaux où l'on veut montrer les rapports du maître ou de la maîtresse du lieu avec les objets qui l'entourent et préciser le goût moderne.

Les salons à boiseries grises, avec des meubles en tapisserie ou en étoffe d'un ton effacé, tranquille, voilà ce qui, selon moi, fournit le fond le plus convenable. A notre époque, sans caractère architectural ni mobilier, empruntant tout au passé, il est aussi naturel d'avoir un salon du temps de Louis XVI que du temps de Henri II. Des décors bien connus et depuis longtemps acceptés du public auraient un avantage, celui de ne pouvoir se démoder. Savons-nous si, dans quarante ans d'ici, toutes les fanfreluches pelucheuses de nos intérieurs de cocottes ne paraîtront pas aussi ridicules que nous le paraissent les meubles d'acajou de l'Empire et de la Restauration? Ce n'est pas tout. La simplicité, je dirais presque la monotonie du décor donnerait plus de relief à l'action. A force de vouloir faire du nouveau, de l'original et de renchérir sur son voisin, on arrive au bariolage, à l'encombrement, à l'antagonisme avec le sujet traité.

Dans *Monsieur Alphonse*, Montigny, qui avait pourtant bien la mesure en cette matière, était parti, pour le décor qui devait être le même,

pendant les trois actes, était parti de cette idée que le commandant Montaiglin, en sa qualité de marin, devait avoir, à la campagne, une décoration et un ameublement qui lui rappelleraient quelque pays exotique où il avait passé, et il avait imaginé un décor un peu chinois, avec des meubles en bambous de différentes couleurs, mais où le rouge dominait. L'ensemble était original et gai quand le théâtre était désert, mais cela n'en ressemblait pas moins à une cage. Pendant quelque temps, l'œil était désorienté ou trop orientalisé, si vous aimez mieux, et l'on se demandait si les personnages n'allaient pas se mettre à sauter comme des oiseaux sur tous ces petits bâtons de chaises, de fenêtres et de tables qui se croisaient dans tous les sens. C'est ce jour-là que j'ai le plus regretté les bonnes boiseries grises si fréquentes dans les maisons de campagne et qui, du reste, eussent plus été dans le caractère de Montaiglin et dans le sentiment de la pièce que les potiches et les mandarins qu'il n'avait probablement pas rapportés de ses voyages.

Un autre inconvénient des décors historiés et tapageurs, c'est d'entamer une lutte avec les robes des femmes. On ne sait jamais si l'étoffe des fauteuils, des rideaux et des meubles va se combiner avec les robes, et si les bleus, les rouges, les verts,

les jaunes ne vont pas faire un tapage insupportable de couleurs, dans lequel les visages perdent leur physionomie et les corps leur relief. Ah! c'est ici, à propos des robes, que vous et moi en aurions à dire, et à dire toujours. A l'endroit des décors, l'auteur et le directeur peuvent encore s'entendre, mais, pour les robes de ces dames, c'est une autre affaire. A moins qu'elles n'aient un talent de premier ordre, ce qui est rare, comme vous avez souvent à le constater, à partir d'un certain moment des études, elles ne pensent plus qu'à leurs toilettes. Ou elles arrivent aux répétitions éreintées, parce que, depuis le matin, elles se tiennent sur leurs jambes entre les mains de la couturière ou du couturier qui coupe, qui taille, qui épingle, qui coud sur elles comme sur des mannequins, ou elles arrivent préoccupées du rendez-vous qu'elles ont, pour *essayer*. Elles répètent toutes distraites, et elles disparaissent avant la fin de la répétition. « Mais aussi vous verrez quelles robes je vais avoir. » On n'entend plus que cela. Le travail se ressent naturellement de cette préoccupation où la femme se substitue complètement à l'artiste. Il ne s'agit plus de bien jouer son rôle, il s'agit d'avoir une robe comme on n'en a jamais vu.

Et chacune de ces dames garde son secret. L'auteur ne sait rien de la couleur ni de la forme

de ces fameuses robes qui doivent *ébouriffer* les femmes du monde. Il n'est pas rare que deux ou trois de ces dames, qui souvent n'ont que des rôles sans importance, apparaissent toutes avec des *costumes* tous de la même couleur, qu'il faut faire refaire du jour au lendemain. Ce sont alors des scènes, des cris dont vous ne pouvez vous faire une idée; chaque entr'acte de la répétition générale dure une heure. La robe n'arrive quelquefois que cinq minutes avant le lever du rideau. Quelquefois elle n'arrive pas du tout, parce qu'elle n'est pas terminée; quelquefois elle n'arrive pas parce que celle qui doit la porter ne veut pas la montrer *avant la première*. Elle tient à en garder la surprise, l'effet, pour ce jour-là. Elle ne veut pas se soumettre à l'examen de la répétition générale, et, tout le temps que durent les autres répétitions, tous les comédiens doivent observer vis-à-vis d'elle certaines distances respectueuses exigées par la longueur des traînes commandées et qui motivent, pendant les représentations, un petit coup de pied en arrière, une ruade disgracieuse, sans quoi elles se jetteraient le nez par terre en marchant sur leur queue. Autrefois, cette question des robes n'existait pas, elle n'était même pas secondaire. Elle est devenue tout à coup tellement importante pour ces dames, elle a été une cause de

tels ennuis intérieurs, quelquefois de tels scandales, que, à partir du *Demi-Monde*, j'ai décidé Montigny à faire répéter généralement, en costume, les pièces se passant de nos jours.

Il va sans dire que ce n'est pas aux femmes de talent que l'on doit cette révolution néfaste, ridicule, immorale, dans les toilettes. Il ne serait jamais venu à l'idée d'une Rachel, d'une Rose Chéri, d'une Desclée, de se couvrir d'oripeaux ruineux, à la dernière mode, quelquefois à la mode du lendemain. Cette innovation a été introduite par quelques jolies filles qui, ne pouvant faire preuve de talent, ont imaginé de faire montre de luxe, et d'étaler sur les planches l'opulence de leur prostitution. On voyait tout à coup, au milieu d'une pièce qui méritait l'attention, un personnage féminin qui n'avait que quelques mots à dire, qui, le plus souvent, les disait mal, venir détourner l'attention par le tapage de son harnachement, en se heurtant à tous les meubles comme une toupie hollandaise à toutes les quilles du jeu. Mais je ne sais pourquoi je parle à l'imparfait. Il en est de même aujourd'hui. Certains directeurs ont spéculé, spéculent sur cet attrait nouveau, qui ne leur coûte rien, puisque les costumes modernes sont aux frais des *artistes*.

On est arrivé à faire croire au public que

c'est une des physionomies de notre époque qu'il veut, qu'il doit retrouver sur la scène, le théâtre étant la peinture des mœurs. Quelle bonne plaisanterie ! Le public, le vrai public, ne demande rien que des pièces intéressantes, et il trouve finalement qu'on ne lui en donne pas assez. Il est souvent offusqué de ce luxe malsain, et il en contracte un peu plus de mépris pour les comédiennes. En apprenant les noms des bonnes faiseuses, il apprend les noms des hommes qui payent ces toilettes et qui feraient mieux de rester inconnus que de n'avoir que cette célébrité. « Que pensez-vous de ça ? disait un jour, dans les coulisses, *une jolie utilité* à un homme d'esprit, en lui montrant une rivière de diamants qu'elle avait au cou et qui valait de vingt-cinq à trente mille francs.

— Je pense, lui répondit-il, que les petits ruisseaux font les grandes rivières. »

Cependant, un certain public, il faut bien le dire, s'intéresse au plus haut point à ces détails stupides. C'est le public des femmes du monde, qui ne viennent plus guère au théâtre que pour y chercher des modes originales sur le dos de ces demoiselles. A l'entrée d'une de ces jolies créatures de l'ordre des gallinacés, se dandinant, se pavanant de droite à gauche et de gauche à droite, faisant miroiter leur plumage de toutes les

nuances à la lumière du lustre, il faut voir les femmes du monde saisir leurs lorgnettes de leur petite main bien gantée et les braquer sur l'animal comme les canons de fusil de chasseurs en battue sur un faisan qui s'enlève. Pendant ce temps, la pièce est littéralement interrompue, elle va comme elle peut. On n'entend dans la salle qu'un chuchotement qui se décompose en lambeaux de phrase comme ceux-ci : C'est brodé à la main ; — c'est de l'Angleterre : — il y en a au moins pour six mille francs ; la robe vient de chez F... ; — l'autre est habillée chez madame R... ; j'ai vu ses toilettes hier ; — j'y suis allée exprès ; — le chapeau est de chez R... ; — moi je préfère V... ; etc., etc. On n'entend plus que ces appréciations, qui font autant d'honneur à l'œuvre de l'auteur qu'à l'intelligence des spectatrices. La fusion, l'intimité qui se fait si facilement de nos jours entre les filles d'en bas et les femmes d'en haut, commence par le théâtre, les demoiselles qui sont dans les loges étant l'objet des mêmes observations que celles qui sont sur la scène, et lorgnant à leur tour les femmes du monde pour analyser leurs toilettes. Toutes ces femmes, qui devraient être séparées par tant de choses, communient ensemble sous les espèces du chiffon. Elles se retrouvent ensuite chez la couturière et la modiste, quelquefois par hasard, quelquefois

avec intention; elles se sourient avec un petit clignement d'yeux qui signifie : « Je vous connais bien, j'ai la même robe que vous », puis elles se saluent, puis elles finissent par causer.

En effet, madame de X... veut absolument avoir la robe de mademoiselle Z..., à qui le modèle appartient, mais qui consent, parce que c'est madame de X... Mademoiselle Z... raconte dans les coulisses ses rencontres qui deviennent bientôt, dans sa bouche, des rendez-vous avec madame de X..., « qui est une charmante femme », ajoute mademoiselle Z... S'il n'y avait pas d'autres conséquences à cette maladie que cette infiltration souterraine, cela ne serait rien ; c'est aux femmes du monde de se respecter ou à leurs maris d'y pourvoir. Cela ne nous regarde pas pour le moment ; mais le mal est d'une contagion plus désastreuse quant aux destinées du théâtre.

Les femmes de valeur artistique, qui n'ont et ne veulent avoir d'autres ressources que leur talent (il y en a), sont débordées par ce courant. Elles sont forcées de lutter avec leurs voisines, je ne dis pas leurs camarades, sur ce terrain nouveau. Tout en le faisant avec la plus grande économie, avec le respect qu'elles doivent à leur art et à leur supériorité, presque tous leurs appointements passent chez la couturière. Pen-

dant les deux mois de congé qu'elles ont, elles sont condamnées, au lieu de se reposer, à s'en aller battre monnaie en province ou à l'étranger pour arriver à équilibrer leur budget. Avec les vingt-cinq mille francs d'appointements qui sont la somme la plus élevée qu'elle puisse toucher, une actrice de comédie ou de drame, étant données les dépenses de costumes auxquelles elle est astreinte aujourd'hui, une actrice de comédie ou de drame n'a que très juste de quoi vivre, à moins qu'elle n'appartienne au Théâtre-Français, qui donne des indemnités pour les toilettes, s'il ne les paye pas tout entières. Quant à mettre de côté la somme nécessaire pour se retirer à temps à l'âge du repos et du respect de soi-même, elle n'y peut pas songer. Mademoiselle Delaporte a dû, au milieu de sa carrière, et gagnant deux mille francs par mois, renoncer à ses succès parisiens, partir pour la Russie afin de payer ses dettes, de subvenir aux très modestes besoins de sa famille et de s'assurer l'indépendance et la dignité qu'elle voulait conserver jusqu'à la fin de sa vie. Si Desclée, qui gagnait la même somme, n'avait pas, pendant son congé de l'année où elle est morte, été gagner en Belgique et en Angleterre une trentaine de mille francs, si Montigny ne lui avait pas payé généreusement tous ses appointements pendant les six mois de

la maladie dont il savait bien qu'elle ne se relèverait pas, elle n'aurait pas eu je ne dis pas de quoi vivre, mais de quoi mourir. Le luxe excessif des toilettes de certaines femmes de théâtre qui ont des ressources particulières a donc des conséquences déplorables pour des femmes de talent qui ne veulent pas user des mêmes moyens. Ce n'est pas tout. Des jeunes filles qui sortent du Conservatoire avec un premier prix et qui donnent de grandes espérances, si le Théâtre-Français ne les prend pas et il ne les prend pas toujours, bien qu'il ait le droit de les prendre, parce qu'il ne pourrait les utiliser, ces jeunes filles, si elles reçoivent des propositions très acceptables comme six ou huit mille francs par an, du directeur d'un des théâtres de comédie où l'on ne joue plus que des pièces modernes, ces jeunes filles disent immédiatement à ce directeur : « Et les toilettes, monsieur? — Cela ne me regarde pas, répond le directeur ; nous ne payons que les costumes à caractères. Nous ne payons pas les toilettes de ville. » C'est la galanterie, pour ne pas dire la prostitution, qui arrange les choses. D'ailleurs, les femmes de théâtre (c'est un axiome universel) n'ont pas besoin d'être vertueuses. Cela ne tire pas à conséquence. Il est convenu même qu'elles doivent être entretenues. Pourquoi cela? — Et celles qui voudraient ne pas se



vendre ? Il y en a. — Qu'elles fassent autre chose ! — Quoi ?

Je veux bien que les comédiennes aient des amants, tout comme les autres femmes, si cela leur plaît ; elles le payent assez cher quand l'âge est venu pour qu'on le leur pardonne, quand la jeunesse, les excitations et les habitudes du monde particulier où elles vivent les poussent de toutes parts aux folies du corps, mais je ne vois pas de raisons pour qu'elles soient, par les dépenses professionnelles, condamnées à la prostitution. Je voudrais que, comme dans toutes les autres carrières, elles pussent au moins vivre de leur travail et de leur talent, qu'elles ne fussent pas forcées de se dégrader ou de mourir de faim pour solder les toilettes que leur impose le luxe de quelques non-valeurs du dedans et du dehors.

Voilà, mon cher ami, le côté de la mise en scène que vous pouvez attaquer tant que vous voudrez parce qu'elle menace, si on ne l'arrête pas, de déplacer complètement les conditions et l'intérêt de l'art dramatique, en substituant l'amusement des yeux aux jouissances de l'esprit, parce qu'elle habitue certains auteurs à se servir de ces moyens factices au lieu de faire tous leurs efforts pour produire une œuvre indépendante de toutes ces balivernes, parce qu'elle interdit l'accès du théâtre à des filles intelligentes et ho-

norables, ou qu'elle les jette dans le vice dont leurs créations se resssentent toujours.

Si nous passons maintenant aux pièces qui comportent jusqu'à un certain point le spectacle et la pompe, la mesure dans la mise en scène doit être poussée jusqu'à la convention, jusqu'à la supercherie même, et l'on ne pourra jamais arriver à cette exactitude que rêve Perrin.

Pour ne prendre qu'un exemple dans ma famille, dans le prologue de *Caligula*, l'auteur qui avait la prétention justifiée par le résultat, de montrer le mouvement de la vie publique de Rome, sous les empereurs, voulut faire passer Caligula sur son char de triomphe, au retour de sa campagne contre les Germains. Il avait indiqué *un char traîné par des chevaux.* Rien n'est plus commode que des chevaux pour traîner un char; rien n'est plus naturel; rien, dans la circonstance, n'était plus historique et de couleur locale. Mais, outre qu'il était très difficile de faire monter des chevaux sur la scène de la Comédie-Française, dont l'architecte n'avait pas prévu le progrès, l'administrateur d'alors, M. Jouslin de Lassalle, je crois, considérait comme un attentat à la majesté du lieu la présence d'animaux dont l'exhibition devait, disait-il, être réservée à des théâtres spécialement affectés à ces sortes de spectacles, comme le Cirque olym-

pique. Ne pouvait-il pas arriver que ces chevaux vrais, oubliant l'honneur qu'ils avaient de traîner César et sa gloire et de parader sur la scène de Corneille et de Racine, se permissent, au beau milieu du triomphe, des interpolations naturalistes, devant lesquelles les plus fervents apôtres du réalisme reculeraient, si on les mettait au pied du mur. L'auteur se rendit à toutes ces bonnes raisons et fit bien. Il remplaça les quadrupèdes par des femmes. Peut-être eût-il été dans la couleur locale que les femmes fussent toutes nues, comme celles qui traînaient le char d'Héliogabale triomphant. D'autres considérations s'opposèrent encore à cette exactitude de mise en scène, et les femmes attelées représentèrent simplement les Heures. Le public n'en demanda pas davantage et le prologue de *Caligula* resta ce qu'il était, un chef-d'œuvre de mouvement, d'esprit et de vérité.

Évidemment Talma a fait faire un grand pas et a rendu un grand service à la mise en scène, en y introduisant le costume antique dans toute son exactitude. Est-il bien sûr que Corneille et Racine, qui en savaient aussi long que Talma sur la manière dont leurs héros s'habillaient réellement, n'aient pas pensé à cette innovation? Ils devaient avoir une raison pour ne pas s'y obstiner. Peut-être la raison était-elle bonne.

Cependant, si exact que soit le costume innové par Talma, il est encore entaché de convention. Horace et Camille, Hippolyte et Phèdre ont les jambes couvertes de maillots couleur de chair, quand les bras n'en ont pas. Faut-il tout dire? Je regrette quelquefois que les bras ne soient pas traités comme les jambes. Il m'est arrivé plusieurs fois, pendant que j'écoutais *Phèdre,* de l'orchestre, quand Phèdre et Hippolyte levaient les bras au ciel, dans des moments de passion, d'être tout à coup, et pendant un temps assez long, renseigné sur la couleur et l'épaisseur de ce qui occupe la cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule, ce qui non seulement n'était pas nécessaire à la vérité des personnages, mais ce qui était d'un maigre régal pour les yeux.

Il y a donc beaucoup à dire sur la nécessité réclamée aujourd'hui d'une grande exactitude au théâtre. Et encore jusqu'à présent n'ai-je parlé que des tragédies et des drames historiques, qui veulent, en effet, des milieux, des costumes, des meubles, des accessoires dont la représentation est facile. Mais si cette recherche de la vérité absolue s'applique aux œuvres modernes, comment allons-nous faire ? Supposons qu'on remonte *Antony* demain ; je prends toujours les exemples dans ma famille, pour ne compro-



mettre, ou n'embarrasser personne; supposons qu'on remonte *Antony*. Quel costume Antony et les autres personnages porteront-ils? Antony est de 1831, comme date de représentation et comme date de passion. On ne s'habille plus et l'on n'aime plus aujourd'hui comme on s'habillait et comme on aimait dans ce temps-là. L'adultère sincère, passionné, tragique a fait place à la galanterie commode, élégante, sans conséquence et quelquefois productive. Est-ce une raison pour qu'on ne représente plus *Antony?* Non, car ce serait une raison alors pour qu'on ne représentât plus aucune des pièces d'autres époques, attendu que, si l'on n'aime plus à cette heure comme du temps d'*Antony*, on n'aime pas davantage comme du temps d'*Hernani*, de *la Tour de Nesle*, du *Misanthrope*, d'*Andromaque* ou de *Polyeucte*. Mais si les expressions de l'amour ont changé, l'amour existe toujours. Antony est donc un amant de 1831, comme Hernani est un amant de 1518. Allons-nous apporter au costume d'Antony la même exactitude qu'au costume d'Hernani?

Oui, diront nos adversaires, s'ils vont jusqu'au bout de leur théorie.

Alors, vous allez nous présenter Antony avec une redingote olive, dont le collet de velours montera par derrière jusqu'au milieu de l'occiput, dont les pans tomberont au-dessous du

genou. Il aura une cravate en hausse-col qui lui coupera le menton et le lobe de l'oreille. Il aura un pantalon de drap marron ou de nankin à sous-pied et il tiendra à sa main un chapeau Bolivar. Quant à Adèle, elle portera une robe à ceinture et à boucle, assez courte pour que l'on voie ses pieds chaussés de souliers à rubans croisés sur le cou-de-pied et sur la cheville ; elle aura des manches à gigot, des mitaines de soie noire et sera coiffée à la girafe avec deux ou trois coques de cheveux de chaque côté du visage, et par derrière un chignon en hauteur maintenu par un énorme peigne d'écaille un peu planté sur le côté.

Vous représentez-vous ces deux types d'amour frénétique, d'adultère échevelé, se démenant au milieu des meubles en acajou du temps de l'Empire ou de la Restauration? Ils nous feraient pâmer de rire. Le costume du temps les rendrait ridicules, les costumes d'aujourd'hui les feraient paraître faux. Comment nous en tirer avec cette époque singulière qui rappelle deux choses bien distinctes : une renaissance admirable dans les lettres et les arts, un ridicule achevé dans les modes? Si bien que l'Elvire de Lamartine nous y apparaît à la fois, si l'on veut lui laisser son âge, divine et grotesque.

Comment faire?

Il n'y a qu'à ne pas remonter la pièce, dira-

t-on. En effet, c'est le moyen qui, depuis longtemps, concilie tout.

Il n'y a qu'à faire un compromis entre la vérité historique et les conditions actuelles, répondrai-je, et à composer pour les personnages un mobilier et des costumes qui, n'étant ni d'aujourd'hui ni d'alors, placent l'œuvre dans une certaine atmosphère et dans un certain milieu propres à donner à la nouvelle génération une idée sinon complète, du moins acceptable et même intéressante des choses extérieures de cette époque.

Ainsi en sera-t-il dans mille autres circonstances. Il n'y a donc pas à poser de règles absolues en cette matière, et la convention doit y intervenir comme elle intervient à chaque moment, et à notre grand regret, dans notre art difficile.

Perrin sait cela aussi bien que moi ; aussi sa thèse porte-t-elle principalement sur les pièces dont l'action se déroule dans des temps assez éloignés de nous pour que nous en connaissions et surtout en acceptions d'avance la représentation matérielle, sans que rien nous distraie ou nous choque. Il se conforme respectueusement, dit-il, aux indications des auteurs. Ainsi a-t-il fait pour *le Roi s'amuse*; ainsi fait-il tous les jours pour Molière. Et voici ce qu'il dit lui-même dans sa brochure :

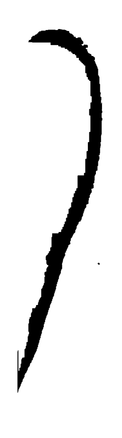
« C'est dans les éditions originales de Molière

qu'on trouve pour la première fois des indications précises sur la *mise en scène*. Elles sont en grand nombre dans l'édition de 1667 du *Médecin malgré lui*. J'en citerai une seule. (Acte I, scène VI.)

» Ici Sganarelle pose sa bouteille à terre, et, Valère, se baissant pour le saluer, comme il croit que c'est à dessein de la prendre, il la met de l'autre côté; en suite de quoi, Lucas faisant la même chose, il la reprend et la tient contre son estomac avec divers gestes qui font un *grand jeu de théâtre*. »

« Le tableau est complet, continue Perrin ; ce texte est aussi clair pour l'action que pour la parole ; le soin avec lequel Molière indique, jusque dans son moindre détail, cette scène muette, prouve le soin avec lequel elle avait été réglée. A plus de deux siècles de distance, M. Got peut ainsi la reproduire avec une exactitude scrupuleuse. Le *grand jeu de théâtre* excite toujours le fou rire et n'a jamais manqué son effet. »

Parfaitement, mais en donnant bien aux mots *jeu de théâtre*, que j'ai soulignés comme Perrin l'a fait, en donnant bien à ces mots la signification qu'ils doivent avoir, vous reconnaîtrez qu'elle diffère essentiellement de la signification des mots *mise en scène*, tels que nous les entendons aujourd'hui, tels que vous les entendez certainement, quand vous reprochez au théâtre d'aller



trop loin dans cette innovation. Molière ne s'y trompe pas ; il sait parfaitement ce qu'il fait. Tout en se servant d'un objet matériel, comme une bouteille, ce qu'il met en scène, c'est bien son idée à lui, c'est bien l'action même qu'il a conçue, les caractères qu'il a voulu exposer. Aussi dit-il « jeu de théâtre », c'est-à-dire un mouvement, une pantomime qui concourent à l'intelligence de ces caractères et où l'accessoire, la bouteille, garde sa valeur secondaire d'accessoire sans empiéter sur le fond.

Molière, dans les indications fréquentes qu'il donne, ne parle jamais d'un objet matériel qu'autant que cet objet est utile à son action. Il ne s'occupe ni des décors, ni des meubles. La comédie se passe dans un salon ou dans une rue. On ne le sait, à la lecture, nous le répétons, qu'au fur et à mesure que le dialogue se développe. Tous les salons lui sont bons, toutes les rues lui sont bonnes. L'essentiel, pour lui et pour nous, c'est que ses caractères soient vrais et que sa pièce soit intéressante. Le reste n'a aucune importance. On a respecté et conservé les jeux de théâtre qu'il a établis lui-même, on a bien fait. Il savait, comme auteur, comme acteur, comme directeur, son métier de metteur en scène mieux que personne. De là, l'unité et l'harmonie de ses tableaux, dont la tradition est

confiée à la Comédie-Française, qui en est la gardienne fidèle.

Il eût peut-être fait autrement s'il eût eu plus d'espace à son service, mais il ne faut pas oublier que la scène était très étroite, certains personnages de distinction ayant le droit, assis sur des banquettes, d'en occuper les côtés. Les acteurs devaient donc, pour ne pas être confondus avec ces spectateurs privilégiés, bruyants, remuants quelquefois, encombrants toujours, les acteurs devaient donc rester debout et s'avancer le plus possible sur le devant de la scène, pour se dire ce qu'ils avaient à se dire, et pour être entendus du public.

C'est pour cela, sans doute, que lorsque Arsinoé vient faire visite à Célimène, celle-ci, qui sait son monde et qu'il faut faire asseoir une femme qui vous fait visite, lui dit : « Voulons-nous nous asseoir ? » Et que l'autre lui répond : « Il n'est pas nécessaire. »

Et, cette précaution prise, la scène suit son cours.

Cependant Molière fait asseoir tous ses personnages, sauf Alceste, dans la scène des portraits, d'abord parce que la scène, posée comme elle est, ne peut vraiment être jouée que par des gens assis, ensuite parce qu'il profitait, sans doute, de l'occasion pour refouler un peu les spectateurs de la scène, et peut-être, en cette cir-

constance, pour les confondre le plus possible avec les acteurs. Le public pouvait ainsi, à l'instant même, appliquer à des personnages vivants et présents les satires lancées par Célimène sous des noms supposés. Depuis cent vingt-cinq ans que la scène est débarrassée de ces importuns et de ces fâcheux, rien n'a été modifié dans les traditions; les mouvements sont plus larges et plus étendus, voilà tout; mais la plupart des scènes se jouent encore devant le trou du souffleur et presque toutes debout. Qui s'en plaint? La vraisemblance et la vérité, que nous recherchons tant aujourd'hui, exigeraient cependant que certaines scènes fussent présentées autrement, d'une façon plus conforme aux habitudes et aux caractères des contemporains de Molière, qui ne passaient certainement pas leur vie plantés sur leurs jambes. A qui pourrait-il venir l'idée de changer ce qui est?

Un comédien de beaucoup de talent, Fechter, nous le disions tout à l'heure, a voulu un jour faire cette tentative dans *Tartuffe;* il y a renoncé tout de suite, et les innovations de mise en scène dont parle Perrin, introduites par Lekain et Voltaire, ont porté sur des créations nouvelles, non sur le répertoire ancien. Les mauvaises pièces ont disparu, les bonnes n'ont besoin d'aucun ornement nouveau. Après avoir constaté que la déco-

ration théâtrale n'eut aucune importance sur la scène du Palais-Royal, Perrin se demande si c'était, de la part de Molière, parti pris de dédain prémédité. Il préféra, ajoute-t-il, et avec raison, s'en tenir à la perfection de l'ensemble qu'assuraient à son théâtre le succès de ses œuvres, son propre talent de comédien et les artistes supérieurs dont il avait su s'entourer. Perrin a raison. Tout fils de tapissier qu'il était, Molière méprisait, j'en réponds, l'intervention des meubles prétentieux, des tentures voyantes, des bibelots parasites. En sa qualité d'homme de génie, il voulait que rien ne vînt distraire le public de l'attention qu'on devait donner à son œuvre.

Poursuivez donc votre campagne contre les minuties de la mise en scène, et si vous réussissez, vous aurez rendu un grand service au goût, aux mœurs et à l'art.

Ne trouvez vous pas qu'en voilà trop long. Faire trop long, quel signe de vieillesse ! Coupez ce qu'il y a de trop; cela me rajeunira.

Bien à vous.

Le Temps, 13 août 1883.)

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

A Monsieur Gustave Rivet, député.

Monsieur,

Vous avez déposé, le 26 mai dernier, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi relative à la recherche de la paternité.

Avant que cette proposition soit discutée, permettez-moi, tout en vous félicitant d'avoir pris cette initiative, de vous soumettre quelques réflexions et quelques idées personnelles. Si elles ne peuvent vous servir, elles auront au moins entretenu le public d'une question des plus

graves et l'auront, avec toute la presse, qui commence déjà à s'en occuper, disposé à la discussion et peut-être à l'intérêt.

Votre proposition est ainsi conçue :

PROPOSITION DE LOI

RELATIVE A LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

Présentée par M. GUSTAVE RIVET, *député.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La société souffre d'un mal dont tout le monde s'inquiète. La population décroît, le nombre des avortements, des infanticides et des abandons d'enfants se multiplie et nul ne peut rester indifférent à cette douloureuse situation.

Déjà plusieurs projets de loi soumis aux délibérations de la Chambre ont pour but de favoriser l'accroissement de la population, et de créer des asiles pour y recueillir les enfants trouvés ou moralement abandonnés.

Les mesures qu'on a proposé de prendre pourront avoir d'excellents résultats; mais, destinées à pallier les effets du mal, elles ne vont pas, à sa source même, porter un remède décisif; elles

ne combattent pas dans leur origine les désordres qu'il s'agira de réprimer et de guérir.

Ce qui cause le plus grand nombre des avortements, des infanticides et des abandons, c'est, il est vrai, la honte qui s'attache à la maternité en dehors du mariage ; mais c'est aussi la difficulté ou l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvent les filles-mères d'élever leurs enfants.

Si elles avaient l'espoir de la réhabilitation par le mariage ou seulement l'assurance d'un secours matériel ; si, conformément aux lois naturelles, le père devait, lui aussi, concourir à élever l'enfant, n'est-il pas évident qu'on verrait décroître le nombre de ces abandons ou de ces meurtres d'enfants dont nous nous effrayons?

Dans l'intérêt de l'enfant innocent, et au nom du droit de la femme, il faut donc assurer à l'enfant et à la fille séduite la protection naturelle du père, protection plus efficace et plus juste que celle de la commune ou de l'État. Il faut admettre la recherche de la paternité.

J'ajoute que le sentiment du droit naturel suffirait à nous imposer cette loi. La société a trop longtemps sanctionné par son odieuse indifférence une criante injustice. C'est sur la fille-mère que retombe toute la responsabilité de ce qui, ce me semble, est bien un peu l'œuvre d'un

autre. Pendant que le séducteur peut presque se faire gloire de ce qu'un euphémisme coupable appelle « des bonnes fortunes », la fille, avec la honte de ce qui est pour elle « une faute », supporte seule la charge de l'éducation de l'enfant.

N'y a-t-il pas là une inégalité à effacer du code républicain? N'est-il pas temps, en cette grave question de la paternité, d'appliquer le principe : « Chacun doit être responsable de ses actes. »

Donc, au nom de la justice, et ayant en vue la diminution des crimes, l'intérêt de l'enfant et le droit de la femme, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant :

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER.

La recherche de la paternité est admise, pourvu qu'il y ait preuves écrites, ou faits constants, ou témoignages suffisants.

ART. II.

Si le père reconnu refuse d'épouser la mère, celle-ci est en droit de réclamer des dommages-intérêts.

ART. III.

La femme peut déclarer sa grossesse, désigner le

père et commencer l'instance trois mois après sa délivrance.

ART. IV.

Pendant la minorité de l'enfant, l'action en recherche de paternité appartient à la mère ou au tuteur.

ART. V.

L'action en recherche de la paternité se prescrit par six mois à partir de la majorité de l'enfant.

ART. VI.

La fille âgée de plus de vingt-cinq ans ne sera pas admise contre un mineur de moins de dix-huit ans.

ART. VII.

Les revendications de paternité reconnues calomnieuses et de mauvaise foi seront poursuivies et punies des peines applicables en matière de diffamation.

ART. VIII.

Est abrogé l'article 340 du Code civil, et toute disposition contraire à la présente loi.

A peine ce projet était-il déposé, que les journaux commençaient la discussion et donnaient leur opinion, les uns pour, les autres contre. M. René Martin, du journal le *Figaro*, me fit l'honneur de m'écrire pour me demander mon avis Je lui indiquai les différentes brochures, et surtout la préface de *Monsieur Alphonse*, où je croyais avoir suffisamment exprimé ma pensée à ce sujet.

Je lis aujourd'hui dans le *Figaro* le travail que M. René Martin avait en vue, et les diverses manières de voir de personnes très compétentes à qui M. René Martin s'est adressé comme à moi.

Ces personnes sont, jusqu'à présent : M. Larombière, ancien premier président à la cour d'appel ; M. Allou, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; M. Jules Simon ; M. Bérard des Glajeux, conseiller à la Cour, président des assises lors du procès Polignac ; M. Émile Augier ; madame Adam ; Mgr Freppel, évêque d'Angers.

M. Jules Simon est seul complètement de votre avis ; il est le seul aussi, il faut le dire, qui traite la question comme elle doit être traitée, en politique, en philosophe, en moraliste, en socialiste, si vous voulez, dans le bon sens du mot. M. Larombière, M. Allou, M. Bérard des Glajeux, tous trois opposés à la recherche de la paternité, comme on devait s'y attendre, me paraissent l'avoir réduite aux proportions étroites, égoïstes et sèches de la jurisprudence, du droit positif, sans tenir aucun compte du droit naturel ni même du droit moral et social auxquels votre propssition revient tout de suite. Augier hésite entre le bien et le mal qui peuvent résulter de la promulgation d'une pareille loi. Mgr Freppel signale les

dangers que nous prévoyons et connaissons tous; mais il reconnaît qu'il y a quelque chose à faire. Mgr Dupanloup, qui m'a fait quelquefois l'honneur de m'entretenir de cette question, était du même avis que Mgr l'évêque d'Angers; il m'avait même fait part de son intention de présenter au Sénat un projet de loi sur la recherche de la paternité. Les enfants naturels l'intéressaient beaucoup, non seulement comme prêtre, mais comme particulier. C'était plus que de l'intérêt, c'était, je crois, de la solidarité. M. l'abbé Lagrange, qui publie aujourd'hui la vie de l'illustre prélat, devait connaître ses idées et ses intentions sur ce point, et il pourrait, si besoin était, confirmer mon dire. Mgr Dupanloup, qui n'affichait pas, pour la littérature profane, ce mépris préventif et dogmatique dont le haut clergé témoigne tous les jours, avait bien voulu lire *l'Affaire Clémenceau*, *le Fils naturel*, et c'est à la suite de ces lectures qu'il avait désiré me connaître. Certaines idées émises par l'auteur l'avaient beaucoup frappé, entre autres celle de se faire un nom et un nom célèbre quand on a eu un père qui a oublié de nous en donner un. Mieux que personne, il croyait à la possibilité de cet effort et au résultat obtenu. La réhabilitation de la fille-mère par l'amour maternel lui paraissait être

de la meilleure morale et du meilleur exemple; mais il n'ignorait pas que toutes les mères ne sont pas aussi vaillantes que celles que j'avais mises en scène, que tous les enfants naturels n'ont pas la même énergie que Clémenceau et que Jacques, et il était d'avis qu'il fût pris des mesures contre les mauvais pères en faveur des femmes et des enfants, pour permettre à ces enfants d'atteindre l'âge où ils pourront travailler à se faire un nom. Une pareille autorité est d'un trop gros poids dans une discussion comme celle-ci pour que je ne l'invoque pas, pour que je ne l'évoque pas tout d'abord, bien certain qu'aucun des amis de M. l'évêque d'Orléans, ayant le droit de parler en son nom, ne me démentira.

Enfin madame Adam, en quelques mots d'une grande netteté et d'une grande éloquence, se rallie non seulement à votre projet, mais à tout projet qui aura pour but les intérêts de la femme. Elle ne formule pas tout ce qu'elle souhaiterait, parce qu'elle craint d'aller trop loin et qu'aller trop loin, en France, c'est, dit-elle, un ridicule, pour une femme surtout.

Moi qui suis un homme et qui, sans les connaître en détail, me figure que les idées de madame Adam, si loin qu'elles aillent, ne dépassent pas les miennes, je vais vous communiquer



mes idées au risque du ridicule. Du reste, pour plus de clarté, je vais citer les résumés que M. René Martin a faits des conversations qu'il a eues avec les différentes personnes que je viens de nommer, lesquelles l'ont certainement autorisé à répéter leurs paroles.

M. LAROMBIÈRE

Ancien premier président à la cour d'appel.

M. Larombière est absolument opposé au projet de loi tendant à admettre la recherche de la paternité. Il estime que la législation actuelle est suffisante pour protéger les enfants nés en dehors du mariage. A son avis, si les séductions sont fréquentes de la part de l'homme, elles ne le sont pas moins du côté de la femme. A qui donc profiterait la réforme si elle était acceptée, et quels avantages en retirerait la morale publique? On ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est que la loi nouvelle ne diminuerait en rien le nombre des filles séduites. Bien au contraire, il serait à craindre que le projet, tel qu'il est présenté, ne changeât la face des choses au point de favoriser et même d'encourager la séduction féminine. Il est bon d'ajouter que la preuve serait le plus souvent difficile sinon impossible à faire.

— *Ce sont les romanciers — ajoute M. Larombière — qui ont soulevé cette question et qui ont ainsi faussé le jugement de leurs lecteurs. Il leur est aisé d'imaginer des situations plus ou moins vraisemblables, d'en tirer des effets et d'en déduire des conclusions à l'appui de leur thèse. Mais c'est la vie réelle qu'il convient d'envisager; elle n'est point telle que l'imagination la représente et l'on ne peut pas dire que le projet actuel doive modifier efficacement nos mœurs.* Il faut aussi tenir compte de la question des milieux. Dans certains pays, la recherche de la paternité est admise; mais ce qui est possible en Angleterre et en Amérique ne saurait l'être en France. *Rien ne démontre d'ailleurs que les pays qui jouissent de ce privilège aient lieu de s'en féliciter.*

Comme conclusion, M. Larombière dit que l'expérience lui a démontré le péril qui résulterait d'une réforme semblable à celle que quelques-uns réclament. *Il croit que la magistrature est unanime à partager sa manière de voir.*

M. ALLOU

Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

— Je n'ai pas encore eu le loisir, nous dit M. Allou, d'étudier au point de vue législatif la question de la recherche de la paternité dont l'o-

pinion ne s'occupe que depuis quelques jours à peine. Je suis donc pris au dépourvu pour vous répondre catégoriquement; toutefois, je puis vous dire que, par mes traditions et l'expérience que j'en ai, je suis formellement contraire auprojet dont le parlement est saisi.

Je considère la mesure comme dangereuse à cause des scandales qu'elle ne manquerait pas de provoquer dans l'avenir. N'avons-nous pas, dans l'état actuel des choses, assez de procès à éclat pour qu'il semble nécessaire d'en créer une nouvelle source? En supposant la recherche de la paternité autorisée par la loi, j'ai peine à me figurer les bénéfices moraux que la société y trouverait, non plus que les avantages matériels qui en résulteraient pour les particuliers.

Des considérations de l'ordre le plus élevé s'opposent à ce que cette réforme soit introduite dans notre législation; il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux anciens débats qui ont fait adopter la rédaction actuelle du Code civil.

Je sais bien que, pour parer aux dangers que je signale, on proposera d'interdire le compte rendu des causes scandaleuses. Mais le pourra-t-on? Cette restriction est-elle compatible avec la liberté de la presse telle qu'elle existe en France? Non, n'est-ce pas?

On ne saurait nier que les conséquences de la séduction imposent des obligations à l'homme qui les a provoquées ou acceptées; *mais ce sont des devoirs purement moraux, devant lesquels la loi est et doit rester impuissante. Il y a une honnêteté à garder même dans les choses malhonnêtes,* a dit madame de Sévigné; *on peut ajouter que cette honnêteté là est du domaine de la conscience et non pas du domaine de la loi.*

Le roman contemporain a trouvé, dans le malheur des filles séduites et abandonnées avec des enfants, une mine qu'il exploite; que la recherche de la paternité soit admise, le roman prendra demain le contre-pied des théories qu'il soutient aujourd'hui.

M. JULES SIMON

— Je vous avouerai, — nous a dit l'honorable académicien, — que je suis favorable au principe de la recherche de la paternité, à condition toutefois que la question soit bien posée.

Selon moi, la situation faite à la femme dans la société moderne n'est pas ce qu'elle devrait être. Je ne parle pas de celle qui s'occupe de politique ni de celle qui vit de scandale; j'entends la femme qui travaille et qui souffre, l'ouvrière. J'ai eu l'occasion de m'occuper, il y a longtemps

déjà, du sort de l'ouvrière. J'ai visité alors les ateliers de Paris et les grandes manufactures de France; j'ai partout rencontré la femme insuffisamment protégée.

Dans les populations ouvrières, les sentiments religieux n'existent pas; l'esprit de famille, tel que nous le comprenons, est pour ainsi dire inconnu; en outre, les femmes qui travaillent à l'atelier sont sans cesse en butte aux obsessions de leurs contremaîtres, de leurs patrons ou des fils de leurs patrons. Ajoutez à cela la dépravation des mœurs, la séduction, les dangers de la vie en commun, et demandez-vous ce qui reste à l'ouvrière pour se préserver de la chute. La femme est faible; elle tombe par insouciance, par entraînement ou par nécessité et rien ne la prémunit contre la faute non plus que contre l'abandon, qui en est la conséquence ordinaire.

Je crois donc que, si la recherche de la paternité était admise, les dangers qu'encourrait le séducteur lui donneraient à réfléchir avant de commettre une mauvaise action. On verrait moins de filles détournées de leurs devoirs et la société aurait tout à gagner à cette réforme au point de vue de la moralité.

Il est juste aussi de se préoccuper des cas de séduction qui se produisent en dehors de la classe ouvrière. Une loi bien faite aurait assu-

rément le pouvoir de diminuer le nombre des malheurs qui atteignent si douloureusement les familles. Il va sans dire qu'on devrait prendre les dispositions indispensables contre les femmes qui font métier de séduction ou qui vivent de chantage; et cela est très possible, selon moi.

M. BÉRARD DES GLAJEUX

Conseiller à la cour, président des assises lors du procès de Polignac.

M. Bérard des Glajeux ne croit pas à la nécessité d'une réforme pareille à celle qu'on propose; il reste attaché à l'ancienne tradition; il pense que le besoin ne se fait pas sentir de provoquer de nouvelles occasions de scandales. Cette loi qui aurait pour résultat de permettre les opérations de chantage, déjà trop fréquentes, mettrait la société en grand péril. De plus, l'établissement des preuves qui seraient recevables dans les revendications de cette nature, constituerait toujours une difficulté dont il est dès aujourd'hui aisé de mesurer l'étendue.

— Lorsque je dirigeai les débats de l'affaire Polignac — ajoute M. Bérard des Glajeux — je reçus la visite du prince de Polignac. Il me confessa qu'il avait connu mademoiselle de La Bretesche à l'époque de la naissance de son fils.

mais il m'affirma que dans sa conviction intime cet enfant ne lui était de rien. Ses paroles étaient empreintes d'un accent de sincérité qui me frappa. Cependant, le jour de l'audience, un fait se produisit qui plaida contre M. de Polignac de la façon la plus absolue; *je veux parler de l'étonnante ressemblance qui existait entre le vieillard et le jeune homme.*

Doit-on conclure de là que le fait de ressembler à quelqu'un serait une preuve suffisante pour autoriser la recherche de la paternité? J'estime qu'il suffit d'énoncer cette supposition pour en faire justice.

M. ÉMILE AUGIER

M. Émile Augier dit qu'il est aussi embarrassé pour se déclarer partisan de la recherche de la paternité que pour se montrer opposé à la réforme.

D'un côté, il est dur de ne pas défendre de l'abandon et de la misère les malheureuses filles réellement séduites; il est de même cruel de ne rien tenter en vue de protéger les enfants naturels et de leur assurer le pain quotidien.

Mais, d'autre part, il est bien dangereux — pense M. Augier — de laisser introduire dans la loi une clause qui autorisera la première fille

venue à se présenter dans votre maison, à jeter la perturbation dans votre famille et à vous dire : « Tenez, voilà mon enfant, c'est vous qui êtes son père. » Il vous faudra prouver le contraire. Comment vous y prendrez-vous? Ah! s'il ne s'agissait que de venir en aide aux femmes qui ont été leurrées par des promesses ou abusées par des engagements, certes ce serait justice. Mais les autres, celles pour qui la séduction est un métier et un moyen d'existence, méritent-elles qu'on songe à leur assurer des revenus? Et, soyez-en certain, si l'on admet la recherche de la paternité, c'est à celles-là que la loi profitera.

Notez bien que la jeune fille qui aura commis une faute et qui aura eu le malheur de devenir mère, n'ira pas demander à la justice aide et assistance contre l'homme qui l'aura trompée. Elle souffrira en silence, elle aura ce suprême orgueil de se suffire à elle-même et de ne demander rien à personne, surtout par la voie des tribunaux.

On a voulu assimiler cette question à celle du divorce et attribuer à la première l'importance de la seconde. Je ne pense pas ainsi, et autant je suis favorable au divorce, autant je suis hésitant pour accepter ou repousser la recherche de la paternité.

MADAME EDMOND ADAM

— Vous ne vous étonnerez pas — nous a dit madame Edmond Adam — de me trouver favorablement disposée pour tous les efforts tentés en vue d'améliorer le sort de la femme. Je crois qu'il y a beaucoup à faire dans ce sens, et je vous avouerai que ma manière de voir à cet égard va très loin. Si je ne formule pas catégoriquement ce que je souhaiterais, c'est qu'*aller loin*, en France, est un ridicule.

Je suis en relation et en correspondance suivie avec toutes les sociétés d'Amérique et d'Angleterre fondées dans cet ordre d'idées, en vue de remédier à l'injustice de nos institutions, et miss Aberton, qui est en Angleterre à la tête du mouvement de protection de la femme, est de mes amies.

A mon sentiment, tous les esprits qui se piquent de libéralisme doivent être favorables au projet de loi qui tend à rendre légale la recherche de la paternité. Que les magistrats et les avocats se montrent récalcitrants au projet que nous réclamons, cela se comprend de reste. Un savant dira volontiers : « J'entends que la science s'arrête à ce que je sais. » Un homme de loi dit de même : « Je prétends que la loi reste telle que j'ai appris à la pratiquer. »

Les uns et les autres résistent aux réformes qui modifieraient leurs habitudes et jetteraient le trouble dans leur science acquise. Quant à moi, je suis femme, et, à ce titre, tout ce qui touche aux intérêts de la femme me touche; je suis libérale, toutes les libertés me sont chères.

MONSEIGNEUR FREPPEL

Mgr Freppel admet le principe de la recherche de la paternité, parce qu'il considère la réforme comme équitable en soi ; toutefois, il redoute les difficultés de la pratique.

Assurément cette loi, si elle est acceptée et votée par les Chambres, produira des avantages; mais elle entraînera aussi des abus. La question est de savoir si la somme des avantages l'emportera sur la somme des abus. Cela est douteux, étant données nos mœurs.

Il est vraisemblable que l'application de la loi actuellement à l'étude ouvrira une ère nouvelle au chantage et au scandale. Il faut ajouter que, par ce temps de haines politiques et religieuses, les actions judiciaires en recherche de paternité pourront devenir des procédés de polémique.

Quoi qu'il en soit, je trouve juste la réforme demandée au Parlement, dit Mgr Freppel; je sais que parmi les filles-mères il se rencontre des

malheureuses qui méritent l'intérêt; je pense qu'il y a des efforts à tenter pour assurer l'existence aux enfants naturels, mais je demande que rien ne soit négligé pour empêcher et réprimer les abus qui résulteront infailliblement de la pratique.

Enfin, M. René Martin, après s'être adressé à des magistrats, à des avocats et à des écrivains français, s'est adressé à un jurisconsulte d'Angleterre où fonctionne cette loi de la recherche de la paternité que M. Larombière déclare *a priori*, sans dire pourquoi, impraticable en France, et dont il suppose que le pays où elle existe n'a pas lieu de se féliciter. Voyons comment le jurisconsulte anglais va lui répondre :

« Aux termes de la loi anglaise, dit-il, la mère d'un enfant illégitime est tenue de pourvoir à l'entretien et à la subsistance de son enfant. Cette obligation persiste pour la mère tant qu'elle est célibataire ou en état de veuvage, et jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de seize ans ou qu'il soit capable de gagner sa vie. Quand l'enfant est une fille, celle-ci reste à la charge de sa mère jusqu'à son mariage.

» Si la mère vient à se marier, son époux est assujetti aux mêmes obligations qui cessent toutefois pour lui au décès de sa femme.

» Si cependant la mère, quoique célibataire

ou en état de veuvage, n'a pas les ressources suffisantes *(is not of sufficient ability)* pour pourvoir à l'entretien ou à la subsistance de son enfant, elle pourra contraindre le vrai père à lui venir en aide jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de treize ans. Toutefois, le juge de paix pourra, s'il l'estime convenable, reculer cette limite jusqu'à seize ans.

» La mère d'un enfant naturel pourra prendre ses dispositions dans ce but, même avant la naissance de son enfant, c'est-à-dire durant le cours de sa grossesse. »

Telle est la loi.

Dans la pratique, les tribunaux anglais, lorsqu'ils sont appelés à connaître d'une affaire de ce genre, condamnent invariablement le père à payer pour les frais d'entretien de l'enfant une redevance hebdomadaire de cinq shillings (soit trois cent vingt-cinq francs par an); cela pendant les délais établis par l'article précité et quelles que soient la position sociale du père et sa fortune. C'est un prix fixe.

Cependant, si la mère est en situation de subvenir aux besoins de son enfant, sa revendication n est pas recevable.

Il arrive parfois que la mère, quoique besogneuse, neglige par insouciance, par dignité, par haine de l'homme qui l'a abusée, ou pour

toute autre raison, de réclamer dans l'intérêt de son enfant les bénéfices de la loi; alors, en vertu de la loi des pauvres (*poor law*), l'enfant est adopté par la paroisse qui a le privilège de contraindre la mère à entamer les poursuites qu'elle n'a pas faites. C'est une manière de tutelle légale.

Le commencement de preuve par écrit et la citation des témoins sont les moyens en usage pour rechercher la paternité.

Si vous me questionnez sur les conséquences morales de la loi, ajoute M. Brisco Ray, *je vous dirai que les hommes dont l'opinion fait autorité en Angleterre, sont accoutumés à considérer la recherche de la paternité comme une mesure d'intérêt général, susceptible de concourir au bien public. Il y a lieu, néanmoins, de faire exception pour les grands centres manufacturiers où la population féminine est très nombreuse, où le niveau moral est très bas et où la dépravation est considérable.*

On peut dire en thèse générale, *que les actions en recherche de paternité sont extrêmement rares.* Cela tient à ce que les femmes redoutent le scandale, qui est la résultante obligatoire de ces procès et à ce que le bénéfice qu'elles en peuvent tirer est on ne peut plus minime. *D'autre part, les affaires de ce genre se traitent et se résolvent*

le plus souvent à l'amiable. Le père présumé d'un enfant naturel aime mieux, s'il en est sollicité, payer la faible redevance fixée par la loi que de se voir citer en justice.

Le nombre des procès scandaleux est très limité, parce que les parties ont un intérêt égal à s'entendre et que la loi renferme des garanties suffisantes pour prévenir les abus. Pour introduire une demande en recherche de paternité, la mère est obligée de faire par-devant un commissaire (officier ministériel), une déclaration sous serment; celle qui se rendrait coupable d'nne fausse déclaration *encourrait les pénalités les plus rigoureuses.*

Les cas de chantage sont peu communs, parce que le législateur a pris soin de tarifer les obligations du père. *En résumé, l'on peut affirmer que si la loi qui autorise en Angleterre la recherche de la paternité est rarement utilisée dans la pratique, elle présente, de l'avis des hommes compétents, de sérieux avantages au point de vue moral.*

Là se termine le dossier très rapide, très clair, constitué par M. René Martin. Je regrette seulement qu'il n'ait pas pensé à demander aussi son opinion à M. Bonjean, président de la Société protectrice de l'enfance abandonnée ou coupable, laquelle a tenu, le mois dernier, son premier

congrès international. Personne, à mon avis, n'a plus d'autorité que M. Bonjean en cette matière. Fils du président Bonjean, assassiné par quelques misérables de la Commune, il a voulu, rendant le bien pour le mal, consacrer sa vie à l'étude de cette grande question et au salut, à l'instruction, à la moralisation non seulement des enfants abandonnés, mais des enfants coupables, pour les soustraire, le plus tôt possible, au vice, à l'ignorance, au vagabondage, à la haine, à tout ce qui, dans des temps troublés comme les nôtres, devient prétexte à des crimes qui, quelques années après, deviennent, à leur tour, des titres à l'insolence et aux fonctions publiques. M. Bonjean, consulté, aurait donné connaissance à M. René Martin du vœu émis à l'unanimité par le congrès international « que la loi permette à la fille-mère de réclamer pour son enfant des secours alimentaires à l'homme qu'il serait prouvé avoir eu des rapports avec elle, à l'époque de la conception, à moins que celui-ci ne prouve l'inconduite de la femme à la *même époque*[1]; » autrement dit, le droit pour toutes les femmes à la recherche de la paternité, quels que soient d'ailleurs leurs antécédents.

1. Voici, du reste, le compte rendu officiel de la séance.

Maintenant, monsieur, vous n'êtes pas sans avoir remarqué la manière dont M. Larombière et M. Allou prennent à partie les romanciers. Du reste, j'ai souligné les paragraphes. M. Allou se contente de croire que si, demain, la recherche de la paternité était admise, les romanciers prendraient le contre-pied de ce qu'ils ont dit jusqu'à présent en faveur des filles séduites; c'est possible; mais est-ce une raison pour qu'ils n'aient

du 21 juin 1883, où cette question a été traitée :

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Première Commission

Séance du 21 juin 1883

Présidence de M. Marbeau, ancien conseiller d'État, président de la Société des Crèches, et de M. Hennings, représentant du Gouvernement danois.

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL)

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes.

M. Marbeau, président, met en discussion la première question à l'ordre du jour: la recherche de la paternité.

M. Hennings (secrétaire de cabinet de S. M. la reine de Danemark, délégué du gouvernement danois) expose la législation du Danemark tendant à favoriser la diminution des naissances illégitimes. Il ajoute qu'il est partisan d'un système qui faciliterait le plus possible à la fille-mère les moyens d'être secourue par le père de l'enfant illégitime.

M. Broeh, délégué de la Norvège, donne les détails les plus complets sur la situation des filles-mères et des enfants

pas voix au chapitre? Les avocats qui plaident, tantôt le pour, tantôt le contre, ne sont-ils donc jamais consultés sur le fond même des choses qu'ils attaquent ou qu'ils défendent, selon le client qu'ils ont. M. Larombière va plus loin, lui, en sa qualité d'ancien premier président à la cour d'appel. Il accuse les romanciers d'avoir *seuls* soulevé cette question et d'avoir faussé le jugement de leurs lecteurs. Il leur est aisé, dit-il,

illégitimes dans son pays, où la recherche de la paternité est admise et presque obligatoire; « l'homme indiqué comme père de l'enfant peut se libérer par serment de n'avoir pas eu de relations avec la mère pendant un temps fixé avant la naissance de l'enfant.

Dans ce pays, la tendance générale serait d'augmenter la proportion suivant laquelle le père doit subvenir aux frais de l'enfant, la mettre de deux tiers au lieu de moitié. — D'ailleurs, le nombre des infanticides en Norvège est de cinq ou six par million d'habitants.

M. le docteur Martin (délégué de l'ambassade d'Allemagne) expose la législation de l'empire allemand, qui est différente suivant les pays en deçà et au delà du Rhin. De l'autre côté du Rhin, le père est forcé de soutenir la mère par des allocations.

La proportion entre les naissances illégitimes et légitimes est sensiblement la même dans les deux cas, mais les infanticides sont moins nombreux là où la recherche de la paternité est autorisée.

M. Hennings. — En Danemark, la recherche de la paternité n'est pas obligatoire, mais on facilite beaucoup à la mère les moyens de faire cette recherche, seulement afin qu'elle puisse se faire assurer l'entretien de l'enfant, sans

d'imaginer des situations plus ou moins vraisemblables, d'en tirer des effets et d'en déduire des conclusions à l'appui de leur thèse. Voilà, par conséquent, de par M. Larombière, M. Jules Simon, M. Bonjean, les législateurs du Danemark, de la Norvège, de l'Espagne, de la Colombie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, voilà enfin Mgr Dupanloup et Mgr Freppel rangés parmi les romanciers, ce à quoi ils ne s'attendaient guère

lui donner la qualité de fils et des droits à la succession du père présumé.

M. Bonjean (Jules), docteur en droit, expose la législation française sur ce sujet. Il rappelle que la recherche de la paternité est interdite, sauf dans de très rares exceptions, et montre qu'il vaudrait mieux, selon lui, que la preuve de la filiation maternelle et paternelle fût rendue plus facile, mais que, par contre, l'on attribuât à cette filiation ainsi reconnue des effets moins importants.

M. Tolosa la Tour (médecin de l'hôpital des Enfants de Madrid, délégué de l'Espagne). — En Espagne, la recherche de la paternité est autorisée; mais la fille-mère cherche moins à obtenir des secours qu'à contraindre son séducteur à l'épouser, c'est une question morale. Il vaut mieux, dit-il, avoir un nom que de l'argent !

M. Hurtado (Colombie) fournit de curieux détails sur les mœurs de son pays. Il dit que la loi protège le sort des enfants naturels, mais que la recherche de la paternité est évitée. D'ailleurs, les infanticides sont très rares en Colombie.

M. Hennings donne lecture d'une discussion contenue dans le *Bulletin continental suisse.*

M. Marbeau, résumant les débats. — L'expérience a fait supprimer de la loi en France la recherche de la paternité,

et ce qui nous flatte et nous enhardit infiniment. Mais, ajoute M. Larombière, c'est la vie réelle qu'il convient d'envisager, elle n'est point telle que *l'imagination* la représente, etc.

Je suis un bien petit romancier, même entre M[gr] Dupanloup et M[gr] Freppel, mais, sur les deux romans de moi qui méritent à peu près d'être lus, *la Dame aux Camélias* et *l'Affaire Clémenceau*, il y en a un qui traite des filles

à cause des abus qui en résultaient sous l'ancien régime ; mais la loi est trop dure et la jurisprudenee tend à l'adoucir.

Il convient de défendre la fille-mère contre l'abandon de son séducteur, sans aller jusqu'à lui donner une action tendante à faire déclarer que l'amant qu'elle désigne est le père de l'enfant, et à attribuer à l'enfant les droits que la loi française confère à l'enfant naturel reconnu, que l'homme qui l'a séduite subvienne à l'entretien de l'enfant.

Dans le cours de la discussion deux opinions ont été émises :

1° L'opinion de M. Broch, que, dans tous les cas, l'auteur présumé de l'enfant soit obligé de contribuer à l'entretien de l'enfant, même si la mère a une mauvaise conduite, et par cela seul qu'il est prouvé qu'il a eu des relations intimes avec la mère.

2° L'opinion de MM. Hennings, Jules Bonjean et autres membres, que l'action de la mère ne soit pas admise, si la mère a notoirement des mœurs légères, et si l'homme qu'elle accuse prouve qu'il n'est pas le seul qui ait eu des relations avec elle.

Cette dernière proposition obtient la majorité.

La commission, sur la proposition de M. Hennings, émet un vœu à ce sujet.

entretenues et l'autre des filles-mères. Belle recommandation en effet auprès des gens graves! Que voulez-vous, ce n'est pas ma faute si, dès ma jeunesse, j'ai été frappé de la quantité de filles entretenues et de filles-mères que je voyais autour de moi, du danger qu'elles faisaient courir à la société, en même temps que des excuses qu'elles pouvaient faire valoir, et, dans certaines circonstances, de l'intérêt qu'elles pouvaient inspirer. Puisque je me trouve, comme tous mes confrères, décrété d'accusation par M. Larombière, je me permets de ramasser les paroles qui nous concernent ou plutôt de les saisir au vol, car les paroles d'un homme comme lui ne tombent pas par terre, et de lui expliquer, en m'adressant à vous, pourquoi je ne suis pas de son avis. J'essaierai en même temps, bien entendu, d'amener mes lecteurs à notre opinion. Ce ne sera pas très difficile, s'ils sont sans parti pris, bien que je compte aller plus loin que vous, jusqu'où n'ose pas aller madame Adam. Cela m'est permis, à moi, qui suis un homme, qui fais campagne en volontaire, en indépendant, à mes frais, et qui n'ai pas à tenir compte des habitudes et des susceptibilités parlementaires. Quant à la façon leste dont M. Larombière et M. Allou jettent les romanciers par-dessus bord et les déclarent incapables et in-



dignes de traiter les questions qu'ils tranchent eux-mêmes si facilement, l'un au nom de toute la magistrature, l'autre au nom, sans doute, de tout le barreau, je ne leur en garderai pas rancune. Nous sommes d'ailleurs habitués à ces façons et nous savons, depuis les rapports de Molière avec le président Lamoignon qui aurait voulu qu'on brûlât des hommes comme l'auteur de *Tartuffe*, nous savons le cas que les magistrats font des hommes de lettres. Le hasard n'en a pas moins voulu, le hasard seul, évidemment, que ce que Molière a battu en brèche, depuis l'excessive autorité du père de famille, jusqu'à l'hypocrisie du faux dévot, si bien défendues qu'elles fussent l'une et l'autre par M. Lamoignon, le hasard n'en a pas moins voulu que ces choses fussent détruites ou tellement entamées par Molière qu'il n'en reste plus grand'chose aujourd'hui, à peu près ce qui reste de M. Lamoignon lui-même. Il est vrai que Molière n'était pas romancier, mais auteur dramatique. Je le suis un peu aussi et je vais tâcher d'en profiter.

Cependant, connaissant le parfait mépris que non seulement les magistrats et les jurisconsultes, mais les députés, vous excepté, les sénateurs et tous les personnages officiellement sérieux, revêtus d'un certain mandat et vêtus

d'une certaine manière, ont pour l'opinion des non-autorisés comme moi, sachant même que mon intervention peut être plus nuisible qu'utile à la question qui va être agitée, je m'étais promis de m'en tenir à ce que j'ai publié précédemment et aux citations que M. René Martin devait faire et a faites. Je les estimais suffisantes pour une discussion *entre amateurs*, en dehors du lieu consacré, du Temple de la Loi, autrement dit de la Chambre. Mais voilà qu'au moment même où je lis les fins de non-recevoir si dédaigneuses de M. Larombière, de M. Allou, de M. Bérard des Glajeux, je lis dans un autre journal, non plus une histoire inventée à plaisir par un romancier, mais un fait absolument vrai, tel que M. Larombière nie qu'il puisse s'en produire un seul, fait à la suite duquel il vient d'être justement rendu un arrêt (le mot *justement* étant pris ici dans le sens de *à point nommé*), à la suite duquel il vient d'être rendu un arrêt tellement étrange que je ne résiste pas au désir de prendre encore une fois la plume, tant je crois ce fait propre à éclairer la question, à lever les hésitations d'Augier, à affermir Monseigneur Freppel dans ses bonnes intentions, à donner raison à votre projet, à Jules Simon, à Monseigneur Dupanloup, à madame Adam, au congrès international de la Société protectrice de l'enfance

abondonnée ou coupable et à motiver les conclusions radicales que je compte poser.

Je cite maintenant la *Gazette des Tribunaux* à laquelle je suis abonné, comme bien vous pensez, et qui est la tranquille et irréfutable historiographe de toutes les monstruosités commises chaque jour au nom des lois, parce que certains magistrats retraités, démissionnaires ou en fonctions trouvent que le Code est, comme l'Évangile, d'institution divine et qu'il n'y a plus rien à y changer. Écoutez cela :

COUR D'APPEL DE PARIS

PRÉSIDENCE DE Me SÉNART

Audience du 28 juin 1883.

RECHERCHE DE PATERNITÉ. — PROHIBITION. — RELATIONS ILLICITES. — GROSSESSE. — QUASI-DÉLIT. — AUTEUR DU DOMMAGE. — RÉPARATION. — SÉDUCTION. — MOYENS COUPABLES.

S'il est admis, malgré la prohibition de rechercher la paternité, que les relations illicites suivies de grossesse puissent constituer un quasi-délit à la charge de l'auteur de cette grossesse et servir de base à une action en dommages-intérêts contre lui, c'est sous la condition que

ces relations aient eu, de sa part, le caractère d'une séduction accomplie à l'aide de moyens coupables.

Mademoiselle G..., après avoir servi dans une première maison comme domestique de culture, est entrée bientôt au service de M. G..., son parent, cultivateur dans le département de la Marne, marié et beaucoup plus âgé qu'elle, n'ayant alors que seize ans.

Malgré les raisons qui auraient dû lui faire respecter sa jeune parente, M. G... eut avec elle des rapports intimes qui amenèrent une première grossesse, puis une seconde, laquelle se dénoua par un accouchement à Paris, où mademoiselle G... se plaça bientôt.

A Paris, M. G... écrivit à la jeune fille et il lui envoya des secours; puis correspondance et secours cessèrent, et mademoiselle G..., par l'intermédiaire de son tuteur, son père étant récemment décédé et sa mère étant décédée depuis longtemps, se résolut à former contre M. G..., devant le tribunal civil de Vitry-le-François, une demande en dommages-intérêts fondée sur la séduction qu'il avait exercée et dont elle avait été victime.

Par un premier jugement confirmé par arrêt, le tribunal civil de Vitry-le-François a ordonné une enquête sur les faits allégués par mademoi-

selle G..., et qui ont paru admissibles, et de nombreuses dépositions de témoins ont été recueillies.

Les choses ayant été conduites entre les deux amoureux sans grand mystère ont été dites crûment, comme cela devait être dit à la campagne, et le tout n'a pas été très édifiant.

Quoi qu'il en soit, la demande du tuteur de mademoiselle G... a été accueillie, le 6 mai 1881, par le jugement suivant :

« Le Tribunal,

» Attendu qu'il est établi, tant par l'enquête à laquelle il a été procédé le 18 juin 1880, en vertu d'un jugement de ce tribunal du 4 août 1879, et d'un arrêt de la cour de Paris du 14 avril dernier que par les autres documents du procès, que Marie G..., parente de G..., à un degré assez rapproché, orpheline de mère, sans fortune, et alors âgée de seize ans, est entrée au service de celui-ci et de sa femme le 22 mars 1875;

» Que, quelques mois après, elle perdit son père; qu'elle fut alors sous la dépendance et l'autorité de son maître;

» Que celui-ci, après diverses tentatives pour arriver à avoir avec elle des relations intimes, y parvint enfin;

» Que Marie, étant devenue enceinte, alla faire ses couches à l'Hôtel-Dieu de Vitry-le-Fran-

çois, revint ensuite au mois de mars 1877 au service de G...;

» Que les relations intimes ayant été reprises avec celui-ci et une nouvelle grossesse s'étant produite, Marie fut par lui envoyée et placée à Paris; qu'il entretint avec elle pendant le séjour qu'elle y fit une correspondance assez suivie, et lui fit tenir des secours;

» Attendu qu'il est démontré, tant par cette correspondance qui a été détruite à la prière de G..., mais dont le texte et surtout l'esprit ont pu être reconstitués par les témoins, que par les agissements de ce dernier, qu'il a entretenu avec Marie G..., pendant qu'elle était à son service, des relations intimes; que le fait seul de ces relations dans les conditions où elles se sont établies, indépendamment de toute violence physique exercée sur la jeune fille, constitue à la charge de G... une faute grave qui a causé à Marie G... un préjudice, et qu'il est tenu de le réparer;

» Qu'en effet, l'âge de la jeune fille comparé au sien, sa qualité de parent, sa qualité de maître, la délégation d'autorité qu'il avait sur elle comme orpheline, lui faisaient un devoir de conscience et d'honneur de la diriger, de la surveiller et à plus forte raison de la respecter;

» Attendu qu'il ressort d'une manière incontestable des déclarations recueillies dans l'enquête

susvisée, sans que les témoignages quelque peu suspects de la contre-enquête puissent en diminuer en rien la portée, qu'avant son entrée chez G..., si la fille Marie G... avait eu de la légèreté de jeunesse, elle n'avait jamais eu d'inconduite, qu'elle avait toujours eu une bonne réputation de moralité; que si des bruits avaient couru sur elle et sur un sieur M..., chez lequel elle avait servi quelques mois, ces bruits n'avaient aucun fondement et qu'aucune foi ne leur était due; qu'à partir du moment où elle fut chez le défendeur, elle n'eut aucun rapport avec le dehors et qu'il lui fut pour ainsi dire défendu de rire et de causer avec les autres domestiques sans que son maître s'en fachât et cherchât par jalousie à l'empêcher;

» Que la conduite de celui-ci fut publiquement et hautement blâmée dans la commune, que comprenant qu'il devait une réparation à Marie G.... il lui offrit une certaine somme d'argent;

» Qu'il a eu tort de ne pas persister dans ses offres et de les faire suffisantes;

» Que le tribunal a des éléments suffisants pour, appréciant l'importance du préjudice que G..., a, par sa faute, causé à Marie G..., fixer la somme qu'il lui doit pour le réparer;

» Par ces motifs,

» Condamne G... à payer à Marie G..., à titre

de réparation pour les causes susénoncées, la somme de six mille francs avec les intérêts de droit à compter du jour de la demande et aux dépens. »

Tel est le premier jugement qui semblerait prouver que toute la magistrature n'est pas, quoi qu'en dise M. Larombière, *unanime* à partager sa manière de voir.

M. G... a interjeté appel de cette décision.

Me Davrillé des Essarts a développé les moyens de cet appel.

Me Dufraisse a défendu le jugement dans l'intérêt de mademoiselle G..., devenue majeure.

Conformément aux conclusions de *M. Harel*, substitut du procureur général, la cour a rendu l'arrêt infirmatif suivant :

« La Cour,

» Considérant que s'il a été admis, malgré la disposition de la loi qui prohibe la recherche de la paternité, que les relations illicites suivies de grossesse puissent constituer un *quasi-délit* à la charge de l'auteur de la grossesse et servir de base à une action en dommages-intérêts contre lui, c'est sous la condition que ces relations aient eu de sa part le caractère d'une séduction accomplie à l'aide de moyens coupables ;

» Considérant que ce caractère ne se rencontre pas dans l'espèce ;

» Que, pour l'établir, il ne suffit pas d'en puiser la présomption dans la différence d'âge et de situation de G... et de la fille G..., non plus que dans les liens de parenté et de domesticité qui existaient entre eux, mais qu'il faut encore l'asseoir sur des faits précis et saisissables;

» Considérant, à cet égard, que si l'on interroge l'enquête à laquelle il a été procédé sur la demande de la fille G..., elle ne laisse assurément subsister aucun doute sur les rapports que G... et elle ont eus ensemble, mais elle n'apporte la preuve, ni même l'indication d'aucune manœuvre, surprise, pression ou abus d'autorité dont G... ait dû user, et dont il soit possible de faire dériver soit un dol, soit une violence physique ou morale;

» Qu'elle manifeste seulement dans les scènes que retracent certains témoins un entraînement commun, *plus blâmable* sans contredit chez G..., mais dans lequel la fille G... garde sa part de faute et de responsabilité;

» Considérant que la contre-enquête est plus déterminante encore; qu'elle montre la fille G... subissant dès le jeune âge l'atteinte du libertinage, peu après excitant par la légèreté de ses mœurs les plaintes de son père, puis de son tuteur, qui ont cru même devoir provoquer près d'elle l'intervention officieuse d'un officier public,

et, enfin, ne traversant une première maison dans laquelle elle a été en service avant d'entrer chez G..., qu'en soulevant des soupçons sur la conduite qu'elle y a tenue;

» Que ces faits rapprochés de ceux de l'enquête, loin d'établir que la fille ait opposé une résistance qui n'aurait été vaincue que par la contrainte ou des artifices quelconques, conduisent au contraire *à présumer* l'abandon volontaire et le libre consentement avec lequel elle s'est prêtée à ses relations avec G...;

» Qu'en conséquence c'est le cas d'appliquer la maxime: *volenti non fit injuria,* de repousser la demande de la fille G... et de laisser seulement G... remplir ses devoirs qui relèvent pour lui *de son for intérieur;*

» Par ces motifs:

» Infirme le jugement dont est appel;

» Émendant,

» Décharge les dispositions et condamnations prononcées contre lui;

» Statuant à nouveau:

» *Déclare la fille G... mal fondée dans sa demande;*

» L'en déboute;

» *Ordonne la restitution de l'amende;*

» *Et condamne l'intimée aux dépens de première instance et d'appel.* »

Voilà qui est clair, n'est-ce pas? A ce premier jugement du tribunal de Vitry-le-François, jugement équitable, humain, ne s'appuyant pas sur la lettre rigide de la loi, mais sur les lois éternelles de la conscience, de la raison et de l'équité, en même temps que sur des faits, la cour d'appel de Paris, sur les conclusions de M. le substitut Harel et sous la présidence de M. Sénart, héritier du siège et des idées de M. Larombière, idées que M. Larombière semble avoir trouvées, lui aussi, comme son prédécesseur, vissées, pour ainsi dire, à ce siège, la cour d'appel de Paris répond par l'arrêt que vous venez de lire. Ne vous semble-t-il pas, comme à moi, monsieur, que cet arrêt étrange est une protestation immédiate et considérée comme opportune contre votre projet de loi et n'autorise-t-il pas, en effet, M. Larombière, tenant peu de compte des magistrats de première instance et de province, à dire que toute la magistrature a sa manière de voir, à lui, puisque la cour qui juge en dernier ressort juge ainsi?

La fille Marie G... avait seize ans et quelques mois, et, bien qu'elle ne fût qu'une fille en service, à la campagne, au milieu des gars les plus grossiers et les plus brutaux, sans autre éducation que celle d'une fille de ferme, on n'avait eu à lui reprocher que la légèreté de ses mœurs, légè-

reté commune à presque toutes ses pareilles, habituées dès l'enfance à mener la vache au taureau, sachant de bonne heure à quoi s'en tenir sur le fond des choses, et se mariant, le plus souvent, quelques jours avant la naissance de l'enfant à la fois naturel et légitimé qu'elles vont avoir. Si son père, espérant mettre fin à cette légèreté de mœurs, avait cru devoir recourir à l'intervention officieuse d'un officier public auprès de sa fille, tout fait *présumer*, pour me servir des expressions mêmes de l'arrêt, que cette intervention avait porté ses fruits, puisqu'il n'y a aucun fait positif à présenter contre la fille Marie G... avant sa liaison avec G... Il est donc certain qu'elle est arrivée vierge au lit ou aux meules de foin d'où elle est revenue grosse. Son maître et son parent, portant sans doute le même nom qu'elle, comme semble le dire cette lettre G... suivie de points, par laquelle on les désigne tous les deux, son maître la tenait d'ailleurs pour un morceau si rare, dans son espèce et dans son milieu, il l'estimait à si haut prix, moralement bien entendu, qu'il lui défendait toute plaisanterie, toute relation avec les autres domestiques, et c'est par deux fois qu'il l'a rendue mère, tant il la jugeait digne de ses plus doux épanchements. Il n'articule pas un seul grief contre elle, il ne nie pas une minute sa double paternité; seulement,

il ne veut pas se charger de ses enfants, il ne veut même plus leur donner de quoi vivre après leur être venu en aide pendant quelque temps. Il est bien libre, ce brave homme, maintenant que ça ne l'amuse plus de faire des enfants à à cette fille, de ne plus s'occuper de ceux qu'il lui a faits. Il se souvient à temps que ses enfants sont adultérins et qu'il y a une loi protectrice des pères comme lui, très suffisante pour M. Larombière, pour M. Allou et pour M. Bérard des Glajeux, qui interdit la recherche de la paternité; et il peut gaillardement passer à une autre.

Cependant, la fille a un tuteur qui introduit une action en dommages-intérêts, puisqu'il est admis que, malgré la prohibition de rechercher la paternité, les relations illicites suivies de grossesse peuvent constituer un *quasi-délit* (quasi-délit est un chef-d'œuvre d'euphémisme), un quasi-délit à la charge de l'auteur. Un premier jugement condamne ce bi-père à six mille francs de dommages-intérêts. Vous croyez qu'il va payer tout bonnement, en se disant que, pour être à tout jamais débarrassé de sa maîtresse, de ses deux enfants et de ses remords, ce n'est pas exorbitant, même pour un honnête agriculteur? Pas du tout. L'année n'a pas été bonne, les colzas sont rares; les blés sont minces; notre homme en appelle. Maintenant qu'il sait qu'on ne peut

pas le forcer à reprendre ses petits, il n'a qu'une idée, c'est de reprendre son argent, et il se trouve immédiatement un tribunal, une cour d'appel, en plein Paris, en plein XIXe siècle, pour déclarer que les seuls coupables sont la mère et les enfants, que c'est eux qu'il faut punir, mais que M. G... a fait ce qu'il avait parfaitement le droit de faire sous la protection de l'article 340. Ce tribunal déclare, en outre, la fille Marie G... mal fondée dans sa demande, et la condamne aux frais de première instance et d'appel, autrement dit à tous les frais. Ce qui est extraordinaire, c'est que G... n'ait pas introduit une demande reconventionnelle, en diffamation et en dommages-intérêts, contre la fille G... pour le dérangement qu'elle lui a occasionné, pour le tort qu'elle a porté à sa considération dans sa commune, pour les ennuis qu'elle lui a causés dans son ménage régulier par la publicité qu'elle a donnée aux relations adultères qu'il avait eues avec elle. Je ne doute pas que, s'il eût pris Me Allou pour avocat, M. G... n'eût obtenu ce qu'il aurait demandé, car puisque la mère de ses enfants était déjà condamnée *à tous les frais*, il n'y a pas à dire non, c'est elle évidemment qui a tous les torts. Non seulement cet homme ne doit rien à cette fille, pour les souffrances physiques qu'il lui a imposées en la rendant mère, pour les dangers

auxquels il a, par deux fois, exposé sa vie, pour le dommage qu'il a causé à sa personne physique et morale, non seulement il ne doit rien aux enfants qu'il a mis au monde et qui n'ont aucun moyen d'existence que le travail de cette mère abandonnée ou sa prostitution devenue peut-être obligatoire, mais c'est elle qui doit payer à la justice *tous les frais* que sa réclamation a entraînés. Et le greffe n'attend pas. Allons, mademoiselle, payez, et vite. Et si vous ne payez pas, nous vous poursuivrons, nous vous ferons de nouveaux frais, nous saisirons, nous vendrons vos pauvres meubles, sauf le lit que partageait M. G... et les paillasses sur lesquelles dorment vos enfants, si les enfants dorment, l'estomac vide. Et lorsque vous n'aurez plus rien, si vous êtes prise d'un accès de colère et de folie, si vous tordez le cou aux enfants de M. G..., on vous arrêtera cette fois; de plaignante vous deviendrez accusée, on vous enverra à Nouméa. Il y aura deux enfants de moins et une galérienne de plus. Et M. G... continuera à cultiver ses colzas et ses blés qui seront meilleurs cette année-là, espérons-le. Et la magistrature aura fait son devoir, la morale sera satisfaite, la société sera vengée, M. Larombière sera content, et tous les hauts magistrats applaudiront, puisque l'ex-président de la cour d'appel répond de leur unanimité

en cette matière! Quand on déguste un pareil jugement avec quelque lenteur, en le promenant du bout de la langue sur la voûte du palais, ne nous le dissimulons pas, il n'est nul besoin d'être romancier pour le trouver exquis, et l'on se demande si ceux qui réclament la réforme de la magistrature ont tout à fait tort?

Mais ce n'est pas tout, la haute magistrature n'est pas ennemie, chez nous, d'une fine gaieté, et pour que l'ironie soit complète, et l'ironie n'est vraiment complète qu'en latin chez les prêtres de Thémis, l'arrêt ajoute, comme vous venez de le voir, mais comme il est bon de vous le faire remarquer encore, l'arrêt ajoute : « En conséquence, c'est le cas d'appliquer la maxime : *Volenti non fit injuria*, de repousser la demande de la fille G... et de laisser seulement G... remplir *ses devoirs qui relèvent pour lui de son for intérieur.* »

Les devoirs relevant du *for intérieur* de G... sont un bijou. Le for intérieur de G... est une trouvaille.

Lorsque vous avez dit ce *for intérieur*, monsieur le président :

Avez-vous compris, vous, toute son énergie,
Songiez-vous bien vous-même à tout ce qu'il nous dit?
Et pensiez-vous alors y mettre tant d'esprit ?

Le for intérieur de G..., de Vitry-le-François!

Mais, messieurs les juges de la cour d'appel de Paris (quatrième chambre), vous ne savez donc pas ce que c'est? C'est ce *for intérieur* là, ou alors il n'y a jamais eu de for intérieur en ce monde, c'est ce for intérieur là qui a produit les serments d'amour, les désirs, les éloquences, les persuasions, les spasmes et les deux enfants de M. G..., de Vitry-le-François, et voyez comme le propriétaire de ce *for intérieur* traite aujourd'hui tout ce qui lui en est venu? Et c'est à ce *for intérieur* que vous faites appel en faveur de Marie G...? Cour d'appel, ma mie, tu connais bien mal le *for intérieur* des hommes qui abandonnent leur progéniture. La loi que tu appliques si implacablement et si spirituellement à la fois, je le reconnais, t'a complètement induite en erreur sur leur compte. Tout ce que G... pourra pour Marie G... sera peut-être de lui faire un troisième enfant. Qui sait si cette femme n'y consentira pas, sous prétexte qu'après tout il est déjà le père des deux premiers? Qu'est-ce que vous voulez qu'elle fasse de mieux maintenant? G... se résoudra peut-être, en échange, à payer pour elle les frais des deux procès? Et les femmes ont des raisons que la raison ne connaît point, comme aurait dit Pascal, s'il s'était occupé des femmes.

Avais-je raison de vous dire, monsieur, que

rien mieux que le jugement que nous venons de rapporter, ne pouvait prouver qu'il était temps de faire à la Chambre la proposition que vous avez faite et d'essayer, comme vous le dites, de mettre un terme à une si criante injustice, afin que des juges ayant une conscience et une âme ne soient plus forcés, dès qu'ils sont assis devant un certain bureau, de prendre fait et cause pour des individus comme G..., de Vitry-le-François, contre des enfants sans nom et sans pain nés de ce monsieur.

Mais maintenant, pour arriver à un résultat pratique, une loi sur la recherche de la paternité, si large qu'elle soit, suffira-t-elle? Ici je suis de l'avis de M. Larombière; je ne le crois pas. Seulement les raisons que donne M. Larombière, tout en ayant leur valeur, ne sont pas déterminantes, à mon humble avis, elles ne sont que secondaires. M. Jules Simon y a déjà répondu en quelques mots, dans le cinquième paragraphe de l'appréciation que j'ai reproduite plus haut. J'y répondrai à mon tour, mais, avant tout, profitons de ce que nous sommes encore un peu auteur dramatique pour faire notre exposition bien claire et pour bien mettre notre sujet en scène.

La mise au monde d'un enfant sans état civil et sans ressources est-elle ou n'est-elle pas un délit?

La réponse n'est pas douteuse, même pour le *for intérieur* d'un président de cour d'appel, quand il n'est pas dans la nécessité d'appliquer la loi, et si M. René Martin avait posé ainsi la question à M. Larombière, M. Larombière aurait répondu comme moi, parce que c'est l'homme qui aurait été interrogé et non le juge. Et s'il faut des raisons à une réponse aussi évidente, en voici :

C'est un délit, parce que, pour son seul plaisir, un individu en livre un autre, issu de lui, non seulement à tous les aléas de la vie ordinaire, mais aux dangers particuliers de la situation exceptionnelle qu'il lui a volontairement faite, parce que cet individu laisse peser sur *son associée* un impôt qui ne devrait peser que sur lui et qui, si elle ne le paye pas, retombera à la charge de tous ; parce qu'en mettant en circulation un être anonyme, ignorant et affamé, le père crée pour la société un mauvais exemple d'abord et un danger permanent ensuite.

Ce père vicieux, égoïste et lâche, sauf le cas de prostitution et de pluralité d'amours chez la femme, est sans aucune excuse, et je le classe volontiers à la place que vous voudrez, plus près de l'un ou de l'autre, à votre choix, entre le voleur et le faussaire.

Passons à la femme maintenant, et, laissant

de côté les complaisances et les partialités reprochées au roman et au théâtre, j'accorde qu'elle est, *dans l'espèce*, tout aussi coupable que l'homme ; que si, comme M. Larombière, M. Allou et M. Bérard des Glajeux, on n'envisage, dans la question, que l'homme et la femme, il y a bien rarement à s'occuper d'eux et que les inconvénients qui peuvent résulter d'une loi autorisant la recherche de la paternité sont de beaucoup supérieurs aux avantages qu'on en retirerait. Quoi qu'elle dise *après*, soit qu'elle réclame devant la justice, soit qu'elle jette du vitriol au visage de son amant, soit qu'elle ait tout bonnement tordu le cou à son enfant, la femme savait parfaitement *avant* quels risques elle allait courir. Il n'y a pas une fille de la ville ou de la campagne, qui, en se livrant à un homme, en dehors du mariage, ne soit au courant des conséquences possibles, moralement et physiquement, de l'acte qu'elle commet. Ce sont même ces conséquences qui la font hésiter plus ou moins longtemps. Elle les redoute tellement, elles sont tellement présentes à son esprit, que l'extase qui peut les produire en est toujours troublée pour elle. Et la preuve qu'elle sait qu'elle fait ce qu'elle ne doit pas faire, c'est qu'elle le fait en se cachant. On n'a jamais vu une fille assez innocente pour narrer à sa mère qu'elle a eu la veille ou qu'elle

aura le soir un rendez-vous secret avec un homme *qu'elle aime bien*, et les romanciers ont raconté dans les journaux à un sou assez d'histoires de filles abandonnées, malgré les plus belles promesses de mariage, et ces mêmes journaux ont relaté assez de suicides, d'infanticides, d'homicides commis par les filles abusées, pour que celles qui ne le sont pas encore sachent parfaitement à quoi s'en tenir sur les conséquences de tout ce qui n'est pas l'union légale. La femme n'a donc pas à arguer de son ignorance ; tout au plus peut-elle prétendre que les choses ont été beaucoup plus vite et beaucoup plus loin qu'elle ne le croyait et qu'elle ne le voulait, même en s'y exposant. Admettons cela, mais admettons en même temps ce qui est incontestable, les curiosités et les besoins de la nature pour lesquels, nous autres hommes, nous trouvons, sans la moindre honte pour nous, à tous les coins de rue et pour un prix modique, des renseignements techniques et des satisfactions immédiates en chair et en corps, tandis que le premier renseignement et la première satisfaction que se donne la femme en dehors du mariage, contiennent, pour elle, avec le déshonneur, des dangers de toutes sortes dont la maternité est le plus redoutable et le premier à prévoir. Admettons aussi, avec l'instinct des sens, les

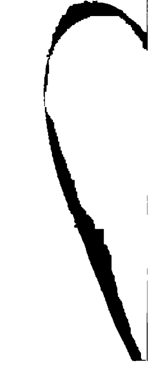
illusions particulières à ce sexe, les tristesses du travail aride, solitaire, mal rétribué, le besoin d'aimer, l'espérance d'être aimée, la poésie du sacrifice, l'héroïque folie du don volontaire de soi-même, sans réserve, sans condition, au risque de toutes les ingratitudes, au risque de la déchéance et du regret éternels, au risque de la mort! Là est la grandeur, la noblesse de la femme dans sa première chute ; c'est cette femme-là que nous chantons, nous, romanciers et dramaturges, qui avons le droit de prendre la passion humaine par son côté le plus intéressant et notre bien où nous le trouvons, comme disait Molière, comme il a dû le dire à M. Lamoignon, quand il sollicitait l'autorisation de faire représenter *Tartuffe* que celui-ci (M. Lamoignon) lui refusait avec tant d'insolence, pour toutes les bonnes raisons connues de la magistrature d'alors. Cette femme-là, l'heure de la déception venue, n'en appelle pas à la justice ; elle souffre dans l'ombre, elle se réfugie dans cette maternité qui lui coûte si cher, à moins qu'elle ne mette fin violemment à une vie si douloureuse pour elle, si menaçante pour son enfant. Elle mène ainsi toute seule, jusqu'au bout, le drame de sa faute, et s'il n'y avait que des coupables de son espèce, une grosse loi qu'elle n'invoquera presque jamais serait inutile, comme Augier l'a parfaitement dit



plus haut, comme le dira tout homme de bon sens et de bonne foi, qui, ne mettant pas par profession toutes les femmes tombées dans le tas, se sera donné la peine de les étudier et de les juger, non avec le code mais avec le cœur.

Mais il n'y a pas que ces dernières. Je ne parle même pas de celles chez qui les mauvais instincts et les mauvais exemples, la paresse, le désir de briller ont développé une corruption et une vénalité précoces et dont l'idée fixe, à partir de quatorze ou quinze ans, est de se débarrasser pour leur agrément ou pour leur intérêt, d'une virginité encombrante jusqu'à ce qu'elle devienne productive. C'est à celles-là, aidées de leur mère, de leur père, de leurs amants, des complices de tous genres, que la loi sur la recherche de la paternité pourra évidemment fournir des ressources nouvelles si elle est votée sans les restrictions que j'indiquerai plus loin, et ce sont celles-là, je le sais bien, qui, en attendant, fournissent à M. Larombière et aux autres adversaires de la loi demandée les meilleurs arguments contre nous.

C'est là, en effet, que gît une des grandes difficultés. Étant donnés un jeune homme naïf et riche, une jeune fille pauvre et rusée; d'un côté une famille qui redoute le scandale, de l'autre des parents intéressés à le faire naître et à l'ex-



ploiter, il ne s'agira plus pour la fille que de devenir mère, ce qui ne lui sera pas difficile, et d'intenter au jeune homme naïf, à qui on aura fait écrire des lettres compromettantes, une action en responsabilité paternelle. Les tribunaux compétents sont sûrs alors de ne pas chômer, et je comprends parfaitement que, sous la seule préoccupation de ces difficultés et de ces scandales, les magistrats résistent, que les jurisconsultes protestent, que les législateurs attendent.

Cependant, il faut bien le dire, il n'y aura d'exposés que ceux qui s'exposeront eux-mêmes et les haines politiques, que Mgr Freppel fait entrer en ligne de compte, si violentes qu'elles soient, ne pourront pas faire qu'un homme soit accusé par une femme de l'avoir rendue mère, quand il ne lui aura jamais parlé. Ce sera aux jeunes hommes d'éviter le commerce *des jeunes filles à marier* qu'ils ne voudront pas épouser. Ce n'est pas plus difficile que d'éviter les voitures, surtout quand il y a tant de trottoirs. Là n'est vraiment pas la question. Ce que nous voudrions arriver à faire comprendre, et ce dont on s'obstine à ne jamais parler, ce à quoi l'on s'obstine à ne jamais répondre, c'est ceci :



« Admettons que, parmi ces filles-mères, les unes soient allées à l'amour naturel comme les animaux qu'elles ont sous les yeux, en véritables

brutes, sous l'impulsion purement organique et musculaire; que les autres se soient abandonnées par apathie, par curiosité, par dévergondage, par calcul; admettons que l'amant et la maîtresse ne vaillent pas mieux l'un que l'autre, admettons enfin tout ce que vous voudrez, le produit de cette double faute, l'enfant, le petit, LE PETIT qui vient de naître, qui n'a commis aucune faute, il est toujours là, lui, innocent, dans l'impossibilité de se défendre et de pourvoir à ses besoins. Laissons donc de côté le père et la mère, quelles que soient nos appréciations philosophiques, ne nous occupons que du petit, et tâchons de trouver le moyen de le faire vivre, puisqu'il le demande, puisque c'est son droit, puisque c'est notre devoir de l'y aider, à partir du moment où nous nous constituons en société au nom du christianisme tant invoqué par les uns au nom du progrès, et du développement social tant invoqués par les autres.

Eh bien, ce moyen, il me semble qu'il existe, monsieur, et votre proposition de loi peut nous y conduire, mais à la condition qu'elle sera flanquée et fortifiée de certains corollaires, lesquels, bien appliqués par des magistrats de l'école de M. Larombière et de M. Sénart, tiendront les *pères* et les *mères* en respect, et mettront les enfants à l'abri. Précisons.

Un homme et une femme, de leur plein gré, mettent au monde un troisième individu sans aucune garantie préventive et légale en faveur de celui-ci. Ils commettent une faute au point de vue de la morale, mais qui ne nous regarde pas, légalement, tant qu'elle ne tourne pas au délit, au scandale, à un préjudice pour nous. C'est en s'en tenant à cette première donnée que M. Allou a le droit de dire que ce fait est du domaine de la conscience et non du domaine de la Loi. Cependant le père, protégé par la Loi, qui ne doit pas se mêler de ces choses-là, et qui s'en mêle tout de même, mais pour protéger le plus coupable, cependant le père, ne se souvenant plus du plaisir qui a été son mobile, ne le trouvant plus tel qu'il le voulait, ne considérant désormais que les ennuis et les charges qui vont résulter pour lui d'une paternité distraite et maladroite, qu'il est tout prêt d'ailleurs à déclarer douteuse, et même fausse, le père abandonne la mère avant ou après ses couches, ordinairement avant. L'homme est un misérable, c'est entendu, mais c'est un misérable qui n'a plus à discuter qu'avec sa conscience, avec ce fameux *for intérieur* des considérants de M. Sénart, lequel *for intérieur* imite M. Sénart, et laisse le coupable parfaitement tranquille. Que va faire la mère restée sans ressources avec un témoin

de sa faute, devenant tous les jours de plus en plus visible? Si elle a du courage, du cœur, le sens de la maternité, elle accouche tout bonnement, et elle tâche d'élever son petit tant bien que mal. Cela a déjà été dit. Si elle n'a ni cœur, ni courage, ni instinct maternel, elle abandonne son enfant sous une porte cochère ou elle le tue, soit qu'elle le jette dans la rivière, dans les fosses d'aisances ou dans les égouts, soit qu'elle le fasse cuire dans une marmite d'eau bouillante et le réduise en bouillie, soit qu'elle le coupe par morceaux et le donne à manger aux porcs. La férocité de la mère qui ne veut pas être mère est quelque chose de prodigieux [1]. C'est dans ces cas d'abandon ou d'infanticide que la société

1. Dans une très intéressante brochure sur *les Infanticides* portant en sous titre : *Faut-il rétablir les tours?* M. le Dr Guignard, médecin-inspecteur des enfants du premier âge, circonscription de Saint-Christophe, a relevé rien que dans les journaux qui lui tombaient sous la main et pour le seul mois de mai 1883, dix-huit infanticides, sans préjudice de ceux qui sont restés inconnus, non seulement à lui, mais à tout le monde, des avortements, des mort-nés et des infanticides pour ainsi dire légaux opérés par le moyen des meneuses et des nourrices de la campagne qui ne tuent pas, mais qui laissent mourir. Le moyen est différent, mais le résultat est le même, sinon que le crime échappe aux poursuites de la justice. *Dieu l'a donné, Dieu l'a repris. Amen.* (Voir la brochure très intéressante de M. Guignard, publiée à Tours, imprimerie Ernest Mazereau, rue Richelieu, 13, 1883.)

intervient, qu'elle est forcée d'intervenir, puisqu'on lui impose une charge ou que l'on commet un crime, mais comme la Loi n'a pas eu le soin de protéger d'abord la femme contre l'homme, elle ne peut plus ensuite protéger suffisamment l'enfant contre la femme et nous assistons tous les jours à des acquittements scandaleux, incompréhensibles et cependant logiques de femmes qui se sont livrées à cette vivisection humaine contre laquelle personne ne réagit, quand celle des lapins et des poulets soulève tant de protestations sentimentales et indignées.

S'il y avait une loi qui permît à la société d'intervenir plus tôt, il est évident ou qu'il ne serait pas commis tant de crimes, ou que la justice pourrait les punir comme ils devraient être punis.

Pourquoi cependant la Loi qui autorise la recherche de la mère n'autorise-t-elle pas en même temps la recherche du père, puisque ces deux personnes ont nécessairement contribué à la naissance de l'enfant?

Parce que la preuve de la paternité ne saurait se faire comme celle de la maternité, par le ventre; parce que la loi ne peut jamais dire sûrement, même dans le mariage, où elle s'est tirée d'embarras avec cet axiome, toujours en latin : « *Pater is est quem nuptiæ justæ demons-*

trant » parce que la loi ne peut jamais dire sûrement : Cet homme est le père de cet enfant, puisque certaines mères elles-mêmes ne pourraient pas toujours le dire ; enfin, parce qu'il y avait dans la loi qui aurait autorisé la recherche du père, en dehors d'obscurités le plus souvent impénétrables, matière à de telles spéculations, à de telles injustices, que la loi actuelle, avec toutes ses lacunes, paraît encore moins dangereuse à des hommes aussi distingués que M. Larombière, M. Allou et M. Bérard des Glajeux dont je suis loin, bien entendu, de nier et la compétence spéciale et la bonne foi. Entre deux maux, le législateur a choisi celui qui lui a paru être le moindre. Soit, je le comprends ; mais le législateur n'a été dans son droit que si, après avoir fait la part de toutes les raisons que nous venons de donner, il a ensuite fait la part de l'enfant, toujours innocent, toujours intéressant, par sa seule qualité d'enfant, quelles que soient ses origines et quoi que vous ayez à dire contre ses générateurs.

Or, le législateur n'a pas eu une minute ce dernier souci, comme le prouve le jugement que nous avons reproduit tout à l'heure, duquel il résulte que les enfants de G..., de Vitry-le-François, non seulement ne peuvent pas avoir le nom de leur père, non seulement ne peuvent pas avoir

six mille francs auxquels il avait été condamné d'abord, mais que leur mère doit employer les quelques sous qu'elle peut gagner à payer les frais et du jugement qui lui donne tort et de celui qui lui donnait raison.

Cependant l'abandon, la mortalité des enfants, l'avortement et l'infanticide, comme vous le dites fort bien, monsieur, et comme le prouve la brochure de M. Guignard dont j'ai parlé plus haut, ont pris de telles proportions, qu'il devient nécessaire d'aviser, de tâcher de faire cesser un pareil état de choses, et vous faites à la Chambre une proposition de loi autorisant cette recherche de la paternité déclarée inopportune, dangereuse, impossible par les plus éminents magistrats.

Supposons que, après des discussions très longues et très vives, qui ne seront que la paraphrase des arguments que je viens de produire sommairement, et que M. Larombière, M. Allou et M. Bérard des Glajeux consultés probablement par la commission chargée du rapport, ne manqueront pas de faire valoir avec l'autorité très légitime qu'ils ont acquise dans les choses du Droit, supposons que cette loi de la recherche de la paternité soit votée en principe. Quels seront les effets de cette loi ?

Ici, je pense exactement comme M. Larombière et tous ceux qui pensent comme lui. Les résul-

tats seront à peu près insignifiants quand ils ne présenteront pas des dangers presque aussi grands dans un autre genre que ceux que présente la loi actuelle.

Pourquoi?

Parce que cette proposition de loi, déjà insuffisante à mon avis, et c'est pour cela que je prends la parole, ne sera cependant votée qu'avec des restrictions et des amendements de toutes sortes qui la rendront plus insuffisante encore. On exigera des réclamants, mère ou enfant, des preuves écrites, des témoignages irrécusables.

Admettons qu'on se procure ces preuves, combien faudra-t-il de temps pour se les procurer?

Où sera le père pendant ce temps?

Admettons que le père soit là, sous la main. A quoi sera-t-il condamné?

A épouser la jeune fille? Joli mariage que ce mariage forcé, et quels éléments de durée et de bonheur renfermera-t-il, quand les mariages contractés dans les meilleures conditions d'amour, de morale, d'honorabilité, de fortune, de consentement mutuel, contiennent tant de chances de mésintelligence et de rupture? Aussi, comprenant tout de suite l'impossibilité d'un pareil mariage, votre proposition passe immédiatement à la question du nom à donner à l'enfant ou des dommages-intérêts à attribuer à la mère.

La loi se contentera donc d'exiger que le père donne son nom à son enfant.

Et si le père est déjà marié d'autre part, comme G..., de Vitry-le-François?

Alors, cas prévu, l'enfant rentrera dans la catégorie des enfants adultérins qui ne peuvent pas réclamer le nom de leur père. Voilà la loi nouvelle, inutile pour un certain nombre de réclamants,

Soit; on condamnera le père restant à l'état d'X... à faire une pension, à donner une indemnité, ce que la loi actuelle n'a pas permis de faire contre G..., de Vitry-le-François, bien qu'il eût le moyen de payer. On aura toujours gagné cela.

Très bien; admettons que cette pension, cette indemnité soit aussi modique qu'elle l'est en Angleterre? Si le père n'a pas d'argent, s'il n'a même pas de profession, comment ferez-vous? Irez-vous jusqu'à assimiler l'action de cet homme non pas, comme je le fais, moi, au vol et au faux, mais à l'abus de confiance et à l'escroquerie? Vous n'oserez pas. J'admets que vous ayez ce courage, vous ne pourrez toujours pas, l'action étant civile, procéder par emprisonnement préventif. Le père disparaîtra. Où le prendrez-vous? Où avez-vous pris la princesse de B... remariée à l'étranger du vivant de son mari

français qui la réclamait, son acte de mariage dans une main, le code dans l'autre? Vous aviez cependant une loi bien claire, bien nette, bien absolue sur l'indissolubilité de l'union conjugale et que vous défendez bien contre la proposition d'une loi autorisant le divorce. Elle ne vous a servi de rien, ce jour-là et bien d'autres jours encore votre loi sur le mariage indissoluble. Votre loi nouvelle ne vous servira pas davantage.

Ce n'est pas tout : si le père de l'enfant est en même temps le père ou le frère de la mère? Demandez au préfet de police si le fait est aussi rare qu'il est monstrueux? Il vous fera un tableau des conséquences de la promiscuité des sexes dans les classes inférieures qui vous fera frémir.

Alors, autre cas déjà prévu, ces enfants seront de ceux dont on ne pourra rechercher le père, puisque ces enfants seront incestueux et que les enfants incestueux ne peuvent pas avoir de nom, ils ne peuvent réclamer que des aliments, des bons de pain comme les mendiants, une pâtée comme les chiens. Encore faut-il que le père soit à un endroit connu comme le bureau de bienfaisance, et que l'enfant ait connaissance de la maison de son père, comme le chien a le flair du logis de son maître. Ces enfants sont

donc comme s'ils n'étaient pas, sauf le jour où ils commettent un délit, et où on les punit comme s'ils étaient semblables à tous les autres citoyens. Voilà encore votre loi nouvelle lettre morte pour ces enfants-là. Il restera cependant une ressource, dans le cas où la recherche de la paternité serait votée, il restera une ressource à la mère de cet enfant ou au père ou au frère de cette mère, père de cet enfant, ce sera d'essayer de mettre, légalement, ledit enfant, sur le compte d'un brave garçon qu'on aura grisé un soir et qui se sera réveillé le lendemain dans la chambre de la fille, au vu et su des parents et des voisins, qui pourront en témoigner devant les juges, lesquels le condamneront, en toute conscience.

Mais ce n'est pas tout encore. Si le père de l'enfant est étranger, Américain, Russe, Turc ou Chinois, qu'il soit retourné dans son pays, et qu'il nous ait laissé un Français de plus en remerciement de l'hospitalité que nous lui avons accordée et en compensation des dépenses qu'il aura faites? Où irez-vous le chercher? Demanderez-vous l'extradition? Quels embarras! quelles difficultés! quelles impossibilités même! quels minces résultats!

Est-ce que décidément M. Larombière aurait raison?

Pour qu'une pareille loi produisît de bons effets, et contribuât à la moralisation de ce pays, elle aurait dû être promulguée, il y a une centaine d'années, avant la création des chemins de fer et des bateaux à vapeur, alors que les Français vivaient par groupes sédentaires se transportant difficilement d'un point à un autre, restant ainsi sous l'œil de la famille et sous la main de la justice. Malheureusement, en France, les bonnes lois ne sont jamais édictées que lorsque de nombreuses catastrophes les avaient, déjà depuis longtemps, rendues indispensables et par conséquent insuffisantes. Aujourd'hui dans le va-et-vient perpétuel des individus et même des peuples, cette loi, si l'on s'en tient à elle seule, n'est qu'une complication de plus, ajoutée à une situation déjà bien compliquée. J'imagine en effet que les hommes qui font des enfants sans vouloir les reconnaître ni les élever, sont gens qui se déplacent facilement, qui ont toujours quelque chose de pressé à faire autre part, et qui n'ont pas plus besoin de patrie que de famille, de famille coûteuse bien entendu.

Cependant, cherchons encore, monsieur, dans le sens de votre proposition, car, si peu de bien que puisse faire d'abord cette loi, elle en fera cependant assez pour qu'on puisse arriver à en faire davantage. Mais, avant tout, il faut, pour

que je puisse soumettre mes idées sans qu'elles provoquent des cris au paradoxe, à l'exagération, à l'utopie, il faut que nous soyons tous bien d'accord sur ce point de départ : la morale, la justice, la conscience, le droit, le devoir, la famille, l'ordre public, la patrie, la douleur, la maladie, la faim, le bien, le mal, la vie et la mort sont-ils vraiment des choses sérieuses pour chacun et pour tous ? Oui, n'est-ce pas ? Eh bien, toutes ces choses sérieuses sont en jeu dans le fond de la question qui nous occupe aujourd'hui ; causons-en donc sérieusement.

Vous avez dû être souvent frappé comme moi, monsieur, de la contradiction constatée tous les jours et qui devient nécessairement une source de malentendus et, par suite, d'injustices relatives, de la contradiction qui existe entre cet axiome bien connu : *nul n'est censé ignorer la loi* et la complète ignorance de la Loi chez tous les gens qui ont à répondre devant un tribunal d'une contravention quelconque.

Il m'a toujours semblé que le texte de la loi n'existant que dans un livre spécial, dont ceux qui ne savent pas lire n'ont nulle connaissance et que ceux qui savent lire ne lisent jamais, à moins qu'ils ne fassent leur profession de l'étude du droit, il m'a toujours semblé, dis-je, que le texte de la loi devrait être mis sous les yeux de

tous ceux qui peuvent en devenir justiciables, de telle façon qu'ils ne puissent pas prétendre qu'ils l'ignoraient. J'ai donc quelquefois rêvé, par suite de cette absence complète de sens pratique qui caractérise les romanciers et autres gens de mon espèce, qu'un grand pays comme le nôtre, pour se mettre en règle avec tous les citoyens, devrait, dans les grandes villes comme dans les plus petits bourgs, sur les murailles des mairies, des écoles, sur des colonnes élevées exprès, là où il n'y aurait ni mairie, ni école, devrait faire apposer des tables de la Loi où seraient consignés les principaux articles du Code, et faire reproduire ces articles avec les avertissements nécessaires dans toutes les salles des écoles religieuses ou laïques. L'instruction étant devenue obligatoire, les générations qui vont nous suivre, devant absolument savoir lire et écrire, nul n'aurait plus le droit d'arguer de son ignorance en matière de délits. A Paris, et dans les grandes villes qu'on a intérêt à embellir tous les jours, on pourrait graver ces articles sur le piédestal d'une statue de la Justice, ou de la République si l'on y tenait absolument, détail sans importance, les statues symboliques ayant toutes la même figure régulière, immobile et bête. J'aimerais cependant mieux une statue de la Justice, la Justice pouvant avoir la prétention d'être de

tous les temps. A Paris, par exemple, on pourrait élever cette statue aux Tuileries, sur l'emplacement du palais des rois incendié par des révoltés, parmi lesquels il devait y avoir beaucoup d'enfants naturels dont on ne s'était pas suffisamment occupé [1].

Parmi les articles que l'on graverait sur ces plaques et sur ce piédestal, il y en aurait, à côté de ceux qui existent déjà, il y en aurait de nouveaux, comprenant le cas qui nous occupe aujourd'hui et qui seraient ainsi conçus ou à peu près. Je ne tiens pas à la forme, je ne tiens qu'au fond.

1° Tout homme célibataire, qui sera reconnu père d'un enfant qu'il aura abandonné à la charge de la mère, sera, à la suite des réclamations de ladite mère et des preuves établies par

1. Enfroy, bonnetier à Troyes, a été condamné trois fois pour vol, à l'emprisonnement, et une autre fois pour coups et blessures. Il explique, ainsi qu'il suit, ses antécédents :

« Voici pourquoi j'ai été condamné : *Je suis fils naturel. J'ai été livré fort jeune au vagabondage, et c'est parce que j'étais en mauvaise compagnie que j'ai commis quelques fautes.*

» Mais depuis que je suis un homme et un socialiste, on n'a rien à me reprocher, je suis marié, j'ai deux enfants et c'est moi qui les fais vivre par mon travail de chaque jour. (Procès de Louise Michel et consorts. Séance du 21 juin 1883.)

Enfroy a été acquitté.

elle, obligé de donner son nom à cet enfant et de lui fournir des moyens d'existence, selon sa position et dans une proportion qui ne pourra pas être inférieure à la somme de un franc par jour.

2° Si cet homme est marié et dans l'impossibilité de donner son nom ; s'il est pauvre et dans l'impossibilité de fournir à l'enfant les moyens d'existence nécessaires, il sera condamné à un emprisonnement qui pourra être de deux à cinq ans, deux ans étant le minimum.

3° Toute femme qui sera convaincue d'avoir poursuivi en recherche de paternité, dans un but de spéculation ou de scandale, un homme innocent, sera punie (non pas comme vous le demandez, monsieur, de la peine des diffamateurs), mais de la peine des faux témoins en justice, qui peut être de dix ans de détention, ou des faussaires, qui peut être de vingt ans de travaux forcés.

4° La mère convaincue d'avortement sera, ainsi que ses complices, punie de dix à vingt ans de travaux forcés.

5° La mère convaincue d'infanticide sera punie de mort.

Voyez, monsieur, comme ma proposition est claire et simple. La loi cesse de frapper sur l'enfant innocent, pour frapper sur le père et la

mère coupables. L'homme prévenu qu'il lui faudra donner son nom ou son argent à l'enfant né de lui, et, s'il ne le fait pas, qu'il lui faudra aller en prison pendant deux ou cinq ans, cessera bien vite de ne voir dans la femme qu'une vassale et une victime. Il la considérera comme une adversaire possible, toujours armée. Il saura que le moindre billet, la moindre dépêche qu'il expédiera, que toute expression écrite de ses transports sera conservée, cataloguée, numérotée, et que ses lettres d'amour deviendront facilement des lettres de change. Je ne sais pas si les romans prendront une autre direction, comme le prévoit M. Allou, et s'il n'y aura pas là en même temps l'occasion de quelques bonnes comédies, ce qui n'est jamais à dédaigner, mais ce dont je suis certain, c'est que l'amour prendra une autre route. Sentir toujours derrière sa bien-aimée l'avoué de première instance ou le procureur de la République, c'est plus que suffisant pour refroidir les expansions sentimentales et sexuelles. Si l'on est vraiment amoureux, cela vous décide à vous rendre tout de suite et tout bonnement avec l'objet aimé chez M. le maire; si on ne l'est pas, cela vous engage forcément à passer votre chemin. Si l'on a cédé quand même à la tentation, cela vous amène, comme le fait très bien remarquer M. Brisco

Ray, le jurisconsulte anglais, cela vous amène, pour éviter un procès public. à un engagement sous seing privé envers la mère et l'enfant, ce qui est tout ce que nous voulons.

La femme étant ainsi protégée contre l'homme, elle n'aura plus aucune excuse à alléguer pour l'abandon ou le meurtre de son enfant, et elle reculera devant les dix ans de travaux forcés de l'avortement et la peine de mort de l'infanticide.

Quant à la fille avisée qui voudrait pratiquer le scandale et le chantage, la peine des faux témoins et des faussaires lui donnera à réfléchir, ce n'est pas douteux, et tandis que les hommes deviendront moins entreprenants avec les *jeunes filles*, les *jeunes filles* deviendront moins ingénieuses avec les hommes. Ainsi s'evanouiront les craintes sur lesquelles reposent les arguments de M. Larombière, de M. Allou et de M. Bérard des Glajeux.

Voilà donc l'homme et la femme protégés l'un contre l'autre. Le problème est-il résolu?

Non; il est loin de l'être; et nous savons parfaitement que cette loi, si sévère que nous la proposions, ne pourra avoir que des effets assez restreints, qu'elle sera beaucoup plus de garantie individuelle que de réparation générale, car elle ne pourra atteindre qu'un très petit nombre de coupables.

Quelle est la femme que cette loi nouvelle va protéger, peut protéger ?

Une seule, la jeune fille, la vierge, et encore, la constatation de la virginité au moment de la première faute restera-t-elle bien difficile à faire, une fois la taute commise. L'enquête ou la contre-enquête trouvera toujours, comme elle l'a fait pour Marie G..., de quoi incriminer plus ou moins les antécédents de la réclamante.

Quel homme cette loi protégera-t-elle ?

Un seul, l'adolescent, le naïf, autrement dit, de part et d'autre, quelques individus. Je ne me représente pas, en effet, dans notre civilisation, une fille de vingt-cinq ans, même vierge, ni une veuve, ni une fille ayant déjà eu un amant venant invoquer le bénéfice d'une loi contre la séduction morale, pas plus que je ne me représente un homme du même âge venant demander à cette même loi protection contre une femme. Tout ce que l'on peut espérer, je le répète, c'est que cette loi serve plus à la garantie des individus qu'à la répression des faits, par la crainte que de fortes pénalités, rigoureusement appliquées, devront inspirer aux hommes et aux femmes.



Mais il restera toujours les enfants adultérins, les enfants incestueux, les enfants des filles notoirement légères, les enfants des filles publiques

les enfants du vice quand même, lesquels auront tant de pères, qu'il sera impossible d'en poursuivre un plutôt qu'un autre. Ces enfants-là, toujours les plus nombreux, quelle garantie notre nouvelle loi leur donnera-t-elle ? En attendant que l'abandon les rende criminels s'ils y survivent, ils sont tout aussi innocents que tous les autres enfants, les questions d'hérédité étant encore à débattre à ce point que la ressemblance frappante du jeune homme qui poursuivait M. de Polignac avec celui qu'il poursuivait, jointe aux relations que ce dernier reconnaissait avoir eues avec la mère au moment de la conception, n'est pas même, pour M. Bérard des Glajeux, une présomption de paternité. Qu'en ferez-vous de ces enfants de mère dans l'impossibilité de réclamer ? Attendrez-vous éternellement qu'ils aient commis une faute, pour les recueillir en les mettant en prison ? Et comment parviendront-ils à l'âge nécessaire pour commettre une faute ? C'est pour ceux-là, pour ceux dont non seulement la mère ne pourra pas dénoncer le père, mais dont elle ne voudra pas même se charger, qu'il faut au plus vite ajouter à la loi sur la recherche de la paternité une loi sur le rétablissement des tours, complément forcé de la proposition de loi ayant pour objet la protection des enfants abandonnés, délaissés

ou maltraités, présentée au Sénat, en 1881, par MM. Roussel, Bérenger, Dufaure, Fourichon, Schœlcher et Jules Simon, mais qui ne concerne pas les enfants qui viennent de naître ou qui vont naître. Quelques chemins, quelques détours que vous preniez, c'est à cette conclusion mathématique du rétablissement des tours que vous aboutirez inévitablement, si vous voulez que ce que vous ferez soit véritablement utile et fécond.

Les adversaires de ces établissements prétendent qu'ils sont une excitation à la débauche, au libertinage, à l'abandon des enfants, même par des parents réguliers et en état de les élever, et qu'en abolissant les tours, ou plutôt en en suspendant le fonctionnement (car la loi de 1811 n'a jamais été abrogée), l'administration a cédé à une raison de morale. Non ; elle a cédé à une raison d'économie, voilà tout, raison tellement inadmissible en une pareille matière, qu'on présente toujours l'autre.

Évidemment le rétablissement des tours coûtera cher, moins cher cependant qu'on ne s'est habitué à le croire, car si les articles que nous avons proposés sont votés, il y aura moins de mères abandonnant leurs enfants puisqu'il y aura moins d'hommes disposés à rendre les femmes mères, car il y aura plus de pères qui transigeront à

l'amiable et payeront à l'enfant l'impôt du plaisir dont il sera né. Et, d'ailleurs, qu'est-ce qui ne coûte pas cher en matière de progrès humain ? L'armée aussi coûte cher; mais, puisqu'on trouve de l'argent pour faire tuer, pourquoi n'en trouverait-on pas pour faire vivre?

Le rétablissement des tours, toujours ouverts, iour et nuit, où on ne demande pas leur nom aux mères qui voudront rester inconnues, telle est la conclusion logique, indiscutable, selon moi, monsieur, de la proposition que vous avez faite. Protéger la femme contre l'homme, protéger l'homme contre la femme, protéger l'enfant contre son père et sa mère, punir les parents coupables et, enfin, recueillir les enfants qui auront été abandonnés malgré toutes ces précautions, voilà ce qu'il y a à faire. Si l'on n'est pas décidé à aller jusque-là, inutile, à mon avis, de se mettre en route. On fera du bruit, de l'agitation, on perdra du temps, rien de plus. Cependant le congrès international de la société protectrice de l'enfance abandonnée ou coupable n'a pas été d'avis qu'on retablisse les tours. Seulement il a émis le vœu que l'on crée des *maternités* aveugles et muettes où les femmes pourront venir accoucher sans se faire connaître et laisser leurs enfants sans être inquiétées. C'est la même chose ou plutôt c'est mieux ; c'est, sous

une forme ou sous l'autre, ce que je demandais, en 1880, dans la préface de *Monsieur Alphonse*, lequel était l'incarnation aussi complète que j'avais pu la faire du drôle qu'il est temps de traquer. Je disais entre autres choses :

« Laissez de côté toute sentimentalité évangélique et chrétienne, toute hypocrisie de justice et de charité ; ne cessez pas pour cela de répandre vos préceptes de morale et de foi sur les jeunes générations, de promulguer des lois préventives et répressives et d'infliger les châtiments nécessaires ; mais, en attendant de meilleurs effets que ceux que vous avez obtenus jusqu'à présent des errements traditionnels, ne tenez compte que des avantages matériels du pays ; faites vos calculs et voyez s'il n'est pas de votre intérêt économique de recueillir partout, le plus tôt possible, sans leur demander d'où ils viennent ni qui vous les apporte, tous ces enfants sans père, sans mère et sans nom. Donnez-leur la nourriture, l'abri, le vêtement, la force, l'instruction, la morale dont ils ont besoin, auxquels ils ont droit, et quand ils seront en âge de travailler, vous direz à chacun d'eux : « Ton père et ta mère t'ont abandonné ; l'État a remplacé ton père, la société a remplacé ta mère, et, grâce aux sacrifices qu'ils se sont imposés, l'État et la société t'ont conservé sain,

robuste, honnête et par conséquent utile. Fais pour eux maintenant ce que tu aurais fait pour ton père et ta mère : travaille. Nous manquons d'agriculteurs, de soldats, de colons; aide-nous à cultiver notre sol, à étendre et à développer nos colonies, à augmenter nos forces et nos richesses dont tu as eu ta part jusqu'à présent sans y avoir contribué et qui t'ont donné ce que tu ne devais pas avoir, une patrie, une famille et la vie. »

Telles sont, monsieur, les idées que m'a suggérées ou rappelées la lecture de votre proposition opportune mais encore incomplète, à mon sens. Je vous les soumets. Seulement, si vous en utilisez quelques-unes, gardez-vous bien de dire qu'elles viennent de moi. On cesserait immédiatement de prendre au sérieux un député qui aurait pour allié un auteur dramatique, quelquefois romancier. Ne vous appuyez pas trop non plus sur M. Jules Simon, tenu aujourd'hui pour un réactionnaire par ses amis d'autrefois, ni sur M. Bonjean, dont les amis de ceux qui ont tué son père deviennent tous les jours de plus en plus puissants, ni sur madame Adam qui n'est qu'une femme, ce qui n'est rien dans la patrie de madame de Sévigné, de madame de Staël et de madame Sand; ni sur Monseigneur Dupanloup, ni sur Monseigneur Freppel; je n'ai même pas

besoin de vous dire pourquoi. Vous en serez donc réduit à vos seules forces; mais, ici, prenez garde encore. Ne tombez-vous pas, vous aussi, sous la réprobation de M. Larombière et de M. Allou? Avant d'être représentant du peuple, n'avez-vous pas publié des poésies et fait représenter des drames, dont l'un, *le Châtiment*, équivaut à un roman, puisque vous y prenez la défense de la fille-mère? Méfiez-vous; il se trouvera bien, parmi vos collègues, quelqu'un pour vous jeter à la face cette épithète de romancier ou d'auteur dramatique, la plus méprisante qui soit.

Par toutes ces raisons, monsieur, je tiens votre proposition, si juste et si nécessaire, pour bien aventurée; je suis convaincu que vos idées, encore moins les miennes, n'ont aucune chance de succès dans les endroits officiels et que la loi ne passera pas, ni radicale ni modérée. Rien de ce qui regarde la femme, sous quelque forme que ce soit, n'intéresse nos hommes politiques qui, à ce qu'il paraît, n'ont ni mère, ni sœurs, ni femme, ni filles, ni maîtresses, même. Entre la Vierge Marie et Louise Michel, ils ne distinguent rien. Nous en serons donc momentanément pour notre courte honte et nous resterons tout penauds avec celui qui a dit: « Laissez venir à moi les petits enfants. »

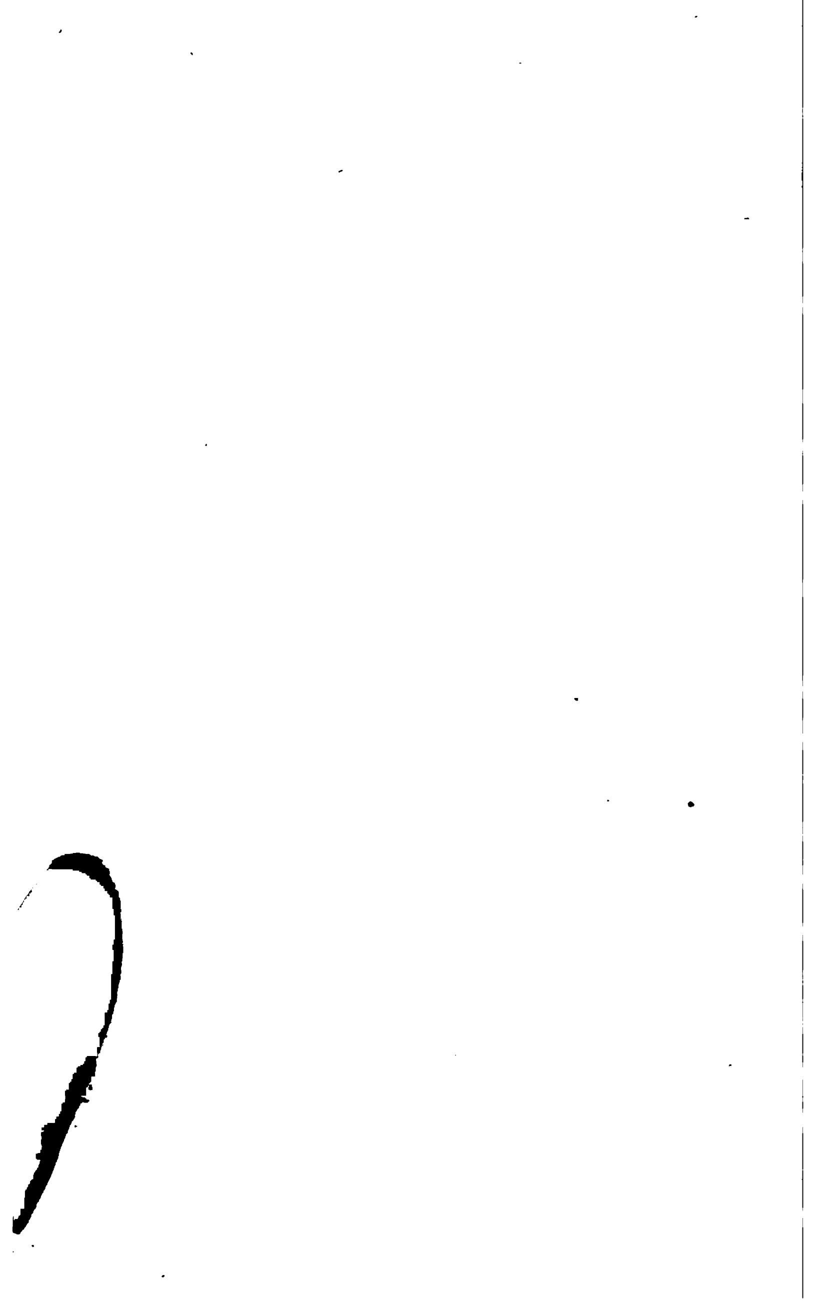


Consolons-nous, on pourrait se trouver en plus mauvaise compagnie, même de nos jours.

Ce qui n'empêchera cependant pas ces choses de s'accomplir, un jour ou l'autre, peut-être sous un gouvernement moins libéral, parce que ces choses sont justes ; et dans trente ou quarante ans d'ici, nos petits-neveux qui vivront sous le régime de la loi que nous demandons, seront tout étonnés qu'il aura fallu tant de discussions, tant de luttes et tant de temps pour l'obtenir.

En attendant cet heureux *dénouement*, monsieur, veuillez agréer l'assurance des sentiments les plus distingués et les plus sympathiques de votre affectueux et tout dévoué confrère.

Juillet 1883.



DISCOURS FUNÈBRE

PRONONCÉ SUR LA TOMBE

DE ADOLPHE DE LEUVEN

C'était à la fête d'un charmant village situé au milieu de Villers-Cotterets et nommé Corcy, perdu dans les grands bois comme un nid dans les grandes branches.

La route que je suivais était un joli sentier tracé au pied d'une colline, bordé à droite et à gauche d'une double haie d'aubépine et toute parsemée de petites pâquerettes à cœur d'or et à feuilles teintées de rose à leur extrémité.

Tout à coup, au coude du chemin, dans un rayon de soleil qui les baignait de lumière, je vis apparaître venant à moi trois personnes dont

deux m'étaient bien connues, mais dont la troisième m'était totalement étrangère.

Cette troisième personne qui ressemblait, au premier aspect, à un étudiant allemand, était un jeune homme de seize à dix-sept ans, vêtu d'une veste grise, d'une casquette de toile cirée, d'un gilet chamois et d'un pantalon bleu clair.

Ce jeune homme grand, brun, sec, aux cheveux noirs coupés en brosse, aux yeux admirables, au nez fortement accentué, aux dents blanches comme des perles, à la démarche nonchalante et aristocratique, était le vicomte Adolphe de Ribbing de Leuven, futur auteur de Vert-Vert *et du* Postillon de Lonjumeau, *et fils du comte Adolphe de Ribbing de Leuven, l'un des trois seigneurs suédois inculpés dans le meurtre de Gustave III, roi de Suède.*

Voilà comment, dans ses *Mémoires*, mon père relate sa première rencontre avec celui que nous enterrons aujourd'hui, rencontre qui eut lieu en 1818 ou 1819, qui a donné naissance à une amitié d'un demi-siècle que la mort même de mon père n'a pu rompre, puisque j'étais là pour la continuer.



Tous ceux qui ont connu de Leuven, ceux-là même qui ne l'auront vu que pendant ses dernières années, le retrouveront presque tout entier dans ce portrait de sa jeunesse. Semblable aux

sapins de son rude pays du Nord, qui restent toujours droits et toujours verts, même lorsqu'ils sont couverts de neige, notre ami était resté, jusqu'à quatre-vingt-deux ans, ce passant à la taille mince et élancée, à la tournure élégante, à la démarche nonchalante et aristocratique, au regard fier et doux. Quant aux qualités de son âme et de son esprit dont mon père parle si souvent dans la suite de ses *Mémoires*, le temps n'avait fait que les accroître et les fortifier. D'un aspect un peu froid, comme tous ceux qui tiennent à savoir ce qu'ils font quand ils donnent leur amitié, parce qu'ils ne veulent la donner qu'avec leur estime, pour n'avoir jamais à reprendre ni l'une ni l'autre; d'un aspect un peu froid, de Leuven était l'homme le plus sûr, le plus dévoué, le plus tendre pour ceux qui avaient su faire fondre la glace du premier abord.

Ce n'est qu'à ce seul point de vue que j'ai à vous entretenir de celui dont l'affection pour moi se manifesta du premier jour de ma vie jusqu'au dernier jour de la sienne. Sa carrière d'homme de lettres et d'auteur dramatique, ses travaux et ses succès, notre cher confrère et ami M. de Najac vient de nous les rappeler de la façon la plus chaleureuse et la plus éloquente. Il ne me reste donc rien à vous dire de sa vie publique, et la situation de fils adoptif que ses volontés su-

prêmes m'ont faite me recommanderait le silence sur cette tombe si je n'étais seul à pouvoir vous parler de sa mort dont, avec son ami Coulon et ses deux fidèles serviteurs, j'ai été le seul témoin.

« *Tout homme qui sait voir la mort telle qu'elle est*, a dit La Rochefoucauld, *trouve que c'est une chose épouvantable.* » Celui que, pendant trois semaines, j'ai vu pour ainsi dire mourir un peu plus tous les jours, sans rien perdre de son intelligence, de sa fermeté, ni même de sa bonne humeur, celui-là dément la maxime du moraliste qui croyait aussi que l'homme n'a de véritables forces que pour supporter les malheurs d'autrui. Le jour où de Leuven s'est alité, il s'est tout à coup souvenu qu'il avait quatre-vingt-deux àns, ce dont il ne s'était pas encore douté, et il a commencé à regarder la mort en face avec ces grands yeux brillants et limpides de la vingtième année qui avaient tant frappé mon père. Non seulement la mort ne l'a pas effrayé, mais il lui a fait tout de suite l'accueil que l'on doit aux amis qui ont le droit d'ouvrir votre porte à n'importe quelle heure. Il ne l'aurait jamais appelée, dans quelque circonstance que ce fût, mais puisqu'elle venait à la fin d'une existence longue, laborieuse, digne de tous les respects, il la saluait comme la bienvenue. Prêt à la recevoir, il ne voulut

même plus recevoir qu'elle. Il fit défendre son seuil à ses plus intimes pour ne leur donner ni l'émotion ni la fatigue des visites quotidiennes et des questions et des espérances inutiles. Il avait la pudeur de la mort, il la voulait recueillie et discrète comme avait été toute sa vie. Je le trouvai donc, quand je vins le voir par hasard et qu'il eut levé la consigne pour moi, je le trouvai donc couché dans sa chambre, attendant avec philosophie son dernier moment, tout en caressant sa petite chienne blottie à son côté avec laquelle il dînait presque toujours tout seul depuis cinq ou six ans. Un grand rayon de soleil éclairait le pied de son lit, et, de la chambre voisine, arrivait jusqu'à ses oreilles le chant de ses oiseaux avec le caquetage incessant desquels il s'était familiarisé.

Lorsque le médecin, qui ne trouvait en lui aucune lésion organique, lui disait qu'avec un certain régime il ne pouvait manquer de guérir : « A quatre-vingt-deux ans, répondait-il, à quoi bon ? Je sens bien, je sais bien que c'est la fin. » Lorsque je lui répétais, quand nous étions seuls, les assurances du médecin, il secouait la tête et en me serrant la main avec une force qui les confirmait, il me disait à travers un sourire un peu railleur : « Pourquoi remettre ? ce serait à recommencer un peu plus tard et peut-être moins bien. »

Rien ne peut donner une idée de la simplicité et de la netteté avec lesquelles il me faisait ses dernières recommandations. « Le même enterrement que ma chère femme, me disait-il, et invitez tous les gens de Marly que j'aime beaucoup. Le plus de fleurs possible sur notre tombe et venez nous y voir de temps en temps. Mes dispositions sont prises, je crois avoir bien fait ce que je devais faire et n'avoir rien omis. » Et puis il écrivait à quelques amis pour leur dire qu'il pensait à eux au moment de les quitter. Un nuit, il se souvint d'un confrère modeste, dévoué, honorable et pauvre, il demanda du papier et son crayon, et il inscrivit et signa un legs pour cet ami. Le lendemain, il me remit ce papier en me disant : « Vous veillerez à ce que cela soit exécuté. »

« C'est bien long, cela ne finit pas, » me disait-il dès que j'arrivais. Et s'il parlait ainsi ce n'était pas pour se plaindre, mais comme pour s'excuser de mettre mon amitié et les soins de ses bons serviteurs à une trop longue épreuve. Pas un regret du passé, pas une amertume, pas une défaillance, pas une inquiétude, pas même une préoccupation du grand avenir dans lequel il allait entrer. Une confiance absolue dans l'harmonie des choses et s'en remettant à Dieu, à Dieu seul, de l'explication du mystère qui se dressait devant lui.

Enfin le 14 avril, dès le matin, à de certains signes, la mort me parut décidée à lui donner promptement le calme et le repos qu'il attendait d'elle. Je ne le quittai plus. « Pourvu qu'il fasse beau ce jour-là! » Telles furent les dernières paroles qu'il put murmurer et c'est le seul de ses derniers vœux qui n'aura pas été accompli. A partir de ce moment, de légers serrements de main, une respiration plus bruyante, quelques mouvements de tête et des regards qui signifiaient pour moi les derniers adieux et les recommandations renouvelées. Le jour tomba, les oiseaux se turent, l'ombre vint. Son visage calme, aux lignes rigides, n'était plus éclairé que par une petite lampe de nuit; son souffle devint plus régulier, plus lent, plus faible, et je fus forcé de me pencher sur lui pour m'assurer que c'était bien du sommeil éternel qu'il venait de s'endormir sans la moindre secousse et sans le moindre effort. Je lui fermai les yeux, je l'embrassai et je ne le quittai que lorsque ses serviteurs priant et pleurant l'eurent revêtu du costume qu'il avait demandé pour sa nuit sans réveil.

Voilà comment cet homme de bien a quitté ce monde. Je ne sais pas de mort plus simple, plus douce, plus noble, plus digne d'être offerte en exemple, en enseignement aux imprévoyances et aux terreurs humaines.

Pour moi, j'ai exécuté ses volontés. L'ami que mon père a trouvé, il y a plus de soixante ans, sur ce joli chemin de Corcy rempli de pâquerettes et d'aubépines, je le dépose pieusement, à côté de sa femme, dans la tombe qu'il a souhaitée, entourée de ses meilleurs amis et couverte de fleurs.

16 avril 1884.

UNE LETTRE

A M. Paul Alexis.

Mon cher enfant (je continue à vous appeler mon enfant, parce que l'article que vous me consacrez me prouve que vous êtes toujours jeune, en même temps qu'il m'annonce que je suis déjà vieux, ce dont je commençais du reste à me douter) ; donc, mon cher enfant, je viens de lire votre article, un peu tard parce que je suis encore à la campagne, mais je veux vous remercier publiquement des approbations que vous m'accordez çà et là, des encouragements que vous voulez bien me donner et même des consolations que vous voulez bien m'offrir.

Vous n'avez pas oublié un service que je

vous ai rendu en faisant jouer au Gymnase une petite pièce de vous. Vous êtes bien bon et cela n'en vaut pas la peine; d'autant plus que, si j'ai bonne mémoire, Montigny a laissé passer quatre ans entre ma recommandation première et votre première représentation. Vous voyez, et vous pourrez dire, à l'occasion, que l'influence des auteurs en vogue sur les directeurs de théâtre n'était pas grande à cette époque. Ce sera un document de plus pour vous, si vous faites, un jour, quelque étude sérieuse de l'art dramatique, ce à quoi, par votre article, vous me semblez tout disposé.

A l'envoi de cet article est jointe une lettre particulière de vous, dans laquelle, tout en me témoignant encore des sentiments dont je ne doute pas, vous vous excusez d'imprimer une lettre de moi et vous me demandez si je ne vous en veux pas de votre indiscrétion. Vous en vouloir! Dieu m'en garde! D'abord vous seriez le seul être au monde auquel j'en voudrais, et de quoi? D'une chose qui a maintenant passé dans les mœurs, de la divulgation publique d'une correspondance privée? Tout homme qui écrit une lettre aujourd'hui, alors même que ce n'est pas son métier d'écrire, doit prévoir, en l'écrivant, qu'elle sera imprimée un jour; c'est à lui de ne mettre dedans que ce

qu'il veut qu'on sache, ou de ne dire que ce qu'il veut qu'on croie. Moi je dis ce que je pense; ça va plus vite.

Du temps que je redoutais encore les indiscrétions, il y a une vingtaine d'années, j'avais quelquefois, par lettres, des discussions littéraires avec un grand critique. J'intercalais dans ma correspondance quelques mots techniques et grossiers qui peignaient crûment quelques-unes des choses que je croyais devoir dire.

— Pourquoi vous servez-vous de pareilles expressions? m'écrivait un jour mon partenaire.

— Pour que vous ne puissiez pas publier mes lettres, lui répondis-je.

Aujourd'hui, je n'ai pas cette précaution à prendre, puisque j'écris pour être imprimé. D'ailleurs, elle serait superflue avec un homme appartenant à une école où les mots que j'employais, par hasard, sont devenus de langage courant.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Le journal dont vous êtes un des rédacteurs veut bien réimprimer en feuilletons mon roman: *la Dame aux Camélias*, et, à ce propos, vous me consacrez un article. Il paraît que mon roman ne vaut décidément pas grand'chose, c'est par là que vous commencez, et qu'il est

bien inférieur aux chefs-d'œuvre de Balzac, de Stendhal, de Flaubert, des Goncourt, de Zola, de Daudet. Ne comptez pas sur moi pour vous contredire. Si ce livre m'appartenait encore — mais il appartient à Calmann Lévy, et c'est lui qui en a autorisé la reproduction, — si ce livre m'appartenait encore, je l'aurais relu, après avoir pris connaissance de votre jugement, et, si j'avais été de votre avis, je l'aurais retiré de la circulation, comme j'ai déjà fait d'autres livres de moi sans attendre votre verdict. Cependant, entre nous et sans subtiliser autant que Gros-René, qui, homme d'étude comme vous, aimait mieux « une comparaison qu'une similitude », je n'aime, moi, en matière d'art, ni l'une ni l'autre. Parmi les quelques documents bien légers que je me suis efforcé de recueillir dans mon temps, il y avait celui-ci : que non seulement la comparaison des œuvres entre elles est très souvent erronée, mais qu'elle est toujours inutile. C'est cependant une des manies de l'esprit français, car on n'aura ni à reprocher à votre école, ni à la féliciter, d'avoir inventé ce procédé d'examen. A-t-on assez comparé Corneille et Racine, Rossini et Meyerbeer ! Pour Gluck et Piccini, on a été plus loin, on s'est battu. Que reste-t-il de toutes ces comparaisons ? Rien. Corneille et Racine, Rossini

et Meyerbeer sont de grands esprits dans des formes différentes, Gluck est demeuré et Piccini a disparu. Moi qui suis un des Piccini de l'avenir, je me permets avant ma disparition complète, de vous conseiller — dans les nombreuses études qui vous restent à faire — de renoncer à la comparaison entre les écrivains ou les artistes.

La vérité, à mon sens, la voici : certaines œuvres s'adressent à de certains tempéraments, à de certains milieux, à un certain âge. Les différences de tempérament, de milieu, d'âge font les différences d'opinions et aucun raisonnement n'y peut rien modifier. De là, la passion, pour ou contre, des lecteurs. Dans un groupe l'admiration la plus exaltée, dans un autre le dénigrement le plus hautain, et les discussions esthétiques et partiales qui s'ensuivent. « C'est un chef-d'œuvre ! — C'est une ordure ! » Question de disposition particulière, d'influence de monde, d'école, de journal, et, depuis quelque temps, de brasserie. Faisons aussi la part, dans ces appréciations, de l'intérêt, de l'ambition, de la misère, de l'envie, de l'orgueil, de l'ignorance, de l'amitié, des loups qui hurlent ou des moutons qui suivent. Qu'importe ! C'est la lutte. Le temps passe et justice se fait.

La Bruyère lui-même aura beau dire que le

style de Molière n'est qu'un jargon, le style de Molière restera un éternel exemple et le style de La Bruyère aussi. Tous les grands critiques et Napoléon avec eux, je crois, auront beau dire que *Manon Lescaut* est un livre écrit pour les cuisinières, *Manon* restera tant qu'il y aura des hommes jeunes qui auront des passions et des jolies filles qui auront des besoins, ce qui semble devoir être éternel. Que vous vous serviez de la forme de Rabelais ou de Jean-Jacques, de Voltaire ou d'Hugo, de Marivaux ou de Balzac, de Le Sage ou de Scribe, de Bossuet ou de Béranger, de l'abbé Prévost ou de Renan, de Pascal ou de Zola, toutes les fois que vous aurez touché l'âme humaine au bon endroit, vous aurez fait une œuvre durable. Vous pourrez écrire d'énormes volumes d'esthétique affirmant que *tout ça* est fini, que la seule vérité, la « vraie vérité », vient d'être enfin découverte par celui-ci ou celui-là, l'œuvre antérieure, si elle correspond par un point quelconque à un sentiment, à une émotion, à un idéal de l'homme ou de la femme, l'œuvre restera dans la mémoire, dans les habitudes, dans les préférences des générations successives.

La Harpe a dit que *le Barbier de Séville* était une immoralité dégoûtante, Geoffroy que *le Mariage de Figaro* était une farce ignoble pleine

de coq-à-l'âne insipides. Madame de Sévigné a dit que Racine « passera comme le café », Lamartine a dit que La Fontaine n'est pas un poète; Rosine, Figaro, Chérubin, en compagnie du *Loup et de l'Agneau*, de *la Cigale* et de la *Fourmi*, de *Phèdre* et d'*Andromaque*, sont partis pour l'immortalité et n'en reviendront pas. Quant au café qui a fait vivre Voltaire jusqu'à quatre-vingt-quatre ans — ou qui l'a tué avant quatre-vingt-dix — c'est à lui que les neuf dixièmes des habitants de l'Europe pensent en se réveillant, si frelaté que soit le lait dans lequel ils vont le prendre.

Ne vous fatiguez donc pas, mon cher enfant, à mâcher la besogne à la postérité et à retenir et à numéroter des places dans l'avenir pour vos contemporains grands et petits. Chacun se casera non pas selon ce qu'on aura dit de lui, mais selon ce qu'il aura fait, et, moins on se sera occupé des œuvres des autres, plus on aura de chances d'être en bon lieu, ayant eu plus de temps pour s'occuper de son œuvre à soi.

Ne vous payez pas de vieux mots. Il n'y a pas de classification, il n'y a pas d'étiquettes en art; en un mot, il n'y a pas d'école, ancienne ou nouvelle; il y a, dans tous les temps, ce qui émeut, ce qui charme, ce qui console, ce qui rend meilleur, ce qui vit, ce qui est beau et bon.

Si vous rêvez d'être parmi ceux qui restent, regardez bien fixement la nature, observez bien sincèrement les choses, scrutez les hommes, écoutez votre cœur. Ayez beaucoup de logique, à la condition que vous aurez beaucoup de bon sens; car le bon sens est peut-être, comme dirait un savant moderne, la cellule du génie.

Allez donc tout droit devant vous l'œil ouvert, l'esprit libre, le cœur triste ou joyeux, selon le temps qu'il fait ou la femme que vous aimez; écrivez alors tout ce qui vous passe par la tête, dans un style clair, bien à vous, sans prétention au sublime, sans recherche du trivial, sans préoccupation du voisin d'en dessus ou d'en dessous. Si vous devez faire un chef-d'œuvre, c'est ainsi que vous le ferez.

Ce long discours n'a pas pour but de sauver mon roman de *la Dame aux Camélias* de l'oubli dont vous le menacez. Je n'y songe guère, comme vous le verrez par la suite de cette lettre. Ce roman vivra ou ne vivra pas: c'est affaire entre le public et lui. Nous n'en savons rien ni vous ni moi, et nous ne reviendrons pas sur la terre dans deux cents ans pour le savoir. Il passera de l'eau sous le pont d'ici là, et charriant bien d'autres choses. Du reste, si vous ne faites pas la part large à ce livre, vous la faites plus large à la pièce. C'est une compensation.

Cette pièce vous plaît : elle vous trouble peut-être davantage, et ce que vous me refusez comme romancier, vous voulez bien me l'accorder comme auteur dramatique. Ah! c'est que la faculté dramatique est votre grande préoccupation, votre grand rêve à vous autres naturalistes, ainsi qu'à tous les romanciers vivants ou morts que vous avez cités au début de votre article, et qui s'y sont tous plus ou moins essayés, sauf Stendhal, trop épicurien pour tenter ce grand effort! C'est que vous savez bien que, plus le monde se fera vieux moins il aura le temps de lire tous nos livres, la lutte pour la vie devenant tous les jours de plus en plus active et absorbante, en même temps que l'amour du plaisir immédiat devient de plus en plus exigeant. C'est pour cela, si l'on veut durer plus longtemps dans l'admiration des hommes, qu'il faut laisser beaucoup de nourriture intellectuelle sous le plus petit volume possible. Telle est la raison pour laquelle le théâtre a pris tant d'importance au détriment du livre et pour laquelle aussi tous les romanciers dont vous parlez auraient bien voulu ou voudraient bien avoir à leur disposition ce moyen puissant de communiquer avec le public.

Dire beaucoup à un très grand nombre d'esprits en un lieu clos, en deux ou trois heures,

dans la forme la plus séduisante et la plus retentissante qui soit, c'est bien tentant et bien commode. Malheureusement il y a là un outil particulier dont le maniement n'est pas facile, et les écrivains cités plus haut auxquels vous attribuez tant de chefs-d'œuvre dans le *livre* n'ont jamais réussi dans leurs tentatives sur la scène. Si une comédie du plus grand d'entre eux, *Mercadet*, a eu un grand succès pendant quelque temps, c'est qu'un homme d'un grand talent dramatique, que vous devez mépriser fort, Dennery, a refait la pièce d'un bout à l'autre. *Le Candidat*, de Flaubert, aurait peut-être eu le même sort si ledit Dennery avait voulu lui rendre le même office. J'en sais, des plus huppés, qui donneraient un de leurs romans les plus tapageurs, avec leurs *cent éditions* réelles ou factices, pour une pauvre petite pièce comme *Il ne faut jurer de rien* ou *On ne badine pas avec l'amour*, restant au répertoire du Théâtre-Français et remettant incessamment leur nom dans l'oreille de douze ou quinze cents personnes riant, pleurant, applaudissant.



Voilà pourquoi, en admettant foncièrement une valeur égale que vous tenez à faire admettre entre Balzac et Molière, l'avantage immédiat et final sera toujours au profit de celui qui aura exprimé par le théâtre sur celui qui aura ex-

primé par le livre, parce que le premier a toutes les manifestations de la vie même à son service et qu'il agit, d'un seul coup, sur la masse, au lieu d'agir peu à peu sur le particulier intermittent, distrait, longtemps insaisissable. Voilà pourquoi aussi vous nous menacez toujours, dans le théâtre, d'une révolution qui ne laissera plus aucune trace de nous et qui sera faite par un des vôtres que nous attendons toujours et que nous attendrons tant qu'il voudra.

Vous ressemblez à des gens qui voudraient absolument découvrir une nouvelle manière de faire des enfants et qui mourraient ensuite sans descendance. Faites donc des enfants à l'ancienne manière; c'est la meilleure, et pour longtemps encore. Le jour où un de vos hommes excellera dans notre art, c'est qu'il sera un des nôtres, c'est-à-dire qu'il aura employé pour exprimer par le théâtre les moyens qui nous servent depuis trois mille ans. Ne vous mettez donc pas la cervelle à l'envers, ne vous *emberlucoquez* donc pas l'entendement, comme disait Gargantua, pour chercher du nouveau soit au théâtre, soit dans le livre.

Le nouveau, c'est le bon, parce que c'est le rare, et il n'est même pas nécessaire que ce soit long. Ce n'est pas long, *Paul et Virginie*, et ça dure toujours. Il n'y a que quelques vers dans

le Lac, et tout le monde les sait. Il ne faut souvent que quelques phrases pour lutter avec les plus gros livres. Si demain vous entendiez pour la première fois des axiomes comme ceux-ci : « Nous avons tous assez de force en nous pour supporter le malheur d'autrui. — L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. — Il y a dans le malheur de notre meilleur ami quelque chose qui ne nous déplaît point, » vous demanderiez tout de suite le nom de l'homme qui a réduit de pareilles vérités en une forme si précise, si ferme et si juste ; vous voudriez immédiatement connaître le reste de son œuvre et vous recommanderiez l'œuvre et le nom à vos enfants, fussent-ils nés de votre nouvelle manière. Il n'y a même besoin quelquefois que d'un mot, d'un seul mot, pour s'immortaliser. Telle a été, par exemple, la fortune du mot de Cambronne. Seulement il ne faut pas se tromper d'endroit pour le dire et le mettre partout comme on fait dans votre école ; car ça peut être héroïque, mais ça ne sera jamais littéraire.



Là-dessus, revenons-en à cette lettre de moi où je vous disais que, depuis quinze ans, je suis aussi heureux qu'un homme peut être ou puisse être, si vous aimez mieux. J'ajoutais que je ne vous apprendrais pas comment j'étais arrivé à ce résultat, et je vous disais :

« Cherchez, puisque dans votre école on est sûr de trouver et d'expliquer les causes et les moyens. »

Or, cette cause de mon bonheur, vous déclarez aujourd'hui que vous l'avez trouvée ou plutôt vous affirmez que ce bonheur n'existe pas, que j'ai voulu, par conséquent, vous induire en erreur, ou qu'à cette époque je me faisais illusion à moi-même, en raison de certaines circonstances — parce que j'étais à la veille de la première représentation de *la Princesse de Bagdad* — que mademoiselle Croizette avait peut-être trouvé un beau cri — que je comptais sur un succès, etc. — Mais *la Princesse de Bagdad* ayant été sifflée à la première représentation, j'ai dû, selon vous, bien rabattre de ce fameux bonheur. Ce n'est pas tout. Je dois m'apercevoir que je commence à passer de mode, qu'il arrive une nouvelle école qui va me laisser bien loin derrière elle; bref, vous me voyez redoutant *demain*, n'étant plus sûr d'*être dans aujourd'hui* et tremblant d'être rejeté *dans hier* par cette légion de jeunes naturalistes qui s'avance au pas de charge et dont vous commandez le dernier peloton.

Où en êtes-vous, mon cher enfant? Vous vous trompez non seulement de personne, mais d'époque. Par je ne sais quel effet de mirage peu explicable chez un homme jeune, ayant tou-

jours les yeux fixés sur l'avenir, vous en êtes encore à Chateaubriand à qui vous me faites sans doute le très grand honneur de m'assimiler. Vous me voyez déjà sa vieillesse pleine d'amertume, désolée par la solitude et l'abandon où le reléguaient ses détracteurs, tout en tirant profit de ce qu'il avait découvert ou plutôt retrouvé. Mais, outre que Chateaubriand était, par nature et par tempérament, disposé à cette tristesse pour laquelle je ne me sens aucune inclination, il était de ceux qui, par leur origine et leur éducation, croyaient encore à de certains principes, à de certaines traditions, que ceux de ma génération n'ont même pas eu à discuter.

En naissant, nous en avions déjà fini avec tous les idéals, mais aussi avec toutes les déceptions qui pouvaient s'ensuivre. Chateaubriand vieilli assistait à l'écroulement des choses qu'il avait le plus aimées et respectées, et sur les ruines desquelles il voyait les jeunes d'alors cueillir les fleurs qui commençaient à y pousser, pour les offrir à des Bernerette et à des Marguerite Gautier au lieu de les déposer pieusement sur la tombe d'Atala. Chateaubriand se lamentait donc sur la fin d'un monde dont il avait espéré être le réédificateur et devenir le dieu. Ce sont les désenchantements du politique, ce ne sont

pas les déceptions de l'écrivain qui ont fait sa vieillesse tourmentée et taciturne.

Est-on un écrivain comme celui-là, sans prévoir les variations et les caprices du public et sans s'y préparer? L'erreur où vous tombez, en ce qui me concerne, vient de ce que vous êtes dans l'âge où l'on souhaite d'abord et ardemment la gloire, où on la considère comme le plus grand bien de ce monde. Elle vous échappe encore, peut-être parce que vous n'avez pas pris la petite route écartée et solitaire aboutissant aux saules derrière lesquels elle se cacho, sans faire comme la nymphe de Virgile tout ce qu'il faut pour qu'on la surprenne. Plus la déesse vous échappe, dans l'âge des énergies, des confiances, des audaces, plus il vous semble que vous seriez inconsolable si elle vous abandonnait un jour, après vous avoir reçu dans ses bras.

Eh bien, si vous devez être un homme supérieur, ainsi que votre maître se plaît à le prophétiser, vous reviendrez encore de cette idée comme de toutes celles dont vous vous vantez de n'être pas encore revenu.

Travailler en vue de l'acclamation des hommes, c'est le stimulant naturel, nécessaire, pour commencer. Je l'ai connu plus que personne. J'ai été affamé de gloire. Conséquence du voisinage et du rayonnement paternels. Il y avait là une telle

renommée, que je serais mort de chagrin, je crois, si je n'étais pas parvenu à m'en faire une quelconque à mon tour. Je me la suis faite, durable ou non, enviable certainement, si j'en juge par les attaques qu'elle a eu et qu'elle a encore à subir. J'en ai joui outre mesure peut-être. Je l'ai promenée dans les rues, la tête au vent, la secouant comme un panache, pour être remarqué des badauds et des femmes. Suis-je allé, comme tant d'autres, jusqu'à l'insolence et à la sottise? C'est possible, mais j'espère que non. En tout cas, c'est la faute de ce qui a en soi son excuse à tout: la faute de la jeunesse.

Heureusement, il s'est fait subitement en moi une évolution inattendue. Ce grand amour de la gloire tapageuse a été tout à coup remplacé par un plus grand amour, celui du travail. Je l'avais toujours aimé, le travail, mais avec l'espérance du succès à sa suite. Je me mis à l'aimer pour lui tout seul. Ce n'est pas tout: j'essayai de rallier mon art à la cause commune, à certaines questions sociales. En voyant avec quelle gloutonnerie brutale ce siècle dévorait toutes les œuvres littéraires, j'ai conçu l'espoir, si mon œuvre devait être dévorée comme les autres, de l'avoir au moins fait servir, si peu que ce fût, aux intérêts éternels de l'humanité. Chimère, soit, mais chimère respectable et même bienfaisante, car je lui

ai dû de conserver ce qui est devenu presque introuvable aujourd'hui, une foi.

Cet amour du travail et ce besoin de solidarité s'étaient faits si impérieux dans mon esprit, que, non seulement je travaillais pour moi, mais encore pour les autres. C'est à partir de ce moment que j'entrepris, de temps en temps, de donner la vie à certaines idées que leurs auteurs ne parvenaient pas à mettre au jour. J'en ai été quelquefois bien mal récompensé. Cela m'était et m'est toujours indifférent. Ces messieurs m'ont fourni l'occasion de travailler un peu plus, c'est tout ce que je me rappelle.

D'ailleurs, j'avais trop aimé le succès pour ne pas connaître et ne pas pardonner les exigences et les mauvais conseils de l'amour-propre. D'un autre côté, j'intervenais dans une foule de questions sociales, philosophiques, religieuses, politiques même, où l'auteur dramatique semblait n'avoir que faire et où j'ameutais encore contre moi tous ceux qui — très sincères eux-mêmes, je n'en doute pas — trouvent moyen d'être toujours exaspérés par la sincérité d'autrui. Dans cette voie nouvelle, je voyais succéder à mes ardeurs et à mes ambitions d'autrefois je ne sais quelle modestie réconfortante, quelle simplicité d'allures, quelle sérénité intérieure. Après avoir recherché d'abord, comme tous ceux dont l'œuvre

a besoin de la sanction des foules, après avoir recherché l'applaudissement de tout le monde, ayant vu par d'autres — et par moi-même, si vous le voulez — avec quelle facilité on peut séduire *tout le monde* et s'imposer momentanément à *lui*, je me mis à ne plus rechercher que l'approbation de quelques esprits sérieux ; je l'ai obtenue quelquefois. Alors, sûr de ne plus être un vaniteux, j'ai voulu obtenir mon approbation à moi-même et je n'y suis pas encore arrivé. Si vous avez surpris quelque mélancolie en moi, elle me vient de là.

Quand on poursuit un idéal intellectuel dans la vie, la tristesse que l'on a ne vient pas de ce qu'on sent qu'on n'est plus ce qu'on a été, mais de ce qu'on sait qu'on n'a jamais été ce qu'on aurait voulu être.



Ceux qui ont l'aplomb de dire : *Je suis celui qui sera*, et l'esprit de le faire croire à un grand nombre de gens, doivent éprouver des jouissances énormes. Je ne les connais pas, ces jouissances mais elles ne valent pas les miennes, j'en suis sûr celles qui m'ont permis de vous dire : « Je suis aussi heureux qu'un homme peut l'être », et dont je viens de vous expliquer les causes — puisque vous ne les aviez pas trouvées.

En somme, vous figurez-vous un plus grand bonheur que l'amour persistant du travail, le

désir d'être utile, la possession entière de son esprit, de sa volonté, de ses actes, de sa conscience, l'admiration pour ce qui est beau, l'indulgence pour ce qui est bête, la sévérité pour soi ? Tel est le bonheur dont je me vante. Vous ne pouviez pas le deviner. Question d'âge et de milieu. Aussi m'avez-vous cru et cherché dans le moulin, pendant que j'étais tranquillement dans l'arche. Vous le voyez, tout cela n'a aucun rapport avec les chagrins de l'homme de lettres vieilli, avec les amertumes de l'auteur dramatique sifflé, avec les désespoirs du chef d'école qui en voit surgir une autre. Si les naturalistes doivent mettre mon œuvre à néant, ce sera fini de ma personnalité littéraire, mais ma personnalité intime, celle que j'aurai voulu avoir, que je me serai faite à force d'observation des autres et de moi-même, de réflexion et de bonne foi, qui pourrait se vanter de me la prendre ? Et c'est à celle-là que je tiens le plus ; l'autre s'arrangera comme elle pourra avec ma mort.

Si vous saviez, mon cher enfant, comme, une fois qu'on est entré dans cet ordre d'idées, tout paraît simple et quel repos, quel équilibre, quel bonheur enfin on y trouve ! A mesure que vous avancerez dans la vie, j'espère pour vous que vous vous rendrez raison du même phénomène que j'ai pu constater. Vous sentirez alors devant

vos regards et sous vos pas la Terre, avec tout ce qui la compose, y compris le naturalisme, diminuer, diminuer, diminuer de plus en plus. Un jour, vous la prendrez dans votre main, cette terre, comme un enfant fait d'une balle, et, après l'avoir pesée quelque temps, vous la rejetterez en disant : « Décidément, c'est trop petit, il doit y avoir autre chose de plus grand que ça. »

En attendant, mon cher enfant, vous êtes reconnaissant et vous me témoignez votre reconnaissance en vous efforçant d'adoucir de votre mieux la nouvelle que le grand Chef vous charge de m'apporter de la fin prochaine de mon règne. Je vous remercie de tous ces généreux efforts. Que l'un des *jeunes* de l'école certainement spiritualiste qui, à son tour, supplantera la vôtre, vous rende la pareille, quand vous serez arrivé à mon âge et que vous aurez pris ma place.

(*Le Temps*, mars 1884.)



FIN

TABLE

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX. — 21922-3-90

